Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE ★★

QUARANTE-HUITIÈME ANNÉE – N° 14589 – 6 F

MARDI 24 DÉCEMBRE 1991

FONDATEUR HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Les Occidentaux réagissent avec prudence à la création de la Communauté des Etats indépendants

• Incertitude sur l'avenir de l'arsenal nucléaire de l'ex-URSS

• Combats meurtriers devant le Parlement géorgien

De nouveaux affrontements ont éclaté, lundi matin 23 décembre, à Tbilissi, capitale de la Géorgie où les combats du week-end ont fait au moins 17 morts. D'autre part, la création de la Communauté des Etats indépendants fondée à Alma-Ata, le 21 décembre, a été accueillie avec prudence à Washington. A Paris, M. Dumas a constaté que le problème de l'armement nucléaire soviétique n'était que «partiellement réglé».

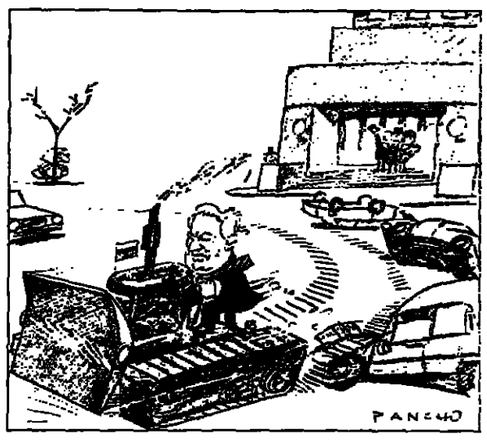

Les deux victoires de M. Eltsine

MOSCOU

de notre correspondant

Boris Eltsine a gagné. Mikhaïl Gorbatchev a définitivement perdu. Et, pour le reste, rien n'est sûr : la «Communauté» constituée à Alma-Ata n'est qu'une esquisse en pointillé qui peut aussi bien donner naissance à un vaste protectorat russe que partir dans tous les sens avant même de devenir une réalité. Même le résultat le plus clair de la conférence «historique» d'Alma-Ata – la proclamation officielle et définitive de la mort de l'URSS, annoncée à juste titre depuis des mois – ne règle pas totalement la question. Rayé des textes et du registre des vivants, un pays, aussi «monstrueux» et artificiel soit-il, ne disparaît pas sans laisser de trace. Dans la réalité de tous les jours, dans l'aspect des villes et des campagnes, des magasins et des maisons, et plus encore dans le comportement des dirigeants et des dirigés, le «soviétisme» est assuré de se survivre longtemps à lui-même.

JAN KRAUZE

Lire la suite page 3

Lire aussi

- Washington accueille sans enthousiasme la fin de l'ère du «partenariat»
  par ALAIN FRACHON
- La Russie succède à l'URSS comme membre *permanent du Conseil de sécurité de l'ONU*

pages 3 et 4

Le syndrome de Tbilissi

LES affrontements qui se déroulent depuis dimanche à Tbilissi, la capitale de la Géorgie, et qui opposent partisans et adversaires du président Zviad Gamsakhourdia, soulignent la fragilité de l'accord conclu la veille à Alma-Ata par onze des anciennes Républiques soviétiques. Ils illustrent aussi les dangers qui menacent cette Communauté des Etats indépendants qui vient de voir le jour grâce à l'obstination et aux méthodes expéditives du Russe Boris Eltsine.

La Géorgie n'était représentée que par un observateur à Alma-Ata. Ainsi en avait décidé son président, l'écrivain Gamsakhourdia, élu en mai dernier avec plus de 87 % des voix. Cet ancien dissident, qui est soupçonné d'avoir collaboré jadis avec le KGB et de «travailler» aujourd'hui avec la puissante mafia locale, a, depuis son succès, sombré dans la mégalomanie et le totalitarisme.

LES combats qui se déroulent dans l'ancienne Tiflis opposent sa garde personnelle à l'embryon de garde nationale de la République, passée à l'opposition. En quelques semaines, le président Gamsakhourdia est devenu la caricature des dérives qui menacent les nouvelles Républiques indépendantes : animé d'un esprit de clan, il n'a pas hésité à faire arrêter nombre de ses anciens amis, à prendre le contrôle de la presse et de la télévision pour la mettre au service du culte de sa personne et à exploiter les sentiments les plus xénophobes de ses compatriotes.

La chose était facile dans cet ancien royaume chrétien de Géorgie, annexé par la Russie au début du XIXe siècle, mais dont 70 % seulement des habitants sont Géorgiens. Deux communautés musulmanes ont fait les frais de la démagogie de M. Gamsakhourdia et des manœuvres du «centre» aujourd'hui défunt : les Abkhazes, installés au bord de la mer Noire et les Ossètes du Sud, dont le statut d'autonomie a été aboli.

TOUS réclament leur intégration à la Russie ; les seconds surtout, qui ont été arbitrairement séparés de leurs frères du Nord par Staline. La rage couve en Abkhazie, et une mini-guerre civile se déroule déjà en Ossétie du Sud. Pendant ce temps, c'est l'épreuve de force à Tbilissi entre le tyranneau Gamsakhourdia, qui a fini de ruiner l'économie de la République et une opposition qui réclame sa démission et son départ du pays.

Animée par l'intelligentsia de la capitale, elle est cependant divisée en vingt-sept partis et passablement otage du commandant de la garde nationale, Tengiz Kitovani, dont les sentiments démocratiques ne sont pas plus développés que ceux de Gamsakhourdia. C'est dire que, quelle que soit l'issue de la crise actuelle, la démocratie n'est pas près de régner sur la terre natale de Staline. C'est plutôt la guerre civile qui menace.

Lire nos informations page 4

Pour assurer la stabilité de la monnaie

La France relève ses taux d'intérêt

La Banque de France a relevé, lundi 23 décembre, ses taux directeurs de 9,25 % à 9,60 % pour les appels d'offre et de 10 % à 10,50 % pour les prises en pension. Cette décision, qui intervient à la suite de la hausse des taux en Allemagne et de la baisse aux Etats-Unis, vise à maintenir la stabilité du franc dans le système monétaire européen.

Le grand écart

par Paul Fabra

Jamais l'écart entre les taux américains à court terme et les taux correspondants en Allemagne n'aura été aussi grand. Dans le passé, la conduite par la Bundesbank, d'une part, et par le Système de réserve fédéral, de l'autre, de politiques aussi manifestement divergentes que celles actuellement menées à Francfort et à Washington a presque toujours mené à des catastrophes tant sur les cours de Bourse que sur les changes, à moins que ce ne soit sur les deux marchés à la fois. Le scénario traditionnel va-t-il se reproduire alors que, de l'autre côté du Rhin, le taux d'escompte vient d'être porté à son niveau le plus haut depuis la seconde guerre mondiale et que, de l'autre côté de l'Atlantique, il vient d'être ramené à son niveau le plus bas depuis octobre 1964?

Il serait prudent de ne pas ignorer les cuisantes expériences qu'on a connues naguère : l'année 1991 se termine sur un terrain glissant dont la France n'a pas été la dernière à souffrir. Finie l'illusion qui avait déterminé Pierre Bérégovoy à réduire le 17 octobre dernier, à contre-courant, les taux d'intervention de la Banque de France.

Lire la suite et les articles d'ALAIN VERNHOLES et FRANÇOIS RENARD page 21

CHAMPS ÉCONOMIQUES

Le bilan de 1991

Entre guerre et paix, 1991 a été une année de fortes secousses. Le numéro spécial de notre supplément économique dresse en quatre pages un bilan international par thèmes et un état de la France.

pages 13 et 16

Algérie : le vent des Aurès

A la veille des législatives, les islamistes et le FLN se disputent les voix du pays profond

BATNA

de notre envoyé spécial

«Après sept ans de guerre, le parti unique avait sa raison d'être. Il ne peut plus aujourd'hui se prévaloir de sa légitimité révolutionnaire» pour accaparer le pouvoir. Celui qui dresse ce constat lucide, à Oued-Chaabat, devant un parterre de rudes paysans chaouias, l'œil encore mal exercé au changement de saison politique, n'est autre qu'un haut responsable du FLN, Me Ali Benflis, ancien ministre de la justice et candidat dans l'une des trois circonscriptions de Batna.

La capitale des Aurès, située au cœur d'une région qui a fourni au pays son élite militaire, chérit encore très fort les *«idéaux de novembre 1954»*. D'un naturel plutôt discret, les gens du cru en *viennent pourtant à se plaindre* de n'avoir vu passer ici les barons de l'ancien régime que pour y ranimer la flamme du souvenir révolutionnaire. Un peu court à leur goût. Même à Batna, la nostalgie n'est plus ce qu'elle était...

Les Aurassiens ont un cahier de doléances bien rempli. Accrochés à *leurs terres plus que d'autres*, ils regrettent que depuis l'indépendance aucun barrage n'ait été construit dans la région.

JACQUES DE BARRIN

Lire la suite page 5

L'Allemagne reconnaît la Croatie et la Slovénie

Bonn a officiellement reconnu, lundi 23 décembre, les deux Républiques dissidentes de la Fédération yougoslave.

page 27

L'Uruguay Round

Le contentieux sur l'agriculture s'aggrave entre les *Etats-Unis et la CEE.*

page 22

Tension au Cambodge

Couvre-feu à Phnom-Penh et manifestations contre la corruption.

page 6

Compromis en Haïti

Le président en exil accepte la *désignation d'un nouveau* premier ministre.

page 6

Le droit, l'éthique et la médecine

Un entretien avec le professeur Georges *David sur la* non-commercialisation du corps humain.

page 2

POINT

L'état des Parlements

- En France, en Allemagne et en Grande-Bretagne

page 8

«Sur le vif» et le sommaire complet se trouvent page 27

UN PREMIER ROMAN PAS COMME LES AUTRES

L'histoire Extraordinaire d'un Astrologue dans Prague au XVIIe siècle

Editions Olivier ORBAN

Le rallye de Bonne-Espérance

Du «Paris-Dakar» au «Paris-Le Cap» avec 12 400 km et onze pays à traverser

par Gérard Albouy

Créé en 1979 par Thierry Sabine, le Paris-Dakar change cette année... de cap. Après une «année noire» où la crise du Golfe et les bouleversements en URSS avaient entraîné l'annulation des principales épreuves, les organisateurs du plus célèbre des raids-marathons ont voulu profiter de la réintégration de l'Afrique du Sud au sein du mouvement olympique pour être les *premiers à proposer* la grande traversée Nord-Sud du continent africain. Trois cent quarante-trois véhicules ont pris, lundi 23 décembre, le départ de ce premier Paris-Syrte-Le Cap, le plus long des raids-marathons avec 12 400 km et onze pays à traverser.

A soixante-neuf ans, Gilbert Sabine pourrait profiter paisiblement de sa retraite de médecin stomatologue. Mais l'accident d'hélicoptère qui a coûté la vie à son fils Thierry, pendant le Paris-Dakar 1986, l'a replongé dans une vie plus active que jamais. C'est à l'écoute du monde, presque heure par heure, qu'il a vécu les dernières semaines de préparation du Paris-Syrte-Le Cap, avec l'excitation d'un enjeu qui dépasse l'organisation de cette première traversée Nord-Sud de l'Afrique.

Lire la suite page 12

La Savoie pré-olympique surprise par la neige

Routes barrées, trains en retard, accès aux stations bloqués, touristes transformés en réfugiés : comme ceux de février 1990, les congés de Noël 1991 ont fort mal débuté pour les milliers de personnes qui tentaient samedi 21 et dimanche 22 décembre de gagner leurs lieux de villégiature dans la Tarentaise et la Maurienne. Un «cauchemar» dû à la conjonction de fortes chutes de neige et d'un brusque redoux qui inquiète, moins de deux mois avant l'ouverture des Jeux olympiques d'Albertville

Lire page 10 les articles de ROBERT BELLERET et de CLAUDE FRANCILLON

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 8 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1224 0 - 6,00 F

DÉBATS

Un entretien avec le professeur Georges David

« L'homme, après s'être libéré de la vente en globalité, l'esclavage, est menacé d'être vendu au détail »

Fondateur en 1973 de la Fédération française des centres d'étude et de conservation du sperme (CECOS), spécialiste de la transfusion sanguine et de la médecine de la reproduction, le professeur Georges David est l'une des personnalités médicales françaises qui ont le plus fait, en pratique, pour aider à bâtir et à défendre les principes éthiques que le gouvernement souhaite voir traduits dans la loi.

Membre du Comité national d'éthique, le professeur David a été, dans le domaine de la procréation médicalement assistée et du don de sperme, au cœur de l'élaboration des règles éthiques que respecte depuis la fin de la seconde guerre mondiale le système transfusionnel français : bénévolat, gratuité et anonymat entre donneurs et receveurs. Ces règles sont observées par l'ensemble des CECOS à l'échelon national. En l'absence de loi, elles demeurent toutefois critiquées et contournées par ceux qui estiment que la procréation médicalement assistée peut sortir du champ de la thérapeutique et devenir une autre manière, pour l'espèce humaine, d'avoir une descendance. Le professeur David est l'auteur du rapport du Comité d'éthique sur la non-commercialisation du sang.

« Après plusieurs années d'hésitations, le gouvernement français, lors du conseil des ministres du 18 décembre, vient d'annoncer son intention de soumettre au Parlement, lors de la prochaine session de printemps, un ensemble de textes visant à légiférer dans le domaine de la bioéthique. Une telle initiative est-elle, selon vous, trop tardive ?

– Mieux vaut tard que jamais. Et ces années auront au moins servi à mûrir la réflexion et à faire prendre du recul. Ainsi s'est dégagé un consensus sur le fait qu'il faut certainement légiférer, mais à l'économie. La loi doit fixer les grands principes, quitte à laisser le maximum d'espace à la réglementation et à la déontologie pour les applications à des domaines particuliers. Mais il y a maintenant urgence dans certains domaines, comme vient de le souligner le récent avis du Comité consultatif national d'éthique sur la transfusion sanguine.

– Vous êtes le « père fondateur » des CECOS. Comment en êtes-vous venu à vous passionner pour les problèmes éthiques liés à l'utilisation du sang ?

– D'une certaine façon, professionnellement parlant, je suis né dans le sang. J'ai commencé ma carrière médicale au Centre d'hémobiologie périnatale de l'hôpital Saint-Antoine, centre dont j'ai eu la charge pendant une dizaine d'années. C'était une activité transfusionnelle très spécialisée. Nous traitions les incompatibilités sanguines fœto-maternelles par exsanguino-transfusion. Quel peut être le point commun avec ma dernière activité, les CECOS, que j'ai créés pour aider au développement, dans de bonnes conditions, des inséminations artificielles avec donneur? C'est le recours au don de tissus humains. Il y a une communauté de problèmes, d'ailleurs, avec les dons d'organe.

– Certes, mais la transfusion sanguine ne pose-t-elle pas, ne serait-ce que par la place considérable qu'elle occupe dans l'activité médicale, une série de problèmes qui lui sont propres ?

– C'est certain. Mais lorsque l'on parle de transfusion, il faut d'emblée distinguer son double aspect moderne, qui résulte de ce que l'on ne transfuse plus comme à l'origine le sang total mais, en fonction du déficit du malade, l'un ou l'autre seulement de ses éléments. Par exemple, globules rouges ou facteurs anti-hémophiliques. En gros, il faut distinguer les éléments cellulaires, globules rouges, globules blancs et plaquettes; ce sont les produits labiles car ils ont une durée de conservation limitée. Par ailleurs, il y a des produits stables, qui sont obtenus à partir de plasma dont on tire par fractionnement différentes substances : albumine, facteurs anti-hémophiliques.

» Ces opérations de séparation sélective ont certainement rendu plus complexe le rôle des centres de transfusion. Mais elles ont surtout entraîné une spécialisation de ces centres. La séparation des produits labiles est relativement facile : elle est à la portée de tous les centres de transfusion. Au contraire, la préparation des produits plasmatiques exige des structures lourdes et complexes traitant des lots poolés de plusieurs milliers de litres de plasma. En somme, on peut distinguer deux filières : la filière labile artisanale, très décentralisée, restée proche des utilisateurs, et la filière plasmatique industrielle, qui s'est concentrée dans des centres de plus en plus gros, les centres de fractionnement : il y en a sept en France, dont le plus important a toujours été le Centre national de transfusion sanguine.

– Quelles ont été les conséquences de toute cette évolution technique, de l'industrialisation de la filière plasmatique ?

– Les Etats-Unis nous donnent l'exemple d'une telle évolution poussée à l'extrême. La filière plasmatique s'est totalement séparée pour devenir l'apanage des grandes firmes pharmaceutiques, qui traitent le plasma comme une matière banale, c'est-à-dire l'achètent et vendent les produits de fractionnement comme des médicaments. De l'industrialisation, on est donc passé à une commercialisation avec recherche des débouchés les plus larges. C'est ainsi que si les besoins annuels, pour le pays, sont de l'ordre de trois millions de litres de plasma, près de dix millions sont recueillis et traités en majorité – il y a un petit secteur Croix-Rouge – par les grandes firmes, qui sont donc largement exportatrices.

– Comment le système transfusionnel français s'est-il adapté à cette évolution ?

– Il ne pouvait échapper à l'industrialisation, mais la France était préservée de la commercialisation par l'encadrement éthique et institutionnel de notre système transfusionnel. Le plasma ne peut être acheté, il provient d'un donneur bénévole. Les centres ne peuvent faire de profit. Le prix de vente des produits, fixé par les autorités de tutelle, représente seulement le coût des opérations, en tenant compte toutefois de la nécessité d'assurer également le financement d'une certaine recherche.

– Est-ce dire que le système transfusionnel français a pu profiter d'un double avantage économique grâce à la gratuité du don de sang et au principe du non-profit ?

– Justement pas. Ses produits sont dans l'ensemble plus chers que les produits des firmes américaines. En effet, le paiement des donneurs aux Etats-Unis est très peu coûteux. On prélève les plus défavorisés, pratiquement le quart-monde de ce pays, et les contraintes que l'on impose en échange permettent de beaucoup mieux rentabiliser les coûteuses installations de plasmaphérèse, c'est-à-dire de prélèvement sélectif du plasma. Les énormes quantités traitées augmentent encore cette rentabilité. Ainsi le système français ne pouvait-il être concurrentiel. Il n'a pu se développer qu'au prix de la protection résultant de la loi de 1952 qui, en organisant le système au plan national, lui a conféré le monopole du recueil, du traitement et de la distribution du sang et des produits sanguins.

> *« L'éthique, tout comme l'écologie, a un coût »*

– L'affaire du sang contaminé a permis de découvrir que la situation avait ces dernières années rapidement évolué, certains responsables de la transfusion sanguine souhaitant développer une dynamique commerciale.

– Malheureusement. Le système, ou plus exactement le Centre national de transfusion sanguine, s'est engagé dans une voie intermédiaire, avec la constitution de filiales de statut lucratif qui devaient assurer la gestion du secteur industriel. L'objectif était de rendre notre système concurrentiel avec les firmes pharmaceutiques dans l'optique du grand marché européen, qui, d'après une directive de la Communauté sur laquelle nous reviendrons, devrait faire tomber le monopole de notre système. Certes, il n'était pas question d'abandonner la gratuité du don. Et l'on tentait d'expliquer que le non-profit serait respecté malgré le statut lucratif des structures de fractionnement, car les bénéfices éventuels seraient intégralement utilisés pour la recherche. Ce montage m'a toujours paru illusoire et dangereux. Illusoire car je ne vois pas comment, avec un coût initial du plasma nettement plus élevé que dans le système américain (de 20 à 30 %), on pourrait aboutir à des produits concurrentiels. Dès lors qu'on le veut éthique, un système transfusionnel ne peut être concurrentiel. Je crois qu'il faut aujourd'hui, impérativement, prendre conscience d'une notion trop mal connue et faire savoir et comprendre que l'éthique, tout comme l'écologie, a un coût.

– En quoi l'association du principe du non-profit et de l'existence de structures à but lucratif, dont on peut comprendre le caractère illusoire et non éthique, pouvait-il être dangereux ?

– On installait ces centres dans une logique de marché, même si l'on éliminait le profit. La logique de marché, c'est de créer des besoins qui permettent d'augmenter la production. C'était encore aggraver un mouvement engagé avec l'industrialisation et qui faisait oublier l'objectif même de la transfusion, qui est de répondre à des besoins venant des malades et non de poursuivre son propre développement.

» Je crois que bien des ennuis récents de la transfusion viennent d'une double dérive : les centres de fractionnement, par leur poids industriel, ont pris une place prépondérante dans le système et à l'égard des pouvoirs publics. Par ailleurs, ces centres, mais aussi tout le système, sont entrés dans une dynamique de développement, alors que, d'un point de vue médical, c'est au contraire une dynamique de restriction d'utilisation qui aurait dû s'imposer.

– A vous entendre, on en vient à comprendre que vous souhaitez, sinon la disparition, du moins le déclin rapide de la transfusion sanguine telle que nous la connaissons actuellement. Est-ce bien le cas ?

– Je reconnais que, même lointain, c'est l'objectif qui doit nous guider. Le récent drame de la contamination de transfusés par les virus du sida et de l'hépatite est venu nous rappeler la gravité du risque de transmission virale. Même si les précautions de sécurité permettent de très fortement réduire le risque, on ne pourra jamais garantir une sécurité absolue. Cela, joint au fait qu'il s'agit d'un produit d'origine humaine et donc précieux, impose une grande économie dans l'utilisation thérapeutique. Un de mes amis, hémobiologiste, René Tzanck, a écrit : *« La bonne transfusion est celle que l'on peut éviter. »* Voilà l'état d'esprit avec lequel on doit traiter tous les problèmes de la transfusion. On sera d'ailleurs aidé par le fait que les produits d'origine plasmatique seront, dans un proche avenir, non plus tirés de plasma humain, mais fabriqués artificiellement par génie génétique. Dès l'année prochaine, on disposera d'un facteur anti-hémophilique, le facteur VIII, fabriqué par génie génétique. Or c'est lui qui, jusqu'à présent, conditionne par sa production le volume de plasma nécessaire. Dorénavant, c'est l'albumine qui remplira le rôle jusqu'à ce que, dans quelques années, elle soit, à son tour, fabriquée par génie génétique, à un coût nettement moindre. C'est là la place de l'industrie pharmaceutique, ces produits artificiels étant, à l'inverse des produits humains, de véritables médicaments.

– Mais cette évolution technique ne pourra se mettre en place à court terme et ne concerne en toute hypothèse que les produits dérivés du plasma. On est bien loin encore de disposer de l'équivalent artificiel des cellules présentes dans le sang humain.

– Evidemment! C'est pourquoi on aura encore longtemps besoin de notre système transfusionnel. Il faut donc le préserver. Tout en veillant constamment à une réduction des besoins. Il y a eu, surtout en France, une tendance à la surconsommation. Les chiffres sont là pour le prouver. Prenons les globules rouges : l'unité de consommation s'appelle un concentré globulaire. La France, il y a peu, en consommait par million d'habitants 20 % de plus que la RFA, 30 % de plus que la Belgique. Même chose pour l'albumine : nous en consommons deux fois plus qu'en Grande-Bretagne.

» Heureusement – si l'on peut dire – la peur de la contamination virale a nettement freiné la consommation. Parallèlement, le désarroi bien compréhensible des donneurs du fait des secousses qui atteignent la transfusion entraîne une diminution des dons. Si le système n'a pas été mis en difficulté, c'est parce que le freinage de la consommation a été plus important. Ce mouvement peut encore se poursuivre par le développement, par exemple, de l'autotransfusion. Tout cela repose sur la place à redonner à la médecine transfusionnelle, celle qui a en charge l'utilisation, avec deux soucis, la sécurité et l'économie.

– Il y a quelques jours, le Comité d'éthique a émis un avis exprimant les plus vives réserves à l'égard d'une directive européenne qui prévoit la possibilité de considérer le plasma humain comme une « matière première ». Pourquoi une telle décision qui tranche avec l'attitude fort prudente généralement adoptée par ce comité dès lors que des questions politiques et internationales sont en jeu ?

– Le point essentiel de cette directive est qu'elle attribue aux dérivés plasmatiques le statut de médicament. Tout en souhaitant que les Etats atteignent l'autosuffisance à partir de donneurs non rémunérés, elle permet l'importation de plasma sans exigence de non-paiement du prélèvement, elle n'impose pas le statut de non-profit aux structures de fractionnement, qui peuvent avoir un statut privé, elle prévoit une distribution commerciale des produits.

> *« Une législation française affirmant la non-commercialisation du corps humain s'impose »*

» Cette directive, d'inspiration purement économique, institue une véritable déréglementation de la transfusion et l'engage sur le terrain commercial et concurrentiel. Le Comité d'éthique a souligné qu'elle est contraire au principe fondamental non seulement de l'éthique, mais de notre droit, celui de la non-commercialisation du corps humain. Une violation de ce principe à propos du sang entraînerait vite une même dérive pour les organes. L'homme, après s'être libéré de la vente en globalité, l'esclavage, reviendrait à une vente au détail.

» Mais le Comité a encore fait remarquer les multiples autres risques. Risques pour notre système transfusionnel, qui, perdant son monopole, serait doublement menacé : par la dégradation de son équilibre économique, du fait de l'avantage en coût des produits étrangers; par le fait que le secteur des produits cellulaires, les plus longtemps nécessaires, et qui n'intéressent pas les firmes commerciales, serait menacé par la démobilisation des donneurs de sang, attachés à cet idéal de désintéressement qui fait la particularité du système français. Si le système abandonne son idéal, les donneurs le déserteront, et l'on connaîtra cette fois et rapidement une rapide crise concernant les besoins essentiels, ceux en éléments cellulaires, globules rouges, globules blancs et plaquettes.

– On peut certes, comme vous le faites, critiquer avec force d'un point de vue éthique une telle directive. Pourtant, celle-ci s'imposera à la France comme aux autres pays de la Communauté économique européenne. La réflexion éthique ne démontre-t-elle pas ici qu'elle est impuissante à s'opposer aux décisions et aux intérêts d'ordre économique ?

– Je me demande tout d'abord qui a pu, au nom de la France, laisser passer de telles dispositions. Comment y échapper maintenant? Ce n'est pas au Comité d'éthique de proposer des solutions qui relèvent des experts en droit européen. Mais je dirai qu'avant tout il faut une ferme volonté politique pour aller dans le sens d'une révision de cette directive. La position du Comité national d'éthique vient d'être puissamment appuyée par la Fédération française des donneurs de sang bénévoles, qui adopte exactement le même point de vue. On commence à percevoir au niveau politique une prise de conscience des risques de cette réglementation européenne, comme en témoignent les informations sur le récent conseil des ministres consacré à la bioéthique et les déclarations faites il y a quelques jours dans ces colonnes par M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice (*le Monde* du 19 décembre). Il apparaît à tous qu'une législation française affirmant la non-commercialisation du corps humain s'impose. De tous les principes de bioéthique, on peut dire que celui-ci en constitue le noyau dur.

– Imaginons que le principe intangible de la non-commercialisation du corps humain et de ses composants soit affirmé dans la loi. La France aurait-elle, pour autant, les moyens de l'imposer à l'échelon européen? Ne risquons-nous pas demain de nous retrouver isolés de ce point de vue au sein de l'Europe ?

– Mais de quelle Europe parlez-vous? S'il s'agit de l'Europe marchande, celle de la Communauté économique, notre position peut paraître isolée. Pour le moment tout au moins. Mais si nous parlons d'une autre Europe, plus large, alors là tout est différent. J'évoque ici une Europe qui n'est pas enfermée dans le carcan économique, qui prône des principes éthiques qui s'inscriront bientôt avec force dans la loi française. Malheureusement, aujourd'hui, c'est le point de vue de la Communauté économique européenne qui s'impose. Nous devons nous y opposer sans scrupules. Quelles que soient les difficultés, les affaires actuelles, nous n'avons pas à nous culpabiliser de défendre les principes de la transfusion française et même son monopole. Il n'y a là aucun souci de protectionnisme économique, mais la volonté de préserver, quoi qu'il advienne, une éthique, la nôtre. »

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU
et **FRANCK NOUCHI**

HIPPOLYTE
RIVE GAUCHE
Liquidation totale
–50%
Nino Cerruti
Giorgio Armani
Gianfranco Ferré
Ermenegildo Zegna
Basile
Byblos
Krizia Uomo
Karl Lagerfeld
V2 et Istante
by Gianni Versace
Iceberg
19-21, rue de l'Ancienne-Comédie Paris 6e. Mo Odéon
Aut. préf. loi du 30.12.1906.

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Jacques Amalric, Thomas Ferenczi
Philippe Herreman, Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

LE DÉMANTÈLEMENT DE L'URSS ET LA NAISSANCE DE LA CEI

Les pays occidentaux ont, dans l'ensemble, réagi positivement à la réunion d'Alma-Ata, en rappelant toutefois qu'ils attendaient de la nouvelle Communauté des Etats indépendants (CEI) des engagements précis, notamment sur le contrôle des armements et le respect des accords de désarmement conclus par l'URSS.

La France *« se réjouit du résultat de la conférence d'Alma-Ata »*, où l'on a vu *« apparaître une véritable organisation »* alors que *« l'on pouvait craindre que les choses partent dans tous les sens et qu'à l'ancienne Union se substitue le chaos »*, a ainsi déclaré, dimanche 22 décembre, M. Roland Dumas.

M. Dumas, qui a constaté que *« la Russie se taille la part du lion »* dans la nouvelle structure, a cependant relevé que le problème de l'armement nucléaire soviétique n'a été encore que *« partiellement réglé »*. Soulignant l'aggravation de la situation économique et sociale, particulièrement dans les grandes villes de l'ex-URSS et dans les Républiques les plus pauvres du Sud, il a estimé que les Occidentaux vont *« devoir faire un très gros effort pour aider les populations à passer ce cap très difficile »*.

Plusieurs responsables européens ont estimé que la reconnaissance des Etats membres de la nouvelle CEI devrait être assez rapide. M. Genscher pense même qu'elle pourrait intervenir *« avant la fin de l'année »* si ces Etats s'engagent à respecter les accords de désarmement signés par l'URSS ; il a souhaité que les anciennes Républiques *« ne soient pas laissées seules avec leurs problèmes »* et qu'elles participent à *« une coopération transatlantique et européenne »*. Le gouvernement néerlandais, qui assume jusqu'au 1er janvier la présidence de la Communauté européenne, a accueilli favorablement la décision de huit Républiques de rejoindre la Communauté des Etats indépendants : *« La présidence de la CEE part de l'idée que la CEE et tous ses Etats membres voudront établir des relations diplomatiques avec toutes les Républiques devenues indépendantes et membres de la CEI, dès que la confirmation aura été obtenue qu'elles satisfont aux critères définis par les Douze le 16 décembre pour la reconnaissance des nouveaux Etats. »* Une déclaration commune des Douze dans ce sens devait être publiée lundi. Le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Hans Van den Broek, a souligné que les Douze *« veulent empêcher l'émergence de nouveaux Etats nucléaires »* et qu'ils souhaitaient, par conséquent, un engagement sur les accords de désarmement et un contrôle central sur les armes nucléaires. Des remarques du même ordre ont été faites par les ministères des affaires étrangères à Londres, à Madrid et à Tokyo.

Le fait que la Russie hérite de l'appareil diplomatique de l'ex-URSS pourrait éviter à la communauté internationale d'avoir à la reconnaître formellement. C'est du moins dans cette direction que s'oriente la CEE. Tel n'est pas le cas de l'Afrique du Sud, qui a annoncé dimanche son intention de reconnaître la Russie, de l'Afghanistan, où le gouvernement du président Najibullah a approuvé samedi la reconnaissance de la Russie et des Républiques musulmanes d'Asie centrale, de l'Egypte, qui a annoncé son intention de reconnaître les onze Républiques membres de la CEI.

La Biélorussie est la onzième République à avoir été reconnue, dimanche, par Bucarest. L'Argentine, qui recevait samedi le ministre arménien des affaires étrangères, M. Raffi Hovhannissian, et où vivent cent mille personnes d'origine arménienne, a pour sa part annoncé la reconnaissance de l'Arménie. La Chine s'est déclarée prête à établir des relations diplomatiques avec les Républiques de l'ancienne URSS, mais *« attend que la situation s'éclaircisse »*.

Washington a accueilli sans enthousiasme la fin de l'ère du « partenariat »

WASHINGTON

de notre correspondant

Le drapeau rouge à la faucille et au marteau ne flotte plus sur les bâtiments de l'ex-ambassade d'URSS à Washington. C'est un symbole de plus, s'il en fallait encore, de l'effondrement soviétique. Pourtant, pas plus que chacune des précédentes étapes du démantèlement de l'ancien adversaire des Etats-Unis, la réunion d'Alma-Ata n'a suscité aux Etats-Unis le moindre enthousiasme.

Les autorités américaines trouveront pratique de voir la Russie de Boris Eltsine hériter du siège de l'ancienne Union soviétique au Conseil de sécurité de l'ONU. De même, le secrétaire d'Etat, M. James Baker, paraît être revenu de son périple dans les Républiques quelque peu rassuré sur le sort des armes nucléaires de l'ex- « Empire du mal ». Il y aura un commandement unique *« provisoire »* sur l'arsenal atomique, a-t-il été décidé à Alma-Ata. Des experts militaires américains sont attendus en janvier dans les quatre Républiques nucléaires pour vérifier, avec elles, les dispositifs de contrôle et de sécurité (ce qui ne garantit pas vraiment contre les risques de dissémination). Si tout se passe pour le mieux – espèrent les Etats-Unis, – l'Ukraine, la Biélorussie et même, peut-être, le Kazakhstan abandonneront à la seule Russie l'héritage nucléaire de l'ancienne armée rouge.

En somme, les Américains apprécient favorablement toutes les décisions d'Alma-Ata qui vont dans le sens du maintien d'un minimum d'autorité centrale – en fait, russe – dans l'ancienne Union. Mais ils ne cachent pas leur nostalgie de l'ère du « partenariat », ces toutes dernières années de travail en commun avec ceux qui furent les derniers animateurs du pouvoir central soviétique : Mikhaïl Gorbatchev et Edouard Chevardnadze. Le président soviétique et son ministre des affaires étrangères – à éclipses – étaient des hommes *« prévisibles »*, représentants d'un certain *« ordre »*, auxquels on se console mal d'avoir à dire *« adieu »*.

Pas de reconnaissance pour la Géorgie

Pour le reste, les événements qui se sont déroulés dans la capitale kazakhe sont accueillis avec réalisme. Puisque la Communauté des Etats indépendants (CEI) ne se présente pas comme un Etat sur la scène internationale – hélas ! dirait-on à Washington, – il faudra bien reconnaître, une à une, la douzaine de Républiques membres de ladite Communauté.

L'impression générale est que cette reconnaissance est une affaire de semaines, plutôt que de mois. Dans un document rendu public le 4 septembre, et tout récemment repris par M. Baker lors de son discours de Princeton, les Etats-Unis ont déjà énuméré un certain nombre de critères : nécessité du maintien d'un centre de décision unique pour les armes nucléaires, respect des droits des minorités sur le territoire de chacune des Républiques, règlement pacifique d'éventuels différends frontaliers, démocratisation des régimes, etc. M. Baker a d'ores et déjà annoncé que la Géorgie, gouvernée par un dictateur, et l'Azerbaïdjan, qui prépare la guerre contre les Arméniens, ne se qualifiaient pas.

En revanche, la reconnaissance de la plupart des onze Républiques représentées à Alma-Ata – notamment la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, le Kazakhstan, le Kirghizstan – ne devrait pas tarder. Si les autorités américaines s'accordent encore un délai, c'est pour faire pression sur les Républiques afin de les inciter à satisfaire les conditions posées. Officiellement, les Etats-Unis se sont *« félicités »* des résultats de la réunion d'Alma-Ata et de la création de cette Communauté. Officieusement, un responsable de l'entourage de M. Baker, cité dans la presse dominicale, faisait état d'une approche très réservée : *« L'étendue de nos relations* [avec cette Communauté] *variera d'une République à l'autre, en fonction de leur degré de démocratie et de libéralisation économique. »*

Des Républiques grisées par leur indépendance

Selon le *New York Times*, qui rapporte les propos d'un *« officiel »* se trouvant dans l'avion de M. Baker de retour d'Europe, c'est même avec un scepticisme maussade que l'on commente les résultats d'Alma-Ata : la Communauté aurait peu de chance de survie ou de représenter quoi que ce soit de substantiel – selon cette source – tant les nouvelles Républiques sont grisées par leur indépendance et mettront du temps à comprendre tout ce qu'elles ont perdu en sortant d'un cadre fédéral. En bref, on n'y croit pas, et les Etats-Unis s'apprêtent à devoir traiter avec une douzaine d'Etats indépendants qui, dans un climat général passablement déstabilisé, poursuivront chacun des politiques différentes.

Cette appréciation peu encourageante se double d'un certain pessimisme quant aux perspectives économiques de l'après-soviétisme. Après les risques de dissémination nucléaire, c'est le sujet de préoccupation numéro deux. Le président George Bush paraît l'avoir tardivement reconnu en convoquant pour janvier prochain à Washington une conférence de coordination de l'assistance à l'ex-URSS. Les Européens ont réagi assez fraîchement, faisant valoir qu'ils avaient déjà sonné l'alarme, sans susciter l'intérêt des Etats-Unis ; étant de loin les plus gros contributeurs d'aide à l'ancienne URSS, ils apprécient peu de voir les Etats-Unis tirer la couverture à eux en lançant cette idée de conférence.

C'est maintenant au tour du Congrès de critiquer la timidité de l'administration face à la débâcle économique qui se préparerait à l'Est. En dépit d'une certaine humeur isolationniste dans le pays, plusieurs ténors de la Chambre et du Sénat viennent d'exhorter l'administration à prendre la mesure des drames politiques que recèle la situation économique et sociale dans certaines Républiques – notamment en Russie – et à agir généreusement et en conséquence. Ancien conseiller du président Jimmy Carter pour les questions de sécurité, M. Zbignew Brzezinsky évoque les risques d'*« implosion socio-économique »* à l'Est : *« Nous savons tous qu'il va y avoir une très grave crise* (...), dit-il ; *mais nous savons très peu de choses sur ce qu'il faut faire* [pour y remédier]. »

Dans le dernier numéro de la revue *Foreign Policy*, M. James Schlesinger, ancien secrétaire à la défense, ancien directeur de la CIA, aujourd'hui conseiller d'une importante banque d'affaires américaine, lance un véritable cri d'alarme. Il dénonce l'aveuglement et le manque de générosité de l'administration comme du secteur privé américain – à peine 300 millions de dollars d'investissements dans l'ancienne Union soviétique depuis 1987. M. Schlesinger accuse les Occidentaux, et notamment les Etats-Unis, d'avoir complètement sous-estimé le *« cataclysme »* économique que va représenter le passage des économies socialistes à un système libéral.

Il écrit que l'état des économies est-européennes et ex-soviétiques ressemble à celui de pays au sortir d'une guerre. Alors qu'il faudrait un nouveau plan Marshall (le volumineux programme d'aide américaine mis à la disposition de l'Europe de l'Ouest au lendemain de la seconde guerre mondiale), poursuit M. Schlesinger, les Etats-Unis n'ont répondu que par des *« prêches »*, de nature *« théologique »*, à la gloire du marché. La crise économique à l'Est va produire un *« désenchantement qui risque de miner les débuts de la démocratie »*, écrit-il encore, ajoutant : *« Il est difficile d'être optimiste, nous sommes peut-être en train d'assister à la naissance d'une grande tragédie »*.

ALAIN FRACHON

Les deux victoires de M. Eltsine

Suite de la première page

Il en va de même du sentiment d'appartenir à une communauté plus large et plus réelle que celle des *« Etats indépendants »* : dimanche 22 décembre, les deux journaux télévisés diffusés à Moscou « ouvraient » tout naturellement sur les affrontements de Tbilissi, capitale d'une Géorgie en principe étrangère à la *« Communauté »* puisqu'elle n'a pas signé les accords d'Alma-Ata.

Il n'y a plus de citoyenneté soviétique, il reste deux cent quatre-vingts millions de citoyens *« d'origine soviétique »* libérés d'une estampille pesante mais aussi dépossédés de ce qui était devenu une partie d'eux-mêmes et leur assurait un certain « rang » dans le monde. M. Gorbatchev était loin d'être le seul à souhaiter que soit maintenue sous un autre nom une citoyenneté commune mais, pour cela comme pour le reste, il n'a pas été entendu.

Est-ce précisément parce qu'il veut faire comprendre que les choses ne sont pas aussi simples qu'on a fait semblant de le croire à Alma-Ata que M. Gorbatchev n'en finit pas de faire ce que tout le monde attend de lui ? Ou est-ce tout simplement parce qu'il n'en a pas la force ? Sa présidence ne tenait plus qu'à un bouton – celui de l'arme nucléaire – et ce bouton lui a été arraché pour être confié à Boris Eltsine. Ses collaborateurs ont commencé à quitter un Kremlin où lui-même n'est plus chez lui puisque tous les bâtiments sont désormais propriété de la Russie.

On espérait une intervention finale, un discours d'adieu samedi soir, puis dimanche soir... Rien n'est venu, pas plus que l'annonce d'une démission qui, finalement, n'a plus guère d'importance. M. Eltsine lui avait certes promis une sortie honorable. Mais on a constaté à Alma-Ata qu'il ne s'agissait en fait de rien d'autre que de lui garantir une retraite, *« d'assurer sa situation matérielle et autre »*, comme l'a déclaré le président russe après avoir expliqué, avec une maladresse un peu gênante puisque, après tout il parlait d'un homme vivant : *« il faut mettre un terme à cette tradition apparue depuis 1917 qui nous a fait enterrer chaque dirigeant de l'Etat et ensuite le réenterrer ou bien le considérer comme un criminel... »*. Mais le président russe n'est pas du genre à faire dans la dentelle et ses manières abruptes, loin d'être un handicap, ont apparemment contribué à la double victoire qu'il a remportée dans la capitale du Kazakhstan.

La première – sur Mikhaïl Gorbatchev – n'était certes qu'une confirmation, l'épilogue d'une bataille de plusieurs années qui avait connu son tournant définitif en août dernier : M. Gorbatchev, alors encore secrétaire général du parti, ne s'est jamais remis de l'humiliation publique que lui a fait subir M. Eltsine en annonçant devant lui, et en dépit de ses brèves velléités de protestation, la mise hors la loi du PCUS.

Intangibilité des frontières

L'autre victoire, celle qui a consisté à faire accepter par les autres membres de la Communauté l'indiscutable prééminence de la Russie, paraissait plus aléatoire. Mais M. Eltsine a gagné, provisoirement tout au moins, le pari engagé à Minsk avec la constitution surprise d'une communauté à trois et suivie par une succession de faits accomplis par lesquels la Russie s'est approprié la totalité de l'héritage de l'URSS. M. Eltsine a obtenu de ses pairs le contrôle de fait de l'arme nucléaire même si cette réalité est entourée de diverses circonvolutions et que trois autres Républiques – l'Ukraine, la Biélorussie, le Kazakhstan – ont un certain droit de regard, du moins tant que des armes nucléaires sont déployées sur leur territoire.

La Russie a obtenu le siège de l'URSS au Conseil de sécurité des Nations unies. Enfin, l'absence délibérée dans la nouvelle Communauté de toute institution centrale forte signifie en réalité que rien ne pourra brider la puissance de la Russie – sinon ses propres faiblesses internes – et que donc cette Communauté ne pourra fonctionner que si ses membres acceptent de danser au son de la musique jouée à Moscou par M. Eltsine.

En dépit des apparences, cette victoire n'est pourtant pas sans contrepartie, ou alors il serait bien difficile d'expliquer pourquoi onze Républiques sur douze, au terme d'une rencontre longue d'à peine quelques heures, ont adopté les textes constitutifs de la nouvelle communauté. Aussi improvisé et fragile qu'il puisse paraître, l'accord d'Alma-Ata repose sur un marché fondamental : La Russie a ce qu'elle voulait – et que de toute manière il aurait été à peu près impossible de lui contester, – mais en échange elle reconnaît l'intangibilité de ses frontières avec ses partenaires.

C'est là un acquis essentiel, tout particulièrement pour l'Ukraine et le Kazakhstan, vastes Etats multinationaux dotés d'une forte population russe. Là encore, le brutal avertissement lancé par Boris Eltsine, dès la fin du mois d'août, a payé. Le président russe avait à l'époque menacé les Républiques qui quitteraient sans concertation l'URSS d'une révision des frontières, et si cette « maladresse » avait, à l'époque, beaucoup choqué, le message a finalement été bien reçu.

Pour le reste, la conférence d'Alma-Ata n'a pas réglé grand-chose : les futurs organismes de coordination ont été à peine ébauchés et même leur localisation n'est pas déterminée (comme on pouvait s'y attendre, il n'est plus question de faire de Minsk le siège unique de ces organismes). On a fait une impasse à peu près complète sur les questions économiques et les quelques décisions annoncées suscitent les plus grands doutes. Ainsi, a annoncé M. Eltsine, le rouble sera la monnaie commune à la Communauté et l'éventuelle création de monnaie nationale *« se fera dans la concertation »* ...

On s'est mis d'accord sur certains principes concernant le regroupement, la réduction et le contrôle des armes nucléaires, qui reprennent pour l'essentiel les projets de la direction russe *(voir page 4)*. Mais le Kazakhstan n'a pas encore formellement accepté de renoncer à ses armes, même s'il n'a guère d'autre choix. D'une manière générale, les accords *« militaires »* restent à préciser. Le maréchal Chapochnikov, jusque-là ministre soviétique de la défense, ne se voit confier le commandement en chef que pour un mois et il faudra attendre la réunion prévue à Minsk le 30 décembre pour y voir un peu plus clair.

Ce qui par contre sautait aux yeux – en particulier lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion – ce sont les différences de perception et de sensibilité et la méfiance qui règnent entre les signataires. A deux reprises au moins on a vu le président ukrainien, Leonid Kravtchouk, intervenir pour prendre le contrepied de ce qui venait d'être dit. Lorsque, en réponse à une question, M. Eltsine a parlé du *« comité »* supposé superviser la défense des frontières extérieures – en faisant apparemment allusion au KGB dont dépendait dans l'ancienne URSS le corps des gardes frontières –, M. Kravtchouk a précisé sur un ton sans appel que M. Eltsine ne pouvait parler là que d'un *« comité russe »*, qu'il n'était pas question de créer un quelconque *« comité communautaire »*.

« Susceptibilité » nationale

Le président russe reconnut immédiatement son erreur, tout de même symptomatique d'une certaine habitude de pensée. Quant aux frontières *« internes »*, elles sont certes supposées être *« transparentes »* c'est-à-dire parfaitement perméables pour les citoyens mais, en réalité, aucun accord précis n'a encore été atteint, et le Parlement ukrainien a déjà voté des dispositions limitant un peu cette perméabilité.

Autre « accrochage » : quand le président ouzbek expliqua que, de *« son point de vue »*, il faudrait conserver une forme de citoyenneté commune, M. Kravtchouk intervint de la manière la plus sèche : *« il n'en est pas question* (...) *la Communauté n'est pas un Etat »*. Sur ce point aussi, M. Eltsine lui apporta son soutien, d'autant plus logiquement que le président russe ne veut pas entendre parler d'un *« nouveau centre »* ni d'un budget commun. Mais l'attitude de M. Kravtchouk, la *« susceptibilité »* nationale qu'il a délibérément manifestée, risquent de conforter dans leur opinion ceux qui estiment que l'Ukraine ne voit dans la nouvelle Communauté qu'un moyen commode et provisoire d'établir définitivement la pérennité de ses frontières.

De son côté, et plus discrètement, le président kazakh, M. Nazarbaev, a montré que certaines plaies récentes n'étaient pas tout à fait cicatrisées. Comme on l'interrogeait sur le sort des ambassades de l'URSS dans le monde, (que s'est appropriées la Russie) il a répondu d'un ton pincé : *« Il vaut mieux poser la question à Boris Eltsine. »*

JAN KRAUZE

LA RECHERCHE

N° 239 • JANVIER 1992 • 37 F

• L'ORIGINE DES OCÉANS
• L'ARÔME DE LA TRUFFE
• LA PHYSIQUE AU JAPON
• L'ARCHÉOLOGIE DES GROTTES ORNÉES
• LES DINOSAURES POLAIRES
• BIOLOGIE : LES DANGERS DE LA MÉDIATISATION

DOSSIER : Diversité génétique
La gestion mondiale des ressources vivantes

LA PREMIÈRE REVUE D'INFORMATION SCIENTIFIQUE

LE DÉMANTÈLEMENT DE L'URSS ET LA NAISSANCE DE LA CEI

Les structures institutionnelles de la Communauté des Etats indépendants

Six textes ont été signés par les représentants de onze Républiques, réunis samedi 21 décembre, à Alma-Ata, la capitale du Kazakhstan. Voici le détail de l'accord portant sur les structures institutionnelles de la Communauté des Etats indépendants (CEI) qui succède à l'URSS. Ces documents ont été communiqués par les agences Tass et Interfax.

– **Le conseil des chefs d'Etat :** ce sera l'organe suprême de la CEI. Il est habilité à approuver les documents essentiels pour la CEI et à les amender ou à leur ajouter des annexes. Il se réunira deux fois par an. Des sessions extraordinaires de ce conseil peuvent être convoquées à la requête d'un membre de la CEI. Sa présidence sera tournante.

– **Le conseil des chefs de gouvernement :** il se réunira aussi deux fois par an, probablement en même temps que le conseil des chefs d'Etat. Il jouerait également un rôle dans l'adoption de la politique de base de la CEI, mais ses fonctions exactes n'ont pas été clarifiées pour le moment. Sa présidence serait tournante.

– **Des comités ministériels :** six comités, se réunissant quatre fois par an, auront pour tâche de coordonner les décisions pratiques sur le fonctionnement de la CEI. Leurs compétences portent sur les domaines suivants : les affaires étrangères, la défense, l'économie et les finances, les transports et les communications, la protection sociale et les affaires intérieures.

– **Un comité de supervision générale :** ce comité, qui comprendrait des représentants de chacun des Etats de la CEI, se réunirait en permanence, sauf quand le conseil des chefs d'Etat ou celui des chefs de gouvernement serait en session.

L'accord prévoit en outre que tous les Etats membres doivent se partager, selon des modalités non précisées, les dépenses inhérentes au fonctionnement des institutions de la CEI. Le document indique qu'une décision sera prise ultérieurement quant à la localisation de chacune de ces institutions

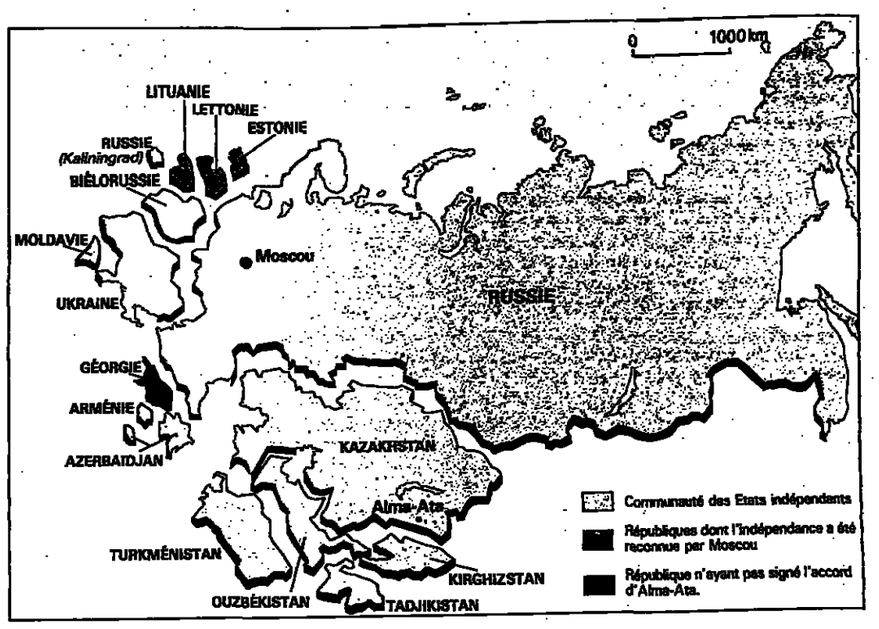

L'accord sur les arsenaux nucléaires

« La Biélorussie, le Kazakhstan, la Fédération russe et l'Ukraine – qui ont des armements nucléaires déployés sur leur sol, – confirment leur adhésion à la non-prolifération des armements nucléaires, aspirant à l'élimination de tous les armements nucléaires et désirant agir pour le renforcement de la stabilité internationale, sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Les armements nucléaires qui font partie des forces armées stratégiques unifiées assurent la sécurité collective de tous les membres de la Communauté d'Etats indépendants.

Article 2

Les Etats membres [signataires] *du présent accord confirment l'obligation de ne pas recourir en premier à des armements nucléaires.*

Article 3

Les Etats membres du présent accord élaborent en commun une politique sur les questions nucléaires.

Article 4

Jusqu'à l'élimination totale des armements nucléaires sur le territoire de la République de Biélorussie et de l'Ukraine, les décisions sur la nécessité de leur emploi sont prises, avec l'accord des chefs des Etats membres de l'accord, par le président de la RSFSR, sur la base des procédures établies conjointement par les Etats membres.

Article 5

5.1. *Les Républiques de Biélorussie et d'Ukraine s'engagent à adhérer au traité de non-prolifération nucléaire de 1968 comme Etats non nucléaires et à conclure avec l'Agence internationale de l'énergie atomique les accords et garanties appropriés.*

5.2. *Les Etats membres du présent accord s'engagent à ne transférer à quiconque des armements nucléaires ou autres dispositifs de déclenchement et des technologies de contrôle de tels dispositifs de déclenchement, soit directement soit indirectement, et de n'aider ou encourager* (...) *d'aucune manière un Etat à posséder des armements nucléaires ou à produire des armements nucléaires ou des dispositifs de déclenchement nucléaire* (...).

5.3. *Les propositions de l'alinéa 2 de cet article ne font pas obstacle au transfert des armements nucléaires de Biélorussie, du Kazakhstan et de l'Ukraine sur le territoire de la RSFSR en vue de leur neutralisation.*

Article 6

Les Etats membres de cet accord, conformément au traité international, contribueront à l'élimination des armements nucléaires d'ici au 1er juillet 1992 en Biélorussie et au Kazakhstan, et l'Ukraine assurera l'évacuation des armements nucléaires tactiques dans des installations industrielles centrales en vue de leur démantèlement sous contrôle commun.

Article 8

L'accord actuel requiert une ratification [par les Parlements des quatre Etats ; article 7]. *Il entrera en vigueur au trentième jour suivant la remise des documents portant ratification au gouvernement de la RSFSR en vue de leur conservation. » – (Reuter.)*

La Russie succède à l'Union soviétique comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU

C'est la Russie, et non la nouvelle Communauté des Etats indépendants, qui va succéder à l'URSS comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Les dirigeants des Républiques présents à Alma-Ata l'ont finalement accepté samedi, certains, comme M. Nazarbaev, renonçant ainsi aux réserves qu'ils avaient émises précédemment.

Le Conseil de sécurité devrait se réunir début janvier pour entériner la transmission du siège de l'URSS à la Russie. M. Boris Eltsine a adressé en fin de semaine dernière une requête en ce sens aux quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Chine).

Ce scénario est de loin le plus simple du point de vue de l'ONU, puisqu'il permet que la succession s'opère sans que la Charte soit révisée, et ne précipite pas le débat latent mais extrêmement conflictuel aux Nations unies sur la composition du Conseil de sécurité, ce qui n'eût pas manqué si certaines Républiques avaient contesté les prétentions de la Russie à cet héritage. On fait valoir pour justifier cette transmission que la Russie contrôle l'essentiel de l'arsenal nucléaire de l'ex-URSS, représente 75 % de son territoire et compte 150 millions d'habitants. La Charte de l'ONU reconnaît les Etats, mais pas les groupements d'Etats. Dans les textes d'Alma-Ata, les Républiques se bornent à stipuler que la Russie occupera le siège de membre permanent du conseil de sécurité *« en leur nom »*. La Russie devrait donc théoriquement se comporter au conseil de sécurité, par rapport à la Communauté des Etats indépendants, comme la France et la Grande-Bretagne sont désormais censées le faire par rapport à la Communauté européenne. L'Ukraine et la Biélorussie sont membres de l'ONU depuis sa fondation en 1945. Les autres Républiques devraient demander leur adhésion à l'organisation dès qu'elles auront été reconnues par la communauté internationale.

Bataille rangée dans le centre de Tbilissi

Les affrontements entre partisans et adversaires du président géorgien ont fait au moins dix-sept morts

De durs combats se sont poursuivis toute la nuit de dimanche à lundi devant le siège du gouvernement géorgien à Tbilissi, a annoncé lundi 23 décembre Radio Moscou, précisant qu'un millier de personnes participent de chaque côté à cette « bataille » dans le centre de la ville, qui a fait au moins 17 morts et une cinquantaine de blessés, selon un bilan établi dimanche soir par le procureur et le ministère de la santé de la République. Les opposants, pour l'essentiel des effectifs armés de la garde nationale dissidente, tentent de prendre d'assaut le bâtiment où s'est retranché le président Gamsakhourdia. En septembre et début octobre, des affrontements à Tbilissi avaient déjà fait une dizaine de morts.

Le représentant de la Géorgie à Moscou, M. Piotr Chkheïdze, a indiqué à l'AFP que le président géorgien s'est réfugié dans les sous-sols de l'immeuble, qui abrite le Parlement et le gouvernement géorgiens, pour échapper aux tirs d'artillerie de la garde nationale. Celle-ci, que commande M. Tenguiz Kitovani, a lancé un nouvel assaut à 21 h 30 locales (18 h 30 GMT) dimanche 22 décembre, à l'expiration d'un délai de trois heures qu'elle avait fixé pour la démission de M. Gamsakhourdia. Peu après, l'agence Tass faisait état de fortes explosions à l'intérieur du bâtiment, et M. Chkheïdze déclarait ne plus pouvoir joindre le siège du gouvernement géorgien depuis Moscou. Dans la nuit toutefois, le président géorgien annonçait, dans un appel à la nation, que l'attaque avait été repoussée.

Les combats sont menés à l'arme automatique, à la roquette, au canon anti-grêle, avec le soutien d'engins blindés. Des camions chargés de blocs de ciment bloquaient tous les accès au centre ville. Selon la radio russe, deux chars sont arrivés dimanche pour renforcer les troupes gouvernementales défendant le bâtiment. La radio géorgienne a annoncé que les attaquants avaient enlevé un député du parlement géorgien, M. Avtandil Rtkhiladze, et que le maire de Tbilissi avait été blessé, de même qu'un vice-ministre de l'intérieur, M. Roman Gventadze.

La représentation géorgienne à Moscou avait auparavant démenti des informations selon lesquelles des unités dissidentes de la garde nationale géorgienne auraient pris le contrôle de l'aéroport militaire de Tbilissi.

Ces violents affrontements font suite à plusieurs jours de manifestations dans la capitale géorgienne, à l'appel de l'opposition, qui réclame la libération des prisonniers politiques emprisonnés depuis plusieurs mois, la levée de la censure sur la presse et la démission de M. Gamsakhourdia, qu'elle accuse de tendances dictatoriales. Les autorités géorgiennes ont qualifié ces événements de *« tentative de coup d'Etat »*.

Nouveaux troubles en Ossétie du Sud

M. Gamsakhourdia avait lancé un premier appel à la télévision dans la soirée de samedi, demandant à la population de se rendre au siège du gouvernement *« menacé par les forces d'opposition »* pour défendre *« la liberté et l'indépendance »*. Le président géorgien avait affirmé que *« les forces de l'empire qui persistent toujours en Géorgie veulent empêcher la lutte des Géorgiens pour la liberté »*. Dimanche matin, la radio diffusait des appels à la population, demandant aux personnes possédant des armes de se rendre d'urgence vers les bâtiments du gouvernement pour défendre le président.

D'autre part le Parlement de l'Ossétie du Sud a décrété samedi l'indépendance de cette région autonome de la Géorgie, et proclamé son statut de République, a annoncé l'agence Tass. Celle-ci ajoute qu'une personne au moins a été tuée et plusieurs autres blessées dans la capitale Tskhinvali – rebaptisée Tskhinval – par des tirs d'artillerie en provenance des forces géorgiennes qui font le siège de la ville. Le président Gamsakhourdia a annulé il y a un an le statut d'autonomie de l'Ossétie du Sud, qui demande son rattachement à l'Ossétie du Nord, République autonome de la Fédération de Russie.

Les forces géorgiennes ont organisé depuis plusieurs mois le blocus de Tskhinvali, qui manque de nourriture et de médicaments. Le parlement d'Ossétie du Sud a envoyé un message aux Etats indépendants de l'ancienne URSS pour leur demander *« d'élever leur voix pour défendre la dignité humaine et les droits des minorités nationales »*, et de prendre des sanctions économiques *« sévères »* contre la Géorgie, a indiqué Tass. – *(AFP, Reuter.)*

Une République multinationale

Seule des Républiques de l'ex-URSS à ne pas avoir signé l'accord d'Alma-Ata, la Géorgie n'a connu qu'un mois et demi d'accalmie depuis la première offensive, en septembre et octobre, des opposants au président Gamsakhourdia.

S'étendant sur 69 700 km2 (dont 13 % de plaines seulement), la Géorgie compte 5 500 000 habitants, dont environ 70 % de Géorgiens, 10 % d'Arméniens, 7,4 % de Russes, 6,1 % d'Azerbaïdjanais, 3,2 % d'Ossètes et 1,7 % d'Abkhazes. Deux Républiques autonomes, l'Abkhazie (au nord) et l'Adjarie (au sud) font partie de la République géorgienne, ainsi que la région autonome d'Ossétie du Sud, qui demande son rattachement à l'Ossétie du Nord, située en Russie. La capitale, Tbilissi, compte 1 178 000 habitants.

Le royaume chrétien de Géorgie, dont l'apogée se situe au début du treizième siècle, a été déchiré entre les Perses et les Ottomans avant d'être annexé par la Russie en 1801. Après avoir proclamé son indépendance en 1918, la Géorgie, pays natal de Staline et de Béria, est envahie en 1921 par l'armée rouge qui y établit un gouvernement soviétique. Elu président du Soviet suprême de la République au lendemain de la victoire des nationalistes aux élections locales de novembre 1990, l'écrivain Zviad Gamsakhourdia a été le premier président d'une République soviétique élue au suffrage universel, le 26 mai 1991, recueillant 87 % des voix. Auparavant, le 31 mars 1991, la population s'était prononcée à plus de 90 % pour l'indépendance, qui a été proclamée par le Parlement géorgien le 9 avril.

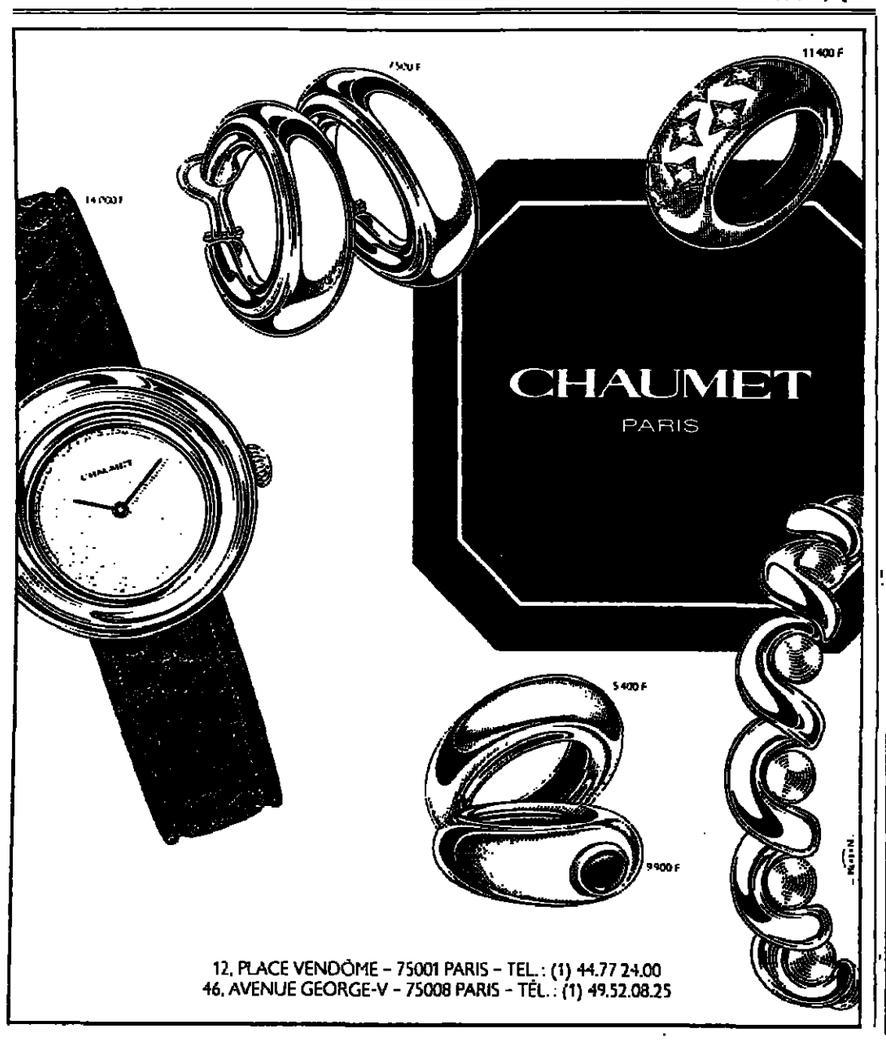

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : fin des travaux de la Convention constitutionnelle

La voie des négociations est maintenant ouverte

JOHANNESBURG

de notre correspondant

L'échange un peu vif qui avait opposé M. Nelson Mandela et M. Frederik De Klerk, vendredi 20 décembre, au terme de la première journée de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA), n'aura pas terni durablement les relations entre les deux hommes. Dès samedi matin, ils tenaient des propos beaucoup plus conciliants. Et Nelson Mandela, quittant la tribune après avoir remercié, au nom du Congrès national africain (ANC), les juges qui avaient présidé les travaux de la Convention, s'arrêtait alors devant M. De Klerk pour lui serrer la main.

Il est vrai qu'ils se connaissent bien. Depuis leur première rencontre, en décembre 1989, à la prison de Poolsmor, où M. Mandela était incarcéré, ils se sont vus, en tête à tête, une trentaine de fois. Au lendemain de la première réunion de la CODESA, ceux que l'on considère comme les deux acteurs les plus importants de la scène politique sud-africaine, ont toutes les raisons d'être satisfaits.

Dix-sept des dix-neuf partis et organisations, présents à Kempton Park, ont signé la « déclaration d'intention », définissant les principes généraux de la future Constitution (*le Monde* daté 22-23 décembre). Cinq groupes de travail ont été constitués, qui vont continuer de réduire les obstacles et de faire des propositions – dont certaines seront soumises au Parlement, lors de la prochaine session, qui s'ouvrira le 24 janvier, au Cap.

Le premier groupe aura pour mission de créer un climat propice à la liberté d'action politique, de définir le rôle de la communauté internationale dans le processus en cours et de s'assurer de la neutralité de la télévision et de la radio nationales. Le deuxième groupe devra explorer tous les principes constitutionnels pouvant permettre de dessiner un cadre commun, convenant à chacune des dix-neuf délégations, et essayer de déterminer qui aura le pouvoir de rédiger la nouvelle Constitution. La tâche du troisième groupe est de trouver un accord concernant la période de transition et un éventuel gouvernement intérimaire. Le quatrième groupe débattra de l'avenir des quatre *homelands* du Transkei, du Bophutatswana, du Venda et du Ciskei. Enfin, le dernier groupe fixera les délais impartis à la CODESA pour arrêter ses décisions et définir comment celles-ci seront mises en aplication.

Sans vouloir préjuger de l'avenir, force est de reconnaître que la CODESA a rempli sa mission. En donnant le coup d'envoi officiel des négociations, elle a posé la première pierre de cette « nouvelle Afrique du Sud démocratique et non raciale », que MM. Mandela et De Klerk appellent de leurs vœux. La prochaine étape est le discours que le chef de l'Etat prononcera, le 24 janvier, et dans lequel il devrait lever le voile sur la future Constitution transitoire et le gouvernement intérimaire non racial.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

SOUDAN : les inondations dans le sud

Plus de 2 000 jeunes morts de faim ou par noyade

Plus de 2 000 jeunes sont morts de faim ou noyés dans des inondations dans le sud du Soudan, alors qu'avec 4 000 autres enfants et adolescents ils regagnaient cette région en provenance d'Ethiopie, où ils se trouvaient jusqu'alors dans un camp de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS), a-t-on annoncé, samedi 21 décembre, de source officielle soudanaise.

Selon un responsable, mille des 4 000 enfants survivants ont été rendus à leur famille alors que 3 000 autres ont été hébergés dans des camps sous la supervision du CICR. – *(AFP.)*

Le vent des Aurès

Suite de la première page

Ils réclament une université de plein exercice, davantage de logements pour héberger les « *bléddards* » qui ont fait de Batna la cinquième ville du pays. A ceux qui lui reprochent de laisser les choses en l'état, le Front islamique du salut (FIS), qui contrôle, dans le département, trente-cinq municipalités sur soixante et une, rétorque qu'il hérite, par la faute du FLN, de dettes énormes et qu'au reste rien ne peut être valablement entrepris dans le cadre des lois existantes.

Membre élu du bureau politique du FLN, Me Benflis se garde bien d'épiloguer sur le passé car il n'y a rien de très positif à en retenir. Mais, quand il affirme, au cours d'une réunion, que dans l'Algérie de demain « *il n'y aura pas de place pour les voleurs* », son auditoire comprend cette allusion à l'ancien régime et l'applaudit à tout rompre. Cet habile avocat tente de masquer le plus possible le sigle sous lequel il fait campagne. « *Je n'ai pas d'autre garde du corps*, confie-t-il, *que Dieu et le peuple.* »

Dans le département de Batna, le FLN a fait table rase du passé, en gommant de la liste des candidats tous les anciens députés au profit d'hommes neufs, généralement bien considérés et de bon niveau intellectuel. Symboliquement, Me Benflis a préféré installer sa permanence dans un appartement que lui ont prêté des amis plutôt que dans les locaux du FLN. Pas question pour lui de se mêler à des querelles de personnes dans lesquelles s'enlise l'ex-parti unique. Il se prononce pour un « *débat d'idées* » et critique au passage le « *catastrophisme ambiant, qui nourrit des extrémismes* ».

L'extrémisme du FIS, le candidat du FLN est bien obligé de s'y référer, en dénonçant, sans trop s'y attarder, « *les gens de l'ombre, qui prennent leurs consignes à l'étranger* », « *le terrorisme intellectuel* » pratiqué par beaucoup et la violence utilisée par certains. Malgré tout, il « *refuse d'être partie prenante à un débat anti-FIS* ». Il n'est pas de « *ceux qui disent à propos des islamistes : ou ça s'arrange en trois jours, ou c'est la fin du monde* ». Il est au contraire de ceux qui sont prêts à « *faire avec* ».

Les réunions couscous

Ce candidat qui joue les hommes de bonne volonté à défaut de défendre un bilan, voire un programme, sera-t-il entendu ? Il se contente de « *semer* » au vent des Aurès. Membre d'une famille influente de Batna, il préfère aux réunions publiques des rencontres au café ou chez l'habitant, des contacts avec tous ceux qui, au sein du monde associatif, peuvent lui servir de relais avec la population. « *En prise directe avec le peuple* » ses adversaires islamistes se moquent de « *ces réunions couscous avec des notables et des chefs de tribu qui sont complètement dépassés* ».

Ni banderoles ni calicots, jusqu'aux tout derniers jours de la campagne, Batna ne s'est pas mise en frais pour paraître s'intéresser à la compétition électorale. De temps à autre, dans les quartiers autour des mosquées, le FIS fait une « *animation* », haut-parleur aidant, autour de la lecture et du commentaire de versets appropriés du Coran. Aux propos « *œcuméniques* » de Me Benflis, les islamistes n'accordent aucun crédit, tant ils se disent assurés de la victoire. Et de prévenir : « *Le peuple a été dupé une fois, il ne le sera pas deux.* »

Avant même que le FIS n'ait d'existence légale, les islamistes de Batna avaient déjà marqué des points, avec la complicité des autorités administratives, en obtenant, notamment, il y a quelques années, la fermeture des maisons de tolérance et la limitation à quatre du nombre des points de vente de boissons alcoolisées. Ce serait presque le régime sec pour une ville de deux cent mille habitants, si bières et vins ne circulaient abondamment sous le manteau. Récemment encore, les « verts » (couleur des islamistes) ont mis leur veto à la construction, près des ruines romaines de Lambèse, d'un groupe de chalets à usage touristique, projet jugé nuisible pour la santé morale des Aurassiens.

Le FIS, qui, en juin, avait créé une belle effervescence à Batna, en y organisant des marches et des sit-in, semble avoir renoncé, pour le moment, sur consigne venue d'ailleurs, à mettre de nouveau la ville en émoi. Tout en traitant leurs adversaires d'« *hypocrites* » et de « *traîtres* », ses militants tentent de se présenter comme des gens raisonnables, d'honnêtes citoyens. « *Nous sommes l'alternance*, disent-ils. *On sera la majorité mais on ne se comportera pas comme un parti unique.* »

S'entourer de précautions

Candidat du parti Hamas qui s'inscrit dans la mouvance intégriste, M. Ali Lahouel, *universitaire*, milite lui aussi pour l'avènement d'un Etat islamique. Mais, explique-t-il, « *il ne faut pas vouloir le créer aujourd'hui pour le voir disparaître demain* ». A son avis, « *ce processus s'étalera sur plusieurs années. Il est nécessaire de s'entourer de précautions pour ne pas casser les relations sociales* ».

Beaucoup de jeunes Aurassiens, très éloignés de la dialectique islamique, n'en sont pas moins tentés d'apporter leurs voix au FIS. Bien sûr, le comportement des « barbus » les intrigue souvent, les irrite parfois. « *Ils sont durs et méfiants* », admet un employé de banque, qui s'apprête néanmoins à « *voter pour l'islam* ». Rien ni personne ne peut le convaincre d'agir autrement. « *Au début, quand ils seront au pouvoir, ils vont peut-être serrer la vis, mais après, ça ira* », assure-t-il, comme pour se donner bonne conscience.

Ce vendredi après-midi, dans le quartier de Stand, à Batna, à l'heure de la grande prière, ils sont plus nombreux à prendre le chemin du stade, pour y soutenir leur équipe contre celle de Biskra, que celui de la mosquée toute proche, où l'imam invite ses ouailles en termes enflammés à « *voter pour Dieu* ». Il n'est pourtant pas interdit de penser que les adeptes du ballon rond mêlent, dans l'urne, leurs voix à celles des fidèles d'Allah.

JACQUES DE BARRIN

EN BREF

□ **ALBANIE : le président Ramiz Alia propose des élections législatives pour mars 1992.** – Le président albanais, M. Ramiz Alia, a proposé, samedi 21 décembre, que les élections législatives anticipées, réclamées par l'opposition, aient lieu le 1er mars, selon la radio albanaise. Il a aussi laissé entendre qu'il pourrait se retirer bientôt en ajoutant à propos de la présidence : « *Je ne crois pas être le seul homme politique albanais capable d'exercer cette fonction.* » – *(AFP, Reuter.)*

□ **COLOMBIE : installation d'un radar « anti-drogue » dans le sud du pays.** – La Colombie va installer prochainement dans le sud du pays avec l'aide des Etats-Unis un radar de surveillance aérienne afin de lutter contre le trafic de stupéfiants transportés par de petits avions de tourisme, a annoncé samedi 21 décembre le général Roso José Serrano, directeur de la police antidrogue. – *(AFP.)*

□ ***CUBA : arrestation du dissident social-démocrate Indamiro Restano.*** – Le dissident Indamiro Restano, président du mouvement social-démocrate illégal Armonia, a été arrêté et emprisonné vendredi après-midi 20 décembre à La Havane, a indiqué samedi M. Elizardo Sanchez Santa Cruz, président du Comité cubain pour les droits de l'homme et de réconciliation nationale.

D'autre part, trois militants d'un mouvement écologique, deux Mexicains et un Espagnol, qui voulaient rencontrer le président Fidel Castro ont déclenché, vendredi 20 décembre, une vive agitation policière en déployant une banderole sur la place de la Révolution de La Havane. Ils ont été immédiatement interpellés. Enfin, le gouvernement a annoncé une nouvelle série de mesures d'austérité, prévoyant notamment la réduction de la production des entreprises, des programmes de télévision, de la distribution d'électricité ou d'essence. – *(AFP.)*

□ **DJIBOUTI : le procès de M. Ali Aref Bourhan s'ouvrira en juillet.** – Le procès de l'ancien président du conseil de gouvernement de l'ex-Territoire français des Afars et des Issas, M. Ali Aref Bourhan, arrêté en janvier et accusé de complot contre le régime, s'ouvrira le 5 juillet 1992, a annoncé, samedi 21 décembre, le tribunal de sûreté de la République. Le procès, censé débuter samedi matin, a été reporté sur requête des avocats de la défense, Mes Jacques Vergès et Seyni Loum, qui ne pouvaient effectuer le déplacement à Djibouti. – *(AFP.)*

□ **ESPAGNE : réélection de M. Julio Anguita à la tête du PCE.** – M. Julio Anguita a été réélu, dimanche 22 décembre, à Madrid, à la présidence du Parti communiste espagnol (PCE), lors du XIIIe congrès, consacré à la survie de cette formation. Alors que les rénovateurs étaient partisans de sa dissolution, le PCE, qui fait partie de la coalition Izquierda Unida (IU, gauche unie), s'est finalement prononcé pour le maintien de la « *tradition communiste* ». – *(AFP.)*

□ **KOWEÏT : quatre cents civils *tués par des engins explosifs depuis* février 1991.** – Quelque 400 civils ont été tués et 1 600 blessés par l'explosion de mines ou par la manipulation d'explosifs disséminés sur le territoire du Koweït depuis la libération de l'émirat en février 1991, a affirmé, dimanche 22 décembre, le directeur d'un hôpital de Koweït, selon lequel la plupart des victimes sont des jeunes Koweïtiens de neuf à dix-huit ans. Selon des sources officielles, il faudra « *au moins* » vingt ans pour que l'émirat soit complètement « *nettoyé* ». – *(AFP.)*

□ **MAROC : décès de l'ancien ministre de la culture, M. Mohamed El Fassi.** – L'ancien ministre des affaires culturelles, M. Mohamed El Fassi, est décédé, samedi 21 décembre, à Rabat. Agé de quatre-vingt-trois ans, M. El Fassi, qui avait été plusieurs fois ministre et avait occupé divers postes de responsabilité à l'UNESCO, est l'auteur de près d'une centaine d'ouvrages sur le monde arabe et islamique. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : attentats contre des locaux diplomatiques français et espagnols à Lima.** – Une série d'attentats à l'explosif, qui ont fait un blessé léger et des dégâts peu importants, ont été commis contre des locaux diplomatiques français et espagnols et d'autres objectifs à Lima dans la nuit du 20 au 21 décembre a annoncé la police. Les attentats ont eu lieu pendant que la capitale était partiellement plongée dans l'obscurité à la suite de la destruction de pylônes électriques. Des commandos terroristes ont lancé simultanément, depuis des véhicules en marche, des bombes de fabrication artisanale sur la résidence de l'ambassadeur d'Espagne et sur l'ambassade de France. – *(AFP.)*

□ **ROUMANIE : le deuxième anniversaire de la révolution.** – Environ 4 000 personnes ont assisté, samedi 21 décembre, à Bucarest, à la commémoration du renversement du régime Ceausescu, en 1989. Des gerbes de fleurs ont été déposées à la mémoire des 1 053 victimes des événements de 1989, sur la place de l'Université, rebaptisée, dimanche, place du 21 Décembre par la municipalité de Bucarest. – *(AFP, Reuter.)*

□ **RWANDA : violents combats à la frontière avec l'Ouganda.** – Les autorités rwandaises ont confirmé, samedi 21 décembre, que de violents combats opposent les troupes gouvernementales aux rebelles du Front patriotique rwandais (RPF), dans la région de Ruhengeri, frontalière avec l'Ouganda. Les rebelles, en grande majorité de l'ethnie tutsie, déserteurs de l'armée ougandaise, auraient tué plusieurs personnes, selon la radio rwandaise. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : un dirigeant de l'opposition élu vice-président de la Conférence nationale.** – Une foule en liesse a envahi, dimanche 22 décembre, les rues de Kinshasa, pour saluer l'élection du dirigeant du Parti démocratique social et chrétien (PDSC), M. Joseph Ileo, un des chefs de file de l'opposition, à la vice-présidence de la Conférence nationale. Celle-ci, qui n'a toujours pas commencé ses travaux, est présidée par Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque de Kisangani. – *(AFP, Reuter.)*

ANDRÉ FONTAINE

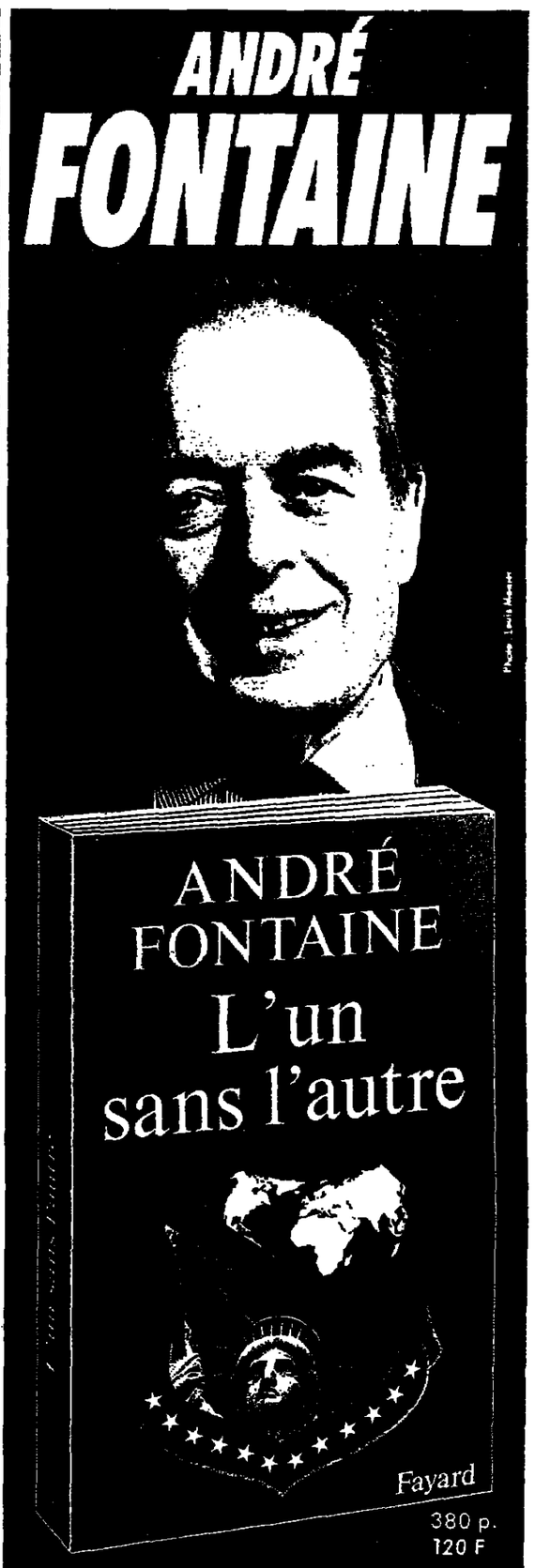

Une fois de plus, j'admire André Fontaine d'avoir, à chaud, réussi une vigoureuse synthèse sur l'état du monde.
Jean-Baptiste Duroselle, *Le Monde de l'Institut*

On peut gratter : c'est du solide.
Stéphane Denis, *L'Événement du Jeudi*

Fascinante revue du monde écrite de cette plume alerte bien connue des fidèles lecteurs d'André Fontaine, qui sait rendre intelligible une époque si compliquée.
Jean-Philippe Caudron, *La Vie*

La période ouverte par la chute du communisme est à ce point grosse de changements que fixer ses lignes de forces tient de l'impossible pari. C'est pourtant à saisir l'insaisissable que nous convie André Fontaine. L'un sans l'autre est avant tout la fresque vivante, minutieuse et tenace d'une actualité à nulle autre pareille.
Jean François-Poncet, *Le Figaro*

FAYARD

ASIE

CAMBODGE : après les violences du week-end

La dégradation du climat à Phnom-Penh va retarder l'application des accords de paix

Les violences du week-end à Phnom-Penh, qui ont fait au moins trois morts, ont souligné la fragilité de la situation au Cambodge, où une intervention massive de l'ONU est prévue, au printemps prochain, pour y rétablir durablement la paix.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Il n'aura donc fallu qu'un grave incident – l'assassinat par un policier, dans la matinée du samedi 21 décembre, d'un étudiant qui protestait contre l'arrestation d'un de ses camarades – pour mettre le feu aux poudres à Phnom-Penh, où seule l'intervention d'éléments militaires, équipés de blindés légers, a permis de rétablir l'ordre le lendemain.

Les plus graves incidents se sont produits à proximité du marché central, dans un quartier commerçant où se trouvent plusieurs hôtels fréquentés par des étrangers. Samedi matin, une manifestation pacifique d'étudiants en médecine contre la corruption a tourné à l'aigre après l'arrestation d'au moins quatre d'entre eux par la police. C'est à ce moment-là que l'un des étudiants, âgé de seize ans, a été tué par balles. La police a alors tiré des rafales d'armes automatiques en l'air pour disperser les manifestants.

Mais, comme elle a été vite débordée, l'armée est intervenue avec des blindés légers pour isoler le quartier du centre où les incidents les plus graves étaient en train de se dérouler. Entre-temps, des étudiants s'étaient rendus à l'Assemblée nationale, à proximité du Palais royal, pour demander, en vain, à y être reçus par son président, M. Chea Sim, qui est également le président du Parti du peuple cambodgien au pouvoir.

Des tirs sporadiques d'armes automatiques se sont poursuivis pendant la nuit de samedi à dimanche alors que de nombreux jeunes gens avaient pris le relais des étudiants et menaçaient de piller ou de mettre à sac commerces et stations de police. Dimanche matin, les étudiants qui souhaitaient de nouveau manifester ont été vite dispersés par des militaires, qui ont de nouveau recouru à des tirs en l'air d'armes automatiques. Un homme d'une quarantaine d'années a alors été tué. Des sources médicales ont fait également état d'une trentaine de blessés.

Couvre-feu nocturne

Le calme est revenu dans l'après-midi quand, après l'annonce de l'instauration d'un couvre-feu nocturne (de 20 heures à 5 heures), les troupes ont été retirées du centre de la ville. Les commerçants ont alors commencé à relever les rideaux de leurs magasins et la circulation a été rétablie. Lundi, cependant, l'université et les écoles sont demeurées fermées et on entendait encore dans la matinée, en ville, quelques tirs d'armes automatiques.

La relève de la police par des militaires, qui ont tiré un peu tous azimuts, a probablement été décisive dans le rétablissement de l'ordre. Il n'y a pratiquement pas eu de pillage en dépit de la présence, sur place, de nombreux jeunes désœuvrés et sans le sou. Une station de police a été saccagée, plusieurs véhicules ont été endommagés et les murs de certains bâtiments, dont l'hôtel Monorom, ont reçu quelques balafres. Mais si le gouvernement de M. Hun Sen a ainsi rétabli, au moins provisoirement, son autorité, ces deux journées de violence, dans la foulée d'une série de manifestations contre la corruption, auront de lourdes conséquences.

Le régime de Phnom-Penh en a rejeté la responsabilité sur un petit groupe indéterminé d'éléments *« subversifs »* et *« armés »*. Son ministre des affaires étrangères a même insinué, dimanche, que des Khmers rouges pourraient être impliqués. *« C'est mon impression mais je n'ai aucune confirmation officielle »*, a-t-il dit en annonçant qu'un couvre-feu nocturne avait été décrété. Dans de telles circonstances, le retour à Phnom-Penh des deux représentants des Khmers rouges au sein du Conseil national suprême (CNS) risque d'être reporté pendant encore quelque temps.

Les deux hommes, MM. Khieu Samphan et Son Sen, qui se trouvent en Thaïlande, avaient déjà renoncé samedi à regagner la capitale cambodgienne, y jugeant la situation *« instable »*. Une réunion plénière en territoire cambodgien du CNS, dont le programme avait été annoncé par le prince Sihanouk le 17 décembre, n'aura donc sûrement pas lieu cette année. Or c'est avec ce Conseil que l'ONU doit, en principe, travailler pour appliquer l'accord de paix signé à Paris le 23 octobre.

Le problème de la corruption

Phnom-Penh a également annoncé que toute visite officielle étrangère était reportée à l'année prochaine. Le ministre vietnamien des affaires étrangères était attendu lundi dans la capitale du Cambodge, où son homologue chinois devait, à son tour, se rendre le 26 décembre. En outre, M. Yasser Arafat, qui se trouvait alors à Hanoï, a dû renoncer à rendre visite, dimanche, au prince Sihanouk. Autrement dit, les démarches diplomatiques, qui concourent à renforcer un processus de paix controversé, seront suspendues tant que M. Hun Sen n'aura pas fini de remettre de l'ordre dans sa propre demeure.

Le premier ministre de Phnom-Penh est intervenu dimanche pour lancer un appel au calme, faute de quoi, a-t-il dit, le Cambodge deviendra un pays *« sans loi »*. *« Si la violence continue*, a-t-il ajouté, *la guerre reprendra inévitablement, car l'accord de paix ne pourra pas être appliqué. »* M. Hun Sen a défendu la vente de biens publics à l'origine des protestations dont Phnom-Penh a été le théâtre depuis le 17 décembre. Mais le problème de la corruption demeure entier : des employés de l'Etat et des fonctionnaires, militaires comme civils, s'estiment lésés par ces ventes ou par les licenciements qui en découlent. A plus long terme, les militaires, qui ont rétabli l'ordre à Phnom-Penh, risquent de se montrer d'autant plus nerveux que 70 % d'entre eux, si l'on s'en tient aux termes de l'accord de paix, doivent être démobilisés au cours de l'année prochaine.

Dans une déclaration écrite à l'AFP, le prince Sihanouk, qui était demeuré silencieux depuis le début des manifestations, a réclamé, dimanche, que les forces de sécurité aient recours à la *« persuasion douce »* pour mettre fin aux violences. *« Dans une démocratie authentique*, a-t-il dit, *les droits de l'homme doivent être respectés à 100 %. »*

Le prince a cependant rappelé qu'en tant que président du CNS, il ne détenait aucun pouvoir administratif ou gouvernemental. A M. Hun Sen, donc, de redresser la situation afin d'éviter un affaiblissement durable de son régime qui ferait, bien entendu, le jeu des Khmers rouges. Ces derniers, dont le passage au pouvoir a fait, de 1975 à 1978, plus d'un million de victimes, seraient alors les principaux bénéficiaires de l'accord de paix dont ils sont les co-signataires.

Sur le plan international, les réactions promettent d'être contradictoires. D'un côté, les appels à une intervention plus rapide de l'ONU, afin de stabiliser davantage la situation, vont probablement se multiplier. De l'autre, certains vont se demander pourquoi envisager de dépenser quelques milliards de dollars pour mettre un terme à un conflit qui n'a jamais empêché la planète de tourner. Le Cambodge aura du mal, quoi qu'il advienne, à se relever de plus de vingt ans de guerres et de massacres.

JEAN-CLAUDE POMONTI

TAÏWAN : malgré la nette victoire du Kouomintang aux législatives

La question de l'indépendance de l'île est désormais posée de manière durable

La nette victoire du Kouomintang (parti nationaliste) aux élections du 21 décembre à Taïwan (*le Monde* daté 22-23 décembre) réduit l'opposition, divisée sur la question de l'indépendance, à un rôle de figurant pour la réforme constitutionnelle à venir. Mais elle représente aussi, pour le régime communiste continental, un défi démocratique qui rompt avec la conception dictatoriale du pouvoir chinois.

Lundi matin, Pékin n'avait pas encore commenté le scrutin de Taïwan.

TAÏPEH

de notre envoyé spécial

La direction communiste du continent chinois, terrifiée par les bouleversements intervenus dans l'ex-Union soviétique, aurait tort de pavoiser. Si le plus vieux parti politique de Chine (le Kouomintang a été fondé avant la révolution de 1911 qui abattit le trône mandchou) a envoyé au tapis l'opposition indépendantiste, honnie de Pékin, ce n'est pas parce que la population de l'île nationaliste aurait voté pour une quelconque *« réunification »* avec la République populaire.

Elle s'est au contraire prononcée pour la stabilité dans l'îlot de prospérité qu'elle s'est ménagé à Taïwan. En outre, par son caractère démocratique, la consultation marque un tournant qui ne joue pas en faveur du dernier grand refuge mondial du marxisme-léninisme.

Avec un taux de participation élevé pour une communauté chinoise (près de 70 %), les treize millions d'électeurs de Taïwan ont rejeté l'idée d'une indépendance déclarée, en donnant plus de 71 % de leurs voix au Kouomintang. Le Parti progressiste démocratique (DPP), principale formation d'opposition, n'a récolté que 23 % des votes, un recul sensible par rapport à l'élection législative partielle de 1989, lorsqu'il n'avait pas encore adopté une plate-forme indépendantiste.

Son président, M. Hsu Hsin-liang, a expliqué cette défaite par des achats de vote opérés, à l'en croire, par le parti de M. Lee Teng-hui, chef de l'Etat, et une télévision *« manipulée »*. Ce scrutin, a-t-il estimé, *« était bien plus libéral, mais aussi bien plus corrompu que les précédents »*. Il a cependant reconnu la validité relative de la consultation. M. Hsu, qui a fait de la prison pour ses convictions indépendantistes, s'est dit résolu à œuvrer, dans la légalité, à la démocratisation de l'île où s'était naguère repliée l'armée nationaliste défaite, en réclamant notamment l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct.

Un scrutin représentatif

Le vote a donné au Kouomintang plus que la barre des trois quarts des sièges de l'Assemblée nationale dont il avait besoin pour mener à bien la révision constitutionnelle modérée qu'il envisage, dans le *statu quo* vis-à-vis du continent communiste. L'opposition, divisée entre formations en désaccord sur le statut de l'île, qui a perdu en 1971 la reconnaissance de la communauté mondiale, n'a même pas les moyens légaux de proposer des réformes de son cru.

Cependant, la question de l'indépendance de Taïwan est maintenant posée de manière durable. Elle demeurera inscrite dans les prochaines consultations même si celles-ci se focalisent sur les aspects négatifs persistants de la gestion du Kouomintang, notamment sa corruption.

Ce vote va à l'encontre des vues totalitaires de M. Deng Xiaoping, le « patriarche rouge » du continent, en matière de gouvernement. Pour la première fois, une portion notable de la population chinoise s'est livrée dans le calme, sur un territoire où elle se gouverne souverainement, à un scrutin fortement représentatif (moins du quart des sièges de l'ancienne Assemblée étaient exempts de la consultation). Si l'argent joue un rôle dans ce nouveau paysage politique, ce n'est, au pis, que dans les proportions du système japonais, qui n'a pas exactement l'image d'une dictature.

Maturité démocratique

Plus important encore, le pouvoir de Taïpeh a recouru, pour discréditer les vues indépendantistes qu'il considère comme *« séditieuses »*, à une méthode démocratique qui tient de l'hérésie aux yeux de Pékin. Il a laissé le DPP faire campagne, et deux millions d'électeurs (un dixième de la population totale de l'île) se prononcer en sa faveur en toute impunité.

Cette consultation illustre l'accession de Taïwan à une maturité politique qui rompt avec le perpétuel recours, toujours en vigueur sur le continent, à la conception mandarinale du pays, vieille de deux millénaires, dont une des facettes est la brutalité d'Etat illustrée par l'affaire de Tiananmen. Elle donne une sorte de nouveau « mandat céleste » aux jeunes loups technocrates du Kuomintang et de l'opposition modérée, formés aux Etats-Unis principalement, qui ne se cachent pas de vouloir détacher le littoral du continent, déjà ouvert sur l'économie mondiale, de l'emprise de Pékin.

FRANCIS DERON

AMÉRIQUES

HAÏTI : un compromis pour tenter de dénouer la crise

Le président en exil accepte la nomination d'un nouveau premier ministre

Pour la première fois depuis le coup d'Etat militaire du 30 septembre, une solution se dessine dans l'imbroglio haïtien. Le président renversé Jean-Bertrand Aristide, exilé au Venezuela, a accepté que M. René Théodore, un communiste modéré, présente sa candidature au poste de premier ministre. La nomination d'un nouveau premier ministre est considérée comme une première étape permettant le retour au pouvoir du président Aristide, après une période de transition destinée à apaiser les esprits.

SAINT-DOMINGUE

de notre correspondant

Le médiateur de l'Organisation des Etats américains (OEA), M. Augusto Ramirez Ocampo, a affirmé dimanche 22 décembre, peu avant de quitter Port-au-Prince, que le président Jean-Bertrand Aristide était prêt à accepter M. René Théodore comme nouveau premier ministre afin de débloquer la crise haïtienne. Selon des sources proches de l'OEA, la candidature de M. Théodore sera soumise au Parlement dans les prochains jours. Agé de cinquante et un ans, professeur de mathématiques et de physique, longtemps exilé en France, M. Théodore est le secrétaire général du Parti unifié des communistes haïtiens (PUCH). Sa candidature au poste de premier ministre avait été avancée, avec celle du conservateur Marc Bazin, par les parlementaires hostiles au retour du président Aristide. Depuis l'élection du jeune prêtre, il y a un peu plus d'un an, M. Théodore avait multiplié les déclarations très critiques à l'égard du nouveau pouvoir.

Le président en exil continue cependant d'insister pour que le Parlement vote librement sur le nom du candidat de compromis qu'il avait lui-même proposé, le social-démocrate Victor Benoit, après que les parlementaires hostiles à son retour eurent rejeté une liste de douze noms qu'il avait avancés. Le président Aristide s'était contenté de dire à M. Ramirez Ocampo, avant sa dernière mission en Haïti, qu'il serait prêt à envisager le nom de M. Théodore si le Parlement rejetait, en toute liberté, la candidature de M. Benoit. Les députés et les sénateurs favorables à M. Benoit restent soumis à de fortes pressions et à des menaces. L'un d'entre eux, M. Ernst Pedro Casséus, qui était rentré en Haïti le 18 décembre, a dû se cacher dès le lendemain. Au cours des derniers jours, un député, M. Astrel Charles, a été assassiné et les maisons de deux autres parlementaires favorables au président Aristide ont été incendiées. Au cours d'une réunion d'une quarantaine de députés et sénateurs (sur un total de 108), un député hostile au retour du président Aristide aurait même brandi une grenade, en présence de M. Ramirez Ocampo.

Une radio « macoute »

Le choix d'un nouveau premier ministre, qui doit être ratifié par le gouvernement, est la première phase du plan de solution de la crise haïtienne mis au point par l'OEA. Les sanctions économiques imposées après le coup d'Etat militaire devraient être levées dès la constitution du nouveau gouvernement. Le premier ministre aura pour tâche de préparer le *« retour différé »* du président Aristide. Tout le problème est de savoir pendant combien de temps ce retour sera différé. Au cours d'un entretien avec des diplomates en poste à Port-au-Prince, M. Théodore a estimé que le délai devrait être *« d'au moins un an »*. Un délai qui ne pourra que satisfaire le camp des anti-Aristide, à commencer par les militaires, mais qui risque d'être difficilement accepté par la grande masse de la population, qui demeure attachée au président qu'elle a élu à une très forte majorité il y a un an.

La situation reste très tendue. Une nouvelle radio a fait son apparition, qui appelle les anciens *« volontaires de la sécurité nationale »* (c'était le nom officiel des « tontons macoutes ») *« à écraser »* les partisans du président Aristide et *« à boire leur sang »*. Une liste d'une centaine de personnes à abattre est diffusée par cette station, qui émet sans entrave, alors que la plupart des autres radios ont été réduites au silence.

Pendant ce temps, le premier ministre « provisoire », M. Jean-Jacques Honorat, continue à nommer de nouveaux fonctionnaires, à la place de ceux qui sont suspectés de sympathies pour le président renversé. Même s'il a sévèrement affecté la fragile économie haïtienne, l'embargo n'est pas parfaitement étanche. La contrebande continue avec la République dominicaine voisine, dont les dirigeants ne cachent pas leur hostilité au retour du président Aristide.

JEAN-MICHEL CAROIT

POMMERY

OÙ, CHEZ POMMERY, DESCENDRE À LA CAVE CHERCHER UNE BOUTEILLE PEUT PRENDRE DES ALLURES D'EXPÉDITION.

HDM VALEURS

CHAMPAGNE POMMERY

CRÉER POMMERY C'EST TOUT UN ART.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

POLITIQUE

La convocation du Parlement en session extraordinaire

Les députés et les sénateurs examineront en janvier quatre textes restés en suspens

En dépit de l'importance du travail législatif accompli depuis trois mois par les deux Assemblées, plusieurs projets de loi *importants, tels que la modernisation de l'exercice des mandats locaux*, l'adaptation de l'administration territoriale, la modification des conditions d'entrée et de séjour des étrangers, la réforme du statut de la magistrature, restent toujours en suspens. Une session extraordinaire du Parlement, convoquée par le président de la République à compter du 8 janvier, examinera ces quatre textes avant les élections cantonales et régionales, afin de laisser du temps libre, à la session de printemps, pour l'examen éventuel des réformes institutionnelles annoncées par le président de la République.

Dès la fin du mois d'août, l'opposition lui promettait le pire, une motion de censure sur la politique étrangère de la France, une autre encore sur la politique économique et sociale. On allait voir ce qu'on allait voir. L'automne passé, il faut bien constater que Mme Edith Cresson s'est plutôt bien tirée des embarras annoncés. Dans une ultime pirouette, jeudi 19 décembre, à l'Assemblée nationale, elle a même pu se payer le luxe de faire adopter à main levée la version définitive du projet de loi de finances pour 1992, sans avoir recours à la procédure contraignante de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Par lassitude, l'opposition avait renoncé, estimant sans doute que sa critique de la politique économique avait été suffisamment entendue et que le véritable rendez-vous désormais était fixé au 22 mars prochain, jour des élections régionales et du premier tour des élections cantonales.

Sur les vingt-sept projets et propositions de loi adoptés au cours de la session budgétaire, selon le bilan établi par le service de la communication de l'Assemblée nationale, trois seulement ont fait l'objet d'un engagement de responsabilité du gouvernement, au titre de l'article 49-3 de la Constitution : le projet de création d'une agence du médicament, deux jours après la rentrée des parlementaires ; le projet de loi de finances pour 1992, à trois reprises ; et le projet de loi de finances rectificative pour 1991, ou « collectif budgétaire ». C'est un bilan comparable à celui du gouvernement de M. Michel Rocard, qui, lui aussi, à l'automne de 1990, avait utilisé l'article 49-3 pour trois textes.

En l'absence de majorité absolue, le groupe socialiste a reçu le renfort des députés communistes pour la réduction à dix mois du service national et la lutte contre le travail clandestin. Plusieurs textes importants, tels que le projet sur la formation professionnelle, la refonte des livres III et IV du code pénal, la gestion de l'eau ou le statut de l'élu, ont bénéficié de l'abstention de l'un au moins des groupes d'opposition.

Un absentéisme record

La procédure du vote personnel, instituée par M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, mais qui n'avait pu être mise en œuvre au printemps dernier, a été appliquée pour l'adoption des textes relatifs à la lutte contre le travail clandestin et à la gestion de l'eau. Enfin, le gouvernement a dû affronter deux débats de censure, le 24 octobre et le 18 novembre, portant l'un et l'autre sur sa politique économique et budgétaire.

Ce bilan quantitatif contraste cependant singulièrement avec le climat observé pendant trois mois à l'Assemblée nationale. Les états d'âme, déjà anciens, des députés se sont traduits par un absentéisme record : une quinzaine de présents, en moyenne, pour un effectif de 576 députés – depuis le décès de Jacques Houssin (non-inscrit, Nord), – lors de l'examen des crédits affectés aux différents ministères. Dans l'attente des réformes institutionnelles promises par le président de la République, les députés ont le sentiment que le débat politique leur échappe. Après deux années et demie sans élections, l'opposition attend avec impatience le sondage en vraie grandeur que constitueront les élections régionales du 22 mars prochain. Inquiets de l'approche des échéances électorales, les socialistes, de leur côté, sont de moins en moins disposés à accepter certains « cafouillis » du gouvernement, tels que celui qui a accompagné, à la fin de la session, l'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à la suite d'une *transfusion sanguine*.

A droite et à gauche, enfin, on supporte avec de plus en plus d'agacement le discrédit de la classe politique et les soupçons, assez largement injustifiés, selon lesquels les élus *« s'en mettraient plein les poches »*. Il est clair, à ce propos, que la principale innovation parlementaire de l'année, à savoir la publicité des auditions de la commission d'enquête sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales (*le Monde* du 22 novembre), n'a pas permis d'inverser la tendance dans l'opinion publique.

La prochaine session extraordinaire du Parlement permettra-t-elle de dégager l'horizon ? L'un des objectifs de cette session, semble-t-il, est en tout cas de préparer une nouvelle étape. Une dizaine de textes ont été déposés sans pouvoir être examinés.

Il s'agit notamment du code de la propriété intellectuelle, de la réforme des professions de santé et de celles des experts-comptables et géomètres experts, de la modification du livre V de la santé publique, relatif à la pharmacie, et de l'attribution du titre de reconnaissance de la nation aux fonctionnaires de police ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord.

Outre la réforme du code pénal qui ne sera applicable qu'en 1993, d'autres projets n'ont pas été adoptés de façon définitive : l'administration territoriale de la République, le statut de la magistrature et celui de l'élu, la réforme des coopératives, le code forestier, l'agence du médicament, les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, la réforme du mode de scrutin pour les sénateurs.

En permettant au Parlement d'avancer dans l'examen de plusieurs de ces projets, la session extraordinaire de janvier libérerait la session ordinaire de printemps pour les réformes institutionnelles envisagées par le président de la République, qu'elles fassent l'objet *d'un référendum, et donc* d'une campagne électorale, ou qu'elles donnent l'occasion à l'Assemblée nationale et au Sénat de se réunir en congrès.

JEAN-LOUIS SAUX

▶ Lire aussi page 12 le « Point/le Parlement en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne ».

Au Sénat

Adoption de la réforme du statut de la magistrature

La brève session extraordinaire du Parlement, ouverte samedi 21 décembre à minuit pour épuiser l'ordre du jour, a été clôturée dans la matinée par un décret du président de la République. Cette session avait été organisée notamment pour permettre au Sénat d'adopter en première lecture, après l'avoir modifié, le projet de loi organique sur le statut de la magistrature, présenté par M. Henri Nallet, garde des sceaux. Le PC a voté contre, le PS s'est abstenu.

Les sénateurs n'ont pas fait un trop mauvais accueil au projet du gouvernement, qui se borne souvent, comme l'a rappelé M. Hubert Haenel (RPR, Haut-Rhin), rapporteur de la commission des lois, à transcrire dans la loi des pratiques consignées actuellement par décrets ou circulaires.

Au chapitre de l'avancement, les sénateurs ont décidé de généraliser *au premier grade l'avancement à* l'ancienneté prévu pour le second grade. Ils ont souhaité également renforcer les dispositions en faveur de la transparence et de l'indépendance des organismes de gestion de la magistrature.

A propos des dispositions relatives au recrutement qui doivent consacrer l'ouverture de la magistrature sur l'extérieur, les sénateurs ont approuvé sans rechigner le principe du détachement judiciaire qui avait suscité une vive polémique à l'Assemblée nationale. Il est vrai que le texte a été examiné au cours de deux séances dans des conditions aberrantes pour une loi organique : entre 5 heures et 7 h 30, jeudi matin, à la suite d'une longue nuit de labeur, puis en queue de session extraordinaire, samedi matin, devant un auditoire plus que clairsemé, qui avait visiblement l'*esprit en vacances*.

G. P.

POMMERY

MAINTENANT, IL NE VOUS RESTE PLUS QU'À REMONTER LES 116 MARCHES!

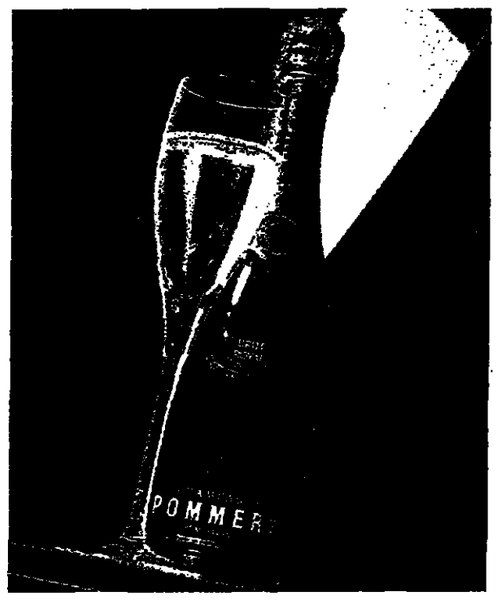

POMMERY

CRÉER POMMERY C'EST TOUT UN ART.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

Une élection cantonale partielle

M. Cambacérès (PS) mis en échec dans le Gard

GARD : canton de Sommières (2e tour).

Inscr., 12 585; vot., 5 852; abst., 53,50 % ; suffr. expr., 5 307. MM. Maurice Boisson, ex-France unie, maire d'Aubais, 2 897 (54,58 %), *ELU*, Jean-Marie Cambacérès, PS, dép. et m. de Sommières, 2 410 (45,41 %).

[Les élections cantonales se suivent et se ressemblent à Sommières, où il s'agissait de pourvoir au remplacement de Charles Bonet, PS, qui occupait ce siège depuis 1945. En 1985, M. Cambacérès, pourtant arrivé largement en tête au premier tour, avait été devancé au second par Charles Bonet, qui avait été exclu momentanément du Parti socialiste pour avoir sollicité le renouvellement de son mandat contre le candidat officiel du PS. M. Cambacérès a connu la même mésaventure avec M. Boisson, ancien adhérent de France unie, à l'occasion d'un second tour marqué par une forte abstention. M. Boisson, soixante-huit ans, proche du président du conseil général du Gard, M. Gilbert Baumet, lui-même ancien socialiste passé au centre gauche, a annoncé son intention de siéger au sein du groupe centriste qui participe à la majorité départementale de M. Baumet.]

Au premier tour les résultats étaient les suivants : inscr., 12 586; vot., 5 541; abst., 55,97 %; suffr. expr., 5 285; MM. Cambacérès, 1 561 voix (29,99 %); Maurice Boisson, ex-France unie, m. d'Aubais, 937 (18 %); Alain Daudet, RPR sout. UDF, 1er adj. au m. de Villevieille, 902 (17,32 %); Christian Fabre, PC, cons. mun. de Sommières, 739 (14,19 %); Henri Bunis, FN, 678 (13,02 % %); Christian Martin, div. d., 388 (7,45 %).

En mars 1985, Charles Bonet avait été réélu au second tour avec 4 259 voix (54,50 %) contre 3 555 (45,49 %) sur 11 292 inscrits, 8 524 votants (soit 24,51 %) et 7 814 suffrages exprimés. Au premier tour, les résultats avaient été les suivants : inscr., 11 292; vot., 8 484; abst., 24,86 %; suffr. expr., 8 261; MM. Cambacérès, 2 250 voix (27,23 %); Charles Bonet, 1 509 (18,26 %); Fabre, 1 049 (12,69 %); Martin, div. d., 965 (11,68 %); Paul Berrus, UDF-PR, 936 (11,33 %); Francis Panazza, div. d., 901 (10,90 %); Yves Ouere, FN, 651 (7,88 %).]

Selon un sondage IFOP-Journal du dimanche

M. François Mitterrand bat son record d'impopularité

***M. François Mitterrand* a battu en décembre son record d'impopularité dans le baromètre de l'IFOP pour le Journal du Dimanche du 22 décembre (1).**

Le précédent record d'impopularité de M. Mitterrand, dans ce baromètre, remontait au mois de novembre 1984, avec 26 % de satisfaits et 57 % de mécontents. Avec seulement 22 % d'avis favorables, au lieu de 28 % en novembre, M. Mitterrand enregistre par la même occasion le plus mauvais score de tous les présidents de la Vème République.

Selon le sondage de l'IFOP, réalisé avant le sommet européen de Maastricht et corroboré par les enquêtes des autres instituts de sondage, 65 % des Français s'affirment mécontents du président contre 57 % en novembre.

Pour la seconde fois depuis son accession à l'Elysée (2), en 1981, M. Mitterrand est donc en chute libre. Cette « plongée » durable a été longtemps masquée par la crise du Golfe pendant laquelle M. Mitterrand, garant de l'unité nationale, a pu s'affranchir de son image de chef des socialistes impliqué dans la gestion gouvernementale, et profiter d'une embellie proche de celle vécue pendant l'épisode de la cohabitation.

Depuis quelques semaines, M. Mitterrand a multiplié les interventions médiatiques sans que cela freine l'effritement de sa popularité. Au cours de l'émission Sept sur Sept, dimanche 15 décembre, il a souligné qu'il entendait *« rester absolument impassible, sans être influencé par les sondages »*.

G. P.

(1) Ce sondage a été réalisé du 28 novembre au 9 décembre auprès de 1 924 personnes.

(2) En mai 1968, M. Mitterrand, révélé à l'opinion publique par l'élection présidentielle de 1968 au cours de laquelle il avait mis en ballottage le général de Gaulle, avait connu également un sérieux « plongeon ». Son offre, prématurée, de service pour la présidence de la République lui avait valu, selon l'IFOP, de chuter de 50 % à 29 % d'avis favorables, niveau auquel il avait stagné jusqu'en 1972.

La préparation des élections régionales

M. Jean-Marie Bockel conduira la liste socialiste dans le Haut-Rhin

STRASBOURG

de notre correspondant régional

M. Jean-Marie Bockel, député PS et maire de Mulhouse, ancien ministre du gouvernement Fabius, président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, conduira la liste de son parti dans le Haut-Rhin aux élections régionales. Il n'annoncera toutefois sa candidature qu'à la mi-janvier. D'ici là, l'ancien ami politique de M. Jean-Pierre Chevènement entend mettre *« le PS en ordre de marche »* et éliminer tous les tiraillements actuels, notamment avec les rocardiens. Pour lui, la constitution de la liste doit être définitivement réglée avant sa décision officielle afin *« de ne pas arriver dans une pétaudière »*.

M. Bockel estime qu'il est de son devoir de prendre le risque de se présenter au prochain scrutin pour faire échec au Front national. Les sondages, qui circulent sous le manteau, donnent à l'extrême droite plus de 20 % des intentions de vote. A l'élection présidentielle de 1988, M. Jean-Marie Le Pen avait obtenu 22 % en Alsace et près de 30 % dans certains quartiers « difficiles » de Mulhouse dont 20 % de la population est d'origine immigrée.

Si dans le Haut-Rhin les têtes de liste du FN et des Verts – pour ces derniers, il s'agit de M. Antoine Waechter – ne soulèvent aucune difficulté, il n'en va pas de même pour l'alliance du RPR et de l'UDF. M. Hubert Haenel, sénateur RPR, doit en principe tenir la première place mais les discussions se poursuivent en raison de la concurrence de M. Henri Gretschy, sénateur CDS.

Dans le Bas-Rhin, c'est M. Marcel Rudloff (CDS), président sortant du conseil régional, qui devrait conduire l'UPF à la bataille. M. Adrien Zeller (CDS), qui a longtemps contesté ce choix, s'est résigné à être le numéro deux, suivi par deux membres du RPR. Le maire de Saverne demande néanmoins, avant de donner son accord définitif, qu'un certain *« renouveau »* soit opéré dans la désignation des personnalités susceptibles d'être élues.

Les choses sont réglées pour les autres listes. Chez les socialistes, en l'absence de Mme Catherine Trautmann, maire de Strasbourg, le choix s'est porté sur M. Alfred Muller (France unie), premier magistrat de Schiltigheim et vice-président de la communauté urbaine de Strasbourg, qui sera suivi par M. Gilbert Estève (PS), maire de Sélestat. L'inscription au quatrième rang de M. Theo Braun, qui fut ministre délégué chargé des personnes âgées dans le gouvernement Rocard, ajoute aux critiques de certains socialistes bas-rhinois : *« Cette liste est trop centriste pour les militants et les électeurs de gauche. »*

MARCEL SCOTTO

EN BREF

□ **Provence-Alpes-Côte d'Azur : les Verts refusent de choisir entre M. Tapie et M. Gaudin.** – Porte-parole des Verts des Bouches-du-Rhône, M. Robert Ferrato a affirmé dimanche 22 décembre à l'AFP qu'*« entre un super-vendeur comme Bernard Tapie qui n'assumera jamais le service après-vente et pour qui la Provence est un show médiatique, et un bradeur de l'espace comme Jean-Claude Gaudin qui envisage de faire de notre région la Californie de l'Europe en favorisant la spéculation foncière européenne, il n'y a pas de choix possible »*.

□ **Languedoc-Roussillon : M. Blanc ne passera pas d'accords avec le Front national.** – M. Jacques Blanc, député UDF de la Lozère, président du conseil régional de Languedoc-Roussillon, interrogé au micro de Radio J, dimanche 22 décembre, sur son attitude à l'égard du Front national dans la perspective des élections régionales, a déclaré qu'il ne négociera *« aucun accord avec personne »* et qu'en particulier *« il n'y aura pas d'accord avec le Front national »*. Affirmant qu'il ne regrette pas d'avoir passé des accords en 1986 et qu'il n'a *« aucune leçon à recevoir de personne dans cette affaire »*, il a ajouté : *« Les valeurs, ce sont les leurs, ce ne sont pas les miennes (...). Je suis un libéral giscardien, je respecte toutes les personnes quelles que soient la couleur de la peau, la race ou la religion. »*

□ **Corse : la « double fidélité » de M. Siméoni.** – M. Edmond Siméoni, ancien dirigeant autonomiste, qui conduira une liste d'union nationaliste aux élections régionales (*le Monde* du 14 décembre), a déclaré, dimanche 22 décembre à Bastia, au cours d'une conférence de presse publique réunissant plus de deux mille personnes, que sa campagne serait placée sous le signe d'une *« double fidélité »* : *« à la paix, l'humanisme, la fraternité »* d'une part, *« à la terre de Corse et à sa communauté, partie intégrante de la communauté des hommes »*, de l'autre.

□ **M. Roseau reçu par le roi du Maroc.** – Une délégation du RECOURS-France, conduite par MM. Guy Forzy et Jacques Roseau, a été reçue vendredi 20 décembre à Marrakech par le roi du Maroc. Un communiqué publié par l'association indique que la délégation *« a pris acte du souhait exprimé par le roi du Maroc de renforcer les liens unissant la France et le Maroc à travers les Français du Maroc toujours installés sur leur terre natale ou rapatriés dans l'Hexagone »*.

POINT/LE PARLEMENT

Au péril du système majoritaire

Les hémicycles du Palais-Bourbon et du palais du Luxembourg ont fermé leurs portes, au moins le temps des fêtes de fin d'année. Cette session d'automne n'aura permis aux députés et aux sénateurs ni d'améliorer leur image dans l'opinion ni de reprendre confiance en leurs propres moyens d'action. Tout juste ont-ils eu la satisfaction de prouver qu'ils pouvaient parfois faire plier le gouvernement et, surtout, de s'apercevoir que la nécessaire revalorisation du travail parlementaire figurait au premier rang des arguments avancés par ceux qui estiment indispensable un toilettage institutionnel.

Les exemples britannique et allemand montrent pourtant que la pratique est probablement plus contraignante que les règles. Dans ces pays régis par un système parlementaire pur – ce qui n'est pas le cas de la Ve République, – les députés sont, presque autant qu'en France, contraints de respecter le principe majoritaire, qui interdit aux membres de la majorité de compliquer la tâche du gouvernement. Il est vrai qu'outre-Rhin, comme outre-Manche, ce principe est appliqué avec suffisamment de souplesse pour que les parlementaires soient loin d'être privés de tout moyen de contrôle sur l'exécutif. Cela explique, peut-être, qu'ils soient moins malheureux qu'en France.

Une Assemblée nationale complexée

La démocratie française est malade du manque de pouvoir de son Parlement. Cette affirmation est, maintenant, devenue une de ces vérités d'évidence qu'il devient de mauvais goût de contester. La droite, après dix ans d'opposition, hurle aujourd'hui contre une pratique institutionnelle dont elle s'est satisfaite tout au long de sa présence au pouvoir. La gauche, persuadée qu'elle va devoir bientôt rendre les clefs des palais nationaux, se rappelle, tout à coup, que, jusqu'à l'entrée de M. François Mitterrand à l'Elysée, elle condamnait la Constitution gaullienne. Le président de la République lui-même, lorsqu'il a émis le souhait d'un toilettage constitutionnel, a mis au rang des modifications envisagées l'amélioration des prérogatives de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Les constituants de 1958, pour mettre fin au *« régime d'Assemblée »* qui caractérisait la IVe République, ont inventé le *« parlementarisme rationalisé »*. Leur souci premier était d'offrir aux gouvernements les moyens d'échapper aux pressions des membres des deux chambres, qu'ils appartiennent à sa majorité ou à l'opposition. Le plus célèbre est, bien entendu, le fameux article 49 alinéa 3 de la Constitution, qui permet au premier ministre d'user du chantage lorsque l'Assemblée nationale refuse d'approuver un de ses projets : si vous ne voulez pas qu'il soit considéré comme adopté, il faut que la majorité renverse le gouvernement, lui dit-il en substance.

Il en est d'autres tout aussi efficaces, et surtout plus facilement utilisables dans la vie de tous les jours. Ainsi de la maîtrise de l'ordre du jour qui appartient au premier ministre, ce qui interdit pratiquement aux députés comme aux sénateurs de débattre des sujets dont ils aimeraient discuter. Ainsi de la possibilité offerte aux ministres de demander *« un vote bloqué »* ou *« une réserve du vote »*, ce qui leur permet d'éviter que soit mis aux voix un amendement qui plaît à la majorité mais qui déplaît au gouvernement. Ainsi de l'interdiction pour l'une et l'autre des deux Chambres de créer plus de six commissions permanentes, ce qui empêche leurs membres de se spécialiser dans la surveillance d'un des nombreux ministères.

Des pouvoirs non utilisés

Tant que le souvenir des errements des Républiques précédentes est resté vivace dans les esprits, toutes ces brides ont été peu ou prou acceptées. Aujourd'hui que le passé s'estompe dans les mémoires, elles deviennent insupportables. D'autant que la pratique de la vie politique accentue le sentiment d'impuissance des parlementaires tel qu'il résulte des règles institutionnelles. D'abord, l'évolution médiatique qui a transplanté de la tribune du Palais-Bourbon aux studios de télévision l'essentiel du débat : trop de ministres préfèrent présenter leur programme devant micros et caméras plutôt que devant les représentants du peuple; trop de leaders de l'opposition détaillent leurs critiques lors de la «grand-messe» d'un 20 heures, et non dans un hémicycle. Ensuite, la mise en route d'une véritable décentralisation et de la construction de l'union européenne, ce qui a permis aux élus de la nation de se prétendre *« dépouillés par le haut et par le bas »*.

Pour frappante qu'elle soit, la formule est pourtant exagérée. Bruxelles comme les capitales régionales et départementales ont arraché plus de pouvoirs aux administrations parisiennes qu'au Parlement français. Surtout, avant de se plaindre de leurs malheurs, les parlementaires français feraient mieux d'utiliser pleinement les possibilités d'action dont ils disposent, même si elles sont moins importantes que celles de leurs confrères étrangers. Ainsi, les rapporteurs spéciaux des commissions des finances ont le droit d'aller dans toutes les administrations vérifier *« sur pièces et sur place »* la bonne utilisation des crédits qu'ils ont rapportés devant leurs collègues; la mise en œuvre de cette procédure, qui pourrait être un élément essentiel du contrôle de l'exécutif par le législatif, reste exceptionnelle.

La faible utilisation du pouvoir qu'ont chacune des deux Chambres de créer des commissions d'enquête est aussi la preuve que députés et sénateurs se refusent à user des moyens de contrôle qui sont déjà à leur disposition. En outre, que lorsqu'elles existent, ces commissions ne remplissent pas réellement leur rôle, tant elles ne sont, en fait, que des instruments de règlements de comptes politiques, leurs membres cherchant moins à découvrir la vérité qu'à servir les intérêts de leur camp. Leur ouverture au public, la possibilité accordée à l'opposition de présenter ses demandes en séance publique, ne changent pas véritablement les choses, puisque la majorité a toujours le pouvoir de refuser ce souhait de la minorité. Le seul progrès serait que l'opposition puisse obtenir de droit la création de telles commissions et que celles-ci puissent enquêter même quand la justice est saisie, faute de quoi le gouvernement, qui peut diligenter des enquêtes judiciaires, disposerait des moyens de réduire à néant le contrôle parlementaire.

Une réforme de la Constitution n'est donc pas indispensable pour revaloriser le travail parlementaire. Des modifications des lois et des règlements des Assemblées peuvent déjà permettre des progrès sensibles. Surtout si les gouvernements veulent bien concevoir que la solidarité majoritaire n'implique pas une obéissance totale sur les petits comme sur les grands sujets, et si les parlementaires eux-mêmes se décident enfin à modifier leur propre comportement.

THIERRY BRÉHIER

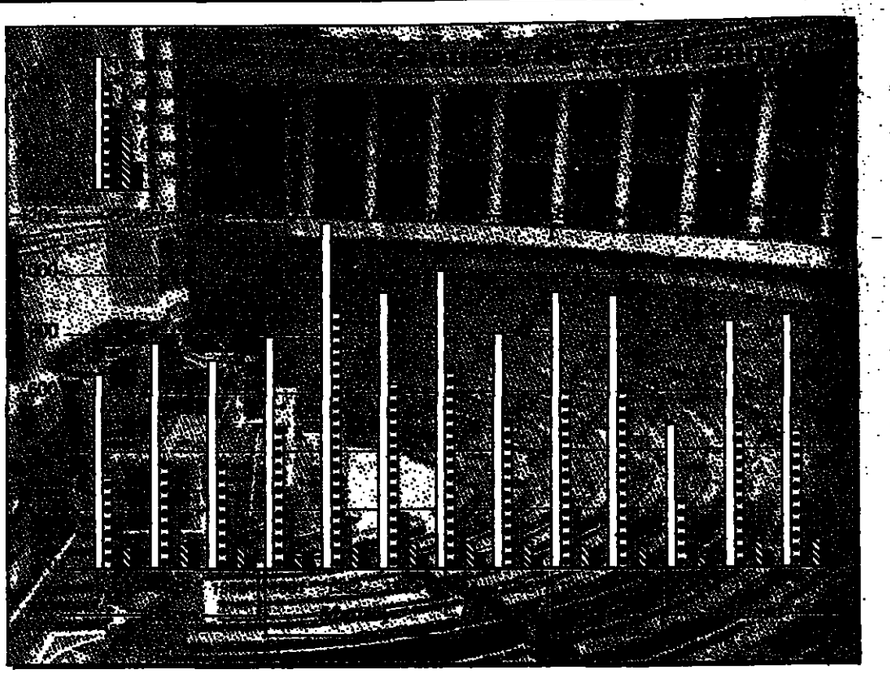

Une présence fructueuse

Députés et sénateurs sont probablement, et *même certainement, mal organisés. Mais le Parlement* français travaille beaucoup. Les statistiques de l'Assemblée nationale le montrent clairement.

■ **Textes adoptés :** tous les ans depuis 1978 (sauf en 1981 et en 1988, où la campagne présidentielle a réduit le temps de travail des parlementaires) plus de 60 textes de lois ont été adoptés définitivement. Ce sont même, en général, plus de 100 qui le sont, avec une pointe à 135 en 1983. Dans ce total les «propositions» (les textes dont un ou plusieurs parlementaires sont à l'initiative) sont fort minoritaires, puisqu'elles ne sont, le plus souvent, qu'une petite dizaine, sauf en 1987, où elles furent 36 sur un total de 126, et en 1990 où il y en eut 20 sur un total de 115.

■ **Amendements :** depuis 1981, jamais moins de 5 000 amendements ne furent examinés au *cours d'une année; il y en eut même 10 000, ou* près de 10 000, en 1982, 1984 et 1990. Ce travail est fructueux, puisque, une année sur deux en moyenne, plus de 40 % de ces amendements furent adoptés, avec un record de 55,68 % en 1985. Tous les amendements n'ont pas une signification sensible, mais ces pourcentages prouvent au moins que l'examen par les élus des textes préparés par l'administration est loin d'être inutile.

■ **Commissions :** pour expliquer leur absence de l'hémicycle, les parlementaires mettent en avant l'importance et la durée des travaux en commission. Tous les ans, il y a plus de 300 réunions de commissions, sauf en 1988 où il n'y en a eu que 200. Le record a été atteint en 1982 avec 584 réunions.

En Allemagne

Un Bundestag jaloux de ses prérogatives

BONN

de notre correspondant

La jeune démocratie allemande est bien autre chose qu'une simple réussite économique. Elle a aussi réussi à développer un modèle d'Etat de droit qui a assuré sa stabilité. Ses voisins de l'Est ne s'y sont pas trompés; ils ont accouru de toutes parts en novembre pour participer à la conférence organisée par le ministre allemand de la justice pour débattre de ce modèle et tenter d'en tirer des leçons.

La Constitution de la République fédérale, celle de l'ouest du rideau de fer, a été promulguée en 1949 sous le contrôle des alliés occidentaux. Et si elle est actuellement en cours de toilettage, pour tenir compte de la réunification du pays, nul ne doute qu'elle conservera les grands axes du texte fondateur, et particulièrement le soigneux équilibre entre le pouvoir fédéral et les Lander, entre l'exécutif et les organes chargés d'assurer son contrôle : le Parlement, mais aussi la justice et la banque centrale.

Dans un monde médiatisé, le système allemand paraît souvent aseptisé. On s'y méfie du vedettariat : les présentateurs de télévision lisent un journal rédigé par d'autres; les PDG sont les «porte-parole» de conseils d'administration aussi discrets que puissants. La vie politique n'échappe pas à cette *règle, tant elle est dénuée du cérémonial* si omniprésent ailleurs. Nul pourtant n'échappe à l'obligation de rendre des comptes en public, pas davantage le Chancelier, qui s'exprime régulièrement devant la presse et devant le Parlement.

Le président de la République allemande, élu par les membres du Bundestag et un nombre équivalent de députés des parlements régionaux réunis en Congrès, a un rôle essentiellement représentatif. La réalité du pouvoir exécutif est concentrée entre les mains du chancelier, qui est élu par le Bundestag et compose son gouvernement. Il peut certes être renversé par un vote des députés, mais, afin d'éviter les sautes d'humeur, ceux-ci doivent au préalable avoir désigné à la majorité son successeur.

Une des curiosités de Bonn est l'étrange klaxon qui rythme les jours de session parlementaire; son seul but est de prévenir les députés de l'imminence d'un scrutin. Ici, pas de clés. Chacun est tenu de participer en personne aux votes, sous peine d'amende. Donc dès que retentit la sonnerie réglementaire, de longues files de députés convergent de tout le quartier gouvernemental vers l'hémicycle, dans une ambiance bruyante de récréation. Pas question, non plus, de sécher les sessions sous prétexte d'un rendez vous dans sa circonscription. Le système électoral favorise, en fait, les professionnels de la politique : une partie des députés est en effet élue à la proportionnelle, ce qui garantit aux ténors de retrouver leur siège quoiqu'il arrive.

Des commissions d'enquête efficaces

Les deux chambres du Parlement, le Bundestag et le Bundesrat, où siègent les représentants des gouvernements des Laender, partagent avec le gouvernement l'initiative des lois. Les principaux débats, notamment en cas de déclarations gouvernementales, *sont retransmis en direct à la télévision.*

Les chefs de groupes parlementaires pèsent d'un poids très lourd dans la vie politique allemande. Ce n'est pas un hasard si celui que tout le monde considère désormais comme le numéro deux du parti chrétien-démocrate, derrière le Chancelier, M. Wolfgang Schaüble, vient d'être intronisé à la tête du groupe formé en commun par la CDU et sa petite sœur bavaroise, la CSU. Les sociaux-démocrates viennent eux aussi de procéder à un changement de titulaire de ce poste envié, en raison du retrait de M. Hans-Jochen Vogel, chef incontesté de l'opposition parlementaire depuis 1983; il est remplacé par M. M. Hans-Ulrich Klose, ancien chef du Sénat de Hambourg.

Dans la majorité au pouvoir, le rapport de force entre le gouvernement et le groupe parlementaire fluctue avec les personnalités. M. Herbert Wehner n'a jamais été un interlocuteur commode pour l'ex-chancelier Willy Brandt, dont il a contribué à précipiter la chute en 1974. Le chancelier Kohl, lui, jusqu'à présent a réussi à verrouiller relativement son groupe, en plaçant des hommes à lui aux postes clés. En témoigne la vigueur avec laquelle il vient de réagir à une tentative de rébellion de six députés CDU contre ses positions en matière d'avortement. Une étroite collaboration avec les parlementaires de sa majorité est néanmoins indispensable.

L'opposition parlementaire dispose elle-même d'outils non négligeables pour obliger le Parlement à remplir son rôle de contrôle. La Constitution permet à un simple quart des députés de mettre en place une commission d'enquête disposant d'importants moyens d'investigation et du droit de convoquer qui elle l'entend, y compris le chancelier lui-même. Ainsi une commission examine-t-elle actuellement le dossier de M. Schalck-Golodkowski, ancien secrétaire d'Etat est-allemand, qui était à la tête d'un vaste réseau financier international pour alimenter en devises l'ex-RDA et le monde politique ouest-allemand. Déjà, dans les années 80, les travaux d'une commission enquêtant sur le scandale du financement des partis politiques, enquête menée parallèlement aux investigations de la justice, avaient provoqué la démission du président du Bundestag, un chrétien-démocrate, M. Rainer Barzel. Voilà un sujet de préoccupation de plus, commun à l'Allemagne et à la France.

HENRI DE BRESSON

En Grande-Bretagne

Une Chambre des communes toute-puissante

LONDRES

de notre correspondant

Les Britanniques ne pensent pas qu'il puisse exister un meilleur Parlement que celui de Westminster. Le mode de scrutin (majoritaire à un tour) a favorisé le bipartisme et produit un système d'alternance au pouvoir parfaitement huilé. Il existe, pourtant, des écoles de pensée proposant différentes réformes, dont certaines suffisamment « iconoclastes» pour souhaiter l'abolition de la monarchie. Plus que tout, les «réformateurs» demandent la rédaction d'une Constitution, la Grande-Bretagne étant l'une des rares démocraties qui ne dispose pas d'un texte fondamental dûment codifié.

Au-delà de la contestation du mode de désignation, un peu surranné, des 1 197 membres de la Chambre haute, la majorité des parlementaires travaillistes ne souhaitent pas plus que leurs homologues du Parti conservateur remettre en cause le consensus, poli par les siècles, qui soutient les institutions britanniques, dont le Parlement est, après la monarchie, la plus ancienne. Rien n'est plus puissant que le Parlement de Westminster. En théorie, ses pouvoirs sont illimités : il fait la loi; il est la loi. Le domaine législatif ne connaît aucune restriction et la souveraineté du Parlement n'est limitée – depuis peu – que par la législation européenne. Les lois sont par définition justes et ne peuvent donc pas être contrôlées par les tribunaux, lesquels ont cependant la liberté de les interpréter.

Le consensus qui régit les rapports de l'exécutif et du législatif est peut-être, de par sa souplesse, encore plus contraignant qu'une Constitution. Il s'appuie sur l'inter-relation constante entre les deux sources du pouvoir : les ministres sont d'abord des parlementaires – à ce titre, ils exercent leur droit de vote, – et le premier ministre, chef de la majorité parlementaire, ne se maintient au pouvoir que dans la mesure où il conserve la confiance des élus de son parti.

Un climat permanent de concertation est en général maintenu, ce qui explique que les rébellions soient rarissimes. Le gouvernement ne dispose pas d'un arsenal réglementaire et constitutionnel lui permettant de forcer la main du Parlement et, le cas échéant, de sa propre majorité, puisque la nécessité ne s'en fait pas sentir. Il doit simplement «prendre le pouls» de cette majorité et adapter sa politique en conséquence. Pour abréger les débats et s'opposer à la pratique (de moins en moins utilisée) du *filibustering* (un député conserve la parole pendant des heures), il dispose cependant de la procédure de la «guillotine» qui, appliquée à la suite d'un vote sur une motion gouvernementale, fixe un délai à la procédure législative.

Le poids des lobbies

Les relations entre majorité, opposition et gouvernement sont ainsi, d'une manière générale, empreintes de souplesse et de courtoisie. Ces liens sont d'autant plus forts que, pendant la session parlementaire, la plupart des élus sont présents à Westminster : la procédure de vote électronique n'existe pas et la seule manière d'éviter le courroux des *Whips*, qui font régner la discipline de parti, est de passer un accord de *pairing* avec un membre de l'opposition : il suffit de se mettre d'accord pour être absent le même jour. L'«opposition de Sa Majesté» disposant, par ailleurs, d'un statut officiel (et des salaires correspondants), la confrontation entre les parlementaires et le gouvernement se limite à un exercice oratoire soigneusement codifié.

Dans la pratique, l'élaboration des lois ne laisse pas beaucoup de place à l'initiative parlementaire : les *private members bills* (propositions de loi) font l'objet d'un système de présentation complexe, mais dont le résultat laisse assez peu d'espoir à leurs auteurs. Ceux-ci sont cependant incités à persévérer par les actions extrêmement fortes des différents groupes de pression, dont l'existence est officiellement reconnue. Un récent rapport publié par une commission d'enquête s'est inquiété de la *« commercialisation »* croissante de la fonction de parlementaire : plus de 200 membres des Communes sont des « consultants politiques» dûment salariés par des lobbies.

Ces relations consensuelles avec le gouvernement n'empêchent pas le Parlement de jouer, dans les limites de l'équilibre majoritaire, son rôle de contrôle de l'activité gouvernementale. Il le met en pratique d'abord par la procédure des questions quotidiennes au gouvernement. Ensuite l'opposition dispose, en moyenne, d'un jour par semaine où elle a la maîtrise de l'ordre du jour; elle en profite pour faire débattre de ses propositions faute de parvenir à les faire adopter. Mais le contrôle effectif du gouvernement s'exerce surtout par le biais des *select committees*, des commissions d'enquête et de contrôle dont les pouvoirs sont très étendus : vérifiant l'activité de chaque département ministériel, ils peuvent théoriquement exiger la communication de tout document officiel et convoquer – au besoin avec le secours de la force publique – tous les témoins qu'ils souhaitent entendre.

La règle de l'équilibre majoritaire joue aussi dans le mode de fonctionnement de ces *select committees* : leurs rapports sont adoptés ou rejetés par la majorité qui soutient le gouvernement. L'opposition travailliste juge *« dépassées et inefficaces »* les méthodes de travail parlementaire, et critique également l'*« excès »* des prérogatives gouvernementales. Ces critiques sont cependant prononcées *mezza voce* : dans le passé, les gouvernements travaillistes n'ont pas manifesté la volonté de bouleverser l'équilibre des pouvoirs. Dans ce domaine, le consensus est tout aussi fort que l'institution de la monarchie.

LAURENT ZECCHINI

Exprimer votre talent en toute liberté.

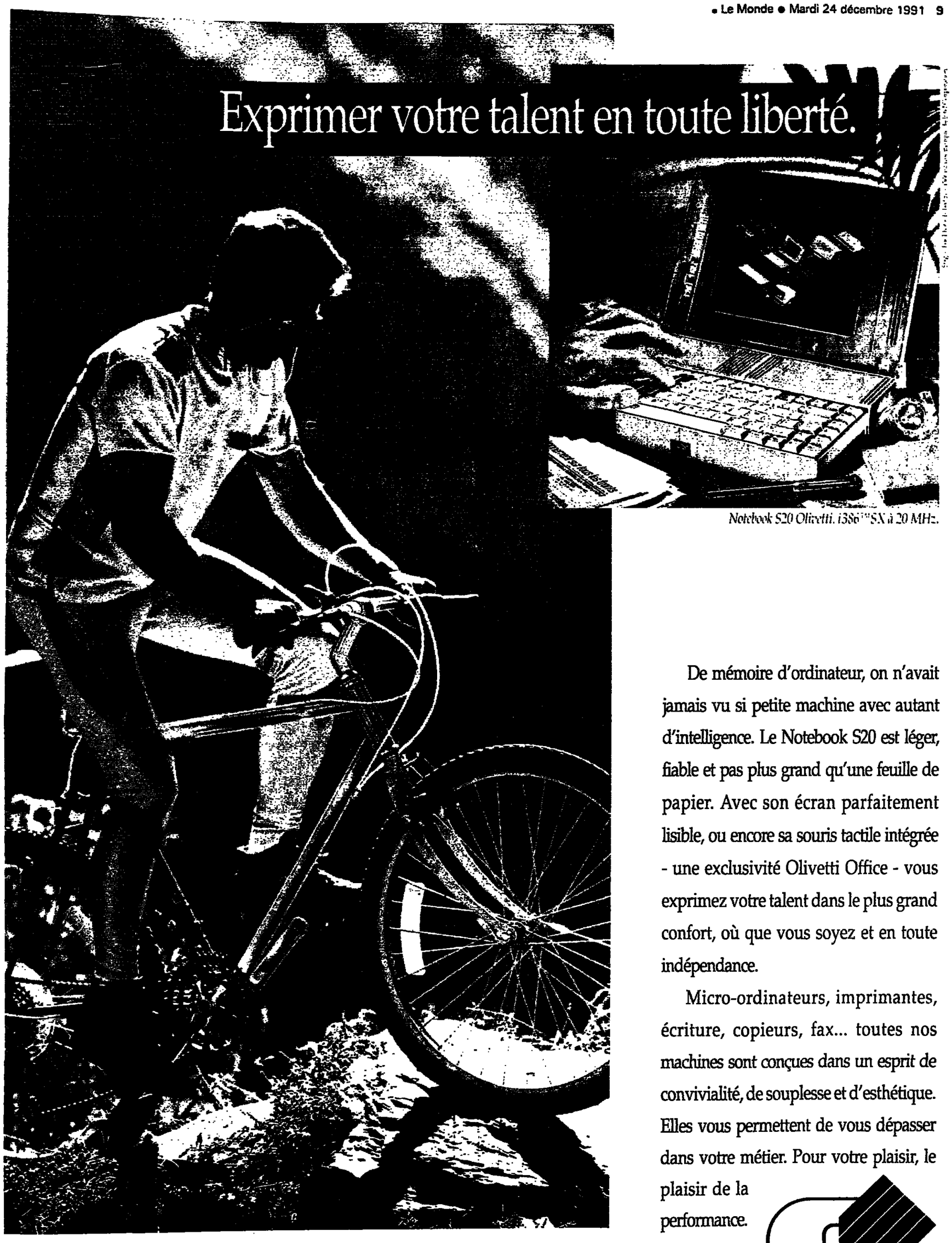

Notebook S20 Olivetti. i386™SX à 20 MHz.

De mémoire d'ordinateur, on n'avait jamais vu si petite machine avec autant d'intelligence. Le Notebook S20 est léger, fiable et pas plus grand qu'une feuille de papier. Avec son écran parfaitement lisible, ou encore sa souris tactile intégrée - une exclusivité Olivetti Office - vous exprimez votre talent dans le plus grand confort, où que vous soyez et en toute indépendance.

Micro-ordinateurs, imprimantes, écriture, copieurs, fax... toutes nos machines sont conçues dans un esprit de convivialité, de souplesse et d'esthétique. Elles vous permettent de vous dépasser dans votre métier. Pour votre plaisir, le plaisir de la performance.

LE PLAISIR DE LA PERFORMANCE.

36.15
OLIVETTI

SOCIÉTÉ

Neige, pluie, boue, avalanches, voitures et trains bloqués en Europe

Alerte blanche sur la Savoie préolympique

***« La montagne reste la montagne. Comme en mer, il y aura toujours une part de risque. »* M. Michel Barnier, président (RPR) du conseil général de Savoie et coprésident du Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO), ne pouvait pas mieux dire, ni dire moins. La nature venait, par la conjonction de précipitations et de conditions climatiques « relativement » exceptionnelles, de faire vivre un dimanche de cauchemar aux usagers du nord des Alpes, et singulièrement de la vallée de la Tarentaise, théâtre des prochains JO d'Albertville. Un long frisson blanc-gris et un grand jeu en forme de répétition générale ; avec voitures et trains bloqués, mobilisation collective, hébergements d'urgence et plan ORSEC.**

LYON

de notre bureau régional

« Hier, on nous a dit qu'on pourrait monter ce matin, ce matin on nous a dit ce soir... On est de plus en plus désemparés et écœurés. Elles commencent bien les vacances ! En fait de ski aux Menuires, je me demande si nous n'allons pas remonter sur Paris, quitte à perdre la location. » Avec leurs deux enfants, onze et huit ans, qui semblaient mieux s'adapter à l'aventure, ce couple de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine) découvrait, comme tellement d'autres, qu'en chaque vacancier sommeille un quasi-naufragé. Il suffit de peu de chose pour que la mue s'opère : des chutes très abondantes d'une neige lourde – de un à deux mètres, en vingt-quatre heures, au-dessus de 2 000 mètres, – quelques rafales de vent pour former des concentrations instables en l'absence de sous-couches, de la pluie en contrebas et un coup de redoux pour favoriser les coulées de boue... tous les ingrédients d'une recette bien connue des montagnards, mais qui surprend toujours le touriste.

Collège, gymnase, caserne, presbytère

Il est 15 heures ce dimanche après-midi, et Jean-Paul et Sylvie, les traits tirés, les cheveux mouillés et en bataille, après une mémorable nuit passée sur les matelas de mousse du gymnase de Moûtiers et une séance de dépannage dans la gadoue, jouent la prudence en se repliant vers Chambéry, voire Lyon. L'autoroute Chambéry-Albertville, tant attendue, et qui devait régler les problèmes de transit vers les stations de sport d'hiver lors des week-ends de grande migration, favorise au moins les rapatriements.

Alors que, lundi matin, la circulation et la situation étaient en voie de normalisation, ce sont essentiellement les risques d'avalanches qui, jusqu'à dimanche soir, avaient interdit l'accès à la plupart des grandes stations de la Tarentaise. Dimanche vers 6 h 15, une coulée de neige s'était engouffrée dans un appartement, au rez-de-chaussée d'un immeuble de La Plagne, tuant un homme de trente-neuf ans et blessant deux enfants. A Val-d'Isère, c'est la langue annexe d'une avalanche «déclenchée» qui, dans la même matinée, avait légèrement blessé trois personnes dans l'Hôtel du Chamois d'Or.

Dès lors, et même si beaucoup de routes étaient apparemment praticables – grâce aux équipes de déneigement et malgré quelques véhicules immobilisés en travers, – la sagesse recommandait d'interrompre le trafic. Quitte à faire hurler certains vacanciers de Noël, furieux d'être mis en quarantaine à quelques kilomètres de leur chalet ou de leur hôtel. Dès samedi, pour les loger, des hébergements d'urgence avaient été mis en place, à Chambéry, Albertville, Moûtiers, Bourg-Saint-Maurice. Dans cette dernière localité, dont les hôtels affichèrent vite «complet», c'est près de mille personnes qui ont pu être abritées dans le collège, la salle des fêtes, la caserne du 7e BCA, le gymnase, le presbytère ou chez des particuliers compatissants.

« La solidarité est totale en cas de pépin, tout le village s'y met, y compris pour déneiger, soulignait M. Michel Barbier, adjoint au sport et à l'animation de Bourg-Saint-Maurice. *Pour nous, c'est un rodage de plus avant les Jeux. Dites-bien qu'on est prêt à faire face. Même si cette fois, la préfecture a trop tardé à prendre ses responsabilité en arrêtant tout à partir d'Albertville. »* Depuis ces villages, têtes de pont avancées, selon une technique bien maîtrisée, des convois étaient ponctuellement constitués pour acheminer des groupes de voitures, équipées de chaînes, vers Les Arcs 1600 et 1800, Val-d'Isère, La Rosière, ou encore Valmorel, Val-Thorens, Courchevel.

L'entêtement des automobilistes

Pour pallier un engorgement plus grave, la plupart des trains à destination de la Tarentaise furent arrêtés en amont, à partir de samedi soir et jusqu'à lundi matin. Ainsi Bourg-en-Bresse ou Culoz, dans l'Ain, comme Chambéry ou Aix-les-Bains se retrouvèrent-elles, ce week-end, avec plusieurs milliers de voyageurs en transit forcé. Là aussi, des abris de fortune furent mis à leur disposition et, dans le chef-lieu de la Savoie, où un système de navettes fonctionnait entre la gare et les équipements collectifs réquisitionnés, deux mille touristes étaient encore hébergés dimanche soir, après avoir reçu un repas froid. *« Ça me rappelle l'exode, en moins tragique mais en moins chaleureux »*, plaisantait un grand-père, dont les petits enfants, sirotant des jus d'orange, tuaient le temps avec des coloriages et des jeux électroniques.

Lorsqu'à midi, dimanche, M. Jacques Lambert, préfet de Savoie, décida de déclencher le plan ORSEC, qui lui permet de disposer notamment d'une unité de commandement et d'une structure de coordination des différents services, autorise toutes réquisitions mais prévoit aussi une solidarité financière entre les collectivités, le pis n'était pas sûr mais assez fortement probable. Outre les deux avalanches en altitude et les menaces permanentes sur une multitude de sites, les crues subites de l'Albane, de la Leysse et du Rhône – dépassant sa cote d'alerte – avaient provoqué de graves inondations et coupé provisoirement plusieurs routes dans l'avant-pays savoyard et le bassin de Chambéry, tandis qu'au cœur des vallées alpines, noyées dans la neige ou la pluie, la circulation routière patinait et cafouillait lamentablement.

Contre le dangereux entêtement de nombreux automobilistes, des mesures radicales devaient être prises. Ainsi, dans l'après-midi, à la barrière de péage de Sainte-Hélène-en-Isère, avant Albertville, la consigne était simple et formelle : «On ne passe plus.» Au-delà, les «bivouacs» s'organisaient dans une précarité qui n'avait rien de dramatique.

Lundi matin, alors que les prévisions météorologiques incitaient à la plus extrême prudence dans tout le massif alpin, la consigne s'inversait. A 5 h 27, le premier train à destination de Bourg-Saint-Maurice quittait la gare de Lyon à Paris.

ROBERT BELLERET

La haute montagne et ses aléas

GRENOBLE

de notre correspondant

Le département de la Savoie aura connu, quarante-huit jours avant l'ouverture des 16e Jeux olympiques d'hiver, quarante heures de chaos. Une nouvelle fois la puissante usine à ski de la vallée de la Tarentaise, forte de 280 000 lits et de 600 remontées mécaniques, a montré qu'elle disposait de pieds d'argile. Son dispositif routier, pourtant rénové pour pouvoir recevoir dignement à partir du 8 février 1992 les JO, a révélé, pour le moins, de terribles faiblesses. Rien n'a manqué pour faire vivre sous les yeux de milliers de skieurs un scénario catastrophe que le «patron» du département de la Savoie, M. Michel Barnier (RPR), pensait à tout jamais écarté.

En effet, il y aura deux ans, le 20 février 1990, la vallée de la Tarentaise connaissait une situation identique. La grande «transhumance» montante et descendante des vacanciers était brutalement stoppée par des chutes de neige et des avalanches. Les villages de Val-d'Isère et de Tignes restèrent isolés pendant deux jours. Le Comité d'organisation des Jeux (COJO) demeure cependant stoïque. *« La Savoie disposera dès l'automne 1991 d'un réseau routier de grande qualité »*, affirma alors M. Barnier, coprésident du COJO.

Il oublie seulement de dire qu'après chaque chute de neige importante de graves menaces pèseront toujours sur les principales routes conduisant aux principales stations de la Tarentaise. L'éclatement du dispositif olympique, réparti entre dix sites sportifs – certains sont éloignés les uns des autres de plus de cent kilomètres, – rend l'organisation des JO particulièrement délicate même si des moyens techniques et humains considérables, notamment pour assurer le déneigement, seront mis en œuvre à partir du 15 janvier prochain.

Les responsables du Comité d'organisation rappellent que *« les JO d'Albertville seront des vrais Jeux d'hiver, inscrits dans un cadre de haute montagne, ce qui multiplie les aléas »*. Certains d'entre eux affirmaient, publiquement, il y a quelques mois encore *« s'être préparés à rencontrer les cas de figure les plus extrêmes »*. Leur préférence irait plutôt aujourd'hui vers une montagne «sèche» mais froide permettant la production de neige... artificielle.

C. Fr.

Six morts dans l'ensemble des Alpes

Les chutes de neige d'une exceptionnelle abondance et le redoux qui a suivi ont affecté les Alpes helvétiques, autrichiennes et italiennes, y provoquant une demi-douzaine de victimes. Ainsi en Autriche, dans la province de Styrie, trois skieurs ont été emportés par une avalanche, samedi 21 décembre. Dans le Tyrol, à Innsbruck, plusieurs maisons menacées par des coulées de neige ont dû être évacuées. Les routes d'accès à certaines stations, ayant été fermées, des milliers de vacanciers ont passé la nuit dans les vallées dans des hébergements de fortune.

En Italie aussi, la neige a bloqué la circulation, notamment sur l'autoroute du Brenner, évitant sans doute de nombreux accidents. C'est dans le sud de la péninsule, également enneigé mais plus accessible, que s'est produit l'épisode le plus grave. Un groupe de dix-sept excursionnistes qui pratiquaient du hors-piste près de la station de San-Martino, dans les Abruzzes, a été emporté par une avalanche. L'un des skieurs a disparu, et sept autres ont été transportés à l'hôpital.

Enfin, dans le Valais suisse un couple de Genevois venu passer les fêtes à Orcières, près du col du Grand-Saint-Bernard, a été noyé dans un torrent de boue qui a balayé leur maison, tandis qu'une dizaine de villageois étaient précipitamment évacués. – *(AFP, Reuter.)*

Alors qu'il surveillait la montée des eaux

Le maire d'Ambérieu-en-Bugey tué par un train

BOURG-EN-BRESSE

de notre correspondant

Les importantes chutes de neige qui ont affecté ce week-end les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne (Savoie) ont eu des répercussions dans le département de l'Ain. Dimanche 22 décembre, trois trains en provenance de Paris et de Bruxelles ont été arrêtés par la SNCF dans les gares de Bourg-en-Bresse et de Culoz avec, au total, près de 1 400 personnes à bord. Les 900 voyageurs bloqués à Bourg-en-Bresse ont été transportés par les services de la ville au parc des expositions, où ils ont été hébergés et restaurés. Les 500 personnes stoppées à Culoz ont été secourues sur place avant d'être acheminées sur Aix-les-Bains (Savoie) en milieu d'après-midi.

Dimanche après-midi également, les voyageurs du Bruxelles-Maurienne ont pu repartir à destination de leur lieu de vacances. En revanche, les voyageurs du Paris-Tarentaise avaient le choix entre rentrer sur Paris par TGV spécialement affrété par la SNCF ou rester à Bourg-en-Bresse. Une cinquantaine de touristes seulement ont regagné la capitale alors que les autres ont préféré passer la nuit dans les hôtels de la ville.

S'il a neigé en Savoie, il a beaucoup plu dans l'Ain et sur le sud du Jura, où il est tombé 80 mm de pluie en vingt-quatre heures entre le 21 et le 22 décembre. Ces pluies diluviennes ont provoqué de nombreuses inondations. La ville de Saint-Rambert-en-Bugey a été isolée et privée de télécommunications. La route nationale 504 a été coupée entre Ambérieu-en-Bugey et Tenay. Des centaines de sapeurs-pompiers ont dû intervenir tout au long de la journée de dimanche.

En voulant se rendre compte de la montée des eaux dans la gare d'Ambérieu-en-Bugey, le maire, Robert Marcelpoil, a trouvé une mort accidentelle dimanche. Percuté par le tampon de l'autorail Lyon-Genève, lancé à 100 km/h, et qu'il n'avait pas entendu venir alors qu'il marchait sur la voie, Robert Marcelpoil a été projeté contre un pylône. Il est décédé peu après.

LAURENT GUIGNON

SCIENCES

Décès de James Fletcher ancien directeur de la NASA

L'ancien directeur de la NASA, James Fletcher, est mort dimanche 22 décembre à Washington, d'un cancer, à l'âge de soixante-douze ans.

A la tête de la NASA de 1971 à 1977, James Fletcher fut rappelé à ce poste en mai 1986 par le président Ronald Reagan, pour remettre de l'ordre dans le programme des vols des navettes spatiales. Quatre mois plus tôt, la navette Challenger avait explosé en vol, tuant les sept astronautes se trouvant à bord.

M. Fletcher démissionna une seconde fois, en avril 1989. Au total, il avait dirigé l'agence spatiale américaine pendant neuf ans, un record pour les titulaires de ce poste. – *(AFP.)*

FAITS DIVERS

Accident ou tentative d'enlèvement à l'hôpital de Grenoble

La chute fatale de Benjamin

Un enfant de treize ans a été découvert vendredi 20 décembre, à 21 h 15, devant le bâtiment du service de pédiatrie de l'hôpital de Grenoble, dans un état semi-comateux et le foie éclaté. Malgré une opération, il devait décéder dans la nuit. Une enquête a été ouverte par le parquet pour déterminer les circonstances de la mort de cet enfant.

GRENOBLE

de notre correspondant

Benjamin, treize ans, avait été admis la veille de sa mort dans le service des urgences infantiles de l'hôpital Michallon. Une très forte fièvre provoquée par une grippe virale avait été constatée chez ce jeune malade, qui présentait également certains des symptômes de la méningite. Par prudence, son hospitalisation avait été prolongée dans la journée du 20 décembre à la suite d'une nouvelle poussée de fièvre constatée au cours de l'après-midi. Sa grand-mère l'avait quitté vers 19 h 30, rassurée, après avoir appris qu'il regagnerait le domicile de ses parents dès le lendemain matin.

Deux heures plus tard, l'enfant était retrouvé à l'extérieur du service de pédiatrie, gisant sur le macadam, sans chaussures ni pantalon, vêtu seulement d'une petite chemise et d'un slip. Il fut découvert par deux personnes étrangères à l'établissement, qui alertèrent aussitôt les infirmières de garde. Son corps présentait des contusions multiples. Les chirurgiens qui devaient l'opérer découvrirent de graves lésions internes, notamment un éclatement du foie.

Les circonstances de cet accident restent mystérieuses. Benjamin était installé dans une chambre située au premier étage d'un immeuble qui en compte quatre. A-t-il enjambé, mais pour quelle raison, le dispositif de sécurité haut d'un mètre cinquante qui barre la partie inférieure de la fenêtre de sa chambre ? S'il est tombé, il se serait alors traîné sur environ cent cinquante mètres pour atteindre l'endroit où il fut découvert.

Une enquête administrative

Si la thèse de l'accident est la plus fréquemment invoquée, les inspecteurs de la police judiciaire indiquaient dimanche soir qu'ils *« n'écartaient aucune hypothèse »*, même celle d'un enlèvement raté ou d'un crime. Le procureur de la République de Grenoble a ouvert une information pour connaître les circonstances de la mort de cet enfant qui n'était *« ni dépressif, ni stressé »*, selon les enquêteurs.

Ces derniers éprouvent certaines difficultés à comprendre les réactions du personnel du service de pédiatrie, qui ne reconnut pas l'enfant découvert à l'extérieur du bâtiment. D'autre part, aucune infirmière ni aucun médecin ne prit l'initiative de faire le tour des chambres pour savoir si l'une d'elles était vide. *« A minuit trente, quelqu'un s'aperçut qu'un enfant manquait. Sa disparition fut signalée à la police à une heure vingt-sept. Mais personne ne fit alors la relation avec l'enfant découvert à l'extérieur trois heures plus tôt. Ce sont finalement les policiers qui feront le rapprochement »*, explique un membre de la police judiciaire.

L'enquête administrative, qui a débuté samedi 21 décembre, devra déterminer si des négligences ont été commises par le personnel. Quant à la PJ, elle souhaite comprendre pourquoi les infirmières ont attendu une heure pour prévenir la police qu'un enfant, placé sous leur responsabilité, avait disparu.

CLAUDE FRANCILLON

A Lille

Une femme médecin assassinée par l'un de ses patients

Un homme âgé de vingt ans a reconnu avoir commis le meurtre d'Odile Vermeesch, quarante-deux ans, médecin généraliste à Lille, qui avait disparu vendredi 20 décembre. Dernier patient du docteur Vermeesch, le jeune homme était entendu par les policiers depuis samedi soir 21 décembre. Les enquêteurs ont découvert que la praticienne s'était rendue au domicile du jeune homme, qui l'avait appelée pour une consultation ordinaire. Sous la menace d'un couteau, celui-ci a d'abord contraint le docteur Vermeesch à participer à une équipée dans les rues de la banlieue lilloise, au volant de sa voiture, avant de l'assassiner à coups de couteau. Passant aux aveux, le jeune homme a déclaré avoir tué pour quelques billets de banque.

Alertée par le fils d'Odile Vermeesch, qui s'inquiétait de ne pas voir rentrer sa mère, la police avait retrouvé le corps dans le coffre de la voiture du médecin. Exerçant dans la région lilloise depuis une quinzaine d'années, le docteur Vermeesch œuvrait notamment pour une clientèle de personnes âgées ou démunies, de drogués ou d'alcooliques.

A Vénissieux (Rhône)

Un voleur de voiture blessé par un policier

Le fonctionnaire de police qui a blessé à la tête un mineur se livrant à un «rodéo» au volant d'une voiture volée, vendredi 20 décembre à Vénissieux, dans la banlieue lyonnaise, aurait agi en état de légitime défense, selon une source judiciaire. Le policier a ouvert le feu alors que le jeune homme fonçait sur lui : une première balle a été tirée à terre, une deuxième a traversé le pare-brise et touché le conducteur à la tête, précisait-on de même source.

Le conducteur, âgé de seize ans, a néanmoins réussi à forcer le passage, tandis qu'un policier s'agrippait à la portière. Isolé de ses collègues, ce dernier avait ensuite été frappé par une vingtaine de jeunes gens. Samedi soir, des incidents ont éclaté à la cité des Minguettes de Vénissieux, à la suite d'une rumeur infondée évoquant la mort de l'adolescent.

L'état de santé du jeune homme, soigné à l'hôpital neurologique de Lyon, n'inspire en réalité aucune inquiétude. Il devrait être prochainement inculpé de vol de véhicule, coups et blessures volontaires à agent de la force publique avec arme ayant entraîné des blessures.

EN BREF

□ **Une enseignante frappée avec un tournevis dans un collège de Villeneuve-d'Ascq (Nord).** – Une enseignante a été violemment agressée, jeudi 19 décembre, au collège Rimbaud de Villeneuve-d'Ascq, près de Lille, par trois adolescents *« apparemment extérieurs à l'établissement »*, a précisé le proviseur. Mme Jacqueline Garrouste, trente ans, professeur de sciences physiques, a été frappée au visage avec un tournevis alors qu'elle demandait à trois jeunes ce qu'ils faisaient dans les couloirs du collège qui accueille sept cents élèves. L'enseignante a dû être hospitalisée. Le même jour, le pare-brise du véhicule d'un enseignant a été brisé et un projectile enflammé a été lancé dans une salle de dessin pendant un cours. Les professeurs de l'établissement ont décidé à l'unanimité d'observer deux journées de grève à la rentrée, lundi 6 et mardi 7 janvier, et ont réclamé la tenue d'un conseil d'administration exceptionnel consacré à la sécurité.

□ **Vingt-six morts dans un accident d'avion en Allemagne.** – Vingt-six personnes ont trouvé la mort, dimanche 22 décembre, peu après midi, dans l'accident d'un avion de type DC-3, qui s'est écrasé sur une forêt à proximité d'Heidelberg (Allemagne), a indiqué un responsable de l'hôpital universitaire de la ville. Trois personnes ont été grièvement blessées et une autre légèrement. L'appareil transportait trois membres d'équipage et vingt-sept passagers. – *(AFP.)*

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Un rapport de la chambre régionale des comptes

Nice-Communication laisse un passif de 137 millions de francs

En six ans, de sa création en janvier 1985 à sa dissolution d'urgence, en novembre 1990, l'association paramunicipale Nice-Communication a englouti 350 millions de francs de subventions et a laissé un passif de 137,7 millions de francs à la charge de la ville. Dans une lettre d'observations définitives, qui vient d'être rendue publique, la chambre régionale des comptes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dénonce la gestion *« désinvolte et irréaliste »* de cette association, véritable « vache à lait » du système institué par l'ancien maire (CNI) de Nice, M. Jacques Médecin, qui devait être jugé le 23 décembre par défaut à Grenoble.

NICE

de notre correspondant régional

Prévisions budgétaires fantaisistes, dépenses surévaluées ou sans aucune justification, doubles facturations, rémunérations de personnel indues, libéralités en tout genre : créée, à l'origine, pour servir d'instrument à la politique de promotion, de relations publiques et de communication de la ville, l'association Nice-Communication s'est très vite révélée *« comme une structure à la disposition du maire et de ses proches collaborateurs »* en l'absence de tout contrôle tant de ses instances dirigeantes que de la municipalité.

Aussi bien, relève la chambre régionale des comptes, *« cette emprise du maire-président a permis à un petit groupe d'individus de disposer de fonds communaux importants (...) »* à travers *« des opérations contestables menées, le plus souvent, au bénéfice de personnes, d'entreprises ou d'organismes faisant partie d'un petit réseau de privilégiés »*.

Gouffre sans fond, Nice-Communication a perçu, en six ans, une somme de 350 millions de subventions municipales et a laissé, en définitive, un passif exigible de 137,7 millions de francs à la charge de la ville.

Compte tenu de la confusion de gestion qui existait avec le comité des fêtes, ces deux associations ont, en réalité, coûté plus de 600 millions de francs aux contribuables niçois. Soit le quart du montant total des subventions octroyées par la municipalité, ou encore, en rythme annuel, l'équivalent du budget de fonctionnement d'une commune de 30 000 habitants...

Des salaires généreux

« Le plus souvent, constate la chambre, *les dépenses de Nice-communication sont injustifiées. »* Tel est le cas, notamment, des frais de réception, de déplacement et de séjour qui ont atteint la somme, considérable, de 36,8 millions de francs. Une partie de ces dépenses ont été engagées au profit d'élus et de fonctionnaires municipaux – voire de leurs conjoints – ou de divers organismes publics et privés à l'occasion de missions *« qui ne sont elles-mêmes jamais définies »*.

L'association a, par exemple, pris en charge les repas d'affaires de plusieurs élus, dont les députés Ruddy Salles (PR), Martine Daugreilh et Christian Estrosi (RPR), totalement étrangers à l'association. Ou réglé des frais de réception au bénéfice de la « Croisière de la liberté » (organisée par l'UDF et le RPR) ou du Club de l'Horloge.

Il arrivait également qu'elle honore les notes de restaurant de Mme Jacques Médecin ainsi que de nombreux voyages de la famille de l'ancien maire de Nice ou d'autres tiers, en sus de la location d'avions privés (plus d'un million de francs au cours des années 1989 et 1990) *« pour des destinations et des bénéficiaires dont l'intérêt associatif n'apparaît pas évident. »*

En matière de sponsoring, Nice-Communication a effectué des dépenses exorbitantes (29,5 millions de franc) *« le plus souvent en l'absence de tout contrat »*, qui ont donné lieu à de multiples surévaluations et a des doubles facturations.

La chambre cite, en particulier, le cas de la *société de droit monégasque*, Monaco Sponsoring, qui, en six ans, a reçu près de 22 millions de francs de Nice-Communication et du comité des fêtes, pour des prestations incertaines facturées, de surcroît, jusqu'à huit fois le prix consenti à d'autres sponsors. Nice-communication a encore versé 1 600 000 francs à une association, *Team Metropole*, au bénéfice exclusif d'un fonctionnaire de la police nationale, amateur de compétitions automobiles, le commissaire Bernard Orengo, qui n'avait aucun lien avec ladite association. Dans le même domaine, l'association a également payé une somme de 500 000 francs à une SARL, Auto Sporting Action International (ASAI) en vue de l'organisation d'une course dite « Panafricaine » qui n'a jamais eu lieu...

Nice-Communication pratiquait, d'autre part, une généreuse politique salariale caractérisée, notamment, par le versement – illégal – de 18,5 millions de francs en compléments de salaires ou gratifications au bénéfice d'agents communaux dont certains n'exerçaient aucune fonction dans l'association. Des élus, parmi lesquels Mme Daugreilh, ont également profité de ces libéralités.

Autre « anomalie » : les majorations substantielles de salaires (6,3 millions de francs, au total) accordées aux principaux cadres de l'association en plus des augmentations prévues dans leur contrat de travail.

GUY PORTE

RELIGIONS

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Mgr Lustiger juge la société française « désespérante et vide »

« Le grand jury RTL-*le Monde* » a été marqué dimanche 22 décembre par un coup de colère de Mgr Lustiger à propos de la publicité pour les préservatifs, dans une société *« où l'on tolère le dévergondage sexuel, la prostitution d'enfants – cela existe à Paris – et la pédophilie. « On ne peut pas prôner la publicité des moyens prophylactiques, sur lesquels on peut réfléchir et discuter,* ajoute l'archevêque de Paris, *et en même temps organiser une perte de repères de toute une génération. A qui profite tout cela? Où va l'argent? Où va le plaisir? Vous voudriez nous forcer à parler sur les préservatifs, alors que, dans le même temps, on organise la prostitution des gosses? Non. »*

« Bien sûr qu'il faut apprendre aux jeunes ce qu'est la vie sexuelle et ce que sont les conditions de cette terrible épidémie du sida, mais il ne faut pas être hypocrite » poursuit Mgr Lustiger, critiquant les publicitaires qui *« se servent de l'érotisme pour vendre des bagnoles, des casseroles, des parfums. (...) On va chanter des cantiques de Noël dans les supermarchés. Je voudrais que l'on respecte les pauvres, les enfants, qu'on les aime pour eux-mêmes. »*

Dès le début de l'émission, Mgr Lustiger avait donné le ton, dénoncé la *« grande bouffe »* de Noël et qualifié la société de *« désespérante »* et *« vide »*, le seul idéal proposé étant d' *« acheter »* et de *« consommer »*. Interrogé sur le document de l'épiscopat consacré à la crise sociale en France (*le Monde* daté 22-23 décembre), l'archevêque de Paris reconnaît que ce texte *« ne va pas assez au fond »*, mais ajoute que ce n'est pas à l'Eglise d'abord de proposer des solutions. Il s'est toutefois prononcé contre les *« médecines simplettes »*, du genre : *« s'il n'y a pas de quoi nourrir tous les hommes, supprimons les hommes! Si l'immigration pose des problèmes, interdisons-la! S'il y a trop de maladies, supprimons les malades. »*

L' « erreur stratégique » de l'Europe

La *« peur du vide »* de l'Occident est égale, convient l'archevêque de Paris, à celle de l'Est, mais il nie que l'Eglise ait une attitude ambiguë quand elle met en garde les peuples de l'Est contre les laciures de la société moderne. La *« seule chose »* que cette population voudrait obtenir, *« c'est que les promesses du communisme leur soient données par le monde occidental »*, c'est-à-dire la justice et les biens de consommation.

La décision de retarder leur entrée dans la Communauté européenne est une *« erreur stratégique » : « Les pays de l'Est ne veulent pas être traités comme des mineurs, comme des citoyens de seconde zone. Ils réclament que nous les traitions, nous Européens, à parité. »* Si mettre des conditions de délai est *« sage »* d'un point de vue économique, *« nous préparons une explosion ou sociale, ou morale, ou nationale, ou spirituelle. Comment l'éviter? Je ne sais pas. »* A propos de la crise entre catholiques et orthodoxes, révélé à l'occasion du dernier synode des évêques, le cardinal Lustiger s'est voulu rassurant : *« La péripétie que nous avons vécue ne fait que traduire, sur le plan des Eglises, la situation compliquée, insupportable et incompréhensible qui existe actuellement en Union soviétique. Il était normal que les hiérarchies orthodoxes qui sont très dépendantes des conditions historiques et politiques, subissent le contre coup des décisions et de la confusion. »* Avec les orthodoxes, *« il n'y a pas d'obstacle de fond, mais seulement des obstacles qui relèvent de la politique, de la culture et de l'histoire »*. La solution est *« à perspective humaine »*. La publication de textes de loi sur la bioéthique est imminente. Mgr Lustiger s'est montré prudent, soulignant seulement que le *« rapport Lenoir »* lui était apparu *« très modéré »*. Toujours est-il que *« la loi civile ne fait qu'exprimer, dans une situation politique donnée, le légalement permis ou le légalement défendu.* Elle ne doit pas prétendre être *« une norme morale »*.

Six mois après le meurtre de Ghislaine Marchal

Faux rebondissement

NICE

de notre correspondant régional

Six mois après le meurtre de Mme Ghislaine Marchal, à Mougins (Alpes-Maritimes) les avocats du meurtrier présumé, Omar Raddad, ont engagé une *polémique sur la date de la mort* de la victime. Ils se réfèrent à un rapport d'autopsie, déposé le 14 novembre dernier, par trois experts légistes, les docteurs Jean-Jacques Macario, Gérard Page et Jean-Marie Ménard, *situant le décès au* 24 juin 1991, entre douze et quatorze heures et non pas vingt-quatre heures auparavant, comme on le pensait jusqu'ici. Une précision capitale puisqu'elle innocenterait totalement *Omar Raddad, qui, le 24 juin, se* trouvait au chevet de son épouse, à Toulon.

Mme Marchal, soixante-cinq ans, la riche veuve de l'un des frères Marchal, créateurs de la marque de bougies et d'accessoires, *avait été découverte*, tuée à coups de couteau, dans sa villa de Mougins, le lundi 24 juin en fin d'après-midi. Son corps avait d'abord été examiné, *in situ*, entre 20 heures et 22 heures, par l'un des trois légistes, puis, ultérieurement, par ce même praticien et ses deux collègues, à l'athanée de Cannes.

Dans leur rapport, établi le 21 juillet, les trois experts avaient indiqué, sans autre précision, que le décès remontait *« à six heures, au moins »* avant leurs premières constatations. Divers témoignages concordants avaient, en fait, permis de situer le décès de Mme Marchal au dimanche 23 juin, entre 12 heures et 14 heures (*le Monde* daté 8-9 septembre). C'est-à-dire dans un laps de temps pendant lequel Omar Raddad, le propre jardinier de la riche veuve, affirmait, sans en apporter complètement la preuve, qu'il était allé déjeuner à son domicile de Cannes.

Grève de la faim

S'agissait-il, alors, d'un véritable tournant dans l'enquête? Le parquet de Grasse l'a totalement démenti. Dans leur rapport d'examen du 21 juillet, les experts n'avaient fait, comme il est de pratique courante en médecine légale, que se laisser une marge d'appréciation ultérieure. D'autre part, il a été établi que leur rapport complémentaire d'autopsie du 14 novembre comportait, tout simplement... une faute de frappe. Il fallait bien lire le 23 juin, et non le 24 juin, *comme mentionné à la suite* d'une erreur de dactylographie et comme les experts, eux-mêmes, l'ont confirmé au juge d'instruction, M. Jean-François Renard.

Les arguments des avocats d'Omar Raddad n'ont d'ailleurs pas convaincu la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, qui vient de rejeter une nouvelle demande de mise en liberté de leur client. Celui-ci, qui a toujours protesté *de son innocence, a entamé*, depuis le 18 novembre, une grève de la faim. A défaut de preuves formelles de sa culpabilité, un indice l'accable : la dénonciation, mal orthographiée *(« Omar m'a tuer »)* mais authentifiée par une double expertise, qu'a faite, avec son propre sang, Mme Marchal, sur les murs de la cave de sa villa où elle a *été assassinée*.

G. P.

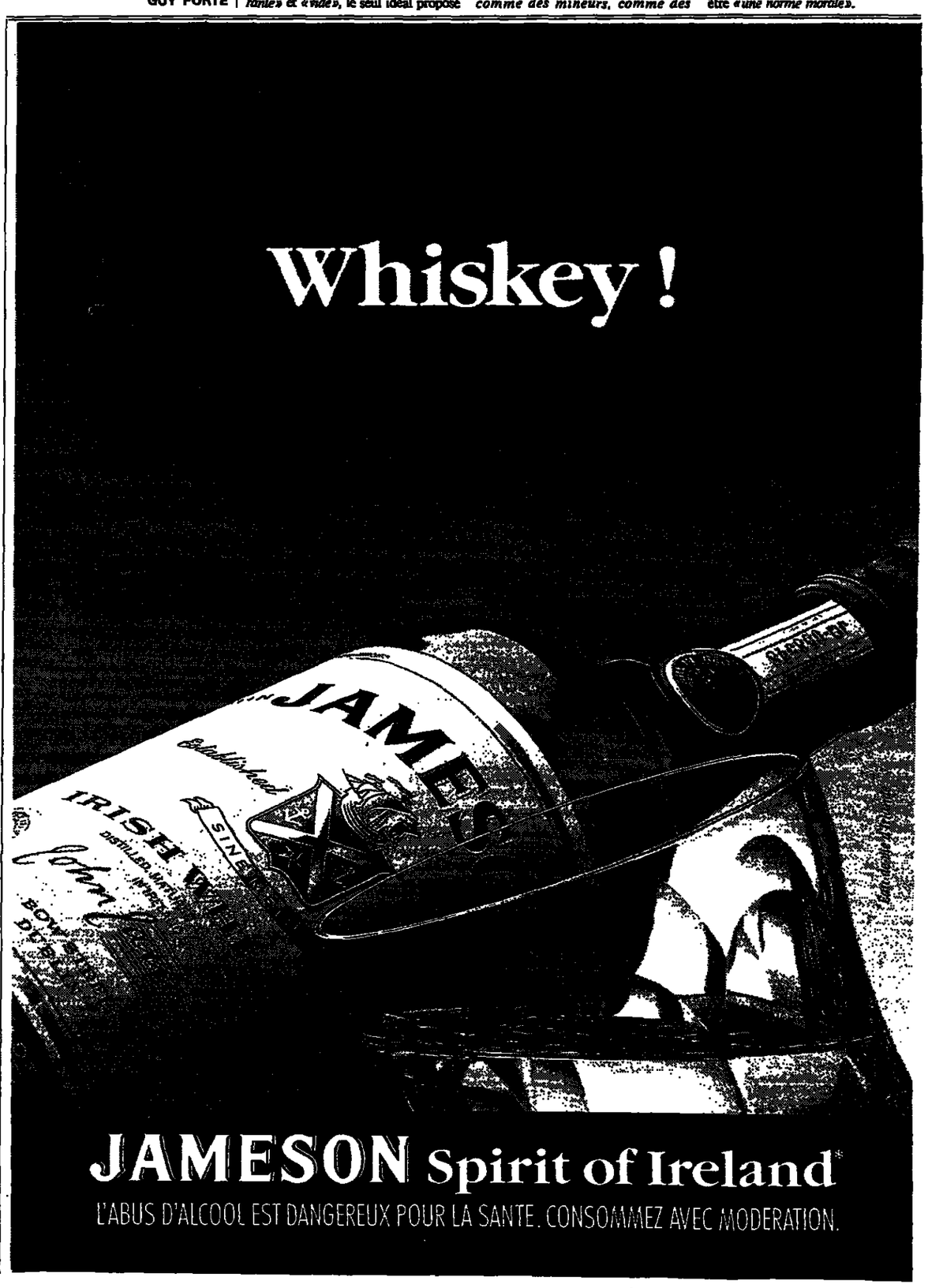

SPORTS

RAID-MARATHON : le Paris-Syrte-Le Cap

Le rallye de Bonne-Espérance

Suite de la première page

Avec la crainte aussi de faire courir des risques trop grands à ceux qui le suivent dans cette nouvelle aventure. *« Je crois,* dit-il, *que si notre course n'était pas partie, c'est l'ensemble des raids-marathons et des rallyes-raids* (1) *qui auraient disparu. »*

Trente-six mille kilomètres parcourus par ses collaborateurs pour reconnaître les pistes et près de trois cents heures d'avion pour aller à la rencontre des responsables politiques des dix pays africains traversés (Libye, Niger, Tchad, République centrafricaine, Cameroun, Gabon, Congo, Angola, Namibie et Afrique du Sud), n'ont pu apporter toutes les assurances à Gilbert Sabine.

De la Libye – menacée de représailles par les Américains, les Anglais et les Français pour son implication dans les attentats contre les deux avions de la PanAm (270 morts en décembre 1988 au-dessus de l'Ecosse) et d'UTA (170 morts en septembre 1989 au-dessus du Niger) – jusqu'à l'Afrique du Sud, à travers un continent en pleine effervescence politique et sociale, le patron de TSO (Thierry Sabine Organisation) va vivre, presque quotidiennement, dans la hantise de l'incident qui ferait basculer sa course dans le fait divers ou la politique.

Des pays à hauts risques

Certains jugeront sévèrement la démarche de Gilbert Sabine et les risques qu'il fait courir à cette caravane de plus de mille personnes. Au moment où Américains, Britanniques et Français se concertent pour réclamer des sanctions contre la Libye, était-il opportun d'apporter une nouvelle caution aux efforts du colonel Kadhafi pour restaurer l'image de son pays? *« Je ne connais rien à la politique et je ne veux pas en faire, même si en tant qu'homme, j'ai des idées qui ne regardent que moi,* répond le directeur de TSO. *Depuis trois ans, la Libye nous a toujours bien accueilli. » A moins d'une intervention extérieure pendant notre passage, je considère même que c'est la région la plus sûre de tout le parcours. »*

Ultime argument, le passage en Libye conditionnait le départ de la course. *« Nous n'avions pas d'autre choix pour débarquer en Afrique,* affirme Gilbert Sabine. *L'Algérie? Il n'en est pas question actuellement. La Tunisie? Il fallait en sortir par la Libye. Le Maroc? Comment en sortir par le Sud avec le Polisario? L'Egypte? Elle est trop loin et c'est le terrain du rallye des Pharaons. Si nous n'avions pu passer par la Libye, le Paris-Le Cap n'aurait pas eu lieu. »*

L'instabilité politique de certains pays traversés et les revendications ou les révoltes des populations motivées par l'aspiration à plus de démocratie ou, le plus souvent, par la misère et la faim, sont autant de menaces potentielles pour la sécurité de l'épreuve. Les émeutes de la faim qui ont ravagé le Zaïre, fin octobre, ont déjà obligé Gilbert Sabine à modifier *in extremis* plus de la moitié du parcours en renonçant à traverser le Zaïre, la Zambie, le Zimbabwe et le Botswana.

Mais la chasse aux Hadjeraïs, un groupe de tribus du centre du Tchad, qui a fait une centaine de morts à N'Djamena à la mi-octobre, n'a pas convaincu le patron de TSO d'éviter ce pays. *« La présence des forces françaises au Tchad est une garantie de sécurité pour nous »,* affirme-t-il. Le dispositif Epervier n'a, certes, pas pour mission d'intervenir dans la lutte entre les différentes ethnies qui peuplent ce pays, mais peut-on parler de *« garantie de sécurité »* dans une capitale soumise au couvre-feu et des provinces encore parcourues par des bandes armées qui échappent au contrôle du pouvoir central?

Dans le nouveau tracé du Paris-Syrte-Le Cap, l'Angola est un autre pays à hauts risques. Les accords de paix, signés le 31 mai pour mettre fin à quinze ans de guerre civile, ont, dans l'ensemble, été respectés, mais les « rebelles » de l'UNITA (Union pour l'indépendance totale de l'Angola) n'ont toujours pas été désarmés. Pour éviter la façade atlantique du Zaïre et le nord de l'Angola encore mal déminé, la grande caravane mécanique devrait embarquer à Pointe-Noire (Congo) et débarquer à Lobito, à quelque cinq cents kilomètres au sud de Luanda, la capitale de l'Angola. Si la situation l'exigeait, le transport maritime pourrait être prolongé jusqu'à Namibe, à l'extrême sud du pays.

Les organisateurs de raids ont vécu une *« année noire »* en 1991. Après la mort du pilote d'un camion d'assistance Citroën tué par balle dans un village touareg du Mali, le treizième Paris-Dakar s'était achevé dans l'indifférence générale quelques jours après le déclenchement de la guerre du Golfe. Les rallyes de Tunisie et de l'Atlas (Maroc) avaient été annulés, tout comme le premier Paris-Moscou-Pékin, torpillé par le putsch des militaires soviétiques à moins de deux semaines de son départ. Même le rallye des Pharaons, réputé pour sa sécurité, a été endeuillé cette année par la mort de trois concurrents!

Pour tenter de conjurer ce mauvais sort, Gilbert Sabine aurait pu faire preuve d'une extrême prudence dans le choix de son itinéraire. Il a, au contraire, décidé de se lancer dans un nouveau défi qui peut relancer l'intérêt pour cette discipline ou lui porter un coup fatal en cas de nouveau drame. *« J'avais constaté un phénomène d'usure auprès des concurrents et des commanditaires,* dit-il. *Thierry m'avait dit qu'il ferait dix Dakar avant d'arrêter. Lorsque j'ai entendu M. Samaranch annoncer que l'Afrique du Sud allait réintégrer le mouvement olympique, j'ai pensé que TSO devait être la première à organiser une épreuve de dimension internationale arrivant dans ce pays. »*

Moins de concurrents

Le transfert de Dakar au Cap, pour l'arrivée, devrait, en effet, transformer la physionomie de l'épreuve. Après les nuits glaciales du désert libyen, les concurrents seront affrontés, de la République centrafricaine au Congo, à la moiteur de la fin de la saison des pluies en Afrique équatoriale, puis, à partir de l'Angola, à la chaleur et à la sécheresse de l'été tropical. Les pneumatiques et les systèmes de refroidissement ont été revus pour tenter de passer sans trop d'encombre du sable aux bourbiers équatoriaux.

Ce changement de cap n'a pourtant pas provoqué la ruée des candidats à l'aventure. Trois cent quarante-trois véhicules (99 motos, 143 voitures et 101 camions) ont été inscrits, soit soixante-trois de moins que l'an dernier et presque deux fois moins qu'en 1988, l'année record du Dakar avec six cents engagés (181 motos, 310 voitures et 109 camions). Les coûts exorbitants de l'aventure pour un « privé » (au minimum 200 000 F pour une moto et 500 000 F pour une auto), la conjoncture économique peu propice à la recherche de commanditaires et les incertitudes politiques qui pouvaient jusqu'au dernier moment remettre en cause l'organisation de l'épreuve, expliquent cette désaffection. Même Cyril Neveu, cinq fois vainqueur du Dakar en moto, n'a pu réunir cette année les fonds nécessaires pour s'engager pour la première fois en « privé » sur quatre roues.

A cette exception près, toutes les grandes figures du Dakar sont au rendez-vous du premier Paris-Syrte-Le Cap. Chez les motards, la victoire devrait se jouer entre les Cagiva (Edi Orioli, vainqueur en 1988 et 1990, Jordi Arcarons et Danny Laporte) et les deux équipes Yamaha France (Stéphane Peterhansel, vainqueur en 1991, Gilles Piccard et Thierry Magnaldi) et Italie (Alessandro De Petri, Gilles Lalay, vainqueur en 1989, et Carlos Mas). Mais la course de ces cavaliers du désert, qui ont tant contribué à la légende du Dakar, risque d'être une nouvelle fois éclipsée par le choc des titans annoncé entre Citroën et Mitsubishi.

Pour tenter de renouer avec un succès qui le fuit depuis 1985, le constructeur japonais a accompli un effort sans précédent : au niveau de la préparation de son Pajero équipé d'un moteur turbo de 2,2 litres, dérivé de celui de la Galant alignée en championnat du monde des rallyes, mais aussi de ses équipages, avec un panachage entre des spécialistes de l'Afrique (Hubert Auriol, Kenjiro Shinozuka et Jean-Pierre Fontenay) et des pilotes de rallyes (Bruno Saby et Erwin Weber). Citroën a répliqué en alignant aussi cinq prototypes confiés à Ari Vatanen, vainqueur de quatre des cinq dernières éditions, Björn Waldegard, Jacky Ickx, Pierre Lartigue et Alain Ambrosino.

Sur un parcours qui n'a jamais été aussi long (12 427 km dont 5 726 d'épreuves chronométrées et aucune journée de repos jusqu'à l'embarquement à Pointe-Noire) et qui pourrait être rempli de pièges avec les bourbiers de l'Afrique équatoriale, les assistances (une dizaine de camions et une quarantaine de mécaniciens embarqués à bord des avions pour Citroën comme pour Mitsubishi) devraient jouer un rôle déterminant pour rallier Le Cap. Mais c'est seulement en vue de cette ville, souvent synonyme de Bonne-Espérance pour les marins, que l'on saura si les raids-marathons ont surmonté leurs incertitudes pour retrouver le bon cap.

GÉRARD ALBOUY

(1) La Fédération internationale du sport automobile différencie les raids-marathons, qui se disputent à travers plusieurs pays, des rallyes-raids courus à l'intérieur des frontières d'un seul pays.

SKI ALPIN : Coupe du monde féminine

Carole Merle dans un cocon

De fortes chutes de neige ont perturbé les épreuves de la Coupe du monde de ski alpin féminin, qui avaient lieu à Serre-Chevalier (Hautes-Alpes) samedi 21 et dimanche 22 décembre. Le slalom géant a dû être annulé. La descente, disputée dans des conditions difficiles, a été gagnée par l'Autrichienne Petra Kronberger, détentrice de la Coupe du monde et championne du monde de la spécialité, qui a largement dominé la Française Carole Merle.

SERRE-CHEVALIER

de notre envoyé spécial

Quarante-cinquième de la descente, à plus de 3 secondes de sa jeune rivale Petra Kronberger : en d'autres temps ce résultat aurait stimulé le mauvais caractère de Carole Merle. La championne française aurait au mieux bougonné dans son coin, au pire envoyé paître la petite cour des aires d'arrivée. Pourtant, samedi, il n'y a pas eu d'avis de coup de guenle sous les bourrasques blanches de Serre-Chevalier. Carole Merle a raconté en souriant son manque d'intérêt pour les pistes au tracé facile, ses difficultés à skier sur une neige trop fraîche. *« Avant, une claque comme celle-ci me faisait ruminer pendant des jours,* dit-elle. *Mais maintenant je sais que le ski n'occupe qu'une part de mon existence. Je n'aime toujours pas perdre, mais je regarde plus volontiers la vie autour de moi, et cela relativise mes déceptions. »* La skieuse du Super-Sauze semble enfin réconciliée avec elle-même.

Chez Carole Merle, en effet, la psychologie de la jeune femme a longtemps semblé s'opposer aux dons de la skieuse. Carole a reçu très tôt la grâce suprême des montagnes, ce «toucher de neige» que les connaisseurs invoquent sans trop pouvoir le définir. Une manière de balancer son corps au bon moment, de virer sans déraper et perdre de vitesse.

Vie de femme et vie de sportive

Pourtant, après un premier podium à dix-neuf ans, c'est d'abord la championne qui a le dessous. *« Je me sentais bien dans ma peau,* explique-t-elle, *mais les courses devenaient un calvaire. Dans les cabines de départ, j'étais paralysée par la peur de mal faire, si bien que je ne réussissais que deux épreuves par saison. »*

En 1988, après le déclic d'une première victoire en Coupe du monde, le plaisir passe du côté de la piste et les angoisses s'installent dans la vie quotidienne. En trois saisons Carole accumule onze victoires, trois Coupes du monde de super-G, et elle se déclare malheureuse.

L'enfant unique, solitaire par tempérament, supporte de plus en plus mal la vie en groupe dans une équipe de France qu'elle fréquente depuis dix années. La femme de vingt-sept ans se trouve isolée au milieu de *« gamines ».* Liée avec Philippe Pellet, le kinésithérapeute de l'équipe, elle tolère mal de ne pouvoir vivre avec lui. Après les championnats du monde de Saalbach, en février dernier, irritée par des blessures à répétition, Carole Merle menace d'arrêter la compétition.

Soucieux de conserver leur meilleure chance de médaille pour les Jeux olympiques, Bernard Chevallier, président de la Fédération française de ski, et Gilles Mazzega, directeur de l'équipe féminine, acceptent alors de donner à la skieuse ce que la Fédération suisse a refusé à Michela Figini, ce que l'Autrichien Marc Girardelli n'a pu obtenir qu'en s'exilant au Luxembourg. Une formation pour elle toute seule, un embryon d'équipe composé d'un entraîneur expérimenté, Maurice Adrait, venu de chez les slalomeurs, de Philippe Pellet, devenu entre-temps son mari, et d'un technicien détaché par le fabricant de skis Dynamic.

De son cocon, tissé dès le printemps dernier, Carole Merle est sortie métamorphosée. La skieuse ne traîne plus son existence privée comme un boulet. *« Je peux enfin mener de front ma vie de femme et ma vie sportive,* confie-t-elle. *Je me sens plus professionnelle, enfin écoutée. Cela me rend si heureuse que, pour la première fois, l'idée d'un accident me traverse l'esprit. J'ai peur que quelque chose vienne casser mon rêve. »* Carole, qui a souvent préféré le risque à l'effort, s'est remise sérieusement à l'entraînement. Tout l'été, le clan Merle a parcouru les glaciers alpins, testant plus de cinquante paires de skis, reprenant pratiquement à zéro la technique du géant, où Carole avait perdu toutes ses marques.

« Le risque, dit l'entraîneur Maurice Adrait, *c'était le manque de points de repère : on ne s'entraîne pas en ski comme pour un cent mètres, où le temps sert de référence unique. En ski, tout bouge : la qualité de la neige, le tracé et les conditions météorologiques. L'expérience ne pouvait donc se tenter qu'avec une athlète mûre comme Carole, qui connaît parfaitement son niveau. De toute manière, dès le début de la Coupe du monde, nous avons réintégré le cadre de l'équipe de France, et même si nous nous réservons quelques journées particulières en cas de besoin, les confrontations indispensables ont pu avoir lieu. »*

Les vrais affrontements ont, eux, commencé depuis quinze jours. Et la douzième victoire de Carole Merle, obtenue dimanche 15 décembre en super-G, ajoutée à ses deux cinquièmes places en géant et en descente, prouvent que son pari solitaire ne l'a pas isolée de l'élite internationale. A moins de deux mois des Jeux olympiques, c'est le rare signe encourageant dans le ski alpin français.

JÉROME FENOGLIO

FOOTBALL

Jean-Pierre Papin « Ballon d'or » 1991

L'avant-centre de l'Olympique de Marseille et de l'équipe de France de football, Jean-Pierre Papin, a été sacré « Ballon d'or » 1991, dimanche 22 décembre, à l'occasion du traditionnel vote organisé par l'hebdomadaire *France-Football* auprès de vingt-neuf journalistes européens.

Jean-Pierre Papin rejoint ainsi Raymond Kopa (1958) et Michel Platini (1983, 1984, 1985), les deux seuls Français qui figuraient jusqu'à présent au palmarès de ce prestigieux trophée qui, chaque année, récompense le meilleur joueur européen.

Jean-Pierre Papin a été l'objet d'un véritable plébiscite. Vingt-six des vingt-neuf jurés l'ont placé en tête du scrutin. Il a obtenu cent quarante et un points sur cent quarante cinq possibles, soit le deuxième meilleur total de l'histoire derrière Michel Platini.

Le capitaine allemand Lothar Matthaeus (Inter Milan), sacré en 1990, a terminé deuxième, à égalité de points (quarante-deux) avec les Yougoslaves de l'Etoile Rouge de Belgrade, Dejan Savicevic et Darko Pancev.

RUGBY : équipe de France

Pierre Berbizier entraîneur

Pierre Berbizier a été nommé entraîneur de l'équipe de France de rugby, à l'issue d'une réunion du bureau de la Fédération française (FFR), samedi 21 décembre, à Lyon. L'Agenais, qui fut capitaine et demi de mêlée de la sélection jusqu'au dernier Tournoi des cinq nations, succède ainsi au tandem Daniel Dubroca-Jean Trillo.

Quelques mois après son éviction controversée, consécutive à un conflit personnel avec Daniel Dubroca, Pierre Berbizier effectue donc un retour spectaculaire. A trente-trois ans, il devient l'un des plus jeunes entraîneurs de l'histoire du Quinze de France. Il aura la lourde tâche de préparer l'équipe qui disputera le prochain Tournoi des cinq nations.

Richard Astre, également ancien international, a été nommé manager de l'équipe de France. Le nouvel organigramme du rugby national, souhaité par le nouveau président de la FFR, M. Bernard Lapasset, est désormais en place. Robert Paparemborde, manager général de la fédération, est entouré de deux adjoints, Jean-Pierre Rives et Jo Maso.

Les résultats

ATHLÉTISME

LA « CORRIDA » D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Le Kenyan James Kariuki a remporté, dimanche 22 décembre, la corrida de Noël, courue dans les rues d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), en devançant au sprint le Marocain Abdallah Behar et le Britannique Gary Staines. L'épreuve féminine a été remportée par la Soviétique Natalie Artiemova.

AUTOS-MOTOS

LE PARIS-SYRTE-LE CAP
(prologue à Anneville-Ambourville, en Seine-Maritime)

Autos. – 1. Weber-Hielmer (All., Mitsubishi Pajero), les 4 km en 4 min ; 2. Vatanen-Berglund (Fin.-Suè., Citroën ZX), à 1 s ; 3. Saby-Maimon (Fra., Mitsubishi-Pajero), à 2 s ; 4. Waldegard-Gallacher (Suè.-G-B, Citroën ZX), à 5 s ; 5. Ickx-Lemoine (Bel., Fra., Citroën ZX), à 9 s.

Motos. – 1 ex aequo. Charbonnel (Fra., Suzuki 820 DRZ) et Kinigardner (Aut., Yamaha), 4 min 5 s ; 3. Trolli (Ita., Stalaven 900), à 12 s ; 4. Wagner (Fra., Suzuki 820 DRZ), à 13 s ; 5. Cavandoli (Ita., Yamaha 750 XTZ), à 21 s ; 6. Medardo (Ita., Gilera 750 RC), à 22 s.

BASKET-BALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Nationale 1A
(premier tour retour)

*Cholet b. Mulhouse	91-51
*Villeurbanne b. Racing Paris	68-85
Gravelines b. *Antibes	75-69
*Pau-Orthez b. Saint-Quentin	96-88
*Roanne b. Dijon	91-89
*Le Mans b. Montpellier	77-75
Limoges b. *Tours	106-73
CRO Lyon b. *Reims	85-82

Classement. – 1. Cholet, 30 ; 2. Limoges, 29 ; 3. Pau-Orthez, 28 ; 4. Gravelines et CRO Lyon, 27...

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Première division
(vingt-quatrième journée)

*Auxerre b. Sochaux	4-0
*Nantes b. Nîmes	3-2
*Lens b. Toulouse	4-0
*Marseille b. Caen	5-0
*Le Havre b. Toulon	3-0
*Saint-Etienne b. Metz	2-0
*Nancy et Rennes	1-1
*Monaco b. Paris-SG	1-0
*Montpellier et Lille	0-0
*Cannes et Lyon	0-0

Classement. – 1. Marseille, 35 pts ; 2. Monaco, 31 ; 3. Le Havre, 30 ; 4. Paris-SG et Caen, 28 ; 6. Auxerre, Montpellier et Nantes, 27 ; 9. Lille, 25 ; 10. Saint-Etienne, Metz et Lens, 24 ; 13. Toulouse, 23 ; 14. Nîmes, 21 ; 15. Lyon et Toulon, 20 ; 17. Cannes et Rennes, 18 ; 19. Sochaux, 15 ; 20. Nancy, 11.

COUPE DE FRANCE
(septième tour)

Six clubs du championnat de France de deuxième division ont été éliminés à l'occasion du septième tour de la Coupe de France. Cinq d'entre eux ont été dominés par des clubs de même niveau : Ancenis s'est incliné face à Laval (2-1), Annecy contre Bastia (3-0) et Tours face à La Roche-sur-Yon (3-2) ; le Red Star a eu recours à l'épreuve des tirs au but pour éliminer Beauvais (1-1 après prolongation, 4 tirs au but à 3), à l'issue d'un match marqué par l'exclusion de trois joueurs beauvaisiens ; Strasbourg a également peiné face à Gueugnon (1-1, 3 tirs au but à 1).

Un seul club de deuxième division, Cuiseaux-Louhans, s'est incliné face à une équipe hiérarchiquement inférieure (Troyes, club de troisième division, victorieux trois buts à zéro). Le « Petit Poucet » de l'épreuve est désormais l'équipe de Jamac, qui évolue en première division de district de la Charente. Le club du village natal de M. François Mitterrand a éliminé Cugnaux (quatrième division) par un but à zéro.

SKI ALPIN

COUPE DU MONDE (dames)

Descente de Serre-Chevalier

Classement. – 1. P. Kronberger (Aut) ; 2. H. Zurbriggen (Suî) ; 3. M. Vogt (All) ; 4. K. Lee-Gartner (Can) ; 5. V. Wallinger (Aut.) ...27. R. Cavagnoud (Fra) ; 28. C. Fellsaz (Fra).

• Le slalom géant, comptant également pour la Coupe du monde féminine, a été annulé en raison des mauvaises conditions météorologiques. Les épreuves masculines (slalom spécial et descente), prévues dimanche 22 décembre à Saint-Anton (Autr.) ont, elles aussi, été supprimées.

COMBINÉ NORDIQUE
COUPE DU MONDE

Épreuves de Courchevel

Le Français Fabrice Guy a remporté l'épreuve de Coupe du monde de combiné nordique disputée, dimanche 22 décembre, à Courchevel. Déjà vainqueur une semaine plus tôt à Strebske Pleso (Tchécoslovaquie), il a devancé l'Autrichien Klaus Sulzenbacher. Ce dernier, vainqueur samedi de l'épreuve du tremplin, n'a pu résister au retour de Guy dans l'épreuve du 15 km de ski de fond. Le Français s'est imposé avec près de 40 s d'avance. Avec cinquante points, il est largement en tête de la Coupe du monde et confirme son statut de « médaillable » aux Jeux olympiques d'Albertville, où l'épreuve de combiné nordique aura justement lieu à Courchevel.

Le Monde

CHAMPS ECONOMIQUES

Le bilan économique 1991

Secousses

Entre guerre et paix, 1991 fut une année de fortes secousses : l'expédition militaire dans le Golfe, le putsch manqué à Moscou et la désintégration de l'Union soviétique, les combats meurtriers en Yougoslavie, sans oublier les conflits sanglants en Afrique. Pourtant, quelques espoirs sont nés en fin d'année, avec notamment les deux conférences de conciliation, celle de Paris sur le Cambodge et celle de Madrid sur le Proche-Orient.

Tous ces événements, lourds d'incertitude, se sont déroulés sur fond de grisaille économique, qu'ils ont contribué à encore obscurcir tant l'économie est liée, subordonnée parfois, au politique et au psychologique. Les assurances ont volé en éclats, éclats d'empire à l'Est ou dans la presse à l'Ouest, éclats d'idées pour le communisme bureaucratique et le capitalisme sauvage.

Les Etats-Unis, grands vainqueurs politico-militaires, ne sont pas sortis d'une récession qui se prolonge depuis l'été 1990, enfoncés qu'ils sont dans une société d'endettement généralisé. Ils ont plus ou moins entraîné à leur suite – leur poids reste dominant, sinon dominateur – la plupart des autres pays dits riches, sauf l'Allemagne, toujours stimulée par la réunification, et le Japon, qui est le Japon. Encore ces deux puissances entrent-elles à leur tour dans une phase de freinage.

Ainsi, pour les vingt-quatre pays industrialisés, la croissance n'a atteint en 1991, avec environ 1 %, que le tiers de son niveau de 1989. La reprise s'est évaporée et le marasme a touché particulièrement le secteur du logement et de l'automobile, traduisant peut-être un phénomène de saturation davantage que la fin d'un cycle. Même si le commerce international a mieux résisté, les investissements ont pratiquement stagné, ce qui contraste avec leur rythme rapide de 1990, et surtout de 1989.

Ce fort ralentissement a entrainé un retour des licenciements massifs : aux Etats-Unis, chez General Motors, où il est prévu de se séparer en quatre ans d'un salarié sur cinq ; dans l'électronique, également, comme chez IBM (où 20 000 personnes sont concernées), les compressions d'effectifs sont importantes. Et, pour l'ensemble de la zone occidentale, les chômeurs auront été en 1991 au nombre de 28 millions, contre moins de 25 millions en 1990.

Cependant, dans l'ancienne URSS, la production s'est effondrée, comme le système, et l'économie de marché se traduit, pour l'instant, par l'essor du troc et du trafic. La planche à billets fonctionne sans arrêt et la misère guette. Sur les ruines d'un ancien empire, les lendemains ne chantent pas encore. Partout à l'Est, surtout en Pologne, le chômage s'aggrave au risque de secousses sociales.

Face à une économie à ce point incertaine, où, malgré la concertation internationale, la croissance a été confisquée, au point que 1991 rejoint les mauvais millésimes 1975 et 1982, le temps est peut-être venu de réfléchir à un autre mode de développement, moins destructeur, plus harmonieux, sinon... Déjà, malgré Alma-Ata et la CEI, malgré Maastricht et l'Union européenne, l'économie-monde, avec ses réseaux informatiques, assiste au réveil des nations. Après la faucille et le marteau, les aigles.

ACTIVITÉ

Reprise interrompue

L'année qui vient de s'écouler aura été celle de l'attente, des *déceptions, du pessimisme*. Pour autant, elle n'aura pas été celle d'une récession généralisée comme en 1981-1982. La production nationale des sept pays les plus industrialisés (Etats-Unis, Canada, Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie) aura encore progressé : de 1,1 % en volume après 2,6 % en 1990 et 3,3 % en 1989.

Pour les pays de la CEE, le bilan est légèrement plus positif : + 1,4 % après + 2,9 % en 1990 et + 3,5 % en 1989. Dans leur ensemble, les vingt-quatre pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ont également vu leur PNB progresser, enregistrant un taux de croissance moyen de 1,1 % après + 2,6 % en 1990 et + 3,3 % en 1989.

Après une période d'expansion de sept ans (1982-1989), les économies des pays industrialisés étaient dès la fin de 1989 sur la phase descendante d'un cycle conjoncturel en train de s'achever. La crise du Golfe survenue durant l'été 1990 a durci l'évolution en cours : au lieu de « l'atterrissage en douceur » généralement attendu s'est produit un brusque retournement de situation, les chefs d'entreprise réduisant leurs investissements et les ménages leur consommation.

Cette modification radicale des anticipations a aggravé la situation. Les investissements des entreprises qui avaient été à l'origine de la forte croissance économique des années passées ont brusquement *diminué. Les statistiques* de l'OCDE montrent qu'à une progression en volume de 7,8 % en 1989 et *encore de 5,5 % en 1990* (hors bâtiment) a succédé une quasi-stagnation en 1991 (+ 0,6 %) pour les sept grands pays industrialisés. Pour la CEE et l'ensemble des vingt-quatre pays industrialisés de *l'OCDE, le freinage a été équivalent* (+ 0,7 % ici, + 0,1 % là). Le phénomène est particulièrement net au Japon, où une quasi-stagnation en 1991 succède à des taux de progression de 14 à 15 % en volume.

D'une façon générale, la réduction des stocks a aggravé le repli des productions industrielles. Celles-ci, beaucoup plus touchées que les services, ont baissé de 0,5 % en valeur absolue durant l'année 1991 pour l'ensemble des sept grands pays industrialisés. Les vingt-quatre pays de l'OCDE ont connu en moyenne un repli équivalent.

Avec le recul de la construction de logements, qui, aux Etats-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne, prend l'allure d'un véritable effondrement (respectivement – 17 %, – 20 % et – 30 % sur 1990-1991), *la consommation* des ménages – autre moteur de la croissance – s'est à son tour affaiblie. Le phénomène est particulièrement net dans les pays anglo-saxons, particulièrement précoce aux Etats-Unis (+ 0,3 % *en 1991* après + 0,9 % en 1990) du fait de la quasi-stagnation du pouvoir d'achat après impôts (– 0,2 % après + 0,9 % en 1990). Au Canada, la consommation des ménages recule carrément en 1991 (– 0,9 %), et, en Grande-Bretagne, la progression est très faible (+ 1 % après + 3,5 % en 1990). En France, *l'augmentation de la consommation* se réduit exactement de moitié d'une année sur l'autre, passant de + 3,1 % à 1,5 %.

Le freinage a lieu partout à la fin de 1990 et au début de 1991 c'est-à-dire au moment de la crise du Golfe. Si le Japon échappe en partie à ce phénomène, l'Allemagne a une évolution complètement différente : la demande intérieure explose littéralement depuis la réunification mais se modère nettement au cours de la seconde partie de 1991 (– 3 % au second semestre en rythme annuel). Au total, pour l'ensemble des pays industrialisés la consommation privée aura progressé moitié moins vite en *1991* qu'en 1990 : + 1,3 % après + 2,4 %.

Si 1991 a été l'année de l'attente et des déceptions, c'est bien parce que la reprise, qui s'était manifestée – grâce à une augmentation des dépenses de consommation – à partir du printemps, ne s'est pas confirmée. Le plafonnement, voire le recul, qui s'est produit à partir de l'automne 1991 a été particulièrement net aux Etats-Unis. Mais il n'a épargné ni la Grande-Bretagne, ni l'Italie, ni la France. Cela au moment même où le Japon et l'Allemagne – les deux seules économies qui tiraient la croissance – commençaient à ralentir à leur tour après des performances exceptionnelles.

La reprise du printemps 1991 aura tout de même laissé des traces en stimulant le commerce mondial : celui-ci aura progressé dans son ensemble de 3,3 % après + 5,2 % en 1990 et + 7,1 % en *1989*. Mais pour les seuls produits manufacturés l'augmentation aura été vive, de l'ordre de 5,3 % comme en 1990 (+ 8,8 % en 1989). Cette forte activité s'explique par le redémarrage des importations au second semestre : la progression aura été de presque 7 % en rythme annuel dans les sept grands pays industrialisés. Elle aura même atteint 12 % pendant la même *période aux Etats-Unis après avoir* légèrement diminué au premier semestre.

Trois types de menaces pesaient sur l'activité dans le monde à la fin de 1991. D'une part, pour des raisons psychologiques aussi bien qu'objectives (niveau d'endettement des ménages), le plafonnement possible des dépenses de consommation aux Etats-Unis et donc la stagnation économique pendant encore des mois ; d'autre part une poursuite de la baisse du dollar freinant les exportations des pays européens et mettant à mal leurs entreprises ; enfin un nouveau durcissement de la politique monétaire allemande rendue nécessaire par une évolution trop rapide des salaires.

La reprise, que continuaient de prévoir pour le printemps *1992* la plupart des instituts de conjoncture, dépendait en grande partie de la concrétisation ou non de ces trois menaces. Le pire heureusement n'est pas toujours sûr.

ÉNERGIE

Retour à l'équilibre

Après les violents à-coups liés à la guerre du Golfe, le secteur de l'énergie a retrouvé en *1991* un équilibre presque miraculeux. Dès le déclenchement de l'offensive alliée en janvier les cours du pétrole qui s'étaient envolés à la fin de 1990 sont retombés à leurs niveaux précédents, puis se sont lentement raffermis. Au total, sur l'année, la moyenne des prix payés par les principaux consommateurs devrait s'établir autour de 19 dollars par baril, soit un niveau légèrement supérieur à celui des cinq dernières années, mais nettement moins élevé que l'année précédente (22,15 dollars).

Cette stabilité est d'autant plus remarquable que, pour la première fois depuis des lustres, elle résulte non d'une volonté politique, mais d'un équilibre « naturel » de la demande, de l'offre et des capacités disponibles. L'embargo touchant *l'Irak et l'incendie des puits au* Koweït ont éliminé deux des principaux exportateurs de l'OPEP, tandis que les désordres en Union soviétique réduisaient les ventes en provenance de l'Est. Les autres pays *producteurs ont ainsi pu pousser* leur rythme d'extraction au maximum de leurs capacités sans pour autant déséquilibrer le marché.

Cette offre réduite s'est parfaitement adaptée à la demande, puisque celle-ci a stagné. Le contre-coup de l'envolée des prix à la fin de 1990 a en effet continué à peser sur la consommation, de même que la récession économique mondiale. Le recul de la demande a été particulièrement fort aux Etats-Unis et dans les anciens pays de l'Est (URSS incluse), où il a atteint 20 %. Ce recul a largement compensé la croissance toujours forte dans la zone Asie-Pacifique.

Cette stabilité des cours et du marché, inhabituelle après dix-huit ans de hauts et de bas, a permis à l'ensemble du secteur de réfléchir à plus long terme. Le nucléaire, toujours malade des séquelles de Tchernobyl, a recommencé à frémir *outre-Atlantique, et le gaz, porté* par la vague écologique, a lui aussi retrouvé le goût des négociations à long terme. La conclusion d'un grand contrat entre le Qatar et des firmes japonaises, permettant enfin la mise en production du champ géant de North-Dome, ainsi que le doublement des fournitures à long terme conclu entre l'Algérie et l'Italie en ont été la meilleure preuve.

La principale préoccupation de l'ensemble du secteur énergétique a toutefois été l'environnement. Une proposition de la Commission européenne consistant à taxer lourdement toutes les énergies de façon à *stabiliser d'ici à l'an 2000 les émissions* de gaz carbonique (à hauteur de 10 dollars par baril en l'an 2000 pour le pétrole) a provoqué une vive réaction de l'ensemble des producteurs. Contesté à l'intérieur même de la Communauté, ce projet a été finalement repoussé à la mi-1992, mais il a montré l'ampleur de l'impact que pourraient avoir dans l'avenir les préoccupations écologistes sur le secteur de l'énergie.

DETTE

Sans changement

L'année écoulée n'a pas été riche en grandes avancées sur le terrain de la dette, dix ans après son explosion au Mexique puis dans l'ensemble du tiers-monde, avant que l'Est n'intervienne à son tour dans cette pénible course à l'argent frais. La dette extérieure totale des pays en développement s'est *élevée à 1 350* milliards de dollars, un montant quasi inchangé par rapport à celui de 1990. Les apports nets de ressources à long terme aux pays en développement ont atteint 84,9 milliards de dollars, soit une progression de 4 % en valeur (mais une baisse de 1 % en termes réels).

« Le problème de la dette a stagné en 1991. On note des progrès pour certaines régions, un recul pour d'autres », a constaté Larry Summers, vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale. Certes, quelques pays débiteurs à revenus intermédiaires – Mexique, Chili, Venezuela – *ont retrouvé* un accès au marché des capitaux après être sortis d'une situation de surendettement vis-à-vis des banques privées. Au prix de réformes soutenues, et grâce aussi à des financements publics, ces pays ont pu réduire leur dette, regagnant du même coup la confiance des investisseurs. La Banque mondiale observe en revanche que *« le niveau d'endettement reste trop élevé dans de nombreux pays à revenus faibles ou assez faibles »*.

Pour 1991, les prévisions des indicateurs de la dette apparaissent mitigés : le ratio de l'endettement sur le PNB devrait diminuer, celui du service de la dette sur les exportations augmenter, *« ce qui reflète la faible croissance du commerce mondial »*. En faveur des pays les plus pauvres, la Banque mondiale examine les conditions dites de Trinidad, une série de propositions formulées par le Royaume-Uni, visant à réduire des deux tiers l'encours de leur dette publique bilatérale. (Les conditions posées en 1988 à Toronto portaient sur un tiers de l'encours.)

Un regard porté sur l'ensemble de l'année 1991 montre que les seules décisions vraiment significatives ont été prises par le Club de Paris en faveur de deux pays à revenu intermédiaire : la Pologne et l'Egypte. Ils ont en effet bénéficié d'un allègement exceptionnel de 50 % de leur dette publique bilatérale, soit un total de 13 milliards de dollars. *« Des efforts similaires produiraient d'importants résultats pour d'autres pays connaissant une situation économique et une structure de la dette comparables »* souligne la Banque mondiale.

De tous les continents, c'est l'Afrique qui suscite désormais les inquiétudes les plus vives. Sa dette s'élève à quelque 272 milliards de dollars, soit le double de son niveau de 1980, un montant qui représente 90 % de son PIB. A lui seul, le service de la dette africaine absorbe l'équivalent de 21 % de ses recettes d'exportation (contre 19 % en 1990), avec des situations extrêmes dans trois pays – Mozambique, Soudan, Somalie – où le ratio est supérieur à 1 000 %...

Pendant la période 1988-1991, les annulations ou conversions de dette publique bilatérale accordées par les pays de l'OCDE à l'Afrique ont atteint 7 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent les 5,5 milliards de dollars rééchelonnés par le Club de Paris avec 18 pays du continent noir, dans le cadre des engagements de Toronto pris en 1988. Encore faut-il préciser l'ampleur modeste du résultat : le traitement des créances de 5,5 milliards de dollars de ces Etats se traduit en réalité par un abaissement net du fardeau de la dette avoisinant 900 millions de dollars.

En droite ligne des conditions dites de Houston mises en œuvre dès septembre 1990 par le Club de Paris, 8 pays ont obtenu en octobre 1991 des rééchelonnements et des délais de grâce pour leurs remboursements : le Congo, le Salvador, le Honduras, la Jamaïque, le Maroc, le Nigéria, le Pérou et les Philippines. Notons enfin que le Nigéria et les Philippines ont obtenu un accord *préliminaire* d'allègement de leur dette auprès des créanciers privés, dans le prolongement de l'initiative Brady de 1989. Ce plan a aussi bénéficié au Costa-Rica et au Mexique, à l'Uruguay et au Venezuela.

Pour la prochaine décennie, conclut la Banque mondiale, le financement des pays en développement devrait être très différent de celui pratiqué depuis les années 70. On passera progressivement *« des sources bancaires aux sources non bancaires et aux prêts de participation. Les prêteurs publics* [aux PVD] *représentent actuellement les trois quarts de l'endettement à long terme, contre un tiers en 1980. Deux types de ressources non génératrices d'endettement – investissement direct et investissement de portefeuilles – constituent à présent près d'un tiers de l'ensemble des apports nets aux PVD »*.

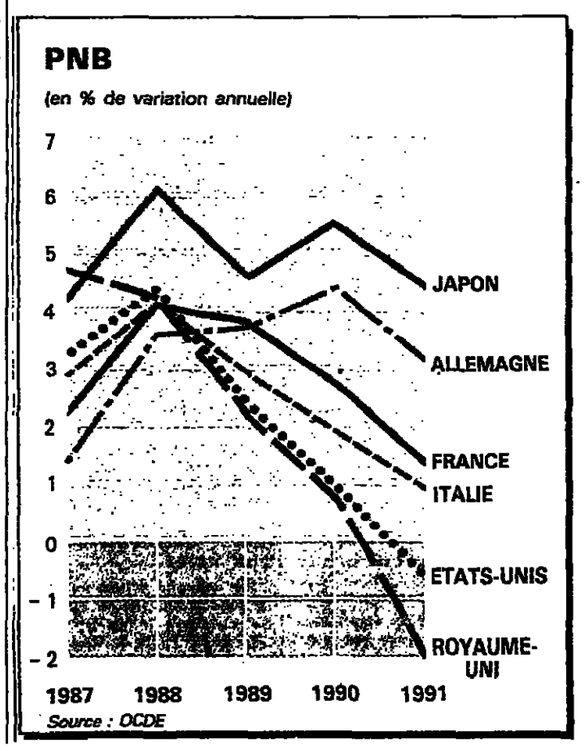

CHAMPS ÉCONOMIQUES

LA SITUATION INTERNATIONALE

PRIX

Réel ralentissement

Les hausses de prix à la consommation se sont dans l'ensemble ralenties au cours de l'année 1991. Pour l'ensemble des 24 pays industrialisés de l'OCDE, le taux d'inflation est passé de 3,3 % en 1988 à 4,4 % en 1989, à 4,7 % en 1990 et à 4,5 % en 1991.

Les progrès enregistrés en 1991 (2/10e de point) apparaissent cependant très lents, compte tenu du ralentissement de la croissance économique dans le monde qui favorise traditionnellement la désinflation. Pour les seuls pays européens, il n'y a même aucun progrès puisque la hausse des prix passe en moyenne de 5,4 % en 1990 à 5,7 % en 1991.

La réalité est cependant assez différente, les progrès plus importants qu'il n'y paraît. Tout d'abord l'année 1991 marque la fin d'une période commencée en 1987 au cours de laquelle l'inflation n'avait cessé de s'accélérer. Ce que l'on a appelé le contre-choc pétrolier, c'est-à-dire l'effondrement des cours du brut survenu fin 1985-début 1986, en même temps qu'il faisait baisser les prix de détail, était à l'origine d'une très forte accélération de la croissance économique. Le boom des investissements et de la consommation qui se produisait alors provoquait par la suite une réelle surchauffe et son corollaire inévitable, les tensions inflationnistes.

On le constate non seulement dans l'accélération des prix de détail, mais aussi en amont, dans l'évolution des rémunérations et même dans les coûts unitaires de main-d'œuvre. Le phénomène a été particulièrement net dans un pays comme la Grande-Bretagne. L'année 1991 marquée par le marasme économique est de ce point de vue en rupture presque totale avec la période 1987-1990, si l'on excepte des pays comme l'Espagne ou l'Italie. L'année qui vient de s'écouler renoue avec la tendance antérieure qui depuis le début des années 80 était à une désinflation régulière.

Les relèvements de taxes et d'impôts indirects dans plusieurs pays ont alourdi les prix en 1991. Ce faisant, ils ont apparemment freiné les progrès de la désinflation. Cela a été particulièrement vrai en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Canada, en Suède. L'OCDE a calculé qu'au premier semestre 1991 l'alourdissement des impôts indirects avait provoqué à lui seul une hausse des prix d'un demi-point. En soi de telles augmentations ne sont pas inflationnistes – même si elles pèsent sur les indices de prix – puisqu'elles limitent la demande des ménages et réduisent les besoins d'emprunts du secteur public.

Ce phénomène a été spectaculaire en Allemagne, qui pour financer une partie des énormes déficits publics nés de la réunification, a relevé au début de juillet les taxes sur les produits pétroliers, les contrats d'assurances et s'apprêtait à faire de même en 1992 pour le tabac, puis au début de 1993 pour la TVA. L'Allemagne est certes un cas très particulier : il n'empêche que la forte accélération des hausses de prix qui s'est produite à l'intérieur de ses fontières à partir de l'été 1991 pèse lourd dans le bilan général des pays industrialisés pour l'année qui vient de s'écouler et le fait apparaître plus terne qu'il n'est en réalité. Encore la hausse des prix outre-Rhin en 1991 (3,4 % après 2,6 % en 1990) est-elle largement gommée par l'effacement de la flambée des prix pétroliers qui s'était produite à l'automne 1990.

La force du mark par rapport au dollar a beaucoup pesé sur les prix à l'importation, ce qui a permis à l'Allemagne de ne pas ressentir l'alourdissement de ses coûts intérieurs, salariaux notamment. On retrouve les mêmes causes de hausses aux Pays-Bas : non inflationnistes quand des taxes et des tarifs de santé sont relevés ; inflationnistes quand se produisent, comme c'est le cas, de fortes hausses des rémunérations. Les dangers de dérapages inflationnistes dans ces deux pays sont bien réels.

Tous comptes faits pourtant, le phénomène allemand, s'il est lourd de conséquences pour le monde, ne doit pas occulter les réels progrès accomplis sur la voie de la désinflation, notamment dans des pays comme les Etats-Unis, le Canada, la France et la Grande-Bretagne.

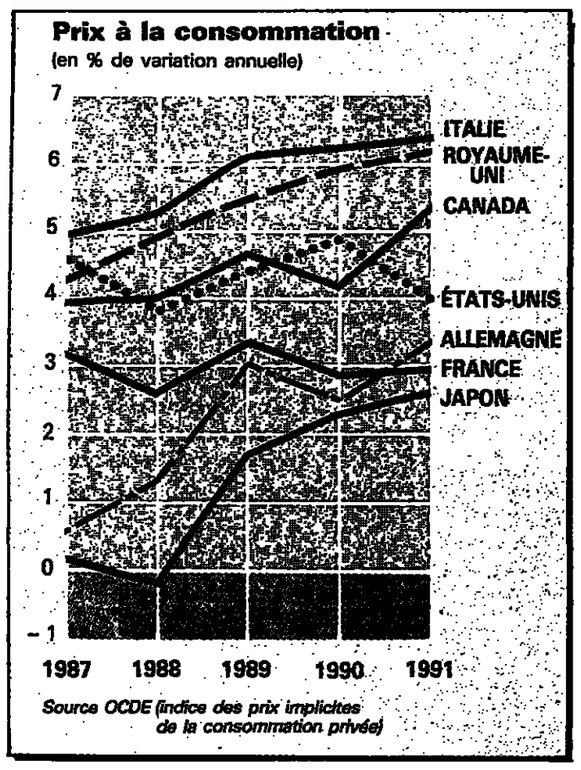

Source OCDE (indice des prix implicites de la consommation privée)

MONNAIES

Déception sur le dollar

L'année 1991 a été celle d'une grande déception sur le dollar, que les milieux financiers voyaient vigoureusement orienté à la hausse à partir du printemps, en liaison avec une reprise attendue de l'économie des Etats-Unis, et qui rechuta à partir de l'été, en raison de l'essoufflement de cette reprise. Parallèlement, l'abaissement continu des taux d'intérêt aux Etats-Unis et le relèvement non moins continu de ces mêmes taux en Allemagne creusaient de peu l'écart entre ces deux pays et influençaient d'autant les cours de leurs monnaies, le dollar fléchissant et le mark ne cessant de se raffermir par un phénomène de basculement bien connu des milieux financiers internationaux.

L'année avait bien mal commencé pour la devise américaine, déprimée par la hausse du mark. Mais, bien vite, l'aggravation de la crise du Golfe, jouant en faveur du dollar, considéré à nouveau comme une monnaie refuge, le succès de la guerre éclair contre l'Irak, qui redorait le blason, un peu terni, d'une Amérique désormais triomphante, dopaient littéralement le billet vert, avec, en toile de fond, la perspective d'un redémarrage de la croissance aux Etats-Unis : *« L'Amérique est de retour (America is back again) »*, s'écriait-on. Effectivement, au début de l'été, ladite croissance semblait se profiler. On vit les cours du dollar dépasser 1,80 DM et 6,20 F.

A l'automne, néanmoins, un certain scepticisme sur les chances de reprise de l'économie américaine commença de se manifester, pour se renforcer par la suite. De plus, les abaissements répétés des taux directeurs de la Réserve fédérale des Etats-Unis avaient pour conséquence de diminuer l'attrait des placements en dollars, au profit de ceux en deutschemarks, de mieux en mieux rémunérés à l'initiative d'une Bundesbank résolument décidée à casser l'inflation en Allemagne. A l'approche de la fin de l'année, ce processus s'est accentué, le dollar poursuivait son glissement vis-à-vis d'un mark de plus en plus dopé par des taux d'intérêt historiquement élevés.

Ce dopage du mark n'a pas manqué de créer de fortes tensions au sein du système monétaire européen, déjà distendu par la forte hausse, au premier semestre, d'une peseta espagnole, elle aussi dopée par des taux d'intérêt meurtriers.

La livre sterling a profité de son ancrage dans le système monétaire européen pour limiter ses fluctuations et éviter de trop glisser à la suite de la désescalade des taux d'intérêt de la Banque d'Angleterre.

Le yen, qui s'est dégagé du climat délétère des scandales politiques japonais, a commencé par se déprécier par rapport à un dollar en pleine ascension, pour se raffermir nettement au second semestre, en liaison avec l'argumentation de ses excédents commerciaux, dont l'ampleur pourrait entraîner la Banque du Japon à laisser sa monnaie se raffermir encore.

TAUX D'INTÉRÊT

Divorce germano-américain

Amorcé en 1989, poursuivi en 1990, le grand mouvement de bascule des taux d'intérêt a provoqué un véritable divorce.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a entrepris, de nouveau, d'assouplir sa politique, ramenant, par paliers, le loyer de l'argent à court terme de 7 % à 4,50 % et le taux d'escompte officiel de 6,50 % à 4,50 %, à son plus bas niveau depuis 1983.

En fin d'année, elle est descendue à 3,75 % et 3,50 %, tentant désespérément de relancer une économie dont la reprise tant espérée et entrevue au début de l'été, s'essoufflait lamentablement en second semestre. Cet assouplissement étant permis par un fléchissement de l'inflation, provoqué par la diminution des cours de matières premières et de l'énergie.

Tel n'a pas été le cas de l'Allemagne, aux prises avec une forte inflation, un gonflement exagéré de sa masse monétaire, des revendications salariales encore plus importantes qu'en 1990 (entre 9 % et 11 %) et un déficit budgétaire record, prix de l'unification.

Ce phénomène, on s'en doute, n'a pas été du goût de la Banque fédérale, qui a relevé à trois reprises son taux directeur, en janvier, en août et en décembre, le faisant passer de 6 % à 8 % pour l'escompte et, surtout, de 8,50 % à 9,75 % pour le lombard, records historiques.

« Le taux d'inflation à 4 % est intolérable », déclarait, à la veille de Noël, le président de la Bundesbank, laissant entendre que des relèvements supplémentaires pourraient être décidés si une spirale prix-salaires s'installe en 1992.

Le durcissement allemand s'est effectué aux dépens de la France, où l'Institut d'émission avait essayé de reprendre son autonomie en poursuivant la désescalade de ses taux directeurs, les ramenant en deux étapes, mars et octobre, de 9,25 % à 8,75 %, pour les relever brutalement d'un demi-point et retrouver ce même niveau de 9,25 % en novembre avant de les porter à 9,60 % fin décembre, pour défendre le franc.

En Grande-Bretagne, la Banque centrale a profité de l'entrée de la livre dans le système monétaire européen pour diminuer très fortement son taux directeur, le ramenant de 14 % à 10,50 %, dans l'obligation, elle aussi, d'alléger le coût du crédit pour une économie exsangue.

Au Japon, la Banque centrale, qui avait, en 1989, augmenté trois fois son taux d'escompte, bloqué depuis février 1987 à 2,50 %, son plus bas niveau historique, et l'avait porté à 4,25 %, puis à 6 % en 1990, l'a ramené, en deux étapes, juillet et novembre, à 5 %, en raison du ralentissement de l'économie nippone.

FINANCES PUBLIQUES

Détérioration conjoncturelle

En 1991, l'assombrissement de la conjoncture internationale et les conséquences de phénomènes spécifiques comme la réunification de l'Allemagne, la guerre du Golfe ou la crise du système financier américain ont généralement aggravé la relative détérioration des soldes budgétaires déjà constatée l'année précédente. Les progrès réguliers accomplis en matière de finances publiques durant les années 80 sont-ils pour autant compromis ? Beaucoup dépendra de l'ampleur de la reprise attendue en 1992 et 1993, qui devrait améliorer les rentrées fiscales et permettre de diminuer quelque peu la demande d'emprunt des administrations publiques.

En période de tassement conjoncturel, il est tentant d'essayer de distinguer, parmi les grands pays, ceux qui disposent à la fin de 1991 d'une certaine marge de manœuvre budgétaire (Japon, Royaume-Uni) et ceux dont le déficit des finances publiques interdit toute action contracyclique (Etats-Unis, Allemagne, Italie).

Aux Etats-Unis, le budget de l'année financière 1991, achevée le 30 septembre, fait apparaître – excédent des systèmes fédéraux de protection sociale inclus – un déficit historique de 269 milliards de dollars (de l'ordre de 5 % du PNB, contre 4,1 % en 1990 et 3 % en 1989) et ce malgré les versements des alliés au titre de la guerre du Golfe (34 milliards de dollars).

Plus que par la baisse des recettes fiscales due à la récession (environ 15 milliards de dollars), le budget a été grevé par la montée des dépenses liées à la liquidation des caisses d'épargne et à l'assurance des dépôts (67 milliards de dollars). Le besoin de financement des administrations publiques reste assez nettement inférieur au déficit fédéral, encore que les excédents des Etats tendent à diminuer. Evalué à 2,4 % du PIB en 1990, il pourrait avoir avoisiné 3 % en 1991.

Du fait de l'explosion des dépenses publiques liées à la réunification, l'Allemagne n'a pas non plus de marge de manœuvre. Les estimations les plus récentes font certes apparaître une exécution budgétaire un peu plus favorable qu'on ne le prévoyait (environ 110 milliards de deutschemarks pour l'ensemble des administrations publiques, contre 130 milliards selon les évaluations antérieures), car l'expansion a été très forte au premier semestre de 1991. Un tel montant n'en représente pas moins environ 4 % du PNB, contre – 1,9 % en 1990 et un léger excédent en 1989. L'Allemagne est ainsi passée brutalement (mais peut-être pas durablement) du rang des pays les plus vertueux en matière de finances publiques à celui des pays à fort déficit.

En Italie, le déficit budgétaire reste exceptionnellement élevé pour un grand pays industriel : malgré réformes et plans successifs d'assaisinissement, le poids du service de la dette a jusqu'à présent interdit tout progrès significatif, et le besoin de financement des administrations publiques bute obstinément sur la barre des 10 % du PIB.

Est-ce à dire qu'aucun des grands pays industriels ne dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre budgétaire ? Non, car le Japon, seconde économie mondiale, a un excédent des administrations publiques de l'ordre de 2,6 % en 1991 : le budget de l'Etat est certes un peu déficitaire (– 1 % du PNB environ), mais les finances des collectivités locales font apparaître un léger surplus et, surtout, il existe un très fort excédent au titre de la sécurité sociale et des caisses de retraite (plus de 3 % du PNB). Cet excédent s'explique par la nécessité de faire face, après l'an 2000, au vieillissement de la population. Le Japon pourrait donc, en cas de ralentissement conjoncturel trop marqué, exercer une action contracyclique en accélérant ses programmes pluriannuels d'investissement.

Quant au Royaume-Uni, affecté par une récession profonde en 1991, il a nettement renoué avec le déficit (– 1,1 % l'an dernier pour le solde des administrations publiques), après un quasi-équilibre en 1990 et un excédent en 1988 et 1989. Il n'en possède pas moins, comparé aux Etats-Unis ou à l'Allemagne, quelque latitude pour un soutien mesuré de l'activité par la dépense publique. C'est d'ailleurs la voie qu'a semblé indiquer le chancelier de l'Echiquier lors de sa dernière déclaration d'automne.

BANQUES

Montée des périls

Déjà largement internationalisées, les grandes banques d'Europe, du Japon et des Etats-Unis affrontent les périls de leur position : krachs de multinationales, fraudes internationales, pays à risques... Les assureurs, au contraire, sont en plein redéploiement. Longtemps cantonnés à l'exploitation d'un marché national fermé, ils s'ouvrent sur l'extérieur et sont aux prises avec d'autres problèmes : constitution d'un réseau international, amélioration du service rendu à la clientèle, mais aussi crises boursières à répétition qui réduisent leur marge de manœuvre financière. Cette différence de situation n'empêche pas banquiers et assureurs de se rejoindre à la marge, dans différentes formules de bancassurance. Malgré les apparences, les métiers et les moyens demeurent différents.

Ainsi le monde bancaire s'interroge sur la réapparition d'un spectre qu'on croyait éloigné à force de provisions, celui de la dette extérieure du tiers-monde. Avec feu l'Union soviétique qui se déclare en cessation de paiement, les provisions ne vont-elles pas, aujourd'hui plus qu'hier, menacer l'activité bancaire et poser un problème au financement de l'économie ? Le système bancaire mondial, qui avait cru d'abord qu'un Etat – fût-il latino-américain – ne pouvait pas mettre la clef sous la porte, puis qui s'était imaginé qu'un pays de l'Est endetté serait inévitablement garanti par le grand frère soviétique, doit aujourd'hui déchanter : en matière de crédits souverains, les défauts sont possibles partout et tout le temps.

Cette montée des risques tant au plan national qu'international est l'une des données de base avec lesquelles le système bancaire français et international doit vivre. Le krach frauduleux de la Bank of Credit and Commerce International au printemps 1991, puis celui de l'empire Maxwell à l'automne de la même année, montrent que les règles prudentielles qui régissent l'activité de crédit des établissements financiers sont largement inadaptées. Ou, en tout cas, insuffisantes compte tenu de l'éventail des risques. Le fameux ratio Cooke, qui oblige chaque établissement financier à mobiliser 8 francs de fonds propres pour chaque crédit de 100 francs, ne résout plus rien. La mobilité de l'environnement économique international a pris un tour si rapide, l'évolution des métiers de l'argent tend si vite à la globalisation, que toute réglementation devient anachronique sitôt élaborée.

Toutes les grandes banques internationales (américaines, japonaises et européennes) ont donc enregistré des revers sérieux et sont aujourd'hui sur le repli. La Barclay's et la Banque industrielle du Japon ont perdu, à la suite d'une chute de leurs résultats, le triple A que les agences de notation internationales leur avaient attribué en 1990. En Allemagne, les grandes banques confrontées aux provisions sur les crédits à l'Europe de l'Est ne distribueront guère de dividendes cette année.

Aux Etats-Unis, des monstres financiers comme Citicorp ou la Chase Manhattan Bank ont dû licencier massivement pour équilibrer leurs comptes 1990, et le fonds d'indemnisation des déposants (Federal Deposit Insurance Company) a du être augmenté de plusieurs dizaines de milliards de dollars pour le mettre à même d'affronter les faillites en série qui ont défrayé la chronique financière des années 1990 et 1991. A cela, il faut ajouter une hausse des taux d'intérêt et une crise boursière qui amène les banques à se désengager du financement de certains secteurs de l'économie : d'où le fameux *« credit crunch »* qui, selon les économistes, est à l'origine du ralentissement économique.

Au Japon, enfin, malgré une croissance économique soutenue, les malversations des grandes maisons de titres sur le marché obligataire, la crise boursière et la fragilisation du marché immobilier sur lequel nombre de banques sont fortement engagées, vont pénaliser lourdement leurs résultats. Elles aussi sont aujourd'hui sur la voie de la prudence. La décennie 1990 sera sans conteste celle de la maîtrise des coûts et de la levée des fonds propres.

A l'opposé, les assureurs – surtout ceux d'Europe continentale – sont sur une tout autre logique. Hormis les compagnies qui exploitent une niche nationale, les grands groupes obéissent à trois tendances fortes : concentration, guerre sur les prix et la qualité du service et, enfin, internationalisation.

Néanmoins, en fonction des pays, les situations sont assez contrastées. Au Japon, les grands groupes – mutualistes ou privés – disposent d'une puissance de feu financière qui fait d'eux les interlocuteurs de toute entreprise ayant faim d'argent sur le marché international des capitaux. Prudents, les Japonais s'internationalisent donc mais par petites touches, prenant des positions d'attente ici ou là dans le capital de compagnies d'assurances en Europe ou aux Etats-Unis.

CHAMPS ÉCONOMIQUES

LA SITUATION INTERNATIONALE

AGRICULTURE

Double discorde

Un nouveau couple est né en 1991 dans le paysage européo-agro-international sous le nom « PAC-GATT ». Tous les initiés en connaissent bien la signification. Il s'agit de la politique agricole commune des Douze et des négociations multilatérales menées dans le cadre de l'Uruguay Round. Deux démarches, deux négociations intimement liées qui ont donné lieu depuis plusieurs mois à des réunions innombrables et à des empoignades vigoureuses.

Depuis l'hiver 1990-1991, il était apparu à tous les observateurs un tant soit peu perspicaces que la politique agricole commune, née il y a plus de vingt ans, avait besoin d'une sérieuse cure de rajeunissement, tant étaient nombreuses ses imperfections. Au moins pour trois raisons :

– L'apparition dans presque tous les secteurs d'excédents, puisque sauf pour le maïs et la viande ovine la CEE produit beaucoup plus que ce dont elle a besoin, à cause du jeu conjugué d'une consommation stagnante et d'un accroissement constant des rendements;

– La part toujours plus substantielle des coûts agricoles dans le budget communautaire (les deux tiers des dépenses totales) n'a pu empêcher une évolution négative du pouvoir d'achat des agriculteurs et n'a pu conduire à une spécialisation des productions selon les Etats-membres;

– L'apparition sur le marché agricole mondial de nouveaux producteurs comme le Brésil ou la Thaïlande, qui perturbent des marchés traditionnellement protégés, tandis que les pays de l'Est, la Chine et les pays en voie de développement restent d'importants acheteurs de denrées de première nécessité, les céréales notamment.

C'est la raison pour laquelle le commissaire européen, Mac Sharry a proposé aux Douze une réforme hardie bâtie sur deux idées-forces : la diminution des prix garantis d'environ 35 %, donc la mise en place d'un frein à l'envie de produire et la compensation du manque à gagner pour les agriculteurs par des aides « sociales » qui se substitueraient aux ressources tirées des prix de vente.

Principale nation agricole des Douze, et grand exportateur, la France, par la voix de Louis Mermaz, a d'abord rejeté les propositions du commissaire européen au début de l'été. Mais il a ensuite adopté une tactique moins exclusivement négative et en demandant par exemple un étalement dans le temps et le maintien de la notion-clé de « préférence communautaire ». Il n'empêche : les principales organisations professionnelles agricoles ont accusé les autorités françaises dans les dernières semaines de l'année d'avoir lâché les paysans et d'avoir capitulé devant les exigences américaines.

Car l'ombre de Washington reste omniprésente derrière les négociations de la réforme de la PAC, négociations qui, notons-le, ne seront probablement pas achevées avant le second semestre 1992. George Bush, l'œil rivé sur les prochaines échéances électorales, ne veut pas se mettre à dos ses fermiers, pour lesquels l'approvisionnement des marchés mondiaux est un peu considéré comme une chasse gardée : et l'Europe (surtout la France) avait un peu trop tendance, selon eux, à y mettre le nez. Les Etats-Unis exigent que l'Europe réduise de façon drastique les subventions qu'elle accorde à ses exportateurs, et par voie de conséquence les volumes (de céréales essentiellement) mis sur le marché international.

Autre point de friction américano-européen : la question du « rééquilibrage », c'est-à-dire la faculté pour les Douze d'appliquer des droits de douane sur les importations de produits de substitution des céréales (PSC), qui servent notamment à l'alimentation du bétail.

Bref, l'agriculture a plutôt constitué une pomme de discorde, en Europe même et entre l'Ancien et le Nouveau Monde. Sans parler de l'accord conclu à l'automne entre la CEE, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie, qui permettra à ces pays d'approvisionner en viande l'URSS – via les frigos et les finances des Douze – et qui a eu pour premier effet de déclencher la colère des éleveurs français, particulièrement touchés par la crise bovine.

EMPLOI

Retour à la case départ

Le Japon et l'Allemagne seraient-ils les seuls pays à éviter une aggravation du chômage en 1991 ? Tout porte à le croire pour l'économie nippone. Non seulement elle maintient le taux de chômage par rapport à la population active à un niveau exceptionnellement bas (2,2 %), mais elle crée des emplois, soit environ 1,2 million en 1990. En se limitant à la seule RFA, c'est également vrai outre-Rhin, où les effets négatifs de la réunification semblent avoir été vite digérés. De 5,6 % en 1989 à 5,1 % en 1990, où elle avait créé 600 000 emplois, la partie occidentale est remontée à 5,4 %, mais diminue depuis octobre. Même l'ancienne RDA paraît aller mieux : depuis août dernier, les demandes d'emploi ont cessé d'y augmenter (1,02 million en octobre), si l'on ne tient pas compte du chômage à temps partiel.

Ailleurs, la situation est catastrophique. Alors que, globalement, l'année se termine sans création d'emplois supplémentaires, l'OCDE estime à 28 millions le nombre des chômeurs, contre 24,6 en 1990. Ainsi se trouve instantanément effacée l'amélioration intervenue à la fin de la décennie 80, et qui n'avait pourtant pas permis de retrouver le niveau de... 1979. Même faible, le ralentissement montre l'extrême vulnérabilité des marchés du travail, qui se dégradent plus vite qu'ils n'entrent en convalescence quand la croissance revient. Toujours attendue, et à chaque fois repoussée, l'hypothétique reprise n'aura en conséquence que des effets tardifs sur l'emploi, puis le chômage, et certainement pas en 1992.

Extrêmement réactifs, à la hausse comme à la baisse, les pays d'obédience libérale, qui pratiquent beaucoup la flexibilité externe, figurent logiquement parmi les plus touchés. En Australie, au Canada, aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, la rechute commence dès le troisième trimestre de 1990, et s'est poursuivie avec des soubresauts depuis. Elle ne se manifestera qu'à partir du premier trimestre de 1991 pour les pays les plus lents à réagir, dont l'Italie et la France, toujours en retard d'un ajustement, et qui, n'ayant pas profité à plein de l'expansion de 1986-1990, connaîtront une moindre détérioration en pourcentage. Par rapport au point le plus bas, le taux de chômage aura augmenté en novembre de 0,9 point en France, par exemple, contre 1,5 aux Etats-Unis ou 3,1 en Grande-Bretagne.

Cette grande sensibilité est également accentuée par le type d'emplois qui a fait la réussite précédente des économies anglo-saxonnes, à base de « petits boulots », de tertiaire, qui représente 70 % des postes salariés aux Etats-Unis, et de travail à temps partiel, surtout féminin, au Royaume-Uni. Les grandes vagues de suppression d'effectifs ont massivement concerné les secteurs des services. A l'été 1991, l'économie américaine avait en un an perdu 1,24 million d'emplois, auxquels il faut encore ajouter les 247 000 de novembre. Pendant le même temps, l'économie britannique en voyait disparaître 426 000, renouant avec son chômage d'avril 1988 (2,37 millions).

Conjoncturelle, l'évolution dissimule des changements structurels dont l'influence se renforcera à l'avenir. Désormais, pratiquement tous les pays de l'OCDE – y compris l'Italie – sont devenus des terres d'immigration. Inscrites dans les faits, à terme, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ainsi que la diminution de la population active obligent d'autant plus à se préoccuper des chômeurs de longue durée et à entreprendre des actions de formation.

Reste une énorme inconnue, qui a marqué toute l'année 1991 : le sort économique et social des anciens pays de l'Est. Sans parler encore de l'ex-Union soviétique, ou de la Roumanie, le chômage commence à faire ses ravages en Bulgarie (125 000), en Tchécoslovaquie (185 000) et en Hongrie (150 000). En Pologne, avec 1,32 million de chômeurs, le passage à l'économie de marché se traduit dramatiquement. Jusqu'où, et pendant combien de temps ?

Chômage (en % de la population active)

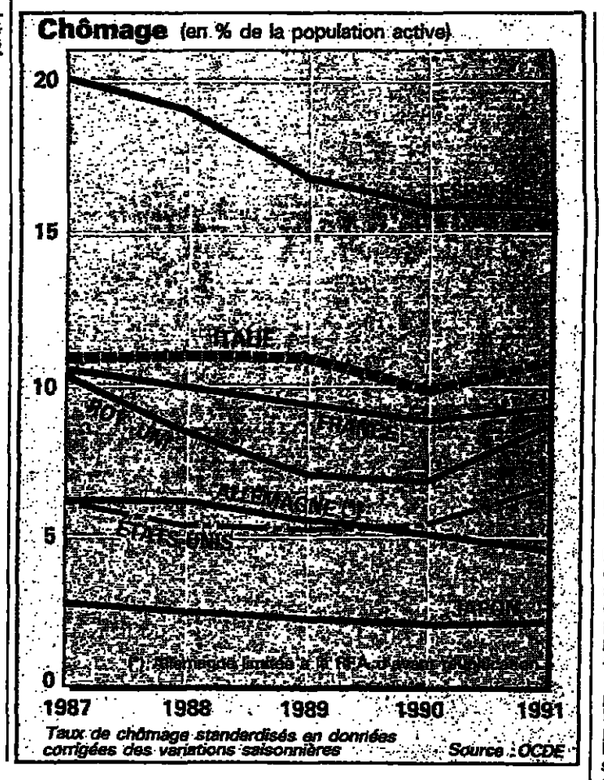

Taux de chômage standardisés en données corrigées des variations saisonnières — *Source : OCDE*

MATIÈRES PREMIÈRES

Nouvelle baisse

Reflet, pour une bonne part, de l'activité mondiale, les matières premières ont vu cette année encore leur prix s'infléchir, la récession se traduisant par une stagnation – voire un recul – de la demande. Les marchés de produits de base n'ont pu résister à une conjoncture internationale défavorable, aggravée par l'implosion de l'économie soviétique, qui s'est traduite en particulier par des arrivages anarchiques et massifs de métaux en Europe occidentale.

A cette problématique Est-Ouest s'en est ajoutée une autre, Nord-Sud, caractérisée par la poursuite du blocage des accords internationaux de stabilisation des prix des denrées tropicales, par la surproduction de cacao et de café, et enfin par l'endettement des pays producteurs qui les incite à la fuite en avant (l'accroissement de l'offre) pour glaner des devises. Globalement, les indices de matières premières affichent toutefois une certaine stabilité, la prédominance du pétrole et des denrées alimentaires – plutôt bien orientés en 1991 – expliquant cet « effet d'édredon ».

Parmi les métaux sinistrés figure d'abord l'aluminium. Métal de la croissance et de la légèreté, celui-ci a abandonné près de 500 dollars par tonne en douze mois. Si les producteurs ont opéré des réductions de capacités à partir du troisième trimestre, elles se sont avérées tardives (car coûteuses) et insuffisantes.

Les alumineries occidentales ont fonctionné trop longtemps à plein régime, alors que l'URSS inondait le London Metal Exchange (LME), dont les stocks ont atteint des niveaux records (1,3 million de tonnes, tous métaux confondus). Au prix d'étiage de 50 cents la livre atteint en fin d'année, 75 % des unités de production d'aluminium fonctionnaient à perte. La stratégie soviétique n'a pas cessé de se compliquer en s'atomisant République par République. Préférant conserver leur or comme réserve de sécurité en perspective d'une adhésion future au FMI, les responsables de l'ex-URSS ont fait de l'aluminium une monnaie d'échange pour acquérir des biens de consommation aussi divers que des chaussures ou des manuels scolaires...

La baisse a encore touché la plupart des grands non-ferreux sous influence soviétique, comme le nickel, le plomb et le zinc. L'essoufflement de la croissance économique s'est aussi manifesté à travers les prix d'autres matières premières industrielles non cotées sur les marchés à terme, comme l'acier, la pâte à papier, les produits chimiques et les semiconducteurs. Quelques métaux ont en revanche mieux résisté : le cuivre et surtout le cobalt, dopé par les troubles du Zaïre, lequel produit 42 % de l'offre mondiale. La multiplication des tentatives d'« étranglement » *squeeze* sur le marché de Londres a en outre semé le doute sur la capacité du LME à gérer les assauts spéculatifs et à posséder des stocks physiques importants.

Autre produit très lié à la conjoncture économique, le caoutchouc naturel s'est lui aussi affaibli, victime de la crise dans l'automobile et dans le bâtiment. Le fonctionnement satisfaisant de l'accord international a cependant empêché des fluctuations excessives. On a vu encore coup sur coup s'effondrer les prix des textiles. La laine n'a pas supporté l'abandon par les Australiens de leur système automatique de défense des prix. Quant au coton, après trois années de déficit, il a enregistré un retour fatal aux excédents.

Sous l'impulsion de l'Union soviétique, qui a procédé à des achats céréaliers massifs pour compenser ses mauvaises récoltes, les cours du blé se sont nettement redressés, de 70 à 110 dollars la tonne. Encore faut-il préciser que les acheteurs à ces prix ont bénéficié de crédits sous forme de bonus d'exportation. Le complexe des oléo-protéagineux (soja principalement) a été bien orienté, de même que l'huile de coco, qui a connu une véritable flambée à la suite d'un typhon aux Philippines.

Les denrées tropicales étaient déprimées en 1990. Elle le sont restées au cours de cette année sans surprise, sans dégradation supplémentaire. L'approche de la 7e CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) en 1992 a relancé – timidement – le débat sur la nécessité de restaurer les accords de produit. Les marchés du café et du cacao ont une fois encore été dominés par la pléthore et par les affrontements entre producteurs africains, l'Asie du Sud-Est et latino-américains, ces derniers ayant échoué dans leur plan de rétention de 10 % des récoltes d'arabica, en vue de stimuler les prix.

Les négociants en matières premières ont mal résisté à cette torpeur : certains, comme l'américain Phibro, abandonnant toute activité non pétrolière ; d'autres, comme le français Sucres et denrées, se recentrant sur leurs produits traditionnels à la suite de lourdes pertes.

REVENUS

Décélération

Dans tous les pays industrialisés, le ralentissement de la croissance économique a rejailli sur la progression des salaires, en nette décélération. Un repli qui n'est pas non plus étranger aux vagues de licenciements dont 1991 sonne le retour.

Dans la partie ouest de l'Allemagne, les salaires continuent de croître à un rythme élevé. Dans la métallurgie la hausse est de l'ordre de 7 % alors que les fonctionnaires ont signé un accord salarial leur accordant 6 % d'augmentation. Reste à savoir si ce rythme soutenu pourra être aussi facilement qu'auparavant absorbé par les gains de productivité. Dans les nouveaux Lander – où le niveau des rémunérations doit en principe passer de 71 % à 100 % de celui de l'Ouest en 1992, – ce dynamisme salarial ne facilite pas la mise en compétitivité des entreprises qui tentent de s'adapter à la loi du marché. La croissance des demandeurs d'emploi à l'Est explique la faible progression observée globalement en Allemagne.

Aux Etats-Unis, l'indicateur du pouvoir d'achat est devenu négatif. Les fruits de la croissance sont de plus en plus inégalement répartis et le nombre de « pauvres » aurait, selon les statistiques, augmenté de deux millions de personnes pour atteindre 33 millions d'Américains (13,5 % de la population). En Grande-Bretagne, la fièvre salariale a subi un coup d'arrêt. L'évolution des rémunérations, qui atteignait 9 % en rythme annuel fin 1990, est redescendue à 5,5 % dans les derniers mois de 1991. Son plus faible niveau depuis quatre ans. En France, les prévisions budgétaires tablent – non sans un certain optimisme – sur un accroissement de 1,6 % du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages en 1991.

Alors que le gouvernement espagnol n'a pu parvenir à faire accepter aux syndicats un « pacte social » limitant l'évolution des rémunérations afin de renforcer la compétitivité de l'économie ibérique face à ses concurrents européens, les Finlandais ont mis au point un programme original dont l'objectif est de réduire de 7 % les coûts salariaux. Etalé sur vingt-deux mois, jusqu'en octobre 1993, il prévoit une baisse de 3 % des salaires et une réduction de 3,3 % des charges patronales, l'Etat acceptant de financer des mesures d'accompagnement.

Enfin, les anciennes démocraties populaires sont aux prises avec des difficultés liées aux transformations en cours qui impliquent le plus souvent de fortes baisses du pouvoir d'achat. Des mouvements sociaux ont éclaté en Union soviétiques, notamment chez les mineurs, ainsi qu'en Pologne où le blocage des salaires a entraîné des arrêts de travail prolongés dans les services publics et les entreprises d'Etat.

ENVIRONNEMENT

Coûts intégrés

La fièvre verte déclenchée en 1989 par l'hebdomadaire *Time* (La Terre, planète de l'année!) ne s'est pas ralentie en 1991, au contraire. La plupart des pays industrialisés ont encore accentué leur politique en faveur de l'environnement, et notamment pour lutter contre le réchauffement de la planète par les gaz à effet de serre.

Les Etats-Unis ont fait leurs comptes : l'application du Clean Air Act leur a coûté 115 milliards de dollars en 1990, soit 2,1 % du PNB. Mais ce n'est qu'un début. Car le président Bush, qui a pourtant fait sa fortune dans le pétrole au Texas, s'est personnellement engagé dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Au point que les industriels commencent à trouver la facture un peu salée.

La Communauté européenne n'est pas en reste puisqu'elle a retenu à l'automne 1991 le principe d'une taxe sur l'énergie, modulée en fonction de la teneur en carbone. Certes, les modalités pratiques de cette taxation n'ont pas encore été définies, et l'on peut parier que la mise au point de cette « redevance CO_2 » se fera au moins aussi difficilement que la création de l'Agence européenne de l'environnement, dont le siège n'est toujours pas fixé. Les mauvaises langues affirment que c'est la France qui bloque, tant que Strasbourg n'aura pas été définitivement consacré siège du Parlement européen, mais la multiplicité des candidatures, de toute façon, rend la décision difficile. Heureusement, la politique environnementale de la CEE ne dépend pas encore de l'Agence...

A l'intérieur même de la Communauté, certains mettent les bouchées doubles. Le ministre allemand de l'environnement, Klaus Töpfer, s'est découvert une vocation d'écologiste qui fait paraître les Grünen – en déconfiture politique – presque timides. Sa loi sur les emballages, qui prévoyait le retour des cartons aux producteurs ou aux distributeurs, a mobilisé les industriels allemands, qui ont aussitôt proposé une alternative appelée Dual System : chaque emballage recyclable sera estampillé par le producteur pour être ensuite récupéré et recyclé dans un centre de traitement *ad hoc*. Là où un tel réseau n'aura pas été mis en œuvre, les consommateurs pourront abandonner les emballages sur place ou les rapporter ensuite au magasin de vente. Ce système, qui devrait entrer en vigueur en 1992, risque de faire tache d'huile dans les pays voisins, y compris en France où le ministre de l'environnement, Brice Lalonde, a demandé aux industriels (BSN et Saint-Gobain) de lui proposer une formule de collecte et de recyclage des emballages.

Aux Pays-Bas, c'est le ministre des transports, Mme Hanja Maij-Weggen, qui fait trembler les citoyens avec ses projets de guerre contre l'automobile. Elle propose d'investir d'ici à 2010 quelque 60 milliards de francs en faveur des transports en commun, et elle envisage de réduire le budget des infrastructures routières de 18 milliards de francs !

Reste le tiers-monde, dont on a beaucoup parlé en 1991 dans la perspective du « Sommet de la Terre » qui sera réuni en juin 1992 à Rio-de-Janeiro. A ce sommet, convoqué exactement vingt ans après Stockholm (« Halte à la croissance ? »), les pays riches devront dire combien ils sont prêts à mettre sur la table pour aider les pauvres à préserver la planète.

Le bilan économique 1991 a été réalisé par :

MICHEL BOYER — YVES MAMOU
ROGER CANS — VÉRONIQUE MAURUS
ÉRIC FOTTORINO — JEAN-MICHEL NORMAND
FRANÇOIS GROSRICHARD — FRANÇOIS RENARD
ALAIN LEBAUBE — ALAIN VERNHOLES

CHAMPS ÉCONOMIQUES

L'ÉTAT DE LA FRANCE

ACTIVITÉ

Lent redémarrage

La crise du Golfe, puis la guerre qui l'a suivie fin 1990-début 1991, aura beaucoup pesé en France sur l'activité économique au cours de l'année qui vient de s'achever, amplifiant la phase descendante du cycle conjoncturel qui s'était dessiné dès la fin de 1989 dans le monde avec le ralentissement des économies nord-américaines.

Après avoir augmenté de 5,1 % en 1989, la production industrielle en France n'avait progressé que de 1,8 % en 1990. Elle aura marqué un léger recul en 1991, celui-ci étant estimé par l'INSEE à 0,6 % en moyenne annuelle. En glissements annuels, c'est-à-dire en comparant les niveaux atteints fin 1991 à ceux de la fin de l'année précédente, les taux de croissance sont un peu différents : + 4,7 % en 1989, – 0,5 % en 1990, + 1,5 % en 1991. L'année qui vient de s'écouler aura été marquée non seulement par un fort ralentissement de la production industrielle mais par d'amples fluctuations.

Deux premiers signes avant-coureurs d'un ralentissement apparaissent au troisième trimestre 1989 et au deuxième trimestre 1990 avec des reculs de la production industrielle. Mais la véritable rupture se produit fin 1990 – début 1991. Pendant deux trimestres consécutifs, la production industrielle recule : la baisse est importante, atteignant 3 %.

Puis se produit un rattrapage, qui passe presque inaperçu mais est bien réel : au cours des deuxième et troisième trimestre 1991 la production augmente de 2,2 %, retrouvant des niveaux presque aussi élevés que ceux de l'été 1990, point maximum d'une courbe qui n'a cessé de grimper depuis 1987. A la fin de 1991, la phase de rattrapage était à peu près terminée mais les chefs d'entreprise interrogés par l'INSEE restaient assez pessimistes dans la mesure où la production, au lieu de poursuivre sur sa lancée ascendante, semblait de nouveau plafonner.

La crise du Golfe a perturbé à ce point les comportements des ménages et des chefs d'entreprise que la lecture de la conjoncture est devenue, pendant des mois, impossible. Mais on peut *a posteriori* convenablement décrire le processus de ralentissement qui a vu l'économie française frôler la récession.

La subite baisse des investissements décidée à la fin de 1990 par des chefs d'entreprise découvrant brusquement, à la lumière de la crise du Golfe, que la conjoncture mondiale était beaucoup moins bonne qu'ils ne le pensaient a bien été le fait le plus important expliquant le creux de l'année 1991. On a rarement observé dans le passé retournement aussi brutal des anticipations de l'industrie. Les chiffres sont sans équivoque à cet égard : l'investissement industriel sera passé, en volume, d'une croissance de 12 % en 1990 à une baisse de 9 % en 1991.

Le comportement beaucoup moins radical des autres secteurs (commerces, services, bâtiment et travaux publics) qui n'ont réduit leurs dépenses d'équipement que de 1 % à 2 % ainsi que celui des grandes entreprises nationales qui ont continué à beaucoup investir (de + 7 % à + 8 % en volume) a permis de limiter les dégâts à un recul global de 2 % à 3 % en volume durant l'année 1991. Il n'empêche. La chute de l'investissement aura pesé lourd, d'autant plus lourd qu'elle semblait se poursuivre fin 1991.

On peut évidemment s'interroger sur la myopie des chefs d'entreprise qui, n'ayant pas vu venir un ralentissement, pourtant bien réel dès la fin de 1989, ont par la suite surréagi. La consommation des ménages – élément déterminant de la demande – s'était en effet nettement ralentie dès le printemps 1990. Les exportations avaient fait de même, reflétant la dépréciation du dollar au cours de 1990 en même temps que le ralentissement de la demande mondiale.

La myopie des chefs d'entreprise s'explique tout de même par l'aspect très atypique du comportement des ménages. Au lieu de tirer sur leur épargne pour compenser une moindre amélioration de leur pouvoir d'achat, les Français ont mis plus d'argent de côté. La montée du taux d'épargne entre l'été 1990 et l'été 1991 explique le recul inhabituel de la consommation de produits manufacturés en France (– 0,3 % en moyenne annuelle par rapport à 1990). Ce phénomène a pesé lourd sur la suite des événements et explique en partie la sur-réaction des chefs d'entreprise, voyant se dérober la demande en même temps que se détérioraient leurs résultats financiers.

Le secteur des biens intermédiaires a été le premier touché par le ralentissement. Cela s'est produit à partir du printemps 1989. Après un recul très marqué à la fin de 1990, un léger rattrapage s'est produit, insuffisant du fait de la faiblesse de la demande industrielle. La production est par la suite restée plate. L'automobile a été touchée en second, avec une chute très forte de la production au début de 1990 qui s'est prolongée jusqu'à la fin du premier trimestre 1991. Le recul est, là, impressionnant : – 1,2 % en 1990 et – 1,7 % en 1991, cela pour l'ensemble du matériel de transport dans lequel l'automobile occupe une place dominante. Mais un net redressement s'est opéré par la suite, c'est-à-dire au printemps 1991, du fait de la demande allemande. Les chiffres de production en glissements annuels rendent compte de ce redémarrage : à une baisse de 7 % en 1990 succède une progression de 8 % en 1991. Phénomène caché par le marché intérieur, les immatriculations passant de 189 000 en moyenne mensuelle 1990 à 170 000 en 1991.

Les industries de biens de consommation ont ralenti fin 1990 : leur production a reculé jusqu'au début de 1991 puis un net rattrapage s'est opéré, portant la production à des niveaux élevés en fin d'année. En moyenne annuelle, à une croissance de 2,2 % en 1990 aura succédé une croissance de 1,2 % en 1991.

Ce sont les biens d'équipement qui ont été touchés en dernier. La phase d'ajustement s'est faite tardivement, confirmant la mauvaise perception qu'ont eu les chefs d'entreprise de la demande mondiale et de la demande intérieure. La production n'a cessé de se ralentir depuis la fin de 1990 et continuait de le faire fin 1991.

Quant au bâtiment et aux travaux publics, la baisse de la construction de logements neufs depuis deux ans et, beaucoup plus récemment, l'essoufflement des travaux publics ont été un peu plus que compensés en 1991 par la construction de bâtiments non résidentiels et par les travaux d'entretien (+ 1,5 % globalement par rapport à 1990). Mais le ralentissement enregistré fin 1991 semble devoir se poursuivre au début de 1992.

Production industrielle

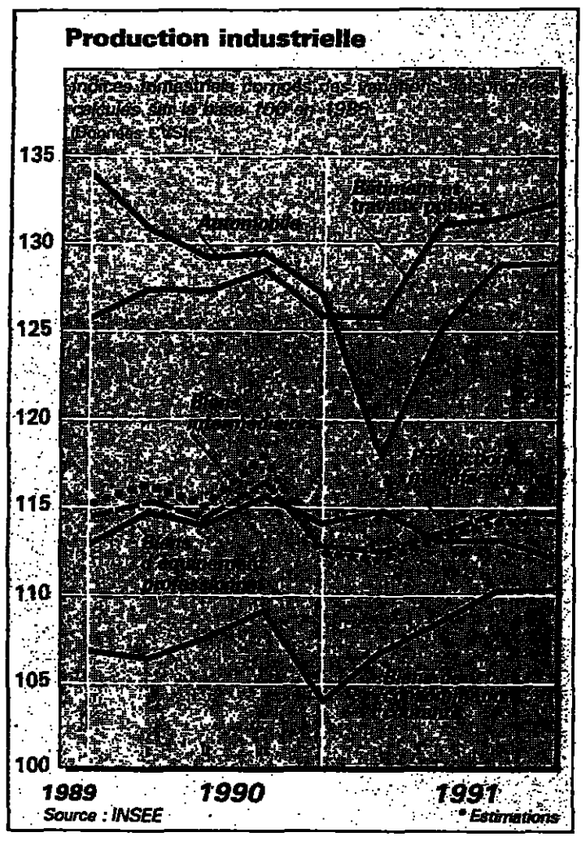

En bonne voie

Le commerce extérieur de la France s'est amélioré en 1991. Si la réduction du déficit de la balance commerciale est le signe le plus apparent de cette amélioration, il n'est pas le plus convaincant. Certes, le déséquilibre des échanges globaux de marchandises revient d'une cinquantaine de milliards de francs en 1990 à environ 35 milliards de francs en 1991. Mais ce gain de 15 milliards surestime les progrès enregistrés : les douanes comptabilisent en effet comme des exportations les expéditions vers les DOM-TOM, qui sont souvent très importantes. Ainsi, en octobre, un satellite expédié en Guyane a-t-il artificiellement gonflé les exportations de la France de 2,5 milliards de francs.

Au mois d'octobre 1991 et pour la première fois depuis des années, la balance commerciale a dégagé un excédent de plus de 6,5 milliards de francs. Outre les méthodes de comptabilisation douanières, ce résultat a eu pour cause la vente aux Etats-Unis d'un paquebot de croisière. Ce surplus inattendu remplaçant un déficit oscillant chaque mois autour de 4 milliards de francs explique l'erreur de la plupart des instituts de conjoncture.

Même si l'on retire 5 milliards de francs d'exportations pour ce qu'elles ont d'artificiel ou d'exceptionnel, les résultats du mois d'octobre montrent que les ventes à l'étranger ont équilibré les importations et que ce rétablissement est dû pour l'essentiel à la balance des produits manufacturés, gravement déficitaire depuis 1987 après avoir été largement excédentaire avant cette date.

Les échanges de produits manufacturés avec l'étranger n'ont certes pas retrouvé l'équilibre sur l'ensemble de l'année 1991, mais leur déficit s'est réduit d'une vingtaine de milliards de francs, passant de 54,6 milliards de francs en 1990 à environ 35 milliards de francs, soit une baisse spectaculaire de 36 %. Il faut remonter au plan d'austérité de 1983 pour trouver pareil rétablissement. Sans doute faut-il voir là le signe le moins contestable de l'amélioration du commerce extérieur de la France en 1991.

Le déficit de la balance des produits manufacturés a ainsi retrouvé son niveau de 1988 malgré la détérioration des ventes d'armement. L'amélioration concerne toutes les catégories de production, sauf les biens de consommation. Elle s'explique évidemment par les énormes besoins nés en Allemagne de la réunification. Alors que la France importait globalement moins qu'en 1990 (+ 3,4 % contre + 6,3 %) du fait de son ralentissement conjoncturel, elle exportait davantage (+ 6,2 % après + 5,6 % en 1990), grâce notamment à l'explosion de la demande outre-Rhin, qui a beaucoup porté sur l'automobile.

Mais les industriels français n'auraient pas profité aussi complètement de la chance qui se présentait à eux si leur compétitivité avait été mauvaise. Les faibles hausses de prix à l'exportation, la modération des coûts unitaires de production (complètement stables au premier semestre), la hausse du dollar pendant une partie de 1991 ont permis aux produits français de bien se vendre un peu partout dans le monde.

Ainsi, alors que la demande mondiale de produits manufacturés progressait de 5,6 % en 1991, les exportations françaises de produits industriels augmentaient de 6,2 %. Ce décalage est peut-être le plus significatif d'un véritable redressement : il montre que, contrairement à ce qui s'était passé en 1990, la France a gagné des parts de marché.

L'excédent agroalimentaire aura été moins important que les années précédentes : 45 milliards de francs après 51,1 milliards en 1990 et 48,2 milliards en 1989. Il faut voir là surtout les conséquences de bonnes récoltes de céréales en Europe.

Quant à la facture «énergie», son coût a augmenté du fait du renchérissement du dollar et de l'augmentation des volumes importés, l'hiver ayant été moins doux que les années précédentes. Enfin le prix du gaz a sensiblement augmenté (+ 20 %) du fait du dollar et de son indexation à retardement sur les prix du pétrole.

Tous comptes faits, le véritable boom des exportations de la France au deuxième mais surtout au troisième trimestre 1991 a soutenu une activité économique défaillante. La demande allemande a ainsi partiellement compensé les faiblesses du monde anglo-saxon, celles tout particulièrement des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. La preuve la plus spectaculaire de l'aide qui nous est venue d'outre-Rhin est le quasi-rééquilibrage des échanges commerciaux entre la France et l'Allemagne, traditionnellement très déficitaires.

La balance des opérations courantes avait été déficitaire de 45,6 milliards de francs. Une amélioration est quasi certaine : d'une part, la balance commerciale s'est améliorée ; d'autre part, les transferts au titre des contributions étrangères à la guerre du Golfe ont avoisiné 10 milliards de francs ; enfin, les Français ont moins fait de voyages à l'étranger alors même que la saison touristique en France était bonne. Tout cela a permis de compenser l'augmentation des versements à la CEE et le coût de plus en plus lourd des intérêts versés aux non-résidents sur les obligations d'Etat.

EMPLOI

Mécanique enrayée

Contenu à grand-peine depuis 1986 dans une même fourchette – et certains diront à coups d'artifices, – le chômage redécolle, en données brutes, à partir de mai puis de juin 1991. Ironie du sort, l'événement coïncide avec l'arrivée de Mme Edith Cresson à l'Hôtel Matignon, et de Mme Martine Aubry au ministère du travail, qui n'en peuvent mais.

En fin d'année, la barre des 2,8 millions de demandeurs d'emploi était franchie pour la première fois et les mauvaises nouvelles se multipliaient. Sur douze mois, l'ANPE enregistrait 280 000 demandeurs d'emploi supplémentaires à la fin d'octobre, dont 265 000 de plus depuis le 1er janvier. Les créations d'emplois, qui avaient été de l'ordre de 340 000 en 1989 pour les seuls effectifs salariés, chutaient brutalement.

Pour la première fois depuis six ans, il y avait un passage à vide au deuxième trimestre (– 0,1 %) et la mécanique s'enrayait. Au troisième trimestre, on ne comptait guère que 60 000 salariés de plus en un an, et à peine 25 000 de mieux depuis le 1er janvier. Or un excédent minimum de 200 000 est nécessaire chaque année pour espérer maintenir le chômage à son niveau.

En fait, ce mouvement de détérioration était enclenché bien avant le printemps et tous les experts en voyaient les prémices dès la mi-1990, quand le ralentissement économique, puis la situation créée par les événements du Golfe, achevèrent d'assombrir les perspectives. Déjà, les journées de chômage partiel atteignaient des sommets historiques et les mouvements d'embauche étaient freinés. Mais c'est avec six mois de retard, pour des raisons structurelles qui tiennent autant à la culture qu'aux conditions de fonctionnement du marché du travail, que les chefs d'entreprise en tirèrent les conséquences, et commencèrent à procéder aux réductions massives de personnel.

Aux restructurations industrielles, toujours en cours, s'ajoutaient les suppressions de postes justifiées par la baisse d'activité des grands groupes, entraînant à leur tour les responsables de PME/PMI dans une spirale dangereuse. Signe des temps : alors que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée continue de sévir, les offres d'emplois pour les cadres ont diminué de 30 %, voire 40 %, de mois en mois, d'une année sur l'autre.

Très vite, cet état de marasme s'est traduit par des difficultés financières, pour le régime d'assurance-chômage. Après avoir renoué avec l'équilibre en 1990, l'UNEDIC voyait son déficit passer à 6 puis 8 milliards pour l'exercice 1991, et être évalué à 18 milliards, en cumulé, pour 1992. Il fallut une négociation entre partenaires sociaux, achevée le 5 décembre, pour trouver quelques milliards d'économies, et tenter d'arrêter l'hémorragie.

Croissance insuffisante, trop peu de créations d'emplois, les causes sont finalement communes à tous les pays, encalminés dans l'attente d'une reprise américaine. Elles se compliquent de quelques caractéristiques spécifiques, dans le cas de la France, qui conditionnent le comportement du marché du travail. Chaque année, la population active se grossit de jeunes et surtout de femmes à la recherche d'un emploi et on estime que, en 1991, ils auront été de 180 000 à 300 000 de plus à présenter leur candidature.

Endémique, l'inadaptation des niveaux de diplômes avec les qualifications réclamées pour un emploi, ou leur absence pour 120 000 des 800 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire, aggrave la menace de marginalisation ou d'exclusion. Le tout se traduit par un chômage de longue durée plus important que dans beaucoup de pays.

Il en était beaucoup question les autres années, mais 1991 marque sûrement la rupture avec le traitement social, devenu impuissant à régler le problème. Alors que les dépenses passives, par opposition aux dépenses actives, représentaient 60 % des sommes engagées dans la politique de l'emploi en 1989, on assiste à un début de redéploiement. Certaines aides ont été supprimées pour inciter davantage les jeunes et les femmes à chercher activement un emploi.

L'accent est mis sur la formation, directement utile. Un programme d'exonération de charges a été mis en place pour les moins de vingt-cinq ans et, vieux projet, les employeurs individuels de «services de proximité» bénéficieront d'une déduction fiscale. L'objectif étant de créer des emplois.

PRIX

Grâce au pétrole

Les prix de détail ont, en moyenne annuelle, augmenté de 3,1 % en 1991, c'est-à-dire moins vite qu'en 1989 (+3,6 %) et qu'en 1990 (+3,4 %). Ce ralentissement est toutefois plus apparent que réel dans la mesure où il s'explique par la stabilité des prix du pétrole après les fortes hausses de 1990 qui avaient vu le baril grimper jusqu'à 32,5 dollars au quatrième trimestre avant de redescendre à 21,1 dollars au premier trimestre 1991 et même 18,1 dollars au second pour se stabiliser aux environs de 19 dollars pendant la seconde moitié de l'année. En moyenne annuelle les prix du pétrole qui avaient augmenté de 28 % de 1989 à 1990, passant de 18,2 dollars à 23,3 dollars, sont repassés à moins de 20 dollars en 1991, soit une baisse d'un peu plus de 15 %.

Quelle que soit son origine, une baisse des prix est toujours une bonne chose et pour les consommateurs et pour les pouvoirs publics, surtout quand ceux-ci ont bâti l'essentiel de leur politique économique sur le ralentissement du taux d'inflation. Cependant pour avoir une idée plus juste du rythme réel de la hausse des prix en France, mieux vaut comparer les résultats des dernières années, en ne tenant pas compte de l'énergie dont les prix ont fortement varié pour des raisons exceptionnelles. On voit alors que la décélération du rythme de l'inflation est extrêmement lente : + 3,4 % en 1989, +3,3 % en 1990, + 3,1 % en 1991.

Si l'on compare les résultats non plus en moyenne annuelle mais en glissement sur douze mois sans tenir compte de l'énergie (décembre 1990/décembre 1991), on constate une légère accélération du rythme de l'inflation en 1991 : + 3,4 % contre + 3,1 % en 1990. Celle-ci s'explique surtout par le fait que la TVA n'a pas été allégée en 1991 alors qu'en septembre 1990 la réduction du taux normal avait entraîné 2/10 de point de baisse de l'indice sur l'année.

L'accélération de 1991 s'explique aussi par la majoration des prix du tabac (+5 % en septembre) décidée dans le cadre d'un plan de lutte contre le tabagisme s'étendant sur plusieurs années : l'indice des prix hors tabac augmente en glissement de 3 % en 1991 contre 3,4 % en 1990 et 3,6 % en 1989. Il est probable aussi que les hausses des prix du pétrole survenues au deuxième semestre 1990 ont finalement légèrement renchéri l'ensemble des prix de détail après avoir alourdi les coûts des approvisionnements des entreprises. Les prix des automobiles enfin ont très sensiblement été relevés.

Autre raison de la légère accélération en glissement des prix de détail hors énergie : les loyers ont augmenté de 5,4 % contre 4,5 % en 1990. Pour le reste au contraire, les prix des services privés ont commencé de se ralentir, notamment dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration, des locations d'appareils et des travaux photographiques. Au total les services privés ont augmenté en glissement de 4,8 % contre 5,4 % en 1990 alors qu'au contraire les prix des produits manufacturés du secteur privé augmentent plus vite en 1991 qu'en 1990 (+2,9 % contre + 2 % en 1989 et 1990).

Les prix alimentaires dont les hausses avaient été fortes en 1989 (+5 %) sont restés remarquablement stables depuis : + 3 % en 1990, + 2,9 % en 1991. S'ils ont légèrement monté au détail (de 1 %), les prix de la viande ont fortement baissé à la production, du fait d'une offre dépassant largement la demande.

L'année 1991 aura été marquée par un véritable événement : à partir du mois de juin et pour la première fois depuis 1973, le taux d'inflation aura été inférieur en France à ce qu'il est en Allemagne. L'écart s'est fortement creusé à partir de juillet, atteignant un point. Il est resté du même ordre de grandeur jusqu'à la fin de 1991, la hausse des prix étant de 3 % sur un an en France et de 4 % en Allemagne. Ce très bon résultat ne s'explique pas seulement par les difficultés passagères que connaît l'Allemagne, forcée par les dépenses de la réunification de relever taxes, cotisations et impôts. Elle s'explique aussi par les réels progrès accomplis par la France qui mène depuis quelques années avec persévérance ce que le ministre de l'économie et des finances, Pierre Bérégovoy, appelle *«politique de désinflation compétitive»*. Les comparaisons internationales sont en tous les cas devenues favorables à la France. Seuls le Japon, la Belgique et le Danemark réalisent des taux d'inflation plus faibles.

En bonne voie

Grace au petrole

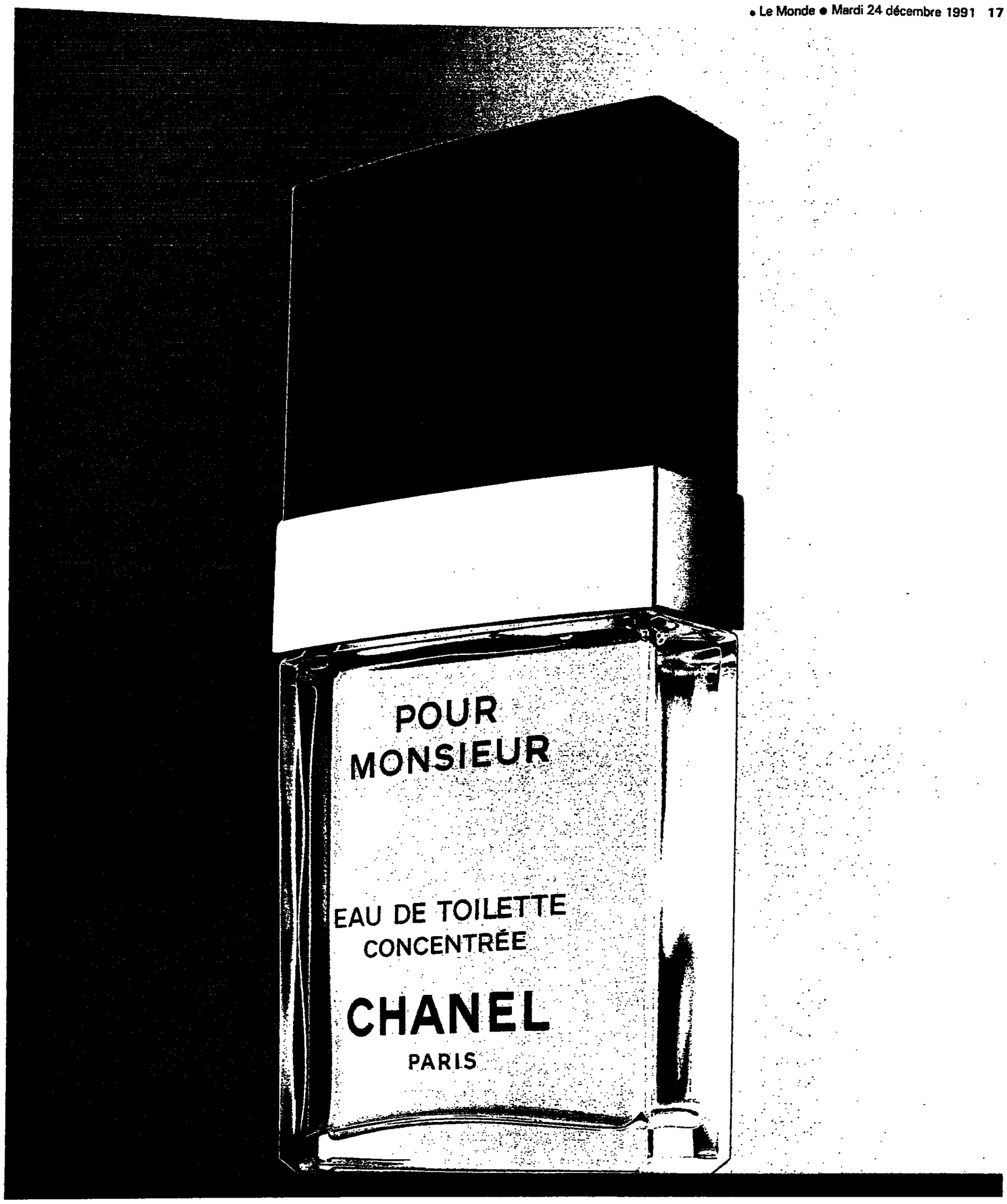

POUR MONSIEUR
EAU DE TOILETTE CONCENTRÉE

CHANEL

CULTURE

MUSIQUES

Une révolution en douceur

La musique du premier opéra de John Adams est limpide, immédiate. Est-ce vraiment une tare ?

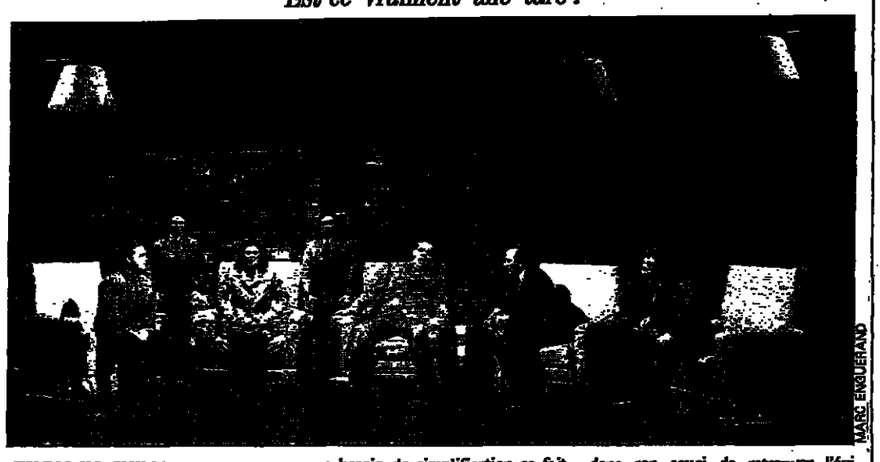

MARC ENGUERAND

NIXON IN CHINA
à la Maison de la culture de Bobigny

Une partition qui séduit les uns par son aménité, agace les autres par le danger que représenterait son succès : à l'évidence, *Nixon in China* dérange. N'aurait-il que cette qualité, le premier opéra de John Adams (né en 1947), créé à Houston en 1987 et présenté actuellement à la Maison de la culture de Bobigny, mériterait d'être considéré par l'intelligentsia musicale autrement que comme une simple entreprise de récupération, une production qu'on traite par le mépris : le courant post-moderne, par définition, ne peut qu'être éphémère, la modernité finira par l'emporter... Heureuse certitude ! Il se pourrait cependant que ce ne soit pas tout à fait celle qu'on désigne actuellement sous ce nom.

Une musique si limpide, si vocale pour les chanteurs, si simple en apparence, qu'on peut estimer l'avoir assimilée à la première audition, voilà qui a de quoi déconcerter nos oreilles, rompues à des prouesses plus considérables, et surtout, acquises à l'idée qu'il n'est peut-être pas nécessaire de comprendre trop vite. De l'art au rabais, alors, flattant la paresse ou la frivolité du public, comme ont pu le dire en leur temps de *la Servante maîtresse* de Pergolèse ceux qui étaient encore émerveillés par les richesses des opéras de Rameau? Historiquement, on le sait, l'insoutenable légèreté l'a cependant emporté sur les flamboyants couchers de soleil du baroque finissant. Il n'est pas impossible que le même phénomène se reproduise, tant il est vrai qu'à chaque époque, au moment où la plus grande complexité est atteinte – ce fut le cas pour l'opéra avec *les Soldats* (1965), de Bernd Alois Zimmermann, – un besoin de simplification se fait jour. De même que *Pelléas et Mélisande* de Debussy ou *la Bohème* de Puccini sont plus simples en apparence que *Parsifal* de Wagner ou *Falstaff* de Verdi, le *Saint François* de Messiaen semble moins compliqué que *les Soldats*.

Davantage que le concert, l'opéra a toujours été le lieu privilégié des revirements, des réformes sans doute, parce qu'on n'y vient pas seulement pour apprécier comment fonctionne la musique, et qu'elle y est servante plus que maîtresse. Le but du compositeur dramatique comme du machiniste étant de masquer la cause de ses effets, les moyens de communication les plus efficaces sont toujours les meilleurs. Ainsi, l'accroissement de la complexité fait-il merveille jusqu'au jour où elle ne produit que des grimoires sans portée immédiate. Alors, il faut faire marche arrière, à moins de commencer à se justifier. Mais, expliquer ses intentions au théâtre, c'est reconnaître implicitement que l'on n'a pas atteint son but.

Un point c'est tout

Le programme qui accompagne les représentations de *Nixon in China* est exceptionnellement exempt d'exégèse et de profession de foi. On y trouve la distribution et le livret bilingue, un point c'est tout. Pas de photographies de la partition pour montrer à quel point elle est travaillée, pas d'analyse du langage, aucune information fansement objective, rien qui prépare, qui conditionne. C'est une liberté rare, un respect du droit imprescriptible de l'auditeur : celui d'aimer ou de détester sans bonne ou mauvaise conscience culturelle.

En bannissant toute complexité harmonique, polyphonique et rythmique, John Adams est-il allé trop loin dans son souci de retrouver l'évidence perdue? C'est ce qu'on se dit dans les moments de moindre tension, tandis que, dans les autres, cette économie possède une force à laquelle les auditeurs de bonne foi, même les plus critiques, ne peuvent rester insensibles. Et ils enragent : non seulement c'est indéfendable dans l'ensemble, mais c'est parfois prenant, soupirent-ils... On peut regretter les effets pervers de la sonorisation qui ôte de la présence aux chanteurs, un certain laxisme ou un entêtement excessif dans l'invention musicale, un peu de conformisme dans la confection de certains effets dramatiques, qu'ils soient au premier ou au second degré, peu importe. On aimerait aussi que le compositeur aille plus loin dans ses options les plus contestataires par rapport aux critères esthétiques de la modernité, car on sent encore le souci de ne pas risquer d'être tout à fait «rétro».

Le livret est solide dans ses subtilités et ses ambiguïtés mêmes; il offre des situations fortes, dont la mise en scène de Peter Sellars avive l'éloquence; une certaine distanciation ironique ou objective ne laisse guère de place à l'émotion qui pourrait s'équilibrer avec les moments de comédie. Du moins pourra-t-on objecter à ceux qui trouvent l'œuvre trop séduisante qu'elle n'est pas racoleuse; elle est finalement plutôt pudique. L'interprétation musicale, enfin, est superbe.

GÉRARD CONDÉ

▶ **Prochaines représentations les 23, 26 et 28 décembre, à 20 heures. Tél. : 48-31-11-45. L'enregistrement intégral de *Nixon in China* est disponible en un coffret de trois disques compacts Elektra-Nonesuch-Warner.**

PATRIMOINE

Les villes de l'« Arabie Heureuse »

Le patrimoine urbain du Yémen conforté par l'UNESCO

SANAA
de notre envoyé spécial

Il y a peu de temps encore, le patrimoine était le dernier souci des pays du tiers-monde accablés par des tâches prioritaires : construction d'une infrastructure économique, organisation d'un système éducatif, mise en place une politique sanitaire, maîtrise d'une démographie galopante. Pourtant, aujourd'hui le Yémen, l'une des nations parmi les plus pauvres de la planète (1), consacre des sommes importantes à la restauration de ses cités historiques. Et, du 15 au 19 décembre, un colloque organisé par l'UNESCO se tenait dans sa capitale sur le thème «Intégration urbaine et conservation du cœur historique de Sanaa». Un sujet qui n'a rien de rhétorique. En 1962, à la veille de la révolution qui mit fin à la monarchie, la ville, encore enfermée dans ses murailles, avait 50 000 habitants et s'étendait sur 3 hectares environ. Depuis, sa superficie a décuplé et elle compte officiellement plus de 600 000 habitants. Un million avancent certains. Une chose est sûre : le flux venu du sud depuis la réunification des deux Yémens et le reflux des émigrés, chassés d'Arabie saoudite, enflent la ville de façon dramatique.

Sanaa est posée au milieu d'une cuvette poussiéreuse, perchée à 2 300 mètres d'altitude. Les nouveaux quartiers poussent le long des pentes, de plus en plus loin du centre enfermé derrière des murs à moitié écroulés. Une rivière au lit quasi sec la traverse. Elle sert, accessoirement, de boulevard aux véhicules. Ces derniers, qui encombrent une bonne partie des artères de la ville contemporaine, obstruent dangereusement les venelles de la cité médiévale. Cette circulation anarchique est l'un des problèmes que doit résoudre l'administration locale des monuments historiques (the General Organization for the Protection of Historic Cities of Yemen – GOPHCY).

La ville est très ancienne. Ses hautes maisons de pierres et de briques sont décorées de larges dessins géométriques effectués à la peinture blanche qui soulignent les ouvertures et le faîte de ces tours. Sanaa comptait jadis 106 mosquées, il en reste 42. Les travaux qui les concernent sont entrepris par le ministère des cultes, mais le GOPHCY a ici un rôle de conseiller technique.

En 1984, un appel a été lancé auprès de l'UNESCO. Des études sont mises en chantier. En 1987 9 millions de rials (2) sont débloqués par le gouvernement yéménite (environ 750 000 dollars). Puis un plan est lancé : 120 millions de rials sont investis sur cinq ans (environ 10 millions de dollars). Des sommes importantes pour un pays aux revenus modestes mais qui sont loin de suffire à la restauration de la vieille cité. Un certain nombre de pays (l'Allemagne, la Norvège, la Corée, les Pays-Bas, la France, l'Italie, la Suisse) décident alors de prendre en charge un ou plusieurs bâtiments. Aujourd'hui une première campagne de restauration est achevée. Une seconde est en cours.

Des vœux platoniques

Une troisième projetée. « *Nous avons dû d'abord nous attaquer à l'infrastructure*, note Abdel Rahman El Haddad. *La vieille ville ne possédait aucun système d'égout, d'adduction d'eau ou de téléphone. Ces travaux nous ont amenés à consolider les fondations de nombreux bâtiments. Nous avons également commencé à repaver les rues. Cette absence d'équipement était la cause de la désertification progressive de ces quartiers par la population d'origine remplacée par des familles beaucoup plus pauvres qui logeaient là dans le dénuement le plus complet. Nous voulons fixer aujourd'hui cette population. Nous avons ouvert des écoles, des crèches, des dispensaires en utilisant chaque fois que nous le pouvions des anciennes maison. Un hôpital est en construction. Un caravansérail abandonné a pu être retapé avant d'être transformé en un centre artisanal.* »

L'artisanat a été décapité par le départ de la communauté juive (près de 900 000 habitants), au début des années cinquante. Mais une activité économique vivante est aussi génératrice de nuisances qu'il faut bien accepter. Le souk, situé au cœur de la vieille cité, est toujours un centre commercial actif. Il est alimenté par des norias de voitures qui stationnent n'importe où. On parle de réglementer cette circulation comme de creuser des parkings pour les faire disparaître. Ces vœux sont pour l'instant platoniques.

D'autres villes au Yémen doivent recevoir les mêmes soins. Shibam dans la province de l'Hadramaount, au sud du pays, classée par l'UNESCO, mais aussi El Hajjra, gros bourg rural niché dans la montagne, avec ses tours de sept à huit niveaux aux blocs de pierre ajustés avec une précision toute romaine. Près de la côte, Beit-El-Faqui et Zabid – décor pour les *Mille et Une Nuits* de Pasolini – dont les maisons en terre se dissolvent lentement dans la poussière, au milieu des ruelles jonchées de déchets de plastiques imputrescibles. Ou Jibblah, près de Taïz, 7 000 habitants, 40 minarets de brique accrochés à flancs de montagne. *« Ces villes sont le symbole de notre identité culturelle*, explique Abdel Rahman El Haddad. *Ce sont aussi des solutions pour l'habitat et des centres touristiques qu'il ne faut pas négliger.* » Le tourisme qui, au bout de la péninsule Arabique en est encore à ses débuts : moins de 20 000 personnes par an viennent visiter ce pays qui se présente lui-même, sur ses dépliants publicitaires, comme «le royaume de la reine de Saba». La guerre du Golfe – le Yémen fut un des rares pays arabes à soutenir l'Irak – a tari le flot des Anglo-Saxons. Pour l'instant la grande majorité des voyages sont organisés par des agences françaises, allemandes ou suisses qui vendent des circuits «clé en main».

L'un des objectifs des dirigeants yéménites est bien de faire de ces villes anciennes des pôles touristiques. Le directeur du GOPHCY prétend refuser le *« tourisme de masse »*. Il lui oppose un tourisme sélectif : *« culturel, scientifique ou social »*. Mais comme il faut bien accueillir ce public «intelligent» et donner une destination à certains grands bâtiments restaurés et aujourd'hui vides – les anciennes résidences du dernier iman, par exemple – on envisage d'en transformer quelques-uns en hôtel. Ainsi le palais de Whadi-Dar, près de Sanaa, étonnante tour de sept étages littéralement posée sur un rocher.

Aussi connu que la tour Eiffel

Ce bâtiment qui vient d'être retapé, aussi connu ici que la tour Eiffel à Paris, offre pour l'instant un dédale vide d'escaliers, de pièces et de terrasses. En revanche, celui de Taïz où mourut l'imam Ahmed, criblé de balles en 1962, après une interminable agonie, est plein comme un œuf : on y expose les effets personnels de l'ancien souverain, dérisoire entassement, allant de ses chaussures à ses médicaments, de son ultime chaise roulante aux mille et un cadeaux qu'il recevait : stylos Mont-Blanc par bottes, montres par paquets, parfums à la douzaine. Un bric-à-brac quotidien et, somme toute, modeste.

A Aden, le patrimoine architectural se borne à des entrepôts et des baraquements décatis, souvenirs de la colonisation anglaise. La France a réhabilité le siège de l'ancienne Compagnie Bardey, aujourd'hui chambre de commerce de la ville, qui abrita Rimbaud – *Rambo* pour les arabophones – lors de ses passages dans cet *« affreux trou »* qu'il honnissait (*le Monde* du 15 novembre). La maison blanche à véranda s'orne maintenant d'une belle pancarte bilingue où l'on apprend que ce haut lieu de la poésie mondiale va devenir un actif centre culturel franco-yéménite. Vide, elle ne retentit, pour l'instant, que des échos du terrain de football voisin. Et risque de rester, demain, un modeste «éléphant blanc» au bord de la mer Rouge.

EMMANUEL DE ROUX

(1) En 1988, le PNB de la République du Yémen (Nord) était estimé à 645 dollars par habitant et celui de la République démocratique du Yémen (Sud) à 470 dollars. La réunification des deux pays a eu lieu en 1990.

(2) Officiellement un dollar US = 12 rials. En réalité le cours du dollar atteint 26 rials chez n'importe quel commerçant.

DANSE

Les héros de Vérone

La version de Noureev pèse quinze tonnes mais les miracles sont toujours possibles

ROMÉO ET JULIETTE
à l'Opéra Garnier

Rudolf Noureev étant tout sauf ignorant des choses de la danse, il faut admettre que c'est le sadisme qui lui a inspiré la chorégraphie de son *Roméo et Juliette*. Le mot «tarabiscotage» est faible : les jambes tricotent à cent à l'heure dans tous les sens, affrontant des difficultés techniques même pas «payantes». Chacun ne pensant qu'à sauver sa peau, on le comprend, les «ensembles» n'en sont pas, et souvent cafouillent ; les solistes doivent ajuster l'héroïsme au brio pour que la soirée – trois heures et demie y compris deux entractes – s'achève sans l'intervention du SAMU. Trop de redites, de tunnels – les acrobaties, l'aubade rose bonbon offerte par Pâris, les pitreries de la bande à Roméo etc. oblitèrent le mérite de cette version : nous peindre une Vérone truculente et vivante. Passons sur quelques contresens dramaturgiques qui cisaillent le fil de l'action, comme sur la partition boursouflée de Prokofiev...

On n'ira cependant pas jusqu'à réclamer la palme du martyre pour avoir vu ce *Roméo* trois fois en une semaine, l'intérêt des distributions diverses pour les rôles principaux l'emportant sur les lourdeurs. Difficile de danser plus elfe, plus soupir, bref de danser mieux que Manuelo Legris. Mais ce Roméo poète, élégant et rêveur n'a jamais été amoureux de sa Juliette – Élisabeth Maurin, à qui l'on ne peut faire aucun reproche, sinon de ne pas nous captiver. La sensation, ce soir-là, c'est le Tybalt de Kalder Belarbi, jailli des derniers cercles de l'enfer, l'âme orageuse et la danse cinglante comme une cravache.

Le Roméo de Nicolas Le Riche, dix-neuf ans, fraîcheur – et un peu prématurément – nommé premier danseur. Charmant visage, nobles proportions, dons évidents : la nature n'a pas été pingre envers lui, mais bébé Le Riche est encore brut de décoffrage, c'est normal. Et partenaire encore pataud. Il fallut à Claude de Vulpien, sa Juliette, tout son métier pour «assurer» dans certaines pirouettes ou portés audacieux. Si brillant d'ordinaire, Lionel Delanoë – grimpé lui aussi à l'échelon premier danseur qu'il méritait depuis longtemps – se montrait en Merutio un peu en dessous de lui-même; personne n'est parfait.

Et puis avec Sylvie Guillem (1) et Laurent Hilaire, ce n'est pas seulement la danse à son plus haut sommet qui entra sur le plateau, c'est aussi le théâtre, à sa plus envoûtante magie. Ils furent les seuls à inventer maints détails justes qui renforçaient l'authenticité dramatique – Roméo découvrant à sa main ensanglantée que Mercutio est mort, son désespoir d'avoir tué Tybalt, Juliette gifiant puis étreignant l'assassin de son cousin... Ils construisirent leurs rôles comme l'arche d'un pont, depuis l'insouciante adolescence jusqu'à la maturité née du malheur et du pressentiment de la mort. Ils furent Roméo et Juliette avec un emportement et une violence inouïs, prenant des risques fous, faisant sourdre les larmes par tant de beauté et de vérité mêlées. Cette grâce de théâtre contaminant le plateau, on vit Richard Wilk révéler soudain la brutalité de Pâris lorsqu'il croit Juliette conquise, Wilfrid Romoli prêter une complexité tourmentée à Tybalt, et Pierre Dardre marquer de sa singulière personnalité le rôle plutôt pâle de Benvolio.

SYLVIE DE NUSSAC

(1) Guillem devait danser avec le Ballet de l'Opéra deux *Lac des cygnes* en juillet prochain. C'est à l'eau. Comme elle est plutôt grande, elle a demandé quelques modifications de distribution pour ne pas avoir à jouer *Blanche-Neige et les sept nains*. Refus de l'administration : on ne peut plus changer les distributions. Prétexte bouffon, lorsqu'on sait que l'Opéra n'a jamais fourni de grilles définitives avant la première. Victime de cette nouvelle bavure, le public parisien, qui ne verra plus la divinissime de la saison. Bravo et merci.

▶ **Jusqu'au 31 décembre en soirée à 19 h 30, en matinée à 14 h 30. Tél. : 47-42-53-71.**

ROCK

□ **Les Négresses vertes à Beyrouth.** – Le groupe rock français les Négresses vertes a donné, samedi 21 décembre, le premier concert de rock depuis seize ans dans la capitale libanaise. Organisé par des promoteurs français et libanais, il s'est déroulé dans le quartier ouest, à majorité musulmane. Cinq cents spectateurs, représentant un «tout Beyrouth» très jeune, ont rempli la salle après avoir acquitté un droit d'entrée de 15 dollars (au Liban, le salaire minimum est d'environ 100 dollars). Le spectacle du groupe français avait été mis sur pied après le refus de plusieurs grandes formations anglo-saxonnes, en particulier Dire Straits, de se produire à Beyrouth. – *(AFP.)*

CINÉMA

Polar nostalgie

La résistible ascension de Charlie « Lucky » Luciano gangster fameux et ami fidèle

LES INDOMPTÉS
de Michael Karbelnikoff

Quand l'imagination est en panne, reste le polar d'action. Avec deux solutions : le duo de flics que tout oppose ; jeune et vieux, noir et blanc, citadin et paysan, juif et irlandais, italien et californien ; ou la résistible ascension d'un mafioso, de préférence ; quand le budget permet une reconstitution rétro soignée ; pendant les années de la prohibition. C'est cette dernière option que Michael Karbelnikoff a choisie pour son film, *les Indomptés*, ou la légende de Lucky Luciano. Ayant assisté à l'humiliation de son père par le parrain du quartier, le jeune homme – Christian Slater – n'a de cesse de devenir assez fort, d'une part pour ne pas avoir à se soumettre, d'autre part pour éventuellement se venger. Ayant vu l'autre parrain du quartier faire cyniquement tuer devant lui son propre neveu, il décide désormais que la famille, de nos jours, ça ne veut plus rien dire, et que l'amitié est la plus sûre des sauvegardes.

Voilà pour la «psychologie», le reste en découle. Luciano et son lieutenant Costello, Costas Mandylor, se lient d'amitié avec deux voyous juifs, Patrick Dempsey et Richard Grieco, qui leur permettent d'élargir leur territoire. En plus, ils s'aiment bien et se complètent. Etant juif, Patrick Dempsey possède un esprit subtil et tortueux dont il fait profiter Christian Slater, qui en revanche lui sauve la vie trois fois, et qui, étant italien, séduit la terre entière, y compris les deux parrains – Michael Gambon et Anthony Quinn – pour mieux les abattre.

Tout y est : les personnages exemplaires, le scénario simple comme une complainte. Les quatre gangsters sont beaux, loyaux, francs, sympas en dépit des massacres ; le tueur cinglé ; Nicholas Sadler, qui pour son premier rôle important au cinéma, tient à ce que ça marque et se remarque ; l'animation pittoresque des rues new-yorkaises au début du siècle, le mariage juif, les bars à jazz, les danseuses emperlées, la scène esthétiquement torride dans la pénombre, les salons à boiseries, les couleurs brunes dans des éclairages dorés : la reconstitution rétro soignée, avec la distance nostalgico-émerveillée. Pourquoi pas, on a déjà vu des films de ce genre, mais justement on en a beaucoup vus, et des formidables, depuis les *Parrain* jusqu'à *Miller's Crossing* des frères Coen, en passant par *les Incorruptibles* de De Palma, *King of New-York* d'Abel Ferrara ou même *Cotton Club*. Michael Karbelnikoff ne se prive pas de les citer, à la manière des publicités qui visent la référence immédiate en piquant un décor, une silhouette, une formule. En plus, le film dure deux heures, dont une heure et demie de pittoresque gracieux autant qu'ennuyeux. La dernière demi-heure est faite de massacres – le sang épais et noir coule lentement en nappes infinies. Les comédiens se défendent comme ils peuvent. Une curiosité cependant, Anthony Quinn. Il cabotine comme jamais. D'abord on rit, ensuite on s'agace, enfin on admire : il a osé.

COLETTE GODARD

POUR LES FETES
DU 26 AU 31 DEC. A 20H30
LYON OPERA BALLET
ROMEO ET JULIETTE
création pour 24 danseurs
PRELJOCAJ BILAL PROKOFIEV
150F/95F - LOC. 42 74 22 77
2 PL. DU CHATELET PARIS 4e

HENRI DÈS
à 14h 30
L'OLYMPIA
BRUNO COQUATRIX
jusqu'au 5 janvier
LOCATION 47 42 25 49

Ne perdons pas notre mémoire

1949
Pierre Sabbagh réalise le premier journal télévisé.

1991
1.300.000 documents radio-télévisés constituent une richesse inestimable que nous devons préserver.

Faute de moyens suffisants, 2 000 heures de programmes seulement peuvent être restaurées chaque année par l'Institut National de l'Audiovisuel.

A ce rythme, des milliers d'émissions, parfois non encore inventoriées, sont menacées par le vieillissement des films et vidéos, alors que les techniques actuelles permettent d'en assurer la sauvegarde par transfert sur des supports modernes.

Depuis 50 ans la télévision et la radio nous offrent le monde. Nous n'avons pas le droit de laisser disparaître cette nouvelle mémoire, les souvenirs de millions d'hommes qui ont, un jour de juillet, marché sur la lune.

Cinq Colonnes à la Une,
Dim Dam Dom,
Bonne Nuit les Petits,
36 Chandelles,
La Piste aux Etoiles,
Apostrophes,
Le Masque et la Plume,
Radioscopie...

Des moyens nouveaux, spécifiques, publics et privés, doivent d'urgence être affectés à la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de sauvetage du Patrimoine audiovisuel français.

Faites part de vos réactions à :
"Sauver le Patrimoine Audiovisuel Français"
BP 179 - 75224 Paris Cédex 05

Plus de 400 personnalités ont signé l'appel pour la sauvegarde du Patrimoine audiovisuel français

Chantal AKERMAN, Béatrice AGENIN, Hélène AHRWEILER, Roberto ALAGNA, Annick ALANE, Janine ALEXANDRE-DEBRAY, Philippe ALFONSI, René ALLIO, Jean AMADOU, Marcel AMONT, ANEMONE, Louis ARBESSIER, Jacques ARDOUIN, Philippe ARII-BLACHETTE, ARLETTY, Jean ARNAUD, Michèle ARNAUD, Stéphane AUDRAN, Jean-Pierre AUMONT, Charles AZNAVOUR, Pierre BADEL, Rachid BAHRI, Edwin BAILY, Claude BALLIF, Jean-Francois BALMER, Alain BANCQUART, Maurice BAQUET, Michel BARAK, Ricet BARRIER, Georges BARBOTEU, Jean BARDIN, Claude BARMA, Jacqueline BAUDRIER, Francois BAYLE, Marie-Paule BELLE, Pierre BELLEMARE, Loleh BELLON, Jean BENGUIGUI, Pierre BERGE, Yves BERGER, Christian BERNADAC, Roland BERTIN, Etienne BIERRY, Virginie BILLETDOUX, Catherine BINET, Gérard BLAIN, Marcel BLUWAL, Claude BOISSOL, Pierre BONTE, Alphonse BOUDARD, Jean-Claude BOUILLON, Sylvie BOUISSOU, Evelyne BOUIX, Christian BOURGOIS, Pierre-André BOUTANG, Pierre BOUTEILLER, Bernard BOUTHIER, Jean-Pierre BOUVIER, Pascale de BOYSSON, Charles BRABANT, Pierre BRACQUE, Pascale BREUGNOT, Philippe BRIGAUD, Nicolas BRIGAUD-ROBERT, Jean-Claude BRINGUIER, Gérard CALVI, Marie CARDINAL, Pierre CARDINAL, Jean-Claude CARRIERE, Maria CASARES, Marc CASSOT, Raymond CASTANS, Robert CASTEL, André CASTELOT, Maryse CASTETS, Jean-Marie CAVADA, Jean CAZENAVE, Daniel CECCALDI, Elisabeth CHADBURN, Francois CHALAIS, Alain CHAMFORT, Francoise CHANDERNAGOR, Guy CHAPELIER, François CHAUMETTE, Robert CHAZAL, Andrée CHEDID, Denis CHEGARAY, Maurice CHEVIT, Bernard CHEVRY, Françoise CHRISTOPHE, Georges-Emmanuel CLANCIER, Robert CLARKE, Stéphane COLLARO, Marie COLLIN, Philippe COLLIN, Jean-Louis COMOLLI, Claudine COSTER, Philippe COTTEREAU, Nicole COURCEL, Bernard COUSIN, Jacques-Yves COUSTEAU, Edgardo COZARINSKY, Alain CROMBECQUE, Jean-Loup DABADIE, Jacques DACQMINE, Muse DALBRAY, Evelyne DANDRY, Claude DARGET, Gérard DARRIEU, Régis DEBRAY, Georges de CAUNES, Alain DECAUX, Hélène DELAVAULT, Danièle DELORME, Mylène DEMONGEOT, Alain DEMOUZON, Jacques DENIS, Pierre DESGRAUPES, Claude DESIRE, Sophie DESMARETS, Natalie DESSAY, Bernard DHERAN, Robert DHERY, Manu DIBANGO, Jean DIGNE, Sacha DISTEL, Hélène DUC, François-René DUCHABLE, Michel DUCHAUSSOY, Marc DUDICOURT, Hugues DUFOURT, Maurice DUGOWSON, Antoine DUHAMEL, Gabriel DUSSURGET, Yves DUTEIL, Henri DUTILLEUX, Annie ERNAUX, Miguel-Angel ESTRELLA, Michel ETCHEVERRY, Jacques FABBRI, Françoise FABIAN, Maurice FAILEVIC, André FALCON, Michel FANO, Jacques FANSTEN, Michel FAVORY, Luc FERRARI, Marc FERRO, Edwige FEUILLERE, Georges FILLIOUD, Georges FOLGOAS, Yolande FOLLIOT, Jean-Charles FONTANA, Patrice FONTANAROSA, Viviane FORRESTER, Jean FRAPAT, Bernard FRESSON, Denis FREYD, Nicolas FRIZE, Catherine FROT, Gérard FROT-COUTAZ, Maurice FRYDLAND, Michel FUGAIN, Patrick GANDREY-RETY, Ginette GARCIN-BEAUVAIS, Maurice GARREL, Victor GARRIVIER, Fabien GASTELLIER, Anna GAYLOR, Françoise GAZIO, Daniel GELIN, Olga GEORGES-PICOT, Georges GERET, Raymond GEROME, Paul GIANNOLI, Roger GICQUEL, Hubert GIGNOUX, Philippe GILDAS, Claude de GIVRAY, Mathieu GLAMMAN, Christine GOUZE-RAYNAL, Gérard GOZLAN, Roger GRENIER, Pierre GRIMBLAT, Alfred GROSSER, Benoîte GROULT, Jean-Pierre GUERIN, Paul GUERS, Edouard GUIBERT, Paul GUIMARD, Fernand GUIOT, André HALIMI, Roger HANIN, Clément HARARI, Sabine HAUDEPIN, Frédérique HEBRARD, Michel HONORIN, Yvette HORNER, Elisabeth HUPPERT, Etienne IMER, Claude JADE, Dominique JAMET, Armand JAMMOT, Alain JAUBERT, Betsy JOLAS, Pascal JOSEPHE, Yves JOUFFA, Mauricio KAGEL, Jean-Pierre KALFON, Sylvain KASSAP, Liliane de KERMADEC, Hubert et Monique KNAPP, Yannis KOKKOS, Michèle KOKOSSOWSKI, Jacques KRIER, Jean LABIB, Maria LABORIT, Jeanne LABRUNE, Jacques LACARRIERE, Jean LACOUTURE, Bernadette LAFONT, Jean-Philippe LAFONT, Alexandre LAGOYA, Michèle LAGRANGE, Jean LALLIER, Serge LAMA, Hervé LAMY, Vincent LAMY, Marcel LANDOWSKI, Catherine LANGEAIS, Janine LANGLOIS-GLANDIER, Jean LANZI, Dominique LAPIERRE, Michèle LAROQUE, Gilbert et Marielle LARRIAGA, Jacques LASSALLE, Odette LAURE, Jacques LAURENT, Jean-Jacques LAURENT, Bernard LAVALETTE, Dominique LAVANANT, Jean-Patrick LEBEL, Fernand LEDOUX, Jacques LEGRAS, Francis LEMARQUE, Guy LESSERTISSEUR, Vincent LE TEXIER, Ivan LEVAI, Denis LEVAILLANT, Stéphane LOBER, Michaël LONSDALE, Fabrice LUCHINI, Pierre MAGUELON, Jean MAILLAND, François MAISTRE, Robert MALLET, Françoise MALLET-JORIS, Jeane MANSON, Robert MANUEL, Jean MARAIS, Jean-Pierre MARIELLE, Christian MARIN, Claude MARTINEZ, Jean-Louis MARTINOTY, Claude MASSOT, Paloma MATTA, Jacques MAUCLAIR, Jean-Michel MAUFFRAY, Claude MAURIAC, Jean-Jacques MAURIAT, Bernard MENEZ, Daniel MESGUICH, Alex METAYER, Jean-Michel MEURICE, Costin MIEREANU, André MIQUEL, Jean-Pierre MIQUEL, Francis MIROGLIO, Nine MOATI, Serge MOATI, Claude MOLLARD, Pierre MONDY, Bruno MONSAINGEON, Yves MONTAND, Alain MOREAU, MOULOUDJI, Georges MOUSTAKI, Louisette NEIL, Tim NEWMAN, Bernard NOEL, François NOURISSIER, Maurice OHANA, Erik ORSENNA, Pascal ORY, Claude OTZENBERGER, Jacques OUREVITCH, Geneviève PAGE, Jacques PANISSET, Michel PERICARD, Michèle PERROT, Michel PEYRELON, Michel PHILIPPOT, Jean PIAT, Roger PIC, PIEM, Claude PIEPLU, Roger PIERRE, Philip PLAISANCE, Jean POIRET; Michel POLAC, Frédéric POTTECHER, Paul PREBOIST, Jacques PREBOIST, Patrick PREJEAN, Micheline PRESLE, Gilles PRIVAT, Suzanne PROU, Liliane PRUVOST-SORVAL, Paul PUAUX, Yann QUEFFELEC, Anne QUEFFELEC, Michel RAGON, Albert RAISNER, Jean-Pierre RAMSAY-LEVI, Madeleine REBERIOUX, Pierre-Jean REMY, Jacques RENARD, Line RENAUD, Maurice RHEIMS, Claude et Catherine RICH, Pierre RICHARD, Catherine RIHOIT, Jean-Pierre RIOUX, Yves ROBERT, Madeleine ROBINSON, Eric ROHMER, Jean-Louis ROLLOT, Aldo ROMANO, Michèle ROSIER, Michel ROTMAN, Jacques ROULAND, Michel ROUX, Jacques ROUXEL, Claude ROY, Pierre SABBAGH, Jacques SALLEBERT, Jacques SALLES, Claude SAMUEL, Raoul SANGLA, Claude SANTELLI, Pierre SANTINI, Ernestine SARRAZIN, Catherine SAUVAGE, Pierre SCHAEFFER, Louis SCLAVIS, Alain de SEDOUY, Sandrine SEGUI, Jacques SEILER, Guy SELIGMANN, Jean-Pierre SENTIER, Jacques SERRES, Fabienne SERVAN-SCHREIBER, Maurice SEVENO, Pascal SEVRAN, Marc SIMENON, Maïa SIMON, Yves SIMON, SMAIN, Patrick SOBELMAN, Philippe SOLLERS, Jean-François SOULET, Alexandra STEWART, Danièle STREIFF, Alain TAIEB, Alexandre TARTA, Katia TCHENKO, Pierre TCHERNIA, Laurent TERZIEFF, Emilien TESSIER, Marcel TEULADE, Janine TILLARD, Henri TISOT, Olivier TODD, Jacques TOJA, Jean TOPART, Marie-Ange TODOROVITCH, Jean-Loup TOURNIER, Maurice TRAVAIL, Jacques TREBOUTA, Guy TREJAN, Annie TRESGOT, Jean-Paul TRIBOUT, Roger TROPEANO, Alain TRUTAT, Charlotte de TURCKHEIM, Monzon URIA, José VAN DAM, Jean VAUTRIN, Jean-Luc VIALA, Eliane VICTOR, Elisabeth VIDAL, Pierre VIDAL-NAQUET, Marie-Henriette VIGIER, Hervé VILARD, Claude VILLERS, Hélène VINCENT, Pierre VIOT, Michel VITOLD, Frédéric VITOUX, Marina VLADY, Bernard WALLON, Jean-Didier WOLFROMM, Françoise XENAKIS, Rika ZARAI, Léon ZITRONE.

Agence B&Cie

Ne laissons pas le temps effacer nos souvenirs et notre histoire.

SPECTACLES

THÉATRE

ARCANE (43-38-19-70). La Valse avant la nuit : 20 h 30.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Entre ciel et terre ; les manuels du rire : 20 h 30.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les Trois Filles de Mme Akoun : 21 h.
DAUNOU (42-61-69-14). Couac ! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45.
EDGAR (43-20-85-11). Les Faux Jetons : 20 h 15. Les Babas cadres : 22 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 20 h 45.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : 20 h 15.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Eux seuls le savent : 18 h 45. La Plus Forte et Paria : 20 h 30. Le Ticket : 22 h 15. Libertine : 22 h 15.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Poète à New York : 21 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. La Nuit et le Moment : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h 45. Mademoiselle Else : 20 h. Oncle Vania : 21 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). Pat et Sarah : 21 h. Jugement : 21 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Magic Palace : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Chantal Ladesou : 20 h 30. Le Syndrome de Stockholm : 22 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Valérie Lemercier au Palais-Royal : 20 h 30.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Chantal Goilla : 21 h.
THE SWEENY (48-87-66-37). Wax Museum et Here 's Herble : 20 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Coup de chapeau au music-hall : 20 h. Lilla dans J'accuse le choc : 21 h.
THÉATRE EN ACTES (43-57-35-13). Trois dramaticules : 21 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). The Hound of the Baskervilles : 14 h 30 et 20 h 30. Arène. Après l'amour : 14 h 30 et 20 h 30. Belle de Mai. Les calmars sont des gens comme les autres : 14 h 30 et 20 h 30.
THÉATRE MODERNE (48-74-10-75). No Woman's Land : 20 h 45.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04) Baudelaire : 14 h 30. Noël Hardy : 22 h.

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

AMPHITRYON. (Festival d'automne à Paris.) (43-25-70-32). Mercredi, jeudi, vendredi (dem.), à 20 heures.

BERNARD MABILLE. Bobino (43-27-75-75) (dim. soir, lun.), 21 heures ; mar. 22 h 30 ; dim. 15 h 30 (18).

CALIGULA. Mathurins (42-65-90-00) (dim. soir, lun.), 20 h 45 ; dim. 15 heures (18).

COLLIER DE NOUILLES. Café de la gare (42-78-52-51) (dim., lun.) 19 heures (18).

MOBY DICK. Bateau-théâtre (face au 3, quai Malaquais) (40-51-84-53) (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; dim. 18 heures (18).

SALOMÉ. Théâtre de Nesle (46-34-61-04) dim. 19 heures (18).

REMUE-MÉNAGES. Saint-Maur. Théâtre Rond-Point Liberté (48-89-99-10). Vendredi, samedi à 21 heures ; dimanche à 15 heures (19).

SANS DESSUS DESSOUS. Movies (42-74-14-22). Jeudi, vendredi, samedi à 19 h 30 (19).

RICHARD TAXY. Point-Virgule (42-78-67-03) samedi 0 heure (21).

LA VILLE D'OU LE RIRE A DISPARU. Théâtre national de l'Odéon. Petite Salle (43-25-70-32). Jeudi, 18 heures ; samedi, 15 heures (19).

LES CARAMELS FOUS. Déjazet (TLP) (42-74-20-50). Jeudi, vendredi, samedi à 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (dem.) (19).

LE FILS DE L'ULSTER EN MARCHE VERS LA SOMME. Théâtre national de l'Odéon. Petite Salle (43-25-70-32), vendredi, 15 heures ; samedi, 18 heures (20).

LA PROSE DU TRANSSIBÉRIEN ET DE LA PETITE JEHANNE. Bateau-théâtre (face au 3, quai Malaquais). Docteur Paradis (40-51-84-53) (mer., dim., lun., mar.) 20 h 30 (21).

L'ONDE MYSTÉRIEUSE. Roseau Théâtre (42-71-30-20) 14 h 30 (23).

CINÉMA

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

LUNDI

Hommage à la Warner Bros : l'Homme au masque de cire (1953, v.o. s.t.f.), de André de Toth, 14 h 30 ; le Faucon maltais (1941, v.o. s.t.f.), de John Huston, 17 h 30 ; les Gens de la pluie (v.o. s.t.f.), de Francis Coppola, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A PROPOS D'HENRY (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
AMERIKA, TERRA INCOGNITA (vénézuélien, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'AMOUR AVEC DES GANTS (It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LES ARCANDIERS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).
ATLANTIS (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
BARTON FINK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
BERNARD ET BIANCA AU PAYS DES KANGOUROUS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES BRANCHES DE L'ARBRE (Fr.-Ind., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES CLÉS DU PARADIS (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46).
CONTRE L'OUBLI (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).
CROC-BLANC (A., v.o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANNY LE CHAMPION DU MONDE (Brit., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
DIEU VOMIT LES TIÈDES (Fr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
DIVERTIMENTO, LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
FIEVEL AU FAR-WEST (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
FISHER KING (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
LES FLEURS DU MAL (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
HANGIN' WITH THE HOMEBOYS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
HARLEY DAVIDSON ET L'HOMME AUX SANTIAGS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
HIDDEN AGENDA (Brit., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; République Cinémas, 11e (48-05-51-33).
HIT MAN (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
HOT SHOTS I (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
JACQUOT DE NANTES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
JESUIT JOE (Fr., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
LARRY LE LIQUIDATEUR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
MA VIE EST UN ENFER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MALINA (All., v.f.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
MAMAN, J'AI RATÉ L'AVION (A., v.f.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MAYRIG (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA NEIGE ET LE FEU (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-48-01).
NIKITA (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
NUAGE PARADIS (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
OPÉRATION CONDOR (Hong Kong, v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
PARIS S'ÉVEILLE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
PAYSAGE AVEC FEMME (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PENSÉES MORTELLES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
LA PLAINTE DE L'IMPÉRATRICE (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
POISON (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
PRETTY WOMAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PROOF (Austr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
RAGE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
RIEN QUE DES MENSONGES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
ROBIN DES BOIS PRINCE DES VOLEURS (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
ROGOPAG (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
SAILOR ET LULA (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
STEPPING OUT (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
LA TENTATION DE VÉNUS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TERMINATOR 2 (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
THE ADJUSTER (Can., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60).
THE INDIAN RUNNER (*) (A., v.o.) Cinoches, 6e (46-33-10-82).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
TORCH SONG TRILOGY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
TOTO LE HÉROS (Bel.-Fr.-All.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).
TROUBLES (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
UNE ÉPOQUE FORMIDABLE... (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).
URGA (Fr.-Sov., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).
VAN GOGH (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).
LA VIEILLE QUI MARCHAIT DANS LA MER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE VOLEUR DE CHEVAUX (Chin., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

LES GRANDES REPRISES

ACCIDENT (Brit., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
ANDREI ROUBLEV (Sov., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; v.f. : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CHARADE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).
DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
DOCTEUR JERRY ET MISTER LOVE (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
EASY RIDER (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FANTASIA (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
GRAND CANYON (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
HISTOIRES EXTRAORDINAIRES (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).
MEET ME IN SAINT LOUIS (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LE MILLIARDAIRE (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).
LES QUATRE FILLES DU DR MARCH (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
LE RETOUR DE LA PANTHÈRE ROSE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
TOP HAT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).
VAN GOGH (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNONCE FAITE A MARIE. Film franco-canadien d'Alain Cuny : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (à partir du vendredi 20). Film franco-chinois de Zhang Yimou, v.o. : La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LES INDOMPTÉS. Film américain de Michael Karbelnikoff, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LUCKY LUKE. Film américain de Terence Hill, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MANUEL, LE FILS EMPRUNTÉ. Film canadien de François Labonte : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

NIGHT ON EARTH. Film américain de Jim Jarmusch, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50).

ROCKETEER. Film américain de Joe Johnston, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

SLAM DANCE. Film américain de Wayne Wang, v.o. : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA TOTALE. Film français de Claude Zidi : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TOUS LES MATINS DU MONDE. Film français d'Alain Corneau : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PARIS EN VISITES

MARDI 24 DÉCEMBRE

«Munch et la France», 10 h 10, devant l'entrée de l'exposition, Musée d'Orsay, côté quai (C. Merle).

«Les passages marchands au dix-neuvième siècle, une promenade hors du temps», 10 h 30, 4, rue du Faubourg-Montmartre (Paris autrefois).

«L'Opéra Bastille», 10 h 30, métro Bastille, rue de la Roquette (Paris et son histoire).

«L'Opéra Garnier et l'exposition «Les ballets russes», 11 heures, hall d'entrée (P.-Y. Jasiet).

«Edouard Munch au Musée d'Orsay», 11 h 15, 1, rue de Bellechasse, verrière (M. Hager).

«Les ateliers de la manufacture des Gobelins» (limité à trente personnes), 14 heures et 15 heures, 42, avenue des Gobelins.

«Le ministère des finances à Bercy et son environnement : présentation des maquettes, du hall et des cours intérieures» (limité à trente personnes), 14 h 30, sortie métro Bercy, côté POPB.

«L'Institut du monde arabe, œuvre de Jean Nouvel» (limité à 30 personnes), 14 h 30, angle du boulevard Saint-Germain et de la rue des Fossés-Saint-Bernard (Monuments historiques).

«Hôtels et jardins du Marais sud. Place des Vosges», 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

«L'Ile de la Cité, des origines de Paris aux travaux d'Haussmann», 14 h 40, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

ÉPOUSE

Répudiée
Solitaire
Délaissée
Ignorée
Victime

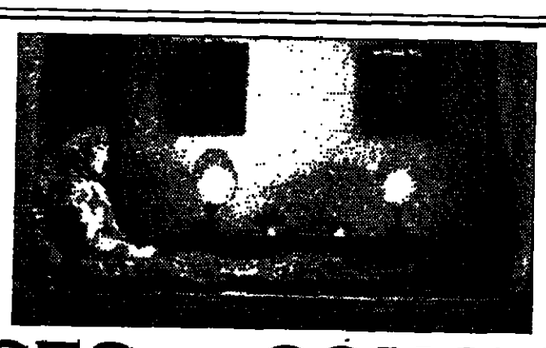

CONCUBINE

Favorite
Désirée
Choisie
Respectée
Puissante

ÉPOUSES & CONCUBINES

UN FILM DE ZHANG YIMOU

Ariff

Jean RAMBAUD

RESTANQUES

«Cher Jean Rambaud, je suis votre proche. Votre livre m'a enchanté.»
René Char (Correspondance).

«Une histoire pathétique, dramatique comme un incendie de forêt où l'on retrouve les odeurs de pinède et de mer, les souffles du mistral et les flamboiements de la chair. La force d'une phrase qui s'enracine et s'élance en d'inattendus détours, en d'imprévisibles raccourcis.»
Paul Morelle (le Monde).

«Un style dru qui a la violence du soleil et le grand souffle du mistral. Des phrases éclairs et d'autres qui sont des vers magnifiques.»
Jean Bouhier (Poésie-Info).

«Un de ces livres qu'on fait longtemps repasser en bouche pour en extraire toutes les saveurs. Un style noueux et solide comme un vieux cep nourri de sève et de senteurs fortes.»
Jean Contrucci (le Provençal).

«Richesse de lumière, de couleurs, de poésie. Et les dernières pages nous hissent sur un sommet de lyrisme.»
Maurice Chevardès (Témoignage chrétien).

NOUVELLE ÉDITION :
LA BARTAVELLE
39, rue Jean-Jaurès, 42190 CHARLIEU

ÉCONOMIE

BILLET

Les promesses du chancelier

La surtaxe de 7,5 % sur les revenus que le gouvernement allemand a prélevée au début de juillet pour aider à financer les dépenses entraînées par la réunification ne sera pas reconduite, a déclaré le ministre des finances, M. Theo Waigel, dans une interview publiée par *Welt am Sonntag*.

La déclaration de M. Waigel est importante. Certes, la surtaxe de 7,5 % *avait été instituée pour* une année seulement. Mais les besoins de financement ont pris une telle ampleur outre-Rhin qu'on pouvait penser qu'une fois encore les promesses ne seraient pas tenues. Après tout, M. Helmut Kohl avait juré ses grands dieux en 1990 que la réunification ne nécessiterait pas d'impôts supplémentaires. *«La plus grande tromperie depuis la fondation de la République fédérale»*, avait commenté l'opposition quand la décision d'alourdir les impôts avait été annoncée en février 1991.

La surtaxe de 7,5 % devrait rapporter 22 milliards de deutschemarks, l'équivalent de 75 milliards de francs. Se priver d'une telle ressource quand le déficit public ne cesse de s'alourdir a de quoi surprendre. Si l'on fait la somme des besoins de financement de l'Etat, des Länder, des communes, et des différents fonds chargés de la réunification, on arrive à des sommes astronomiques : 150 milliards de deutschemarks cette année, soit 5 % de la richesse nationale de l'Allemagne. C'est beaucoup et probablement trop.

L'ennui pour le reste du monde est que ces déficits ne sont pas près de se résorber, dans la mesure où les dépenses vont *continuer de croître. Les besoins* de financement risquent fort d'atteindre 200 milliards de deutschemarks l'année prochaine (plus de 680 milliards de francs), soit 7 % du PNB (produit national brut) de l'Allemagne réunifiée. Il faudra, selon les calculs, attendre 1994 pour qu'un début de décrue se produise.

Pour financer ces immenses besoins, l'Allemagne fait appel aux impôts, aux taxes, aux cotisations sociales et évidemment beaucoup aux emprunts. Dans la mesure où le gouvernement renonce à prolonger la surtaxe sur les revenus, dans la mesure aussi où il n'augmentera le taux de la TVA que d'un point (14 % à 15 %) et non de deux comme l'avait suggéré avec un certain courage le ministre des finances, un plus grand recours sera fait à l'emprunt. Les Allemands paieront donc à crédit une partie de la réunification. Un choix national qui va gêner de nombreux pays industrialisés, forcés de supporter les taux d'intérêt allemands. Des taux élevés pour attirer les capitaux étrangers.

ALAIN VERNHOLES

□ **Peugeot-SA (PSA) change de nom et de logo.** – Le groupe automobile français Peugeot SA (PSA) a annoncé, jeudi 19 décembre, le changement de son nom et de son logo pour le 1er janvier 1992. «PSA Peugeot-Citroën» sera la nouvelle appellation du groupe dirigé par M. Jacques Calvet. Cette décision a été prise afin de doter le groupe d'un nom de communication cohérent avec son organisation et respectueux de la culture des deux sociétés automobiles Peugeot et Citroën, qui conserveront leurs logos et images de marque spécifiques.

□ **Manifestation à Bergerac contre les suppressions d'emplois à la SNPE.** – Quelque 600 salariés, selon la police (2 500 selon la CGT), de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) ont manifesté, samedi 21 décembre à Bergerac (Dordogne), pour protester contre les 250 licenciements prévus en 1992 dans cet établissement qui compte 916 personnes.

La Banque de France relève ses taux d'intérêt

Le gouvernement défend la position du franc dans le SME

Lundi matin 23 décembre, de bonne heure, la Banque de France a relevé ses taux directeurs, qui passent de 9,25 % à 9,60 % pour les appels d'offres et de 10 % à 10,50 % pour les prises de pension à 5-10 jours. La Banque d'Espagne a monté les siens de 12,50 % à 12,75 %. La veille au soir, la Banque d'Italie avait porté ses taux d'escompte de 11,50 % à 12 %. Ces décisions sont une suite logique du relèvement des taux de la Banque fédérale d'Allemagne jeudi et de l'abaissement de ceux de la Réserve fédérale des Etats-Unis.

Cela n'a pas traîné! Dès les premières heures du premier jour de la semaine, la Banque de France et M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, ont décidé, avec résignation, de manier à nouveau l'arme des taux d'intérêt pour défendre le franc vis-à-vis du mark, dont le cours, à Paris, frôlait toujours 3,42 francs, à un centime seulement de son cours plafond de 3,43 francs. Ils prévoyaient, logiquement, qu'après la baisse d'un point entier du taux d'escompte de la Réserve fédérale des Etats-Unis, vendredi 20 décembre (*le Monde* daté 22-23 décembre), le fléchissement du dollar allait se poursuivre, prévision vérifiée puisque, lundi, la devise américaine, déjà en vif recul la semaine dernière, avait perdu au fixing 6 centimes à 5,19 francs et plus de 1 pfenning à 1,5173 deutschemark.

Il était certain, en effet, que l'ampleur de la baisse des taux aux Etats-Unis, la plus forte depuis dix ans, combinée avec le relèvement des taux directeurs de la Banque fédérale d'Allemagne, portés à leur plus haut niveau historique, allaient propulser vers le haut le deutschemark et déprimer le dollar.

Il était non moins certain que le franc allait souffrir davantage par rapport à une devise allemande dopée par les taux, d'où la décision rapide de la Banque de France *«déterminée à maintenir la stabilité du franc dans le Système monétaire européen»*. Selon toute vraisemblance, le taux de base des banques (TBB), ramené de 10,25 % le 17 octobre dernier, après l'abaissement du taux d'intervention de la Banque de France (8,25 % entre 8,50 %), et maintenu à son niveau antérieur malgré le relèvement d'un demi-point (8,75 % contre 8,25 %) de ce même taux d'intervention le 18 novembre suivant, devrait être majoré.

Il est possible, toutefois, et il serait éminemment souhaitable, que la Banque de France diminue les réserves obligatoires des banques, comme elle l'avait fait le mois dernier pour compenser le manque à gagner entraîné par le maintien du TBB. Certes, ledit TBB ne gouverne que 17 % des prêts bancaires, accordés essentiellement aux PME et aux particuliers, le taux des autres 83 % étant indexé sur le loyer de l'argent du marché interbancaire. Mais ce serait autant de gagné à un moment où les entreprises ressentent durement le ralentissement de l'économie.

A cet égard, la France se trouve cruellement et injustement penalisée par l'obligation où elle se trouve de durcir sa politique monétaire, à contre-courant de la conjoncture domestique : elle est le seul pays actuellement à respecter les normes définies au sommet de Maastricht en matière d'inflation et de déficit budgétaire.

Ce n'est pas le cas de l'Italie, où le gouverneur de la Banque centrale, M. Carlo Ciampi, a dû convenir que *«les conditions de notre économie, en particulier la persistance de l'inflation* [+6,4 % en 1991, contre 3,1 % en France] *«à des niveaux nettement supérieurs à ceux des autres pays du SME, ainsi que l'état des finances publiques, ne permettent pas aujourd'hui une politique des taux divergente de celle de nos partenaires»*. A Rome, comme à Paris, la hausse des taux directeurs n'a pas été décidée sans regret, la croissance de l'économie dans la Péninsule s'étant ralentie à 1 % en 1991.

En début de semaine, donc, tous les pays de la CEE avaient suivi l'Allemagne dans sa hausse des taux, à l'exception de la Grande-Bretagne. La zone mark est, décidément, bien soudée.

FRANÇOIS RENARD

Le grand écart

Suite de la première page

Le marché parisien était alors devenu pour la première fois le moins cher du SME (Système monétaire européen). Un mois plus tard, il fallut corriger le tir.

Et un nouveau relèvement des taux directeurs a été décidé le 23 décembre. Autre coup de semonce qui n'a pas peu contribué à changer le climat en Europe : la décision prise le 4 décembre, sans crier gare, par la Banque de Suède de porter son taux de 11,5 % à... 17,5 % (il a été ramené depuis lors à 15 %), pour défendre la couronne fragilisée par la dévaluation du mark finlandais. Les devises des pays européens petits et moyens, qui rapportent plus que le deutschemark, en ont perdu une partie de leur attrait, même si, pour l'instant, la peseta reste en tête du peloton des monnaies du SME.

Il n'empêche que les manœuvres en sens opposé auxquelles se livrent actuellement les deux instituts d'émission les plus importants se déroulent dans des circonstances qui rendent leur discordance un peu moins périlleuse, à l'échelle du monde, que dans plusieurs autres occasions. Ne rappelons ici que deux précédents. A la mi-octobre 1987, les autorités monétaires allemandes relèvent leurs taux. James Baker, qui est alors secrétaire au Trésor, prend la mouche : il menace de laisser à nouveau filer le dollar. Ses propos avivent la spéculation à la baisse qui fait déjà, depuis plusieurs jours, rage à Wall Street. C'est le krach.

Des mobiles d'action différents

Quatorze ans et demi plus tôt, c'est pareillement la combinaison du laxisme américain avec la vigilance anti-inflationniste germanique qui déclenche d'énormes déplacements de capitaux. Le système des taux de change fixes dit de Bretton Woods (du nom de la conférence monétaire qui eut lieu en juillet 1944) ne tarda pas d'être emporté dans la tourmente. Entre ces deux événements, d'autres crises monétaires et financières eurent lieu, provoquées ou aggravées par la même cause. Chaque fois, c'est la perspective d'une chute du dollar qui met le feu aux poudres.

Ce n'est donc pas la divergence des politiques qui est, en soi, un facteur de déséquilibre et de trouble. C'est le fait que, d'un pays ou groupe de pays à l'autre, les priorités et les mobiles d'action ne soient pas les mêmes. Ici, on considère la sauvegarde du pouvoir d'achat, interne et externe, de la monnaie comme un impératif : c'est en gros le cas de l'Allemagne et, à son imitation, celui d'un nombre croissant de pays européens (sans parler du Japon). Là, on estime plus ou moins ouvertement, selon les circonstances, que la dépréciation peut avoir du bon, pour stimuler l'activité et conquérir (ou reconquérir) des parts de marché : c'est, en gros, la position américaine dite du *«benign neglect»* (complaisance à l'égard du déficit extérieur, de la baisse du dollar, etc.).

Si cette opposition fondamentale demeure, il est clair que les données ont changé. C'est à la lumière de ces changements qu'il convient de soupeser les dangers courus par les protagonistes eux-mêmes et leurs voisins et associés respectifs. Leur nature s'en trouve forcément, en partie au moins, modifiée.

Premier changement : les Américains, dans leur ensemble, ont beau être moins allergiques à l'inflation que les Allemands, c'est un fait que l'inflation est aujourd'hui plus virulente en Allemagne qu'aux Etats-Unis. Quelle que soit la détermination de la Bundesbank, l'issue du combat mené par cette dernière reste encore incertaine. Les dépenses de la réunification sont en bonne partie plus inspirées par des considérations sociales à courte vue que par des motifs économiques : le chancelier Kohl et ses ministres semblent avoir bien oublié les enseignements de Ludwig Erhard. Plus fondamentalement, ils n'ont pas le courage de s'en inspirer. L'énorme déficit budgétaire qui résulte de leur politique va peser des années durant sur la gestion. A cela s'ajoute l'affaire, qu'on croyait enterrée, de la fiscalité sur les revenus des obligations. Elle risque de susciter à nouveau une fuite des capitaux hors d'Allemagne.

La remontée du dollar

La récession aidant, l'inflation apparaît mieux maîtrisée aux Etats-Unis. Cela ne peut pas ne pas avoir un effet sur la façon dont les opérateurs perçoivent la tendance dominante, pour l'avenir plus ou moins proche, sur le cours dollar/mark. Il reste que, contrairement au préjugé de la doctrine économique régnante, l'élément décisif n'est pas constitué par les «anticipations», formées sur des données statistiques incertaines, trop tardives et difficiles de toute façon à interpréter. Le facteur déterminant, c'est en l'occurrence le réglage de l'émission monétaire dans les deux pays. Il faut désormais se garder d'attribuer systématiquement l'avantage à l'Allemagne.

Au mois de février, en pleine guerre du Golfe, alors que le dollar touchait son point le plus bas (1,443 mark), on notait la même divergence entre les politiques de taux américaine et allemande. La suite, ce fut, contrairement au schéma habituel, une remontée (jusqu'au mois d'août) du dollar. Son cours, exprimé dans la devise allemande, s'éleva de 25 %. Pourrait-on dans l'avenir proche assister à une répétition du phénomène ? Pour répondre à la question, il faudrait être capable de déterminer si un taux d'approvisionnement du marché monétaire allemand autour de 9 % est, dans les circonstances d'aujourd'hui, beaucoup plus, ou un peu plus, ou pas du tout plus «restrictif» qu'un taux correspondant de l'ordre de 3,75 % / 4 % aux Etats-Unis? Il semble bien, étant donnée la vigueur de la réaction américaine – un abaissement du taux d'un point entier – que la réponse doive être : *«plus restrictif»*. Encore faut-il ne pas séparer ce jugement, forcément sujet à discussion, de son contexte.

La réduction de l'endettement

Deuxième différence avec le passé récent et ancien : les taux allemands, depuis plusieurs mois déjà, sont plus élevés que les taux américains. Rappelons qu'en octobre 1987, quand la Bundesbank se voyait clouée au pilori pour sa politique d' «austérité», elle relevait son taux d'intervention de 3,65 % à 3,75 %, alors qu'aux Etats-Unis il était au-dessus de 8 %. Est-ce que l'inversion de situation signifie que, globalement, les marchés monétaire (portant sur les créances à court terme) et financier (obligations à long terme) américains sont désormais plus sains que les marchés correspondants allemands? Cela paraît peu probable. Un taux élevé implique une dépré*ciation moyenne du cours des* créances (appelées *«reconnaissances de dette»*, si on les envisage du point de vue de l'émetteur). Mais, dans ce genre de matière, la 'en-

dance compte plus que la situation telle qu'elle existe à l'instant présent. Si la Bundesbank a porté ses taux d'intervention à un niveau encore jamais vu, c'est qu'elle veut briser une tendance générale à la détérioration des titres émis par des signatures allemandes. Si le Fed (la Réserve fédérale américaine) a ramené les siens à un niveau aussi bas, c'est, du moins on veut l'espérer, parce qu'elle estime qu'en accédant au vœu impérieusement formulé par la Maison Blanche, elle ne prend pas un grand risque de retour en force de l'inflation.

Aux Etats-Unis règne l'impression générale qu'un processus d'assainissement des bilans a été amorcé par les entreprises. On essaye par tous les moyens de réduire l'endettement. Ce n'est pas la première fois, mais jamais auparavant la situation de départ n'avait, de ce point de vue, été si mauvaise. Le sentiment le plus répandu est qu'il s'agit d'un mouvement de fond qui n'est pas prêt de s'arrêter. D'où le thème, repris à l'envi dans la presse économique et financière, que les *«années 90 verront une correction des abus de crédit commis pendant les années 80»*. Ce genre de «consensus» ne garantit rien. Il est arrivé qu'il soit au contraire un facteur d'échec, en rassurant trop vite.

Le risque pris est d'autant plus grand que la manœuvre en cours ne manque pas d'envergure. Au mouvement de désendettement du secteur privé, le secrétaire au Trésor, Nicolas Brady, voudrait faire correspondre un début d'allégement de la charge de la dette publique. Comment cela est-il concevable alors que le déficit budgétaire explose littéralement (on dit qu'il pourrait atteindre 350 milliards de dollars, un doublement en deux ans)?

Le secrétaire au Trésor a récemment annoncé la prochaine abolition des emprunts d'État à trente ans d'échéance. L'idée serait de profiter de l'écart considérable existant actuellement entre les taux à court terme et les taux à long terme pour engager le Trésor à réduire la durée de ses émissions. Simultanément, la forte baisse des taux à court terme incite les épargnants à délaisser les placements «monétaires» (équivalents de nos SICAV) au profit des placements obligataires. D'où l'espoir que la baisse des taux «longs» pourrait aussi se poursuivre (à une hausse du cours des titres à revenu fixe correspond arithmétiquement une baisse du taux).

Reste à savoir si, en précipitant le mouvement par peur panique de la récession, les responsables américains ne sont pas en train de se retirer toutes chances d'un succès même relatif. Après tant d'années de mauvaise gestion, accepter une longue cure de ralentissement économique serait peut-être le seul moyen d'obtenir une diminution radicale des taux, non génératrice d'inflation et de rechute du dollar.

PAUL FABRA

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Crédit Mutuel
la banque à qui parler

SICAV EPARGNE LONG TERME

Dans le cadre d'une harmonisation de la gamme des OPCVM gérés par la CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL, le Conseil d'Administration de la SICAV EPARGNE LONG TERME, dans sa séance du 12 décembre 1991 a décidé d'en modifier la caractérisation sommaire.

EPARGNE LONG TERME qui était jusqu'à présent une SICAV d'obligations françaises à moyen et long terme devient :

"une SICAV d'actions et d'obligations diversifiées françaises et étrangères"
dont le portefeuille comprendra au minimum 50 % d'obligations françaises.

Si l'objectif de gestion après cette modification de caractérisation reste la priorité à la prudence, le gérant se réserve la possibilité d'intervenir sur des marchés à terme et conditionnels, français et étrangers, en vue de la dynamisation de la performance.

Ces modifications entreront en vigueur dans un délai de 3 mois à compter de la publication du présent communiqué.

ÉCONOMIE

Les avatars de l'Uruguay Round

Le désaccord entre les Etats-Unis et la CEE sur l'assainissement des échanges agricoles semble sans appel

Les tractations euro-américaines en vue de trouver un *modus vivendi* sur la manière d'assainir les échanges agricoles internationaux ont échoué, mettant en péril la possibilité de conclure de manière positive l'Uruguay Round, ces négociations commerciales multilatérales engagées en 1986 à Punta del Este. C'est ce qu'ont constaté les deux parties au cours d'une conférence de presse, à l'issue de la réunion entre une délégation américaine conduite par M. James Baker, secrétaire d'État, et la Commission européenne, tenue samedi 21 décembre à Bruxelles.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

M. Ruud Lubbers, premier ministre néerlandais et président en exercice du conseil européen, qui participait exceptionnellement à ce rendez-vous bruxellois, a noté que des *« divergences profondes »* subsistaient et a fait part de sa déception devant le peu d'efforts accomplis par les Etats-Unis pour tenir compte des demandes de la CEE. M. Frans Andriessen, vice-président de la Commission européenne chargé des relations extérieures, principal porte-parole de la Communauté dans l'Uruguay Round, a estimé que le projet de compromis (451 pages!) mis sur la table vendredi 21 décembre au soir par M. Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, *« poserait des difficultés à la CEE »*. Il a ajouté que celle-ci ne pourrait accepter des résultats de négociations *« qui mettraient en danger les principes de sa politique agricole commune et de sa réforme »*.

Les ministres du commerce extérieur des Douze se réunissent lundi 23 décembre à Bruxelles, en présence de plusieurs ministres de l'agriculture (dont M. Louis Mermaz, le ministre français), afin de tenter une première évaluation de ce « papier Dunkel » et d'arrêter la position de la CEE pour la suite des événements.

« C'est une horreur ! »

« L'écart entre la position des Américains et la nôtre est énorme; depuis le sommet CEE-Etats-Unis de La Haye, début novembre, ils se sont repliés sur tous les sujets. Quant au papier de Dunkel, c'est une horreur », commentait un haut fonctionnaire de la Commission, qui joue un rôle important dans les pourparlers en cours, en ajoutant un pronostic nettement pessimiste sur les chances de l'Uruguay Round. Les dirigeants américains se sont apparemment abrités derrière l'obstacle du Congrès pour refuser tout mouvement. M. Lubbers leur a répliqué en substance que la Communauté aussi était une démocratie, avec une opinion publique et des Parlements, et qu'une négociation ne pouvait être une entreprise unilatérale.

Quant au compromis de M. Dunkel, il était commenté en privé, du côté communautaire, d'une manière fort peu amène. Le « système GATT » a accouché, nous a-t-on expliqué, d'un projet de compromis complètement déséquilibré au profit des thèses américaines. Les positions de la Communauté n'y sont guère prises en compte, pas plus d'ailleurs que les règles du GATT elles-mêmes, puisque, apparemment, il n'y est fait qu'une allusion très indirecte à la nécessité pour les Etats-Unis de ne plus recourir à des mesures unilatérales de défense commerciale et en particulier aux sanctions prises en application de la fameuse section 301 du Trade Act. Mais il reste à voir quel accueil les ministres des Douze estimeront opportun de réserver à cette initiative.

L'autre sujet longuement traité au cours de la rencontre euro-américaine a été l'évolution de la situation dans l'ex-URSS, ainsi que le projet de M. George Bush de réunir en janvier à Washington une conférence ministérielle consacrée à l'aide internationale. Sans échanger beaucoup d'amabilités sur ce thème, les deux parties sont parvenues à un résultat plus positif. *« La situation étant beaucoup plus sérieuse qu'on ne pouvait l'imaginer, je recommanderai aux Etats membres de participer à la réunion de Washington »*, a annoncé M. Jacques Delors, président de la Commission européenne. Ceux-ci entendront-ils cet appel? *« La Commission propose et le conseil dispose »*, a répondu M. Delors.

M. Delors et M. Lubbers n'ont pas caché, au cours de la conférence de presse conjointe, que *« l'irritation »* d'abord manifestée à l'égard de cette initiative dans plusieurs capitales de la CEE était bien compréhensible. Les Européens ont déja décidé une aide considérable au profit de l'ex-URSS (plus importante que les autres, en particulier que les Etats-Unis) et ne trouvent pas forcément très heureux que ceux qui jusqu'ici ont peu fait viennent maintenant les inviter à encore accroître leur effort. Lorsque MM. Delors, Lubbers et Major (le premier ministre britannique est, jusqu'au 31 décembre, président du G7, les sept pays les plus industrialisés) ont suggéré, après l'été, de renforcer la coordination entre les pays donateurs, les Américains leur ont répondu par une fin de non-recevoir. Mais la gravité de la situation ne permet plus de s'attarder sur de telles susceptibilités. *« Il ne s'agit pas uniquement de coordonner, il n'y a pas suffisamment de moyens, il faut en trouver des nouveaux »*, a conclu M. Delors.

M. Baker, après avoir reconnu qu'en matière d'aide humanitaire à l'ex-URSS la Communauté avait joué un rôle *« d'avant-garde »* et que *« son expérience et sa compétence »* pourraient se révéler très utiles, a souligné que l'important était *« d'élargir la démarche, de ne pas rassembler uniquement le groupe des Sept, mais de faire participer d'autres organisations* (telle l'OTAN qui, la veille, avait répondu « présent » avec enthousiasme) *et d'autres pays qui sont restés jusqu'ici en dehors de l'entreprise »*. Le secrétaire d'État a cité l'Amérique latine, le Pacifique, les pays du Golfe, mais c'est visiblement ces derniers qu'il a surtout à l'esprit. Cette aide coordonnée ne devrait pas être pilotée par *« un seul chef de file »*, a-t-il ajouté.

PHILIPPE LEMAITRE

Les principaux points du contentieux agricole

Les négociateurs, suivant ainsi la démarche voulue par les Etats-Unis, distinguent trois volets dans les pourparlers agricoles : la réduction des subventions à l'exportation, l'accès au marché et le soutien accordé aux exploitants.

1. La réduction des subventions à l'exportation.

Les divergences entre les Etats-Unis et la CEE portent tant sur les modalités que sur l'ampleur de ces réductions. Washington demande que la CEE prenne des engagements portant sur le volume des exportations subventionnées. La CEE voudrait se contenter de plafonner les moyens budgétaires affectés à ces subventions. Cette formule présenterait à ses yeux l'avantage de lui permettre d'accroître ses ventes extérieures en cas de hausse des cours mondiaux. D'autre part, s'agissant de l'ampleur de l'effort à consentir, la Commission européenne a envisagé au cours des récentes tractations de ramener les exportations de blé des Douze d'environ 22 millions de tonnes à 14 ou 15 millions de tonnes. Les Américains veulent qu'elle descende à 11-12 millions de tonnes. Ils entendent que les exportations subventionnées des autres produits soient diminuées dans des proportions analogues.

La CEE considère que les *deficiency payments* versés par le Trésor américain aux producteurs constituent une subvention, au même titre que les *restitutions* de la politique agricole commune (PAC) dès lors qu'ils sont liés à une exportation, et demande donc qu'ils soient, eux aussi, progressivement réduits. Les Etats-Unis ne veulent rien savoir et n'acceptent de réduire que les subventions à l'exportation extraordinaire (versées en plus des *deficiency payments*), comprises dans les programmes dont l'objet offensif est de ravir des marchés aux concurrents et en particulier aux Européens.

2. L'accès au marché.

– *La tarification.* Les Douze, donnant ainsi satisfaction aux Etats-Unis, ont accepté le principe de la tarification : les prélèvements mobiles, qui aujourd'hui assurent pour les principaux produits l'essentiel de la protection aux frontières, seront transformés en droits de douane et ceux-ci ensuite réduits. La CEE aurait voulu que cette tarification soit assortie d'un élément correcteur afin d'atténuer les effets sur le commerce des variations de change. Les Américains n'ont pas accepté cette demande.

– *L'accès minimum.* L'idée est que, pour chaque produit, les pays du GATT devront ouvrir leurs frontières, sans appliquer aucun droit, jusqu'à 3 % de leur consommation, ce pourcentage étant progressivement augmenté jusqu'à 5 % pendant la durée de l'accord. Ces deux dispositions concernent l'accès minimum et la tarification constitueraient, si elles étaient retenues, des entailles significatives à la préférence communautaire.

– *Le rééquilibrage.* En contrepartie de la tarification, la CEE voudrait pratiquer le rééquilibrage de sa protection aux frontières, c'est-à-dire le droit de percevoir des droits sur ses importations de produits de substitution des céréales (pac) qui entrent aujourd'hui librement sur le marché des Douze. Ces importations se sont considérablement développées et concurrencent les céréales communautaires. Les Etats-Unis, hostiles au rééquilibrage, font valoir que les négociations commerciales multilatérales ont pour objet d'éliminer les droits et non d'en instaurer de nouveaux... La CEE réplique que sa requête est légalement fondée : c'est en contrepartie de l'autorisation d'appliquer des prélèvements mobiles sur ses importations de céréales qu'elle a accepté, aux premiers jours de la PAC, d'importer sans droit les oléagineux et les tourteaux ; si ces prélèvements doivent maintenant être transformés en droits de douane du fait de la tarification, il est logique qu'elle rééquilibre en taxant désormais ses achats de psc (assimilés à des tourteaux).

3. La réduction du soutien interne accordé aux agriculteurs.

En partant de l'hypothèse que ce soutien devrait être réduit de 30 % ou 35 % en trois ans, le problème est de savoir quels types de subventions internes seront soumis à réduction. La position de la CEE est que les versements directs à l'hectare qu'elle envisage de payer aux exploitants, dans le cadre de la réforme de la PAC (comme compensation pour les baisses de prix qui sont programmés) devraient ne pas être concernés (mais être affectés à ce qu'on appelle, dans le jargon de la négociation, la *boîte verte*).

Les Américains, à ce stade, ne sont pas d'accord. Les Français ont une attitude ambiguë : en fait, peu soucieux que les exploitations peu compétitives soient trop compensées (ils pensent notamment à l'agriculture allemande), ce qui les gênerait pour tirer profit de leurs *avantages comparatifs*, ils préféreraient que seulement une partie de ces futurs versements directs aille dans la boîte verte, et que l'on prévoit donc, au moins pour partie, une réduction des futurs versements directs. Les Américains refusent par ailleurs de subordonner l'octroi de leurs *deficiency payments* à des programmes de gel des terres, contrairement au mécanisme qui est envisagé dans le projet de réforme de la PAC.

4. La paix agricole.

La CEE insiste pour qu'en cas d'accord les Etats-Unis s'engagent à ne plus appliquer des mesures de défense unilatérale (au titre notamment de la section 301 du *Trade Act*). Les négociateurs américains répondent que jamais le Congrès n'acceptera de renoncer à faire usage de cette législation, pourtant contraire au GATT.

Ph. L.

YVES SAINT LAURENT
Parfums

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par arrêt du 22 Octobre 1991
la Cour d'Appel de Paris a jugé que
la Société A.G.S. DIFFUSION,
actuellement en liquidation judiciaire,
avait commis des actes de concurrence
déloyale envers la Société
YVES SAINT LAURENT PARFUMS
en provoquant la violation par
divers distributeurs agréés de
leurs obligations contractuelles vis-à-vis
d'YVES SAINT LAURENT PARFUMS.

YSL

Décernant un satisfecit aux pouvoirs publics

L'OCDE prévoit une amélioration de l'activité en France mais aussi une aggravation du chômage

« A bien des égards, les résultats économiques enregistrés par la France sont satisfaisants par rapport à ceux de ses partenaires européens et semblent devoir le rester. » L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui a rendu publiques à la fin de la semaine dernière ses prévisions pour 1992, décerne dans le chapitre consacré à la France des éloges aux pouvoirs publics français pour la conduite de leur politique économique.

« Alors que la production progresse presque au même rythme que dans les autres pays, l'inflation reste la plus faible de la Communauté et, surtout, est inférieure à celle de l'Allemagne, même si l'on tient compte des effets des réformes de la fiscalité indirecte, poursuit l'OCDE. *De ce fait, les écarts de taux d'intérêt avec l'Allemagne ont déjà été pratiquement éliminés pour ce qui est des taux courts et devraient en grande partie disparaître au cours des deux prochaines années dans le cas des taux à long terme. Enfin le déficit de la balance des opérations courantes reste limité et devrait être quelque peu réduit d'ici à 1993. »*

Mais le satisfecit décerné à la France n'est pas complet, à cause de la situation de l'emploi : *« Le chômage demeure le problème économique principal. Le taux de chômage est plus élevé que dans la plupart des autres pays de l'OCDE et devrait augmenter encore d'un demi-point au cours de l'année à venir, soit plus qu'on ne le prévoit dans les autres pays. »* L'organisation du château de la Muette estime en effet que, compte tenu du décalage habituel entre reprise de l'activité et reprise de l'emploi, le niveau des effectifs continuera de baisser au moins jusqu'au milieu de 1992 et pourrait ne pas se redresser avant 1993. *« En dépit de la mise en œuvre du nouveau plan pour l'emploi, le chômage pourrait continuer de s'aggraver jusqu'à la fin de 1992 pour se stabiliser par la suite à un taux légèrement supérieur à 10 % de la population active. »*

Les fruits d'une stratégie

Cependant, ajoute l'OCDE, *« il semble manifeste que la plus grande partie du chômage n'a pas un caractère cyclique et que toute tentative visant à y remédier au moyen de mesures de relance serait inadéquate »*. L'organisation internationale préconise au contraire *« des mesures destinées à libéraliser davantage encore le marché du travail, à améliorer les qualifications des travailleurs, notamment des jeunes et, d'une manière plus générale, à accroître la productivité et à réduire la fiscalité de manière à abaisser les coûts de la main-d'œuvre »*.

L'OCDE prévoit en France une croissance économique de 2,1 % en 1992 après + 1,4 % cette année. Ce pronostic se fonde sur l'hypothèse que la reprise qui s'est manifestée après la crise du Golfe va se poursuivre *« malgré des à-coups dans le très court terme »*. La reprise s'est appuyée principalement dans un premier temps sur les exportations grâce à des gains de parts de marché. Ceux-ci ont été rendus possibles par l'amélioration de la position concurrentielle de la France, qui continue de connaître une évolution modérée de ses salaires et de ses prix. *« La France,* souligne l'OCDE, *commence à recueillir les fruits de la stratégie de réduction de l'inflation en deçà des niveaux observés chez ses principaux partenaires commerciaux (...), stratégie de désinflation compétitive. »*

Dans un deuxième temps, selon l'OCDE, c'est la demande intérieure qui, en progressant plus rapidement, devrait relayer la demande extérieure comme principal moteur de la croissance : nouveaux emplois créés, accélération des gains de pouvoir d'achat, puis investissements dans les secteurs des biens d'équipement. Cette analyse plutôt optimiste fondée sur l'hypothèse de la poursuite et de l'amplification de la reprise n'est pas confortée par le fait – souligné par l'étude de l'OCDE – que l'expansion *« semble s'être ralentie entre le début et la fin du troisième trimestre »*. De même, *« le marasme de la construction de logements risque de persister jusque vers la fin de l'année 1992 malgré les incitations fiscales annoncées »*. Quant à la demande extérieure, elle risque d'être moins dynamique qu'on ne pourrait l'espérer si, comme le prévoit l'OCDE dans la partie de son rapport consacrée à la situation internationale, s'il s'écoulait *« encore un peu de temps avant que les forces motrices de la reprise ne fassent sentir pleinement leurs effets »*.

CARNET DU Monde

Naissances

– Anne DEJEAN-ASSÉMAT,
Jérôme ASSÉMAT,
Laura et Juliette

ont la joie d'annoncer la naissance de

Frédéric,

le 5 décembre 1991.

Décès

– Dominique et Nathalie,
ses filles,
Et leurs enfants,
M. Robert Rieffel,
son frère,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles Bize, Bourgeois, Bresset, Coupier, Dislay, Giraud, Lauby-Gigax, Marguerite, Mélis, Rieffel, Wernert,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Paul GROSSIN,
née Hélène Rieffel,

le 13 décembre 1991.

Selon son désir, l'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Ils vous demandent d'associer à son souvenir ceux de son époux,

Paul GROSSIN,
général d'armée,

de sa belle-sœur,

Mme Robert RIEFFEL,

et de sa nièce,

Marie-Martine.

Ils remercient tout particulièrement le service des soins palliatifs de l'hôpital international de la Cité universitaire pour son dévouement remarquable.

Des dons peuvent être adressés à l'Association des amis de l'USP, 42, boulevard Jourdan, Paris-14e.

6, rue Paul-Fort,
75014 Paris.

– Mme Madeleine Lagarce,
née Darbon,
Ses enfants, petits-enfants,
Et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LAGARCE,

dans sa quatre-vingt-dixième année.

L'inhumation a eu lieu le vendredi 20 décembre 1991, à Paris, dans la stricte intimité familiale.

65, rue Condorcet,
75009 Paris.

COMMUNICATION

□ **Le projet de loi sur les quotas définitivement adopté.** – Les députés ont adopté définitivement, vendredi 20 décembre, le projet de loi qui abaisse de 50 % à 40 % le quota d'œuvres d'expression française à diffuser par les chaînes de télévision aux heures d'écoute significative. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) se voit cependant accorder la possibilité de moduler les horaires de ces quotas en fonction de la santé financière des chaînes ou de leurs investissements dans la production. Le projet introduit aussi des quotas de musique française et francophone dans les programmes des radios privées. Là encore, ce sera au CSA de négocier cette proportion avec les radios.

□ **Robert Maxwell aurait souffert de « sénilité précoce ».** – Selon le *Sunday Times* du 22 décembre, Mme Elisabeth Maxwell, veuve du magnat de la presse mort en mer le 5 novembre, aurait *« fait part à des amis proches que Robert Maxwell souffrait de sénilité précoce »*. Le journal précise que, quelques semaines avant sa mort, il aurait été sujet à *« des hauts et des bas »* et à des modifications de comportement liées à un manque d'oxygénation du cerveau, en raison de son âge, du stress et de l'utilisation de médicaments augmentant la pression artérielle.

TELESSONNE
La télévision locale de l'Essonne
Prix spécial du Jury
(Festival des médias locaux Marne la vallée - 1991)
remercie ses partenaires :
- les villes de Bièvres, Chilly-Mazarin, Igny, Massy, Palaiseau, Les Ulis
- France Télécom et Teleservice.
Le câble qui gagne !
69 20 91 91

– Mme Louba Chast,
Le docteur Michel Chast, Marie-Claude, Thomas,
Le docteur François Chast, Yaffit, Frédéric, Stéphanie,
Le docteur Michel Dray et Sophie,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès, le 18 décembre 1991, de

Jacques CHAST,
ancien inspecteur régional
de la répression des fraudes
et du contrôle de la qualité,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite national,
croix du combattant volontaire
guerre 1939-1945,
combattant volontaire de la Résistance,
FFI, « Chasseigne » dans la Résistance,
officier du Mérite agricole,

à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu à Paris dans la plus stricte intimité, le 23 décembre.

Des dons pourront être adressés au Centre d'études broncho-pneumologiques de l'Hôtel-Dieu.

22, rue Lemercier,
75017 Paris.

– Mme Charles Rousseau,
Les familles Ascoli, Rousseau, de Chambure, Lantéri, Burnelli,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles ROUSSEAU,
ingénieur de l'Ecole centrale,

survenu le 21 décembre 1991, à l'âge de quatre-vingts ans.

Les obsèques auront lieu, le mardi 24 décembre, à 14 heures, en l'église Saint-Sulpice de Noisy-le-Grand.

22 *bis*, rue Carnot,
93160 Noisy-le-Grand.

– Ses collègues, collaborateurs et amis du

ministère de l'agriculture et de la forêt

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Mme Irène TRÉPONT,
chevalier de la Légion d'honneur,
inspecteur général de l'agriculture,

survenu le 19 décembre 1991.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 24 décembre, à 13 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, Paris-7e, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse, Paris-14e.

Une messe sera dite à son intention le vendredi 10 janvier 1992, à 12 h 15, en l'église Saint-François-Xavier.

Avis de messe

– Le 23 décembre 1989,

Jean-Louis CALDERON

disparaissait brutalement.

Une messe sera célébrée le 23 décembre 1991, à 14 heures, en l'église Notre-Dame-de-la-Compassion, rue du Général-Koenig, Paris-17e.

A l'issue de la cérémonie, ceux qui le souhaiteraient iront se recueillir sur sa tombe au cimetière de Poissy (Yvelines).

Anniversaires

– Il y a un an,

Pierre de LESTAPIS

s'en est allé, le 24 décembre.

« Mais peut-être ta personne est devenue comme un air de temps de neige qui entre par la fenêtre. »
Henri Michaux

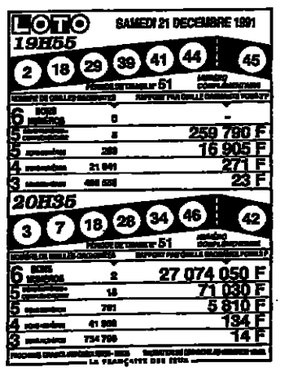

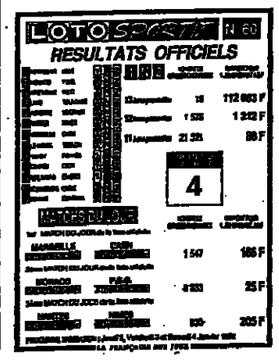

AGENDA

Fête de Noël

Les offices religieux à Paris

CULTE CATHOLIQUE

Eglise Saint-Gervais
place Saint-Gervais (4e)
Mardi 24. – 21 h 30: méditation musicale 22 heures Vigiles de la Nativité, avec les Fraternités monastiques de Jérusalem; vers 23 h 30, messe de la nuit de Noël.
Mercredi 25. – 8 heures : laudes; 11 heures : messe; 18 h 30 : vêpres.

Eglise Saint-Sulpice
50, rue de Vaugirard (6e)
Mardi 24. – 18 h 45 : messe pour les familles; 23 heures : veillée ; 24 heures : messe de minuit.
Mercredi 25. – 7 heures, 9 heures, 10 h 30 : messe solennelle, 12 h 05 , 18 45.

Eglise Saint-Thomas-d'Aquin
place Saint-Thomas-d'Aquin (7e)
Mardi 24. – 18 heures : messe des familles; 22 h 30 : veillée et messe.
Mercredi 25. – 9 h 30, 11 heures, 18 h 30: messes.

Eglise de la Madeleine
place de la Madeleine (8e)
Mardi 24. – 23 heures : veillée; 23 h 45 : procession et messe.
Mercredi 25. – 9 heures, 10 heures, 11 heures, 12 h 30 et 18 heures: messes.

Eglise de la Sainte-Trinité
place d'Estienne-d'Orves (9e)
Mardi 24. – 23 heures : veillée avec Olivier Messiaen aux grandes orgues ; 24 heures: messe.
Mercredi 25. – 9 h 15, 11 h 30, 19 h : messes.

CULTE PROTESTANT

Eglise anglicane
de Saint-Georges
7, rue Auguste-Vacquerie (16e)
Mardi 24. – 22 h 30: messe solennelle (en anglais).
Mercredi 25. – 10 h 30, 15 heures : messes.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE LUTHÉRIENNE
Paroisse des Billettes
24, rue des Archives (4e)
Mardi 24. – 20 heures.
Mercredi 25. – 10 h 30.

Paroisse Saint-Marcel
24, rue Pierre-Nicole (5e)
Mardi 24. – 23 heures.
Mercredi 25. – Paroisse de la Trinité.

Paroisse Saint-Jean
147, rue de Grenelle (7e)
Mardi 24. – 21 heures.
Mercredi 25. – 10 h 30.

Paroisse de la Rédemption
16, rue Chauchat (9e)
Mardi 24. – 19 heures.
Mercredi 25. – 10 h 30.

Paroisse de Bon-Secours
20, rue Titon (11e)
Mercredi 25. – 10 h 15.

Paroisse de la Trinité
172, bd Vincent-Auriol (13e)
Mercredi 25. – 10 h 30.

Paroisse de la Résurrection
8, rue Quinault (15e)
Mercredi 25. – 10 h 15.

Paroisse de l'Ascension
47, rue Dulong (17e)
Mardi 24. – 20 h 30.

Paroisse de Saint-Paul
90, bd Barbès (18e)
Mercredi 25. – 10 h 30.

Paroisse Saint-Pierre
55, rue Manin (19e)
Mardi 24. – 20 heures.
Mercredi 25. – 11 heures.

Les services ouverts ou fermés

Presse : les quotidiens nationaux paraîtront normalement le mercredi 25 décembre.

Bureaux de poste : le mardi 24 décembre, les bureaux de poste seront ouverts jusqu'à 14 heures. Ils seront fermés le mercredi 25 décembre. Il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile.

Banques : les banques seront fermées le mardi 24 décembre à partir de 12 heures. Elles seront fermées mercredi 25 décembre.

RATP : service réduit des dimanches et jours fériés.

Grands magasins : les grands magasins seront fermés mercredi 25 décembre.

Assurance-maladie : les centres et services de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris recevront le public jusqu'à 15 heures le mardi 24 décembre. Ils seront fermés le mercredi 25 et ouverts aux horaires habituels le jeudi 26 décembre.

Allocations familiales : les services d'accueil des trois centres de gestion de la Caisse d'allocations familiales de Paris seront ouverts le mardi 24 décembre jusqu'à 12 heures. Ils seront fermés le 25 et ouverts aux heures habituelles le jeudi 26 décembre.

Archives nationales : les archives nationales, y compris le CARAN et le Musée de l'Histoire de France seront fermés le mercredi 25 décembre.

Bibliothèque nationale : le mardi 24 décembre, les départements et services seront fermés à 13 heures. Les expositions, la librairie et le stand de vente du hall fermeront à 18 heures. Le mercredi 25 décembre les expositions « D'une main forte » et « Dieu en son royaume » seront ouvertes de 10 heures à 20 heures. Le Musée des médailles sera ouvert de 12 heures à 18 heures.

Institut de France : l'Institut de France sera fermé le mercredi 25 décembre.

Musées : les musées suivants seront ouverts mercredi 25 décembre : Musée des arts africains et océaniens, Jean-Jacques Henner.

Le Musée d'Orsay sera ouvert de 11 heures à 18 heures le mercredi 25.

Le Musée du Louvre, le Palais de la découverte, le Musée de l'armée seront fermés mercredi 25 décembre.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5678

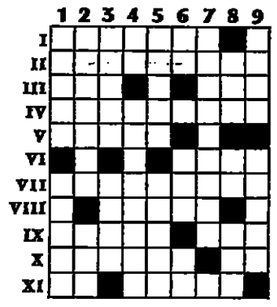

HORIZONTALEMENT

I. Sont souvent sourdes en naissant. – II. Comme une conscience d'arriviste. – III. Traverse le Tyrol. Port du Japon. – IV. Un homme qui parle d'un ton de mandarin. – V. Est parfois mis dans le bain. – VI. Ne parle donc pas d'une voix assurée. – VII. Qui fait bon effet, mais n'a pas le grand rôle. – VIII. Extrémité d'une pièce d'assemblage. – IX. Rendu méprisable. Période. – X. Endroit où il peut y avoir des parasols. Note. – XI. Pronom. Voie souvent ténébreuse.

VERTICALEMENT

1. La région des pyramides. Peuvent être beaux quand il y a un os. – 2. Qui concerne un os. La trame des jours. – 3. Ferme, au Moyen Age. N'était pas lâché d'un œil. – 4. Préposition. Qui sont au plus bas. – 5. Qui trouvera un emploi. Qui ne se plie pas facilement. – 6. A donc réagi en homme. Peut être maître à bord. Pronom. – 7. Ambulant, peut être assimilé à un échalas. – 8. Un roi. Etalon pékinois. Quand on y est, on n'a rien. – 9. Ouvrir la bouche pour ne rien dire. Quand on en fait, on en jette.

Solution du problème n° 5677

Horizontalement

I. Vermiller. Vague. – II. Ile. Mai. All. Ers. – III. Recommandation. – IV. Tee. Iéna. Perles. – V. Non. Ecossaise. – VI. Ossues. Ri. – VII. Sue. Nuées. Erra. – VIII. Ermites. Ils. Ému. – IX. Été. Siva. Tsar. – X. Ane. Aînés. Ré. – XI. Vitrines. Sueur. – XII. Es. Al. Uélé. Isée. – XIIII. Restes. Résiller. – XIV. Répit. Dés. Oit. – XV. If. Sort. Sées.

Verticalement

1. Virtuoses. Verre. – 2. Elée. Sûr. Aisée. – 3. Recensement. Spi. – 4. Ou. Itératif. – 5. Imminente. Ilet. – 6. Lamé. Sue. An. – 7. Liane. Essieu. Do. – 8. Nacre. Insérer. – 9. Rad. Oisive. Last. – 10. Laps. Lasses. 11. Vitesses. Ios. – 12. Ira. Treille. – 13. Géôlières. Uaité. 14. Urnes. Amarrée. – 15. Es. Sec. Ure. Erg.

GUY BROUTY

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni samedi 21 décembre au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. A l'issue de ses travaux, un communiqué a été diffusé, dont voici les principaux extraits.

● **Caisses de crédit municipal.**

– Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, a présenté, au conseil des ministres, un projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal. Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale disposant du monopole de l'octroi de prêts sur gages corporels.

Les communes pourront décider, sous réserve de l'agrément du comité des établissements de crédit, que leur caisse pourra, en outre, octroyer des crédits aux personnes physiques et des crédits aux personnes morales dont l'objet présente un intérêt social et local. Les directeurs des caisses seront nommés par les maires. Le contrôle exercé sur eux par le conseil d'administration sera renforcé.

● **L'enfant et la famille.**

(*Le Monde* daté 22-23 décembre.)

● **Droit des héritiers et du conjoint survivant en matière de succession.**

(*Le Monde* daté 22-23 décembre.)

● **L'utilisation des produits agricoles à des fins non alimentaires.**

– Le ministre de l'agriculture et de la forêt a présenté une communication sur l'utilisation des produits agricoles à des fins non alimentaires.

Certaines industries utilisent traditionnellement des matières premières d'origine agricole, par exemple les secteurs des cuirs et peaux, du textile et certaines industries chimiques. Mais cette utilisation des produits agricoles est encore insuffisante. L'usage de produits agricoles, de préférence à celui de matières premières d'autres origines, permet souvent de réduire la pollution. Cette utilisation apporte aussi des solutions nouvelles dans la mise au point de nouveaux produits industriels. Elle peut contribuer, en matière de production énergétique, à réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Compte tenu de la nécessité d'élargir leurs débouchés, le gouvernement entend donc promouvoir les usages non alimentaires des productions agricoles. Les carburants fabriqués à partir des produits agricoles, comme les céréales, le colza, le tournesol, la pomme de terre et la betterave, seront exonérés de la taxe intérieure sur les produits pétroliers du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1996. Ce dispositif pourra être adapté en fonction des règles communautaires qui doivent harmoniser la fiscalité des carburants.

Plusieurs règlements communautaires, adoptés en 1986, permettent aux agriculteurs de vendre certains produits aux entreprises industrielles à des prix voisins des cours mondiaux. La France agira pour que ce dispositif soit élargi. Notre pays participe avec d'autres Etats membres de la Communauté européenne à plusieurs projets de recherche destinés à favoriser l'utilisation industrielle des produits agricoles.

● **Bilan de la session parlementaire.**

(*Lire page 7.*)

● **Mesure d'ordre individuel**

Sur proposition du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, M. Pierre Consigny, inspecteur général des finances, est nommé directeur des monnaies et médailles.

Nominations militaires

Sur la proposition du ministre de la défense, M. Pierre Joxe, le conseil des ministres du samedi 21 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes :

● **Terre.** – Sont promus: général de division, les généraux de brigade Michel Zeisser, Jacques Genest et Paul Parraud; général de brigade, les colonels Daniel Vergniol, Robert Rideau, Alain Faupin, Jehan Ceccaldi, Claude Grosjean, François Maillols et Jean-Claude Lesquer.

[Promu général de brigade, le colonel Jean-Claude Lesquer était en 1985 en charge du service « action » de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) lorsque certains de ses agents sont intervenus, à la demande du gouvernement, contre le *Rainbow-Warrior* en Nouvelle-Zélande. Il a dû quitter ses fonctions en même temps que Charles Hernu et l'amiral Pierre Lacoste démissionnaient de leurs postes respectifs de ministre de la défense et de « patron » de la DGSE. Pendant la guerre du Golfe, en 1990-1991, le colonel Lesquer a été le chef d'état-major des généraux Mouscardès et Janvier qui se sont succédé à la tête de la division française « Daguet ».]

Sont nommés : sous-directeur « prévisions-budget-finances » à la direction centrale du commissariat de l'armée de terre, le commissaire général de brigade Guy Rival; commandant l'école d'application des transmissions, le général de brigade Georges Dieulafait.

● **Marine.** – Sont promus : contre-amiral, les capitaines de vaisseau Jean-Yves Le Dantec, Jean Delaunay et Maurice Girard.

● **Air.** – Sont promus : commissaire général de division aérienne, les commissaires généraux de brigade aérienne Philippe Meyer et Bernard Thiriot; général de brigade aérienne, le colonel Jean de Carpentier; commissaire général de brigade aérienne, le commissaire colonel Henri Mulotte.

● **Gendarmerie.** – Sont promus : général de division, le général de brigade Robert Grosjean; général de brigade, les colonels Michel Beades (nommé sous-directeur des télécommunications et de l'informatique à la direction générale de la gendarmerie), Gilbert Allouis (nommé adjoint au général commandant les écoles de la gendarmerie) et Michel Ferry.

Sont nommés : chargé de mission auprès du directeur général de la gendarmerie, le général de brigade Jean-François Sardet; commandant les écoles de la gendarmerie, le général de brigade Michel Jeanjean ; adjoint au général commandant la circonscription de gendarmerie d'Ile-de-France, le général de brigade Yves André; commandant la circonscription de gendarmerie de Rennes, le général de brigade Michel Caradec.

● **Armement.** – Sont promus : ingénieur général de première classe, les ingénieurs généraux de deuxième classe Michel Carayol et Jean Cavaillès ; ingénieur général de deuxième classe, les ingénieurs en chef Yves de Larminat (nommé chargé de mission auprès de l'inspecteur général de l'armement), Patrick Nicolas, Michel de Guillebon et Michel Rogier.

Est nommé adjoint au directeur des constructions aéronautiques, l'ingénieur général de première classe Gérard Bonnevalle.

● **Service de santé.** – Sont promus : médecin général inspecteur, le médecin général Pierre Pesquiès ; pharmacien chimiste général inspecteur, le pharmacien chimiste général Gilbert Duval; médecin général, les médecins-chefs Jean Guilband, Alain Didier et Alain Simon; pharmacien chimiste général, le pharmacien chimiste chef Roger Ducousso.

● **Contrôle général des armées.** – Est chargé du département de contrôle des organismes constitutifs des forces, le contrôleur général des armées Jean-François Lazerges.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 21 décembre 1991 :

DES ARRÊTÉS

– Du 20 décembre 1991 portant suspension de la fabrication, de l'importation, de la mise sur le marché et ordonnant le retrait des générateurs d'aérosols de divertissement ou de décoration et relatif à certains générateurs d'aérosols contenant des composants inflammables.

∴

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 22 décembre 1991 :

DES DÉCRETS

– Du 16 décembre 1991 portant modification des conditions de production des vins de pays d'Oc;

– N° 91-1284 du 18 décembre 1991 portant publication des accords sur le Cambodge comprenant un acte final, un accord pour un règlement politique global du conflit du Cambodge (ensemble cinq annexes), un accord relatif à la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge, une déclaration sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge, signés à Paris le 23 octobre 1991.

□ **Naissance et cultures.** – Un colloque aura lieu sur ce thème le 8 février 1992 à Paris. Il est organisé par la Maison de toutes les couleurs (1, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris, tél. : 42-08-53-83), lieu de prévention précoce interculturel destiné aux enfants de familles migrantes ou déplacées ayant des problèmes d'adaptation.

MARCHÉS FINANCIERS

L'assureur allemand AMB conteste le renforcement de la participation des AGF

Alors que les Assurances générales de France (AGF) annonçaient vendredi 20 décembre détenir 20 % de l'assureur allemand AMB (Aachener und Münchener Beleitigungs), ce dernier a vigoureusement contesté ce renforcement de participation.

« Le groupe français nationalisé des Assurances générales de France n'a jamais été invité par AMB à acquérir des parts du capital d'AMB », affirme un communiqué publié samedi 21 décembre. *« Il y a eu des négociations préliminaires au cours desquelles les AGF ont, dans un premier temps, acheté à l'insu du comité directeur des actions AMB et, dans un second temps, poursuivi leurs achats d'actions contre la volonté du comité directeur... La compagnie a été hostile dès le mois d'août 1990 à l'achat d'actions par les AGF. »*

Cette hostilité du quatrième assureur allemand vis-à-vis des AGF est réaffirmée régulièrement car, selon lui, les objectifs des deux compagnies sont incompatibles. Cette opposition est partagée par un autre partenaire d'AMB, l'italien La Fondaria, dont le directeur général, M. Alfonso Scarpia, vient de demander aux AGF de se retirer et de vendre leur participation. Or le deuxième assureur italien pourrait dans les semaines qui viennent devenir le principal actionnaire d'AMB en reprenant les parts du britannique Royal Insurance (*le Monde* daté 22-23 décembre).

□ **Confirmation de la suspension de la fusion de caisses du Crédit agricole dans le Sud-Ouest.** – La cour d'appel d'Agen a confirmé, vendredi 20 décembre, l'ordonnance du 3 décembre du juge des référés d'Auch suspendant la fusion des caisses du Crédit agricole du Gers, des Hautes-Pyrénées, et des Pyrénées-Atlantiques, la nouvelle caisse étant baptisée Pyrénées-Gascogne. L'action en référé a été, à l'origine, introduite par le comité d'entreprise de la caisse du Gers (*le Monde* du 7 décembre), qui s'estimait mal informé des modalités et des conséquences de la fusion, notamment au niveau de la sauvegarde des emplois. Si la fusion n'est pas effective avant le 31 décembre, la caisse du Gers, dont les pertes sont estimées à 220 millions de francs dans les analyses les plus optimistes, conséquence de la crise agricole et de sérieuses erreurs de gestion, passerait alors sous le contrôle de la Caisse nationale du Crédit agricole pour un délai de six à douze mois. La direction de l'union Pyrénées-Gascogne a demandé une réunion du comité d'entreprise pour le 24 décembre. – *(Corresp.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DAMART

Un accord est intervenu entre DAMART et VF Corporation pour la cession des principales activités du Groupe VALERO dont DAMART avait été amené à prendre le contrôle en août 1990.

VF Corp., important groupe textile qui possède notamment les marques de jeans Lee et Wrangler ainsi que VANITY FAIR, première marque de lingerie féminine aux Etats-Unis, a choisi la France comme base de développement de ses activités lingerie en Europe.

Aux termes de l'accord – qui reste soumis à l'autorisation préalable de la Direction du Trésor – VF Corp. acquerra les entreprises BOLERO-TROPIC, SILTEX-SILHOUETTE et VARIANCE, qui forment l'essentiel du Groupe VALERO.

Depuis dix-huit mois, ces entreprises, qui disposent d'excellentes équipes de management, ont sensiblement amélioré leurs performances et confirmé un potentiel que l'expérience de VF Corp. en matière de lingerie corseterie permettra de conforter.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE SA
Jacques Lesourne, président
Françoise Huguet-Devallet, directeur général
Philippe Dupuis, directeur commercial
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Télécopie : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE ou 36-15 - Tapez *LM*

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX. Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.

Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
PP.Paris RP
Durée choisie : 3 mois □ 6 mois □ 1 an □
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
_____ Code postal : _____
Localité : _____ Pays : _____
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
111 MON 03

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

12 décembre 1991

Total actif	633 521
dont	
Or	172 747
Disponibilités à vue à l'étranger	110 166
Ecus	56 823
Avances au Fonds de stabilisation des changes	16 910
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	60 750
Concours au Trésor public	26 440
Titres d'Etat (bons et obligations)	57 829
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	722
Effets privés	76 742
Effets en cours de recouvrement	27 642
Total passif	633 521
dont	
Billets en circulation	255 467
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	41 204
Compte courant du Trésor public	34 008
Reprises de liquidités	8 210
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirages spéciaux	8 722
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	57 171
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	196 074

TAUX DES OPÉRATIONS

– Taux de la dernière opération sur appel d'offres	9,25 %
– Taux des pensions de 5 à 10 jours	10 %
– Taux des avances sur titres	12 %

« Big bang » à Milan en 1992

La Bourse de Milan changera profondément à partir du début de l'an prochain, avec la disparition des agents de change et l'extension progressive de la cotation électronique, assurent les responsables du marché. A partir du 2 janvier, les sociétés d'intermédiation mobilière (SIM) remplaceront les charges d'agents de change, ce qui permettra aux banques, en s'associant aux agents de change, d'opérer sur le marché. Cette réforme soulève encore actuellement de nombreuses protestations chez les agents de change (*« c'est comme d'obliger David de se mettre en joint venture avec Goliath »*, explique l'un d'eux), d'autant qu'elle se traduit par des centaines de licenciements, qui ont déjà provoqué des grèves. Quelque soixante SIM ont déjà été approuvées par la Consob (commission des opérations de bourse), certaines avec la participation de banques étrangères, comme le Crédit lyonnais ou la BNP.

PARIS, 23 décembre ↓

Eprouvée par les taux

Pour la quatrième séance consécutive, la Bourse de Paris s'est dépréciée lundi, dernier jour du terme de décembre, dans un marché calme, déserté en raison des vacances de fin d'année. En recul de 1,36 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affiche avant l'ouverture de Wall Street une perte de 1,29 % à 1 628,34 points. Peu après l'ouverture, cet indice avait cassé le niveau des 1 620 points considéré par les analystes travaillant sur graphique comme un rempart à un recul plus profond du marché. Il chutait alors de plus de 2 %.

Vendredi, déjà, cet indice avait fini sur un recul de 2,12 % après la diminution d'un point du loyer de l'argent américain. Depuis la secousse de Wall Street du 15 novembre dernier, les marchés sont chahutés en raison notamment de l'évolution contradictoire des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Allemagne. La France, au milieu, ne fait qu'essuyer les tempêtes provoquées par ces politiques divergentes.

Lundi matin, la Banque de France a porté ses taux sur appel d'offres à 9,60 % un mois après les avoir montés à 9,25 %, et ceux des prises en pension de 10 % à 10,5 %. En quatre semaines, les valeurs françaises ont abandonné 6,4 %, soit le plus vif recul depuis août 1990, quand les troupes irakiennes ont envahi le Koweït.

Depuis le début de l'année, la hausse n'atteint plus que 7,35 % contre 25 % en septembre, alors que le CAC 40 atteignait le 23 septembre son niveau record pour 1991 à 1 888,35. Du côté des hausses figuraient GTM Entrepose, Damart et Labinal. En baisse, on notait Penhoët, Concept et Cap Gemini Sogeti.

TOKYO, 23 décembre

Clos

Le marché était clos lundi 23 décembre, en raison de la célébration de l'anniversaire de l'empereur Akihito.

Nouvelle réglementation à Singapour

Les firmes cotées à la bourse de Singapour (SES) devront dorénavant fournir plus d'informations sur leurs principaux dirigeants. Selon cette nouvelle règlementation, les compagnies devront rendre public des renseignements sur leurs directeurs généraux, directeurs généraux adjoints ou autres postes de responsabilité.

Ces indications porteront sur l'ancienneté à un poste de responsabilité, l'expérience professionnelle, les éventuelles relations avec un directeur ou un actionnaire important de la compagnie, et toute nouvelle affectation. Pour le SES, cette réglementation est destinée à permettre le renforcement des règles de transparence

FAITS ET RÉSULTATS

□ **M. Bon confirme sa prévision d'un résultat en baisse de 10 % pour Carrefour.** – Le président de Carrefour, M. Michel Bon, a confirmé, samedi 21 décembre, son pronostic d'une baisse du bénéfice en 1991. *« Notre résultat sera en baisse de 10 %, et se situera dans la zone de 1,2 à 1,250 milliard de francs »*, a déclaré M. Bon, invité de « Questions orales » sur Radio classique. Mais il a affirmé aussi que les résultats progresseraient de 20 % l'année prochaine et les années suivantes. *« Je pense que c'est pour cela que notre cours de Bourse se tient si bien, parce qu'il n'y a pas tellement de sociétés françaises qui donnent à leurs actionnaires la perspective de grimper de 20 % par an »*, a affirmé le président de Carrefour. M. Bon s'est déclaré d'autre part hostile au projet du gouvernement de réduire à trente jours les délais de paiement. *« C'est une énerte »*, a-t-il dit, ajoutant que les délais de paiement sont un élément du prix comme un autre.

□ **Le groupe de Hongkong Grande Holdings acquiert 30,9 % de la société japonaise Sansui Electric.** – Grande Holdings, la société d'électronique et d'imprimantes de Hongkong dirigée par le magnat des casinos de Macao, M. Stanley Ho, acquiert 30,9 % du capital du fabricant japonais de matériel hi-fi Sansui Electric. Décidée au terme d'un accord signé début octobre (*le Monde* du 10 octobre), cette acquisition s'est faite auprès du conglomérat britannique Polly Peck International en faillite, pour un prix symbolique de 50 yens (2 F). La participation de Polly Peck dans Sansui est ainsi revenue de 72 % à 41 % du capital et Grande Holdings est désormais le deuxième actionnaire de cette PME japonaise employant 700 salariés. Selon l'accord d'octobre, le groupe de Hongkong devrait prochainement en devenir l'actionnaire majoritaire.

□ **Le groupe papetier Gascogne reprend la société Espiet.** – Escobois, filiale du groupe Gascogne SA, spécialisée dans le papier et la transformation du bois, prend le contrôle de la société Espiet, numéro un français de la moulure du bois. Cette acquisition, dont le montant n'a pas été révélé, renforce la branche transformation du bois du groupe, qui devrait atteindre 420 millions de francs de chiffre d'affaires en 1992, selon un communiqué de Gascogne SA. La société Espiet, située à Marmande (Lot-et-Garonne), réalise un chiffre d'affaires de 180 millions de francs et emploie 229 personnes.

□ **Benckiser rachète une usine polonaise de détergents.** – La société allemande Benckiser, producteur et distributeur de détergents et cosmétiques, a racheté 80 % des actions de Pollena Nowy Dwor, usine polonaise spécialisée dans la fabrication de poudre de lessive. Aux termes de l'accord signé par M. Harf et M. Janusz Lewandowski, ministre polonais des privatisations, Benckiser a racheté la société polonaise pour 14 millions de deutschemarks et s'est engagée à investir, au cours de deux prochaines années, quelque 15 millions de DM dans la production de détergents. Selon M. Harf, le rachat de Pollena Nowy Dwor, près de Varsovie, constitue pour Benckiser un premier investissement important en Europe de l'Est.

□ **Dynaction cède une de ses principales filiales.** – Le groupe Dynaction, actif notamment dans le secteur de la mécanique, a annoncé vendredi qu'il allait céder l'une de ses filiales principales, après plusieurs années de croissance externe très rapide. Dynaction cédera sa participation dans Regma, spécialisée dans la fourniture de matériels pour bureaux d'études, à la société familiale Unic Technologies. Dynaction détient 57 % du capital de Regma et sa filiale Dynaspring 20 %. Ces titres seront cédés à la fin de l'exercice 1991. Cette cession permettra à Dynaction de dégager sur ses comptes sociaux une plus-value brute de l'ordre de 25 millions de francs.

□ **L'UAP entre dans le capital du groupe Tectis.** – L'UAP entre, par sa filiale Financière de Rombas, dans le capital du groupe Tectis, qui a réalisé, en 1991, 620 millions de francs de chiffre d'affaires dans l'industrie audiovisuelle. Tectis (sociétés Eclair, Telcipro, Télétota, Duplication France, Even Vidéo) prévoit un résultat net de 10 millions de francs en 1991. Le capital est partagé entre ses fondateurs (groupes Cegarra et Dormoy, 75 %) et des financiers (BNP, Charterhouse, Société générale, UAP, 25 % au total).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	3586	3560	Interm. Computer	150	152 80
Amauk Associés	286	285	I.P.B.M.	71	70 90
B.A.C.	79	....	Loca Investis.	173	183
Bque Vernes	780	780	Locamic	70	70
Boiron (Ly)	313 10	316	Mann Comm.	73	75
Boisset (Lyon)	238	226 10	Molex	176	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	779	766	Publ.Filipacchi	311	302
Calberson	392	392	Rozel	382	....
Cardif	645	660	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	314 80	....
C.E.G.E.P.	149	145	S.H.M.	152	149 60
C.F.P.I.	263	255	Select Invest (Ly)	97	....
C.N.U.M.	899	898	Sariko	345	345
Codetour	272	270	S.M.T. Goupil	130	....
Comforama	1007	1005	Sopra	250	244
Creaks	136	....	TF1	276	277 10
Dauphin	311	320	Thermador H. (Ly)	305	....
Delmas	1120	1100	Unilog	215	215
Demachy Worms Cie	337 60	304 80 o	Viel et Cie	90	91
Devanlay	885	887	Y. St-Laurent Groupe	699	672
Deville	200	180 50 o			
Dolisos	120	115			
Editions Belfond	190	190			
Europ. Propulsion	213	205			
Finacor	115	....			
GFF (group. fon. f.)	99 90	98			
Grand Livre	366	365			
Gravograph	205	205			
Groupe Origny	930	930			
Guintoli	770	785			
I.C.C.	186	186			
Idianova	120	97 80			
Immob. Hôtelière	799	760			

LA BOURSE SUR MINITEL
36-15 TAPEZ **LE MONDE**

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 20 décembre 1991
Nombre de contrats estimés : 141 529

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 91	Mars 92	Juin 92
Dernier	106,40	106,84	107,76
Précédent	106,98	107,26	107,96

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 92	Juin 92	OPTIONS DE VENTE Mars 92	Juin 92
				%
106	1,35	2,28	0,53	0,57

CAC 40 A TERME

Volume : 16 147 (MATIF)

COURS	Décembre	Janvier	Février
Dernier	1 644	1 657	1 698
Précédent	1 692	1 705,50	1 734

CHANGES

Dollar : 5,194 F ↓

Lundi 23 décembre, le dollar s'échangeait en net recul sur le marché des changes européens, conséquence de la hausse des taux allemands et de la baisse des taux américains. A Paris, le billet vert cotait en baisse à 5,194 F au fixing contre 5,3205 F à la cotation officielle de vendredi 20.

FRANCFORT	20 déc.	23 déc.
Dollar (en DM)	1,5556	1,5173
TOKYO	**20 déc.**	**23 déc.**
Dollar (en yens)	128,32	Clos

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)
Paris (23 décembre) ..... 10 1/4 - 10 3/8 %
New-York (20 décembre) ..... 4 %

BOURSES

PARIS (*INSEE, base 100 : 28-12-90*)

	19 déc.	20 déc.
Valeurs françaises	110,70	110,70
Valeurs étrangères	104,80	103,60

(SBF, *base 100 : 31-12-81*)
Indice général CAC 464,10 457,30

(SBF, *base 1 000 : 31-12-87*)

Indice CAC 40	1 684,10	1 648,50

NEW-YORK (*indice Dow Jones*)

	19 déc.	20 déc.
Industrielles	2 934,36	2 934,48

LONDRES (*indice « Financial Times »*)

	19 déc.	20 déc.
100 valeurs	2 391,60	2 358,10
30 valeurs	1 814,70	1 791,90
Mines d'or	146,30	143,50
Fonds d'Etat	87,10	86,92

FRANCFORT

	19 déc.	20 déc.
Dax	1 561,77	1 543,19

TOKYO

	20 déc.	23 déc.
Nikkei Dow Jones	21 777,12	Clos
Indice général	1 648,16	Clos

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	Offert
$ E-U	5,2280	5,2250	5,2970	5,3050
Yen (100)	4,0877	4,0949	4,1296	4,1409
Ecu	6,9260	6,9380	6,9175	6,9357
Deutschemark	3,4151	3,4207	3,4165	3,4255
Franc suisse	3,8417	3,8483	3,8563	3,8668
Lire italienne (1000)	4,5044	4,5116	4,4763	4,4883
Livre sterling	9,7212	9,7358	9,6985	9,7285
Peseta (100)	5,3492	5,3571	5,3168	5,3309

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	Offert	TROIS MOIS Demandé	Offert	SIX MOIS Demandé	Offert
$ E-U	4 1/2	4 3/4	4 3/16	4 5/16	4 1/8	4 1/4
Yen (100)	6 1/16	6 3/16	5 7/8	6	5 5/8	5 3/4
Ecu	10 5/8	10 3/4	10 1/2	10 5/8	10 7/16	10 9/16
Deutschemark	9 3/4	10	9 5/8	9 7/8	9 5/8	9 7/8
Franc suisse	8 1/2	8 7/8	8 1/4	8 1/2	8 1/4	8 1/2
Lire italienne (1000)	13	13 1/2	12 3/8	12 3/4	12 3/8	12 3/4
Livre sterling	11 1/8	11 1/4	11	11 1/8	10 15/16	11 1/16
Peseta (100)	12 1/2	12 7/8	12 1/2	12 7/8	12 1/2	12 7/8
Franc français	10 1/4	10 3/8	10 3/16	10 5/16	10 3/16	10 5/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Le Monde-RTL
ENTREPRISES
à 22h15 sur RTL

Lundi 23 décembre : Robert Gerson, PDG de la société Mattel.

Mardi 24 décembre : En raison des fêtes de Noël, il n'y a pas d'émission.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 23 DÉCEMBRE

Cours relevés à 13 h 47

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
4141	C.N.E 3%	4215	4210	4300	+ 2 02
929	B.N.P. T.P.	830	822	822	- 0 96
850	Cr.Lyon. T.P.	809	814	810	+ 0 25
1260	Renault T.P.	1136	1131	1149	+ 1 23
1490	Rhône Poul. T.P.	1441	1460	1430	- 0 76
1041	Saint Gobain T.P.	1035	1025	1023	- 1 16
903	Thomson T.P.	894	850	865	- 3 24
695	ACCOR	585	580	598	+ 2 22
645	Air Liquide	644	634	634	- 1 55
580	Alcatel-Alsthom	538	531	530	- 1 49
1470	Als.Superm.	1329	1320	1305	- 1 81
320	A L S P I	280	273	271	- 3 21
2020	Arjom. Prioux	2347	2340	2328	- 0 81
470	AGF Sté Centrale	425	416	405 20	- 4 66
1020	Aux. Entrepr.	989	988	1003	+ 1 42
173	Avenir H. Média	124	124	123	- 0 81
820	Axa (ex Cie Midi)	658	660	654	- 0 61
124	Balip	78	77	76 60	- 1 79
111	Bail-Equipem.	83	83	85 50	+ 3 01
770	Bail Investiss.	740	735	735	- 0 68
475	Bancaire	446	440	440 30	- 1 28
750	Bazar H.-V.	640	664	640	....
595	Beghin-Say	526	528	525	- 0 19
960	Berger (M)	960	950	950	- 1 04
335	Bertrand Faure	330	330	330	....
625	Bic	598	625	600	+ 0 33
965	B.I.P.	957	957	957	....
305	BIS	283	272	270	- 4 59
330	B N P (CI)	314	310	306 30	- 2 45
770	Bolloré Tech.	685	680	672	- 1 90
2550	Bongrain	2390	2390	2410	+ 0 84
825	Bon-Marché	705	681	687	- 2 55
540	Bouygues	491	486	493	+ 0 41
132	BP France	104	110	103 50	- 0 48
980	B S N	957	945	952	- 0 52
1080	Canal Plus	928	925	931	+ 0 32
250	Cap Gem.S.	259	250	242 20	- 6 49
2100	Carrefour	2200	2181	2186	- 0 64
140	Casino	129 90	125 50	126 80	- 2 39
83	Casino ADP	82 10	82	83	+ 1 10
1620	Castorama D.I.	1715	1697	1697	- 1 05
154	C.C.F.	157	154 90	153	- 2 55
48	CCMC Ly.	38	38	38	....
300	C.D.M.E.	311	315	310	- 0 32
180	C.E.G.I.D.	152	150 10	152	....
183	Cerinvest (Ny)	142	150	143	+ 0 70
336	C.E.P. Comm.	322	320	325	+ 0 93
115	Cerus	89 50	88	86 10	- 3 80
575	Cetelem	600	575	600	....
325	CF Ind.	277	277	274	- 1 08
290	CGI Info.	285	286	286	+ 0 35
935	C G I P	852	871	869	+ 2 00
585	CGP	598	571	570	- 4 68
900	Chargeurs S A	860	850	850	- 1 16
540	C I C A (M)	525	520	520	- 0 95
290	Ciments franç.	263	247	250	- 1 19
775	Clarins	725	726	738	+ 1 52
405	Club Méditer.	382 30	380	382 10	- 0 05
153	CMB Packa.	161 30	158	158	- 2 05
600	Colas	620	599	620	....
270	Cpt. Entrep.	263	269 80	258 20	- 1 83
1050	Compt Mod.	1074	1020	1100	+ 2 42
100	Concept S.A.	98	97 50	90	- 8 16

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
285	CPR (Paris Réc.)	230 50	230	230 20	- 0 13
930	Créd. Foncier	874	867	870	- 0 46
520	Cr Lyon.(CI)	468	464 80	457 90	- 2 16
985	Crédit Nat.	880	909	890	+ 1 14
230	CSEE	185	180 50	180	- 2 70
2210	Damart	2082	2075	2190	+ 5 19
340	Dassault Aviation	308	300 10	291	- 5 52
184	Dassault Electr.	146	143	143	- 2 05
1300	De Dietrich	1360	1350	1359	- 0 07
127	Dév.P.d.C.(Li)	99 90	95	94	- 5 91
195	Dév.R.Sud-Est	179 50	179 60	175	- 2 51
275	D M C	263	249 10	252	- 4 18
355	Docks France	348	345	348	- 0 57
395	Dynaction	300	299	291	- 3 00
2210	Eaux (Gle)	1975	1951	1962	- 0 66
740	E.B.F.	733	740	740	+ 0 95
340	Ecco	338 90	335 10	344 90	+ 1 77
405	Elf Aquitaine	384	376	373 80	- 2 66
265	Erap-Elf (Certif)	240	242 60	234	- 2 50
325	Essilor	288	282	287 10	- 0 66
166	Essil.Int.(DP)	142	143	145	+ 2 11
830	Esso	587	578	587	....
1320	Eurafrance	1239	1230	1195	- 3 55
580	Eurocom	538	540	539	+ 0 19
129	Eurodisneyland	134	133 80	133 10	- 0 67
880	Europe 1	825	808	810	- 1 82
40	Eurotunnel	35 05	35 05	35 10	+ 0 14
1100	Exor	1320	1320	1321	+ 0 08
120	Finextel	117 90	118	113 50	- 3 73
315	Fives Lille	315	317	318	+ 0 32
2320	Fromager. Bel	2295	2250	2200	- 4 14
1480	Gal.Lafayette	1371	1375	1370	- 0 07
1690	G.A.N.	1466	1450	1447	- 1 30
450	Gascogne (B)	428	429 50	420	- 1 87
1240	Gaz et Eaux	1150	1152	1155	+ 0 43
710	Géophysique	480	420	489	+ 1 88
580	Gerland Ly.	519	550	521	+ 0 39
440	Groupe Cité	460	464	462	+ 0 43
350	GTM-Entrep	328	327	350	+ 6 71
1310	Guyenne-Gas.	1295	1291	1305	+ 0 77
183	Hachette	120	119 80	116 40	- 3 00
450	Havas	397	390 60	390 10	- 1 74
320	Icis	292	290	292	....
230	Imétal	229	225	224 30	- 2 05
180	Immob. Phénix	138	138 10	139 50	+ 1 09
75	Ingénico	65	66	66	+ 1 54
4400	Inst. Mérieux	4200	4150	4100	- 2 38
450	Intertail	445	445	440	- 1 12
600	Intertechnique	639	658	626	- 2 03
810	J. Lefebvre	772	766	769	- 0 39
630	Klépierre	600	592	610	+ 1 67
775	Labinal	715	720	750	+ 4 90
310	Lafarge	298	290	293 10	- 1 64
300	Lebon	330	325	325	- 1 52
3820	Legrand	3540	3640	3511	- 0 82
2140	Legrand (DP)	1991	2025	2000	+ 0 45
480	Lagis Industries	365	332 10	348	- 5 21
720	Locindus	687	676	676	- 1 60
4010	L.V.M.H.	3863	3820	3804	- 1 53

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
485	Lyon.Eaux/Dumez	437	426	427	- 2 29
121	Majorette Ly.	112 50	117	108	- 4 00
285	Mar. Wendel	260	255	270	+ 3 85
161	Matra	152 10	150 50	150 50	- 1 05
470	Merlin-Gerin	462	465	471	+ 1 95
88	Metaleurop	58 50	58 05	59 20	+ 1 20
43	Métrologie In.	32 60	32 20	32 25	- 1 07
125	Michelin	115 50	115	113 50	- 1 73
156	Mn. Salsig (Ny)	156 10	....		
74	MMB	56	59 60	57 70	+ 3 04
155	Moulinex	147	143 80	143 60	- 2 31
1260	Navig. Mixte	1201	1220	1210	+ 0 75
103	Nord-Est	81 05	78	81 10	+ 0 06
260	Nordon (Ny)	196 40	210	197	+ 0 31
455	Nouv Galeries	452	460	450	- 0 44
180	Olipar	141	141	135 90	- 3 62
880	Oréal	700	699	696	- 0 57
375	Paribas	278	275	275 50	- 0 90
174	Pechiney Int.	154 30	149 50	149 50	- 3 11
270	Pechiney (CIP)	244	240	245	+ 0 41
620	Penhoët	456	407	407	- 10 7
1200	Pernod Ricard	1198	1180	1188	
565	Peugeot	574	570	570	- 0 70
265	Pinault	258	250	254	- 1 55
500	Plastic-Omn.	485	472	475	- 2 06
405	Poliet	402	393	410	+ 1 99
555	Primagaz	534	530	540	+ 1 12
850	Printemps	803	797	792	- 1 37
2660	Promodès	2776	2730	2722	- 1 91
525	Radiotechn.	450	448	450	
4850	Redoute (La)	4450	4450	4480	+ 0 67
210	Rémy et Associés	210	210	210	
470	R. Poulenc CIP	469	470	468 10	- 0 19
320	Robur Financ.	300	329	290	- 3 33
49	Rochette(La)	44	44 90	43 10	- 2 05
1850	Roussel Uclaf	1802	1808	1824	+ 1 22
3000	R. Impl.Ly *	2840	2890	2840	
175	Sade (Ny)	177	176	179	+ 1 13
1650	Sagem	1600	1583	1583	- 1 06
430	Saint Gobain	400 90	393	396 50	- 1 10
1270	Saint Louis	1095	1080	1077	- 1 64
1740	Salomon Ly	1720	1720	1720	
300	Salvepar (Ny)	295	295	285	- 3 39
860	Sanofi	947	936	949	+ 0 21
1430	S A T	1330	1330	1375	+ 3 38
225	Saut. Chât.	200	200	200	
1100	Saupiquet (Ny)	959	950	955	- 0 42
840	Schneider	504	510	508	+ 0 79
21	SDOA	18 20	18 15	18 10	- 0 55
575	Scor s.a.	400	400	400	...
1700	S.E.B.	1649	1620	1615	- 2 06
475	Sefimeg	469	462	461	- 1 71
113	Selectibanque	111 80	114 90	111 60	- 0 18
205	Sextant A.	155	164	154	- 0 65
705	S F I M	772	790	760	- 1 55
215	S.G.E.	190 20	190	185 50	- 2 47
480	Simco	489	490	486	- 0 61
800	St. Rossignol	770	782	765	- 0 65
480	Sligos	436	445	433	- 0 69

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
450	Société Géné.	435	427	425 30	- 2 00
72	Sodecco(B)	66 50	67 80	68 22	+ 2 56
150	Sodero(Ns)	143	143	141 50	- 1 05
830	Sodexho	790	786	785	- 0 63
87	Sogeparc(Ny)	89	89	89	
355	Sogerap	340	340	340	
1200	Som.-Allib.	1091	1115	1085	- 0 55
410	SOPHIA	387	390	388	+ 0 26
1210	Source Perrier	1255	1255	1245	- 0 80
735	Sovac	639	682	630	[illegible]
350	SPEP	278	270	261	- 6 12
385	Spie-Batignol.	272 10	270	257	- 5 55
730	Strafor Facom	664	671	654	- 1 51
285	Suez	257	256	258 70	+ 0 66
1040	Synthelabo	940	939	890	- 5 32
142	Thomson CSF	147	140 10	142 50	- 3 06
1000	Total	942	929	921	- 2 23
170	- (certif.)	147 50	150	145	- 1 02
235	Truffaut Fin	204	191	191	- 6 37
475	U A P	428 80	420	421 70	- 1 66
285	U F B Locab.	231	225	238	+ 3 03
760	U I C	745	745	742	- 0 40
495	U I F	447 30	468	455	+ 1 72
760	U I S	770	770	770	
610	Unibail	566	565	565	
570	Valéo	547	532	540	- 1 28
270	Vallourec	249 90	257	254	+ 1 64
345	Via Banque	328	325	327 90	- 0 03
350	Worms et Cie	329	329	314 90	- 4 29
1040	Zodiac	1000	999	991	- 0 90
1230	Elf Gabon	1005	1020	1048	+ 4 28
108	Amax	90	89	88	- 2 22
141	Amer Barrick	137 40	135	136	- 1 02
102	Amer Express	96	95	94 10	- 1 92
300	A T T	197	205	196 50	- 0 25
225	Anglo Amer C	200 10	200	198	- 1 05
405	Amgold	352 30	350	346 70	- 1 53
230	Banco Santander	196	205	195 50	- 0 26
780	B A S F	725	724	725	
950	Bayer	945	931	942	- 0 32
66	Buffelsfont.	51 40	50 45	49 20	- 4 28
92	Chase Manh.	80 40	81 70	83	+ 3 23
2430	Daimler Benz	2535	2496	2496	- 1 54
170	De Beers	143	141 80	141	- 1 40
2240	Deutsche Bank	2250	2231	2240	- 0 44
1160	Dresdner Bank	1114	1088	1089	- 2 24
70	Driefontein	61	60 65	60 60	- 0 66
245	Du Pont-Nem.	236	235	235	- 0 42
255	Eastman Kodak	238	232 10	222	- 6 72
17 50	East Rand	15 45	15	14 75	- 4 53
44	Echo Bay	34 70	34 60	34 20	- 1 44
210	Electrolux	186 10	188	186	- 0 05
100	Ericsson	86	81 70	90	+ 4 65
325	Exxon Corp	305	311 70	306 90	+ 0 59
137	Ford Motor	131 60	133 60	130	- 1 22
51	Freegold	44 15	43 55	43 75	- 0 91
23	Gencor	19 50	18 70	18 70	- 4 10
365	Gén. Elect.	360 10	367	360 10	...
172	Gén. Motors	143 20	142	139 20	- 2 79

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
320	Gén. Belgique	295 10	292 30	292	- 1 05
81	Gd. Métropol.	92 60	92	91	- 1 94
50	Guinness	46 20	47 95	46 45	+ 0 52
23	Hanson P.L.C.	19 10	19 10	19 10	
37	Harmony Gold	31 40	31 20	31 60	+ 0 64
260	Hewlett Packard	253 50	253 90	254	+ 0 20
37	Hitachi	35 90	35 05	35 10	- 2 23
780	Hoechst	730	721	722	- 1 10
92	Homestake	79	79 60	78	- 1 27
117	I C I	109 50	106 50	106 60	- 1 75
525	I B M	448 40	446 50	440 30	- 1 81
290	I T T	271	271	263 50	- 2 77
193	Ito Yokado	178 50	176 10	178 50	
56	Matsushita	56	55 50	53 10	- 5 19
3 50	Maxwell	3 55			
185	Mc Donald's	192	193 30	180 60	- 5 94
790	Merck	816	811	806	- 1 35
475	Minnesota M.	473 90	462 50	462 50	- 2 41
53	Mitsubishi	50	49 20	50	
365	Mobil corp	359 20	348	348	- 5 74
335	Morgan J.P.	326 50	333	333	+ 1 99
32500	Nestlé	32530	32510	32510	- 0 25
129	Norsk Hydro	112 50	110 20	110	- 2 22
116	OFSL	100	100 50	101	+ 1 00
1590	Petrofina	1741	1744	1746	+ 0 29
375	Philip Morris	385 20	379	377	- 2 13
102	Philips	89 20	89	87	- 2 47
58	Placer Dome	51	51 50	50 70	- 0 59
440	Procter Gamble	452 30	454 70	454 70	+ 0 53
175	Quilmès	147	143	142	- 3 40
29	Randfontein	25 30	26 15	26 20	- 0 39
300	Rhône Poul. Rorer	319	307 20	306	- 4 39
445	Royal Dutch	425 60	420 10	420 60	- 1 13
50	R T Z	45 10	43 10	43 10	- 4 43
1 26	Saat & Saatchi	1 05	1 06	1 03	- 1 90
42	St Helena	36 30	35 40	35 20	- 3 03
345	Schlumberger	314 70	303 90	309 80	- 1 56
49	Shell transp.	46 10	44 85	44 80	- 2 82
2110	Siemens	2091	2078	2085	- 0 24
760	Siemens Nixdorf	700	630	631	- 9 86
197	Sony	162	162 20	163 10	+ 0 06
105	Sumitomo Bank	80 80	80 50	80 50	- 0 37
195	T D K	165 50	156 40	166 40	- 0 06
62	Telefonica	63 90	62 60	62 10	- 2 66
26	Toshiba	24 80	24 80	24 50	- 1 21
505	Unilever	513	512	510	- 0 58
260	Unit Techn.	240 50	251 40	251 30	+ 4 49
395	Vaal Reefs	314 40	314 40	314	- 0 13
1080	Volkswagen	978	972	972	- 0 61
300	Volvo	280	280	280	
1420	Wagons-lits	1479	1479	1600	+ 8 18
220	West. Deep	183 40	180 70	183 90	+ 0 27
345	Xerox Corp	332 10	342 50	342 60	+ 3 22
120	Yamanouchi	110	112 90	111 20	+ 1 09
1 80	Zambia Cop.	1 62	1 65	1 61	- 0 62

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8%77	123 56	5 14
Emp.Etat 9,8%78	100 05	4 39
10,80% 79/94	101 50	3 24
Emp.Etat 13,4%83	106 70	0 07
Emp.Etat 12,2% 84	101 41	2 53
Emp.Etat 11% 85	109 50	9 19
10,26% mars 88	103 15	8 01
OAT 10% 5/2000	107	5 73
OAT 9,9% 12/1997	103 80	0 27
OAT 9,8% 1/1996	102	8 78
ORT 10,30% 1985	1802	....
PTT 11,2% 85	104 95	0 77
CFF 10,30% 88	102 40	8 55
CFF 10,25% nov 90	106 25	7 92
CNA 10 % 1979	101 40	7 57
CNB Bques 5000F	98 40	4 35
CNB Paribas 5000F	99 20	4 35
CNB Suez 5000F	98 50	4 35
CNE 11,5% 85	100 71	5 74
CNI 1/82 5000F	98 81	4 35
CNT 9 % 86	....	5 75
CRH 10,90% déc.85	107	9 62
CHARB FCE 3% 100	128	....
CNCA	951	....
Cerus	....	....
Alcatel 6 % janv. 89	537	....
Ly. Eaux cv 6,5%	769	....
Thoms. cv 9,2% 86	915	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (ste fin.)	685	695
Applications Hydr.	1610	1610
Arbel	395	376
Bains C.Monaco	1100	1101
B.Hypoth.Europ.	380	380
B.N.P. Intercont.	316	312
Beghin-Say (C I)	444 90	444
Bénédictine	3200	....
Bidermann Internat.	480	....
Blanzy Ouest	1780	....
B T P	62 90	80
Cambodge	1100	1050
Carbone Lorraine	466	464 40
Case Poclain	9	8 80
C.E.G.F (Frigor.)	520	515
Centenaire Blanzy	376	384 90
Cerabati	90	90
Champex Ny.	115	115
CIC (CP)	170	177
C.I.M.	1100	1100
C.I.T.R.A.M. (B)	2625	....
Codetel	96	....
Cogifi	329 90	323
Comiphos	738	685 o
Cie Industrielle	5990	5700
Cpt Lyon Alemand	331	339
Concorde	588	590
Constr.Méc.Prov.	35	....
Crédit Gén.Ind.	145	145
Crédit local FCE	199 50	197 10
Cr Universel (Cie)	379	370
Christian Dior	351	339 90
Darblay	700	599
Degremont	1585	1550
Delmas Vieljeux	3595	3650
Didot Bottin	1000	....
Eaux Bassin Vichy	2250	2350
Eaux Vittel	922	924
Ecia	208 60	208
Electro-Banque	380	380
Ent.Mag. Paris	4200	....
Eaux (ex Escaut)	1700	1650
Finalens	253	259
F.I.P.P.	92	89
F.N.A.C.	1633	1635
Foncière (Cie)	482	482
Foncière Euris	370	385
Fonc.Lyonnaise	631	636
Foncina	440	....
Fougerolle	790	795
France I.A.R.D.	632	....
France SA (La)	1345	1250
From. Paul-Renard	2600	....
Gaumont	629	615
Gesafin	320	....
Gévelot	505	....
G.F.C.	334	338
G.F.I.I.	230	....
Groupe Victoire	1530	1529
G.T.I (Transport)	270	270
Immobail	327	325
Immobanque	689	689
Im.Marseillaise	5420	5400
Immofice	430	425 50
Invest.(Ste Cle.)	3700	3516
Lambert Frères	290	290
Lille Bonnières	1331	....
Locafinancière	480	504
[illegible]	672	702
Louvre	2550	2560
Lucia	970	970
Machines Bull	28	27 60
Mag.Uniprix	155	151
Magnant	760	760
Métal Déployé	405	405
Mors	51 40	53 10
Navigation (Nle)	204	200
Optorg	246	246 10
Oriel (C)	352	352 10
Origny-Desvroise	749	734
Palais Nouveauté	1600	....
Paluel Marmont	660	660
Parfinance	160	....
Paribas (CIP)	850	848
Paris France	230	220
Paris Orléans	206	208
Parthena Invest.	350	316 10
Pathé Cinéma	650	....
Piper Heidsieck	1223	....
Porcher	436	426
Promodès (CI)	1395	....
Publicis	535	503
Rochefortaise	110	....
Rosario	187 50	....
Rougier	300	285
S.A.C.E.R.	380	380
S.A.F.A.A.	182	....
S.A.F.I.C Alcan	250	....
Saga	365	370
Saint Dominique (F.)	118	110
Salins du Midi	605	619
Savoisienne M.	155	165
S.C.A.C.	720	705
Senelle	402	355
S.Etud.Part. (M)	128	133
Sile	520	520
Sovie	125	126 50
S.I.P.H.	148	....
S.M.C.I.	100	73 60o
Sofal	514	500
Soffo	230 70	219 20
Soficel	1280	1280
Sofitam (ex Satam)	70	66 50
Solsagi	2315	2205
Sopagri	123	....
Soudure Autogène	702	683
Sovabail	335	350
Stami	650	....
Taittinger	2750	2710
Testut-Aequitas	720	....
Tour Eiffel	195	200
Ufiner	1160	1110
Vicat	372	374
Viniprix	1210	1340
Virax	89	....
Maroc Sté Brasserie	240 10	...

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	730	657 o
Akzo Nv Sico.	380	....
Alcan Aluminium	94	....
American Brands	215 20	....
Arbed	510	...
Asturienne Mines	115	....
Banco Popular Espa.	525	....
B.Règlements Int.	19100	....
Can.Pacifique	75 10	...
Chrysler Corp.	60	54 o
C I R	6 80	....
Commerzbank	806	....
De Beers (port.)	137	....
Dow Chemical	260	....
Fiat	17 40	18
GBL (Brux Lamb.)	515	....
Gevaert	975	975
Glaxo Holdings Ltd.	83	....
Goodyear Tire	241	...
Grace and Co (WR)	185	185
Honeywell Inc.	297	..
Johannesburg	76 50	75
Koninklijke Pakhoed	124	120
Kubota	24	....
Latonia inv.	310	310
Midland Bank	19	18 50
Noranda Mines	74 10	....
Olivetti priv.	8 70	....
Pfizer Inc.	385	....
Ricoh	22	....
Robeco	273 30	270 50
Rodamco NV	184 40	....
Rolinco	274 80	274
Saipem	5 95	....
Sema Group	20 10	....
SKF Aktiebolaget	85	....
Tenneco Inc.	144	....
Thorn Electrical	73 40	71 60
Toray Ind.	25	...
Wagons Lits	1065	1120
West Rand Cons.	9 10	....

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	315	...
Calciphos	91	66 75o
C G H Cogenhor	14	15 40d
Coparex	600	...
Drouot Assurances	272	....
Elf Antargaz	1400	....
Europ. Accum.	79	....
Europ Soulres Ind.	20	20
Gachot S.A.	45	45
Grds Moulins Paris	1460	1460
Guy Degrenne	440	440
Jaeger	125	....
Lecteurs du Monde	200	....
Nicolas	860	....
Paternelle RD	1410	....
Particip. Parcier.	350	....
Quadrant	240	26 60o
Rorento N.V.	209 60	208 20
St-Gobain-Emballage	1255	....
S.E.P.R.	1101	....
S.P.R. act. B	349	....
Télémécanique Elec.	3350	...
Waterman	1300	588 o

SICAV (sélection) 20/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	994 94	970 67
Actilion	200 28	194 92
Agepargne	703 12	672 84
Améri-gan	7573 78	7282 48
Amplia	255372 57	255372 57•
Amplitude	595 81	578 46
Arbitrages Court.T	6904 93	6904 93
Associc	1151 37	1151 37
Atout Futur	363 08	354 22
Aurecic	1156 72	1123 03
Avenir Alizes	1899	1865 69•
Axa Capital	163 87	156 81
Axa Court Terme	7591 83	7591 83
Axa Europe	128 03	122 52
Axa Investissements	108 83	104 14
Axa NPI	110 81	106 04
Axa Première	114 13	113 79
Axa Sélection	145 20	138 95
Axa Valeurs PER	113 53	108 64
BSD Avenir	108 13	104 98
Capimonétaire	6047 32	6041 28
Capioblig	6176 65	6055 54
Capitacc	1256 36	1237 79
Casden Pierre	27 07	26 41•
Cotess	1268 59	1237 65
Comptavalor	3365 57	3360 53
Convertimmo	338 28	331 66
Cradimer	447 07	434 05
Crédit Mutuel Capital	1231 56	1207 41•
Dese	1220 55	1190 78
Drouot France	748 40	716 17
Drouot Investiss.	894 47	855 95
Drouot Sécurité	245 43	234 86
Ecocc	1035 37	1005 21
Ecocic	1052 42	1036 87•
Ecupar	132 03	126 34
Ecureuil Capitalisation	2471 13	2446 66
Ecureuil Géovaleurs	2210 33	2145 95•
Ecureuil Invest.	394	382 52
Ecureuil Monepremière	64185 52	64185 52
Ecureuil Monétaire	37819 22	37819 22
Ecureuil Trésorerie	2335 62	2335 62
Ecureuil Trimestr.	2015 82	1995 86
Elicash	2 675345	2 675345•
Energia	251 81	240 39
Eparcic	3447 74	3447 74
Eparcourt-Sicav	4470 75	4459 80
Epargne Associat.	26110 97	25890 90
Epargne Capital	10364 72	10252 20
Epargne Court Terme	643 93	643 93•
Epargne Croissance	1618 33	1575 02
Epargne Industrie	89 41	87 02•
Epargne J.	66762 89	66762 89
Epargne Long Terme	191 28	186 16•
Epargne Monde	1151 02	1120 21•
Epargne Obligat.	200 95	195 57
Epargne Premiers	13854 10	13750 97•
Epargne Quatre	1098 75	1069 34•
Epargne-Unie	1247 60	1217 17
Epargne Valeurs	430 07	418 56
Epsilon	1230 60	1218 42•
Euli Cash capi.	8066 98	8066 89•
Eulinvest capi.	626 97	608 71•
Eurocic Leaders	992 57	963 66
Eurodyn	1107 33	1080 32
Euro Gan	6277 21	6035 78
Europe Nouvelle	508 82	485 75
Fonsicav	13787 82	13787 82
France-gan	8798 38	8459 98
France Garantie	271	270 46
France Index Sicav	98 73	95 84
France Investiss.	343 31	334 94•
France Obligations	478 82	474 08
Francic	413 30	401 26
Francic Pierre	100 18	97 24
Francic-Régions	1149 34	1114 89
Fructi-Associations	33 94	33 94
Fructi-Capi	40 14	38 55
Fruco Court	136231 90	136231 90
Fructidor	236 43	232 94
Fructi-Epargne	31 99	31 21
Fructifrance	808 07	789 34
Fructimmo	25 69	25 06
Fructi-Première	11148 92	10984 16
Fructivar	5180 21	5147 34•
Gestilion	14172	14101 49
Gest.Associations	162 20	158 63
Horizon	1143 86	1110 54
HLM Monétaire	13338	13338
Interepar	108123 48	104974 25
Interoblig	13372 41	13110 21
Intersélection Fce	502 58	492 73
Japacic	151 55	147 14
Jeunepargne	273 49	268 45
Laffitte Amérique	225 47	216 28
Laffitte Europe	223 02	213 93
Laffitte Expan.	231 40	221 97
Laffitte France	275 30	264 08
Laffitte Immobil.	211 22	202 61
Laffitte Japon	386 19	370 45
Laffitte Oblig.	137 94	132 32
Laffitte Rendement	198 56	190 47
Laffitte Tokyo	316 72	303 81
Lazaude	2164 54	2181 30
Leumi C.T.	12061 26	12061 26
Leumi L.T.	6583 66	6391 90•
Lion Association	11795 09	11795 09•
Lion Institution	28325 63	28254 99
Lionplus	937 75	919 38
Lion Trésor	2198 97	2177 20
Lion 20 000	25225 60	25225 60
Livret Bourse Inv.	515 36	500 34
Livret Portefeuil.	671 06	651 51
Méditerranée	169 77	162 46
Mensuel CIC	10064 67	9964 02
Monecic	5519 61	5519 61
Moneden	65042 11	65042 11
Mone.J.	69781 87	69781 87•
Monévator	78569 35	78569 35
Mutualité dépôts	12947 04	12921 20
Mutuelle Unie Sel.	148 48	142 07
Natio Court Terme	272065 00	272065
Natio-Epargne	17006 44	16838 06
Natio-Ep. Ret.	117 98	114 82
Natio Epargne Trésor	7508 03	7493 04
Natio-Immob.	1119 67	1089 70
Natio-Inter	1364 02	1327 51
Natio-Monétaire	24340 85	24340 85
Natio-Patrimoine	1284 31	1249 94
Natio-Placements	67081 30	67081 30
Natio-Revenus	1029 85	1019 65
Natio Sécurité	11603 15	11603 15
Natio-Valeurs	801 24	779 80
Nippon-Gan	5241 39	5039 80
Nord Sud Dévelop.	1487 88	1484 91
Obli-Associations	147 03	145 57
Oblicic-Mondial	2528 97	2491 60
Oblicic-Régions	1051 60	1036 06
Oblig. ttes cat.	169 40	166 90
Oblilion	1309 11	1286 15
Oblisécurité Sicav	12355 80	12355 80
Orction	930 27	907 58
Orvalor	6483 56	6356 43
Paribas Capitalisation	1438 38	1417 10
Paribas Epargne	19993 61	19834 83
Paribas Opportunités	120 82	115 89
Paribas Patrimoine	550 47	528 03
Paribas Revenus	95 48	94 53
Patrimoine Retraite	214 36	210 16
Pervalor	612 85	600 93
Placement A.	1278 15	1253 09
Placement J.	6935 61	6921 67
Placement M.	64076 34	63848 44
Placement Nord	909 38	891 55
Planinter	1077 17	1050 90
Pléiade	122 51	119 23
Poste Croissance	20913 71	20892 62
Poste Gestion	62969 79	62969 79
Première Oblig.	11044 29	11033 26
Prévoy. Ecureuil	115 08	113 94
Priv'Associations	28260 33	28260 33
Proficius	970 22	946 56
Quartz	124 25	121 22
Réalvalor	780 11	764 87
Rentacic	160 07	157 70
Revenus Trimestr.	5314 33	5261 71
Revenu-Vert	1142 36	1125 48
St Honoré Bio-Alim.	917 55	875 94
St Honoré Bons du Tr.	10783 77	10730 12
St Honoré Global	224 97	214 77
St Honoré Invest.	718 63	685 95
St Honoré Mat.Plac.	182 72	174 43
St Honoré Pacifique	552 39	527 34
St Honoré PME	495 87	473 38
St Honoré Réal.	14350 58	14293 41
St Honoré Services	445 05	427 93
Sécuricic	1675 54	1675 54
Sécuri-Gan	13404 09	13141 26
Sécuritaux	1336 09	1336 09
Scasden	708 40	697 93
Sicav Associations	1776 77	1773 11
SFI-CNP Assur.	627 13	608 86
S G Fr. opportunités	996 05	976 52
Sicav 5 000	403 52	392 72
S.I. Est.	1310 27	1253 85
Silvafrance	622 05	605 40
Silvam	390 60	380 15
Silvarente	214 29	210 09
Silvinter	419 15	407 93
S.N.I.	1147 70	1114 27
Sogenfrance	956 55	947 60
Sogépargne	304 40	298 43
Sogevar	981 06	961 82
Sogintel	1224 39	1200 38
Soleil Investissements	555 98	534 60
Solstice	2194 98	2189 51•
State Street Act. Eur	9545 50	9222 71•
State Street Act. Fce	9186 92	8919 34•
Stratégie Actions	746 16	717 46
Stratégie Rendement	1352 86	1310 28
Technocic	977 03	948 57
Techno-Gan	5566 51	5352 41
Thesora	632 70	626 44
Transplus	146 78	140 46
Trésor Plus	1235 15	1222 92
Trésor Réal.	13780 48	13780 48
Trésoricic	124176 84	124176 84
Trilion	5102 68	5052 16
UAP Investissements	421 96	406 71
UAP Actions France	550 18	530 29
UAP Act. Select.	599 28	577 62
UAP Actificandi	566 69	546 21
UAP Alizé	207 46	199 96
UAP Alto Sicav	164 98	159 02
UAP Moyen Terme	133 18	128 37
UAP Primaire Cat.	11097 39	10696 28
Uni-Associations	118 64	118 64•
Uni-Foncier	1229 70	1199 71
Unifrance	541 56	528 35
Uni-Garantie	1391 22	1368 82
Uni Régions	1314 18	1282 13
Univerta	2728 33	2661 79
Univar	228	228 •
Univers Actions	1147 85	1119 86
Univers-Obligation	1814 01	1769 77
Valorg	1976 54	1973 57
Valrea	51126 09	51100 64

PUBLICITÉ FINANCIÈRE
Renseignements : 46-62-72-67

Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats-Unis (1 usd)	5 320	5 194	5 150	5 200
Ecu	6 949	6 932	....	....
Allemagne (100 dm)	341 910	341 970	331	351
Belgique (100 F)	16 600	16 597	16 050	17 050
Pays-Bas (100 fl)	303 420	303 310	293	313
Italie (1000 lires)	4 516	4 507	4 250	4 750
Danemark (100 krd)	87 760	87 700	83	91
Gde.Bretagne (1 L)	9 773	....	9 400	10 200
Grèce (100 drachmes)	2 979	....	2 600	3 300
Suisse (100 f)	385 250	....	375	395
Suède (100 krs)	93 550	....	89	97
Norvège (100 k)	88 810	....	82	90
Autriche (100 sch)	48 550	....	46 900	49 900
Espagne (100 pes)	5 363	....	5 050	5 600
Portugal (100 esc)	3 863	....	3 500	4 300
Canada (1 $ can)	4 590	....	4 500	4 900
Japon (100 yens)	4 147	....	4 070	4 270

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/12
Or fin (kilo en barre)	61250	60500
Or fin (en lingot)	62000	60900
Napoléon (20f)	358	355
Pièce Fr (10 f)	535	.....
Pièce Suisse (20 f)	362	361
Pièce Latine (20 f)	365	355
Souverain	447	450
Pièce 20 dollars	2110	2100
Pièce 10 dollars	1100	1097 50
Pièce 5 dollars	602 50	.....
Pièce 50 pesos	2300	2250
Pièce 10 florins	375	370

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ∎ : marché continu

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 23 DÉCEMBRE 1991 A 0 HEURE TU

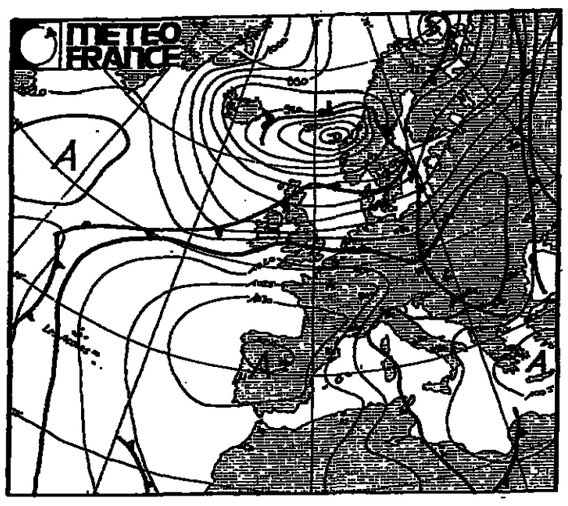

PRÉVISIONS POUR LE 24 DÉCEMBRE 1991

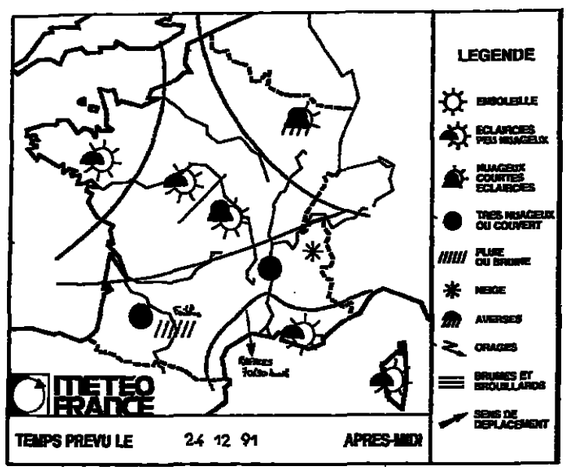

Mardi : soleil sur moitié nord, nuages sur moitié sud. – De l'Aquitaine au Midi-Pyrénées, aux régions Auvergne, Rhône-Alpes, le ciel restera très nuageux avec quelques pluies, et quelques chutes de neige au-dessus de 1 200 mètres. Les températures minimales seront de 4 à 8 degrés, et les maximales de 8 à 12 degrés.

Du Languedoc-Roussillon à la Provence-Côte-d'Azur et à la Corse, le ciel sera généralement ensoleillé. Le mistral et la tramontane souffleront assez fort, de 70 à 80 km/h en rafale. Les températures minimales seront de 8 à 12 degrés, les maximales de 14 à 17 degrés.

Sur les autres régions de la moitié nord, le soleil prédominera. Les températures minimales seront de 3 à 6 degrés, et les maximales seront de 6 à 9 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 25 DÉCEMBRE 1991 A 12 HEURES TU

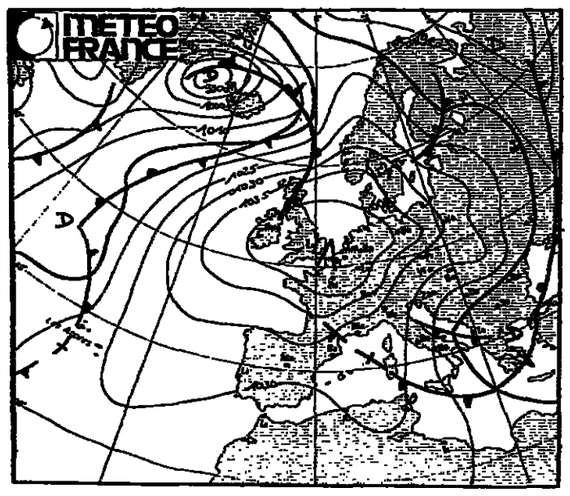

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 23-12-91
Valeurs extrêmes relevées entre le 22-12-1991 à 18 heures TU et le 23-12-1991 à 6 heures TU

FRANCE				TOULOUSE	13	8	D	LOS ANGELES	19	11	C
AJACCIO	17	6	D	TOURS	13	10	C	LUXEMBOURG	11	8	P
BIARRITZ	13	6	D	POINTE-A-PITRE	29	17	D	MADRID	14	-3	D
BORDEAUX	13	7	B					MARRAKECH	25	5	D
BOURGES	12	10	C	**ÉTRANGER**				MEXICO	–	–	–
BREST	12	11	C	ALGER	19	4	D	MILAN	20	-5	D
CAEN	13	11	C	AMSTERDAM	12	9	C	MONTRÉAL	3	-10	N
CHERBOURG	12	11	–	ATHÈNES	10	7	C	MOSCOU	1	-1	*
CLERMONT-FER.	14	9	N	BANGKOK	32	21	D	NAIROBI	–	–	–
DIJON	13	9	C	BARCELONE	19	9	D	NEW-YORK	7	4	D
GRENOBLE	8	3	D	BELGRADE	0	-1	C	OSLO	-5	-7	*
LILLE	13	11	C	BERLIN	2	2	P	PALMA-DE-MAJ.	17	6	D
LIMOGES	10	8	C	BRUXELLES	13	11	N	PÉKIN	0	-5	C
LYON	13	7	N	LE CAIRE	13	11	D	RIO-DE-JANEIRO	28	24	N
MARSEILLE	17	13	D	COPENHAGUE	3	3	P	ROME	14	3	D
NANCY	12	10	P	DAKAR	32	22	D	SINGAPOUR	27	23	P
NANTES	13	10	C	DELHI	19	11	P	STOCKHOLM	-3	-7	N
NICE	16	8	D	DJERBA	16	14	C	SYDNEY	–	–	
PARIS-MONTS	14	11	C	GENEVE	8	6	N	TOKYO	13	5	D
PAU	16	2	D	HONGKONG	20	19	N	TUNIS	16	13	D
PERPIGNAN	17	12	D	ISTANBUL	13	6	C	VARSOVIE	0	-2	C
RENNES	13	11	C	JÉRUSALEM	12	3	D	VENISE	9	0	D
ST-ETIENNE	13	8	C	LISBONNE	16	8	D	VIENNE	5	2	P
STRASBOURG	13	10	C	LONDRES	14	11	D				

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES PIERRE GEORGES

La France Pinay

Il est, bon gré, mal gré, l'oracle de Saint-Chamond, l'arrière-grand-père de la nation et l'étalon-franc. Le visiter, c'est être adoubé dans la chevalerie de l'ordre du bon sens. Etre entendu de lui, c'est obtenir brevet de sérieux et de savoir-faire économique.

Antoine Pinay ne s'appartient plus. Et depuis longtemps. Il est de ces hommes qui entrent dans la mémoire du siècle sans trop le vouloir, dans l'histoire d'un peuple comme un mythologique dépositaire de ses vertus. Il y a un franc Pinay comme il y eut un franc-or. Il y a une France Pinay, comme il y eut une France Colbert.

C'est ainsi, car dans la sagesse des nations, et surtout de la nôtre qui fut rurale et en garde peut-être un nostalgique souci des monnaies fortes, des monnaies d'ordre, les grands ministres de la chose économique restent, au regard des livres d'Histoire, les égaux des rois et des présidents.

Antoine Pinay a cent ans. Ou les aura dans quelques jours, le 30 décembre. Cent ans, c'est à dire trois Républiques et deux guerres mondiales, pour ne parler que de l'essentiel. Et il est venu à « L'heure de vérité » fêter cela à sa manière.

Antoine Pinay, qui a parfois le sentiment de *« vivre en photocratie et non en démocratie »*, n'a point des médias, et de l'épreuve télévisuelle, suprême châtiment, un goût immodéré. S'il est venu donc, c'est que l'émission trouvait grâce à ses yeux, dans une télévision qu'il ne pratique guère et qui *« fait et défait les hommes politiques »*. C'est aussi qu'il y tenait l'occasion de dire quelques-unes des vérités qui firent sa vie.

Car, à s'extasier sur la verdeur du centenaire, pléonasme rituel, ou sur sa capacité à citer Virgile, à s'émouvoir sur l'ancien combattant de 14-18 et sur son idéal appelé Alsace-Lorraine, à n'entendre que les brevets de compétence délivrés à Balla et Béré, les jumeaux du Louvre et de Bercy, on aurait manqué l'essentiel. Antoine Pinay, en sa sagesse et sa mémoire humanistes, a dit deux choses. La politique, qui lui fit horreur et qu'il ne pratique qu'au nom du service rendu, n'est pas une fin en soi.

Pas plus que l'élection n'est un métier. Et l'action politique ne saurait, en tout cas, être asservie par les technocrates, au mépris du bon sens. Et, deuxième réflexion, les chefs d'entreprise sont, dans leur souci de la chose économique, par trop oublieux de leur rôle social.

Dites par un centenaire, ces choses avaient tout le poids de l'actualité et de la raison.

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 23 décembre

TF 1

LA CIGALE KANTERBRÄU
BONNE ANNÉE
FELIZ AÑO

20.45 Théâtre : Cyrano de Bergerac. Pièce d'Edmond Rostand, mise en scène de Robert Hossein. *Un succès au Théâtre Marigny.*
23.45 Documentaire : Histoires naturelles *(et à 5.10).*
0.40 Série : Côté cœur.
1.10 Journal, Météo et Bourse.

A 2

20.50 ▶ Téléfilm : Le Messager de l'espoir. De Charles Jarrot.
22.30 Concert : Si ce soir... Patrick Bruel. Enregistré sur la scène et en coulisses, au Zénith, les 22 et 23 décembre 1990.
0.05 Sport : Voile. Coupe de l'America.
0.40 Journal et Météo.

FR 3

20.45 Cinéma : Willow. ■■ Film américain de Ron Howard (1988).
22.50 Journal et Météo.
23.10 Magazine : Océaniques. Olivier Messiaen – La musique de la foi, d'Alan Benson.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Lacenaire. ■■ Film français de Francis Girod (1990).
22.35 Flash d'informations.
22.41 Le Journal du cinéma.
22.45 Cinéma : Voici le temps des assassins. ■■■ Film français de Julien Duvivier (1955).
0.35 Cinéma : Prom Night 3, the Last Kiss. □ Film canadien de Peter Simpson et Ron Oliver (1990).

1991
BEST OF
LA GRANDE FAMILLE
A 12 H 35 EN CLAIR.
CANAL+
LA TELE PAS COMME LES AUTRES.

LA 5

20.45 Téléfilm : La Rançon mexicaine. De Roger Young.
22.30 Cinéma : La Fièvre du samedi soir. ■ Film américain de John Badham (1978).
0.30 Journal de la nuit.

M 6

20.35 Cinéma : Santa Claus. ■ Film américain de Jeannot Szwarc (1985).
22.30 Série : L'Heure du crime.
23.20 Magazine : Culture pub. Spécial effets spéciaux.
23.50 Six minutes d'informations.
0.00 Magazine : Jazz 6.

LA SEPT

21.00 Cinéma : Fernand. ■■ Film français de René Féret (1979).
22.20 Cinéma : Le Sang d'un poète. ■ Film français de Jean Cocteau (1930).
23.15 Documentaire : Bernard Lavilliers. De Béatrice Soulé et Bruno Le Jean.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Grand Débat. Quel avenir pour les chrétiens d'Orient (2) ? Avec Ibrahim Souss, délégué général de la Palestine en France, Amin Fahim, président de l'association chrétienne de Haute Egypte, Jean-Paul Guemy, directeur au journal *la Vie*, Bat Ye'Or, chercheur et écrivain égyptien, Djenane Tajer, journaliste à *l'Actualité religieuse dans le monde*.
21.30 Dramatique. Le Dernier Père Noël, de Serge Ganzl (1re partie).
22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité de la photo.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du grand auditorium de Radio-France) : Trois petites liturgies de la présence divine, de Messiaen ; Grande messe en ut mineur K 427, de Mozart, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. : Marek Janowski.
23.07 Poussières d'étoiles.

Mardi 24 décembre

TF 1

20.45 Comédie musicale : Le Cadeau de Noël. Avec Dorothée, Ariane, Jacky Corbier, Paul Préboist, Carlos, Patrick Roy, Jean-Pierre Foucault, les Forbans, Laurence Compain, Fabienne Egal, Evelyne Leclercq, Simone Garnier, Evelyne Dhéliat, Alain Gillot-Pétré, Lagaf', Ruth Elkrief, Bernard Montiel, Thierry Hazard, Jean Roucas, Benny B., Roch Voisine, Henri Salvador, Michel Drucker, Nana Mouskouri, Michel Chevalet, Michel Klein.
23.55 Présentation des fêtes de la Nativité.
0.00 Messe de minuit. Concélébrée par l'abbé Pierre et Mgr Decourtray, archevêque de Lyon, en direct de la Halle Tony-Garnier, à Lyon.

A 2

20.50 Cinéma : Les diamants sont éternels. ■ Film britannique de Guy Hamilton (1971).
22.45 Divertissement : Noyeux Joël, Smaïn ! Présenté par Smaïn et Jean-Luc Delarue.
0.00 Messe de minuit. Concélébrée par les Pères Romanet et Talec, en direct et en Eurovision de l'église Saint-Martin de Belleville (Savoie).

FR 3

20.45 Dessins animés : Spécial Tex Avery (v.o.).
21.35 Soirée spéciale : Dis monsieur, c'est quoi la paix ? Présentée par Norbert Saït. Reportages : Dis monsieur, c'est quoi la paix ?, d'Elie Chouraqui ; Cris de vérité, de Jean-Claude Perpère ; Cicatrices, de Marie-Odile Pagniez. Invités, en duplex de Beyrouth : Vincent Lindon, Maxime Le Forestier, Amina, Pierre Perret, Renaud, Magida El Roumi.
22.55 Journal et Météo.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Le Triomphe de Babar. ■ Film d'animation franco-canadien d'Alan Bunce (1990).
21.45 Flash d'informations.
21.50 Cinéma : Les dieux sont tombés sur la tête... la suite. ■ Film botswanais de Jamie Uys (1988).
23.25 Documentaire : Les Grandes Voix noires américaines. De Claude Fléouter. *Des images d'archives inoubliables.*

LA 5

20.45 Cinéma : Pollyanna. ■ Film américain de David Swiff (1960). Avec Hayley Mills, Jane Wyman.
23.15 Magazine : Ciné Cinq.
23.30 Cinéma : Le Vieil Homme et l'Enfant. ■■ Film français de Claude Berri (1966).
1.05 Journal de la nuit.

M 6

20.35 Téléfilm : Lassie, opération sauvetage. De James E. Clark. *Un colley, ses deux chiots et une petite fille qui parle aux animaux. Pour enfants.*
22.30 Divertissement : Les Fous du rire.

LA SEPT

20.45 Portraits d'Alain Cavalier. La Matelassière.
21.00 ▶ Danse : Le Lac des cygnes. Chorégraphie de Mats Ek.
22.50 Vidéo : El Ring. De Julian Alvarez.
23.05 Documentaire : Opus.

FRANCE-CULTURE

20.30 Le Mage et la Conteuse. Mythes et mystification. Le Prince des aigues marines, d'après le conte de Madame Levesque, par Muriel Bloch, conteuse, Frédéric Costet, Alexandre Meyer et Frédéric Minière, musiciens.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les grands-parents (1).
0.00 Messe de minuit. En l'église Saint-Thomas d'Aquin à Paris.
1.15 Conte de Noël. La Maison ronde, de Georges Léon, dit par Marie Balvet.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 13 décembre à Caen) : Le Messie, oratorio de Haendel, par l'Ensemble vocal et instrumental Les Arts florissants, dir. William Christie ; sol. : Sandrine Piau, Barbara Schlick, sopranos, Andreas Scholl, alto, Mark Padmore, ténor, Jérôme Corréas, Nathan Berg, basses.
23.07 Poussières d'étoiles. Plein ciel-Studio 116. Ciné-Gamement, de Mion.

Le Monde
RADIO TELEVISION
Chaque samedi
numéro daté dimanche-lundi

BEST OF NULLE PART AILLEURS
A 19 H 30 EN CLAIR.
1991
CANAL+

Remis à la morgue de l'université américaine de Beyrouth

Un corps embaumé pourrait être celui de l'otage américain William Higgins

Un corps embaumé, qui pourrait être celui du colonel américain William Higgins, enlevé en février 1989 dans le sud du Liban, a été remis, dimanche 22 décembre, à la morgue de l'hôpital de l'université américaine de Beyrouth, a-t-on appris de différentes sources.

Selon les services de l'hôpital, le corps a été remis par la gendarmerie de Bourj-Barajneh, dans la banlieue sud chiite de Beyrouth, l'un des fiefs des intégristes pro-iraniens au Liban.

Le médecin légiste qui l'a examiné a indiqué que le corps était entouré de bandelettes et avait subi une opération rudimentaire d'embaumement.

Selon des membres du personnel hospitalier, des fonctionnaires de l'ambassade des Etats-Unis au Liban sont venus enquêter dans l'établissement.

Le colonel Higgins, un officier de l'ONU en mission au Liban, avait été enlevé par l'Organisation des opprimés dans le monde, un groupe clandestin au discours pro-iranien, qui l'avait accusé d'être un espion.

Le 30 juillet 1989, deux jours après l'enlèvement de Cheikh Abdel Karim Obeid, un responsable du Hezbollah, par un commando héliporté israélien dans le sud du Liban, l'organisation clandestine avait annoncé son *« exécution »* en signe de représailles et distribué à Beyrouth une cassette-vidéo montrant le corps de l'otage pendu. – *(AFP.)*

Libéré il y a un mois

Terry Waite raconte son calvaire

LONDRES

de notre correspondant

Avec une émotion parfois difficilement contenue, Terry Waite s'est livré, dimanche 22 décembre, dans une interview à la BBC, à un récit de ses 1 763 jours de captivité à Beyrouth. Parlant pour la première fois de cette torture à la fois morale et physique, il n'a fait aucune révélation sur ses relations avec le colonel Oliver North, le conseiller pour la sécurité du président Reagan impliqué dans l' « Iran-gate ».

Le secrétaire de l'archevêque *de Cantorbéry, qui a été libéré* le 19 novembre, s'est contenté de démentir avoir transporté un gadget électronique quelconque lorsque, avant son enlèvement, il rencontrait les ravisseurs d'autres otages. Au cours de son incarcération, ses geôliers l'ont menacé de lui arracher toutes les dents pour vérifier qu'il ne dissimulait aucun dispositif électronique : *« Si j'en avais transporté un, j'étais un homme mort. »*

Terry Waite a notamment relaté cette terrible épreuve de simulacre d'exécution organisé dans sa cellule : *« Un jour, le garde vint dans la pièce et dit :* « Vous avez cinq heures à vivre ». *J'ai alors été désolé pour ma famille et ceux que j'aime, mais j'avais fait ce qui convenait et je n'avais pas de regrets. »* Après avoir bu une tasse de thé et obtenu l'autorisation d'écrire une seule lettre, la menace se précisa : *« Un pistolet fut brandi, je pouvais sentir le canon contre ma nuque. J'avais les yeux bandés. Puis, ils ont demandé : « Quelque chose à ajouter ? », et j'ai répondu* « rien ». *Je récitais mes prières... Alors ils ont baissé le pistolet et ont dit* « plus tard ». Pieds et mains liés, seul pendant quatre ans, il conserva l'espoir grâce à sa foi.

Parfois réveillé au milieu de la nuit et battu, notamment sur la plante des pieds, Terry Waite n'a pas voulu décrire tous les mauvais traitements qui lui furent infligés, se sentant *« trop près »* de ces jours de captivité. Il a cependant raconté avoir été enfermé dans un réfrigérateur et, à une autre occasion, enchaîné dans une baignoire, alors que les obus tombaient sur les immeubles voisins de l'endroit où il se trouvait.

L. Z.

SOMMAIRE

DÉBATS

Un entretien avec le professeur Georges David 2

ÉTRANGER

Washington accueille sans enthousiasme la fin de l'ère du « partenariat » 3
Les structures institutionnelles de la Communauté des Etats indépendants 4
La Russie succède à l'URSS comme membre permanent du Conseil de sécurité 4
L'accord sur les arsenaux nucléaires 4
Cambodge : la dégradation du climat à Phnom-Penh va retarder l'application des accords de paix 6
Le président haïtien en exil accepte la nomination d'un nouveau premier ministre 6
Afrique du Sud : fin des travaux de la Convention constitutionnelle .. 5

POLITIQUE

Convocation du Parlement en session extraordinaire à compter du 8 janvier pour examiner quatre textes restés en suspens 7
La préparation des élections régionales 7
POINT/Le Parlement : au péril du système majoritaire 8

SOCIÉTÉ

Les intempéries en Europe : alerte blanche sur la Savoie préolympique 10
Nice-Communication laisse un passif de 137 millions de francs 11
Au Grand Jury RTL-*le Monde*, Mgr Lustiger juge la société française « désespérante et vide » ... 11
SPORTS : La skieuse Carole Merle dans un cocon 12
Le footballeur Jean-Pierre Papin « Ballon d'or » 1991 12
Pierre Berbizier entraîneur de l'équipe nationale de rugby 12

CULTURE

Nixon in China, le premier opéra de John Adams, à la maison de la culture de Bobigny 18
Les villes de l'« Arabie Heureuse », le patrimoine urbain du Yémen conforté par l'UNESCO 18
Roméo et Juliette : Rudolf Noureev à l'Opéra Garnier 18
Les Indomptés, un film de Michael Karbelnikoff 18

ÉCONOMIE

La Banque de France relève ses taux d'intérêt 21
Les avatars de l'Uruguay Round. 22
Les prévisions de l'OCDE pour 1992 22

CHAMPS ÉCONOMIQUES

Le bilan économique 1991 . 13 à 16

Services

Abonnements 24
Carnet 23
Loto, Loto sportif 23
Marchés financiers 24-25
Météorologie 26
Mots croisés 23
Noël : les offices religieux à Paris ; les services ouverts ou fermés 23
Radio-Télévision 26
Spectacles 20

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 22-23 décembre 1991 a été tiré à 499 365 exemplaires.

Avec la prochaine proclamation d'une « République serbe »

Les tensions s'aggravent en Bosnie-Herzégovine

L'annonce par les Douze d'une reconnaissance sous conditions, le 15 janvier, de l'indépendance des Républiques yougoslaves a attisé les tensions politiques en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

La situation s'est brusquement tendue en Bosnie-Herzégovine, où les leaders politiques de la communauté serbe, qui forme un tiers de la population, ont décidé de proclamer une *« République serbe »* avant le 14 janvier.

Cet acte, qui constitue la réponse serbe à la demande de la Bosnie de profiter de l'accord des Douze sur la reconnaissance, a été qualifié de *« politiquement suspect »* par le Parti d'action démocratique (SDA), principal mouvement des Musulmans de Bosnie (43,8 % de la population).

A Sarajevo, le président bosniaque, M. Alija Izetbegovic, a confié à un journaliste étranger que *« la guerre civile est inévitable si les Serbes de Bosnie s'engagent dans la même aventure qu'en Croatie ». « Un conflit potentiel n'est pas encore l'affrontement »*, a cependant expliqué le président en ajoutant que le déploiement en Bosnie de « casques bleus » de l'ONU pourrait *« contrecarrer »* les projets serbes.

Après la reconnaissance, samedi 21 décembre, de la République serbe de Krajina, située dans l'arrière pays dalmate, en Croatie, par l'assemblée serbe de Bosnie-Herzégovine, le premier président de cette République, le maire de Knin (sud de la Croatie), Milan Babic, a exprimé l'espoir dans une interview à Radio Belgrade que le Parlement de Serbie suive ses traces en *« reconnaissant dès lundi la république serbe de Krajina »*.

L'accord de cessez-le-feu local conclu samedi pour la Slavonie occidentale entre les autorités croates et militaires et qui devait entrer en vigueur dimanche à 8 heures du matin a été complètement ignoré, les deux parties s'en rejetant mutuellement la responsabilité.

Les combats à l'artillerie lourde ont été les plus violents dans la région de Pakrac (à 120 km à l'est de Zagreb), où selon la télévision de Zagreb ils ont fait deux morts dans les rangs croates. Ils se sont également poursuivis, selon l'agence yougoslave Tanyug dans la région de Jasenovac, Novska et Nova-Gradiska, principaux points chauds de la Slavonie occidentale.

Selon l'agence croate Hina, l'armée fédérale a tiré à l'artillerie lourde sur le port de Zadar, sur la côte dalmate, tandis que l'aviation intervenait dans les environs de la ville. – *(AFP, Reuter.)*

Bonn reconnaît la Croatie et la Slovénie

L'Allemagne a officiellement reconnu, lundi 23 décembre, la Croatie et la Slovénie, et ouvrira des relations diplomatiques avec elles à la mi-janvier, *a annoncé le ministère des* affaires étrangères à Bonn.

Le président de la République Richard von Weizsäcker a signé les instruments de reconnaissance des deux Républiques dissidentes de la Fédération yougoslave. – *(AFP.)*

POLOGNE

La Diète a voté l'investiture du gouvernement de M. Olszewski

La Diète (Chambre des députés) polonaise a voté, lundi 23 décembre, l'investiture du gouvernement de centre-droit du premier ministre Jan Olszewski, mettant ainsi un terme à deux mois de crise gouvernementale en Pologne. 235 députés ont voté en *faveur du cabinet de M. Olszewski*, 60 ont voté contre et 139 se sont abstenus.

Ce gouvernement, selon le programme présenté par le premier ministre, se propose de rompre avec la politique économique libérale du cabinet précédent, de renforcer la protection sociale des groupes les plus défavorisés et fait de la lutte contre la récession et le chômage son principal objectif. – *(AFP.)*

□ **HONGRIE : attentat contre un car transportant des juifs soviétiques.** – Six personnes, dont deux policiers, ont été blessées par l'explosion d'une bombe, lundi matin 23 décembre, au passage d'un car transportant des juifs soviétiques qui se rendaient à l'aéroport de Budapest pour émigrer en Israël, a annoncé le ministre de l'intérieur, M. Peter Boross. Il s'agit du premier attentat contre des juifs depuis la réouverture des relations diplomatiques entre la Hongrie et Israël, il y a deux ans. Depuis cette période, de nombreux juifs soviétiques ont transité par Budapest pour se rendre dans l'Etat hébreu. – *(AP, AFP.)*

AVANT TRAVAUX
LA LIBRAIRIE
PICARD
SOLDE
UNE PARTIE DE
SES LIVRES NEUFS
Archéologie, Histoire, Beaux-Arts, Architecture, Régionalisme
Jusqu'au 31 décembre
ouvert du lundi au samedi
82, rue Bonaparte, Paris VIe

SUR LE VIF CLAUDE SARRAUTE

C'est cadeau !

VOUS êtes là, détendu, à l'aise ; demain, c'est Noël ! Il ne vous reste plus qu'une bonne vingtaine de magasins à faire dans la cohue, la galère des achats de dernière minute, histoire de dénicher les quatorze cadeaux qui vous manquent encore. Lesquels ? Va savoir ! Vos proches, sadiques, exigent des pochettes-surprises : Rien d'extraordinaire, hein ! Des petits trucs marrants... Pour Sandra, méfie-toi, elle a pas tellement le sens de l'humour. Et Jean-Pierre, lui, sert de sa collection de papillons...

Vous avez léché des dizaines de vitrines et feuilleté, le doigt fébrile, l'œil fou, autant de magazines à la recherche d'une idée sous la rubrique : Pour Lui, pour Elle. Cadeaux de rêve. Cadeaux accordés à son signe astrologique. Cadeaux utiles. *Cadeaux futiles. Il a tout. Elle ne* veut rien. Petites bourses. Gros moyens. Vous avez hésité entre un porte-clés, et un perse-bête à moins de 100 F. Et vous vous êtes cassé le nez à la page suivante sur un tas de bijoux sans prix. Du coup, avec votre mappemonde taille-crayon, vous aurez l'air de quoi ?

Je vais vous le dire : d'un fou échappé d'un asile. Cette semaine, dans *Femme actuelle*, les psys analysent et soupèsent les paquets disposés au pied du sapin. Motivations profondes de celui qui offre et réactions spontanées de celui qui reçoit. Ou c'est trop ou c'est pas assez. C'est pas un don, c'est un dû. Besoin de compenser, d'être aimé ou de dominer. Chantage affectif. Désir de se faire plaisir. Indifférence. Jalousie. Exemple type : Il te plaît vraiment, ce bruquet, chéri ? T'as l'air déçu. Ah ! Mon Dieu, c'est vrai, t'as arrêté de fumer ! Tu peux toujours le changer, mais bon, j'ai fait dix boutiques avant de le trouver, et je ne sais plus où... Montre un peu ce qu'il t'a offert, Papa, t'as de la chance, c'est exactement ce que je voulais.

Conclusion des experts : le plus *beau cadeau qu'on puisse faire*, c'est de laisser à l'autre la liberté de le refuser : Tu peux le remballer ton bock en plastique façon baccarat ! Tu te moques de moi, c'est ça ? Alors, un bon conseil : ces putains d'étrennes, vous les passez par profits et pertes et vous forcez sur le champagne ou la vodka. Rien de tel qu'un verre dans le nez pour pas en prendre un en travers de la gueule.

La conférence de paix sur le Proche-Orient

Israël accepte une deuxième série de négociations bilatérales à Washington

Israël a finalement accepté que la deuxième série de négociations bilatérales avec ses voisins arabes *se tienne début janvier à Washington*, a indiqué, dimanche 22 décembre, le premier ministre, M. Itzhak Shamir. Celui-ci a toutefois souligné au cours du conseil des ministres hebdomadaire que Jérusalem maintenait sa demande de voir les discussions se dérouler par la suite au Proche-Orient ou *« à proximité de* [cette] *région »*, dans un pays européen, par exemple.

M. Shamir a, par ailleurs, déclaré dimanche que l'objectif des négociateurs de l'Etat hébreu à la conférence de paix sur le Proche-Orient était d'obtenir la paix sans céder de territoires. *« Quand nos émissaires loyaux, qui représentent l'Etat d'Israël avec honnêteté et sagesse, sont allés à Madrid et Washington, ils avaient, gravé dans leur cœur et devant leurs yeux, ce commandement : garde la terre d'Israël et ramène la paix »*, a-t-il déclaré devant trois mille membres du comité central de son parti, le Likoud. *« Nos émissaires ont fait leur travail avec zèle et continueront de l'exercer avec talent, sagesse, intelligence »*, a-t-il ajouté.

D'autre part, dix-huit Palestiniens ont été blessés dans la nuit de samedi à dimanche par les tirs de soldats israéliens lors d'incidents survenus dans la bande de Gaza, a-t-on appris de source palestinienne. Selon la même source, l'armée israélienne a également arrêté une trentaine de militants du Mouvement de résistance islamique (Hamas) au nord de Jérusalem, en Cisjordanie. Les militants – des étudiants d'El-Ram – ont été appréhendés alors qu'ils célébraient dans le calme le quatrième anniversaire de la création du Hamas. L'armée a confirmé ces arrestations. – *(AFP, Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

Acquittement de l'homme accusé du meurtre du rabbin Kahane

M. El Sayyid Al-Nosair, un immigré d'origine égyptienne âgé de trente-six ans, a été acquitté samedi 21 décembre par un tribunal new-yorkais du meurtre il y a un an du rabbin israélien Meir Kahane, chef du mouvement extrémiste Kach, mais il a été reconnu coupable de plusieurs *délits commis alors qu'il s'enfuyait* des lieux du crime. Le rabbin Kahane avait été tué par balle le 5 novembre 1990 dans un hôtel de Manhattan devant une centaine de personnes venues l'entendre prononcer un discours.

Des témoins ont affirmé avoir vu M. Nosair quitter les lieux du crime en courant, tirer sur un septuagénaire qui tentait de l'intercepter, braquer son arme sur un chauffeur de taxi pour s'enfuir, sauter plus loin hors de la voiture et tirer sur un officier des postes. Ce dernier, blessé à l'épaule, ripostait en lui tirant une balle dans le menton.

Face à cette avalanche de témoignages, les jurés de la Cour suprême de Manhattan semblent s'en être tenus aux faits, retenant que personne dans l'assistance n'avait vu M. Nosair tirer sur le rabbin et que l'accusation n'avait offert aucun mobile au crime, si ce n'est celui, implicite, de la haine qu'un musulman d'origine égyptienne pouvait ressentir face au chef du Kach, mouvement fondé sur l'intolérance religieuse et la haine anti-arabe. La sentence concernant les divers délits commis par M. Nosair lors de sa fuite sera rendue le 29 janvier. – *(AFP.)*

INÉDIT
Le FAIT FRANÇAIS dans le monde
Tome II
LES VOISONS DE LA FRANCITÉ
(suite de *la France 3e superpuissance*)
Ressources, économie des 43 pays d'expression française. Droit de la mer : les zones maritimes sont bien des prolongements « terrestres » des Etats riverains (France : 2e domaine territorial mondial). Structure des Etats d'expression française : métropole, les 10 DOM-TOM, le sous-ensemble conférence franco-africaine (40 nations), ACCT (40 nations) et le possible UDELF (Union des Etats de langue française : 43 nations). 260 p., 90 f.
Franco chez l'éditeur :
MARTINOT DE PREUIL
49560 NUEIL-SUR-LAYON
(Tome I 90 F. Les 2 tomes 140 F franco)

meubles
Chapo
en bois massif
Galerie Chapo, 75005 Paris
14, bd de l'Hôpital
Tél. : 43-31-23-18
Route Saint-Saturnin, 84220 Gordes.
Tél. : 90-72-02-36.

IRLANDE DU NORD

Cinq personnes tuées par balles

Cinq hommes ont été tués et six autres personnes, dont un enfant, blessées dans des fusillades en Irlande du Nord, samedi 21 et dimanche 22 décembre. Des hommes armés ont fait irruption et ouvert le feu dans des pubs de Belfast samedi soir et dimanche à l'heure du déjeuner. Le premier établissement attaqué était fréquenté par des protestants, le second par des catholiques. D'autre part, le fils d'un ancien réserviste protestant de la police a été tué, samedi, en tentant de protéger son père. Un jeune catholique a également été assassiné dans la nuit de samedi à dimanche.

Une organisation paramilitaire protestante, l'UFF, a revendiqué ce dernier meurtre, ainsi que l'attaque du pub catholique. En revanche, l'Armée républicaine irlandaise (IRA) a nié toute responsabilité dans les assassinats du week-end.

Lundi matin, le métro de Londres a été entièrement fermé à la suite de l'explosion de deux engins incendiaires, dont un dans une rame en marche. Ces attentats n'ont fait aucune victime. Le réseau a été rouvert lundi après-midi. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **Un membre présumé de l'ETA militaire inculpé et écroué.** – Un Espagnol de trente et un ans, José-Luis Eciolaza-Galan, dit *« Diente-puto »* membre présumé de l'organisation séparatiste ETA, a été inculpé d'association de malfaiteurs, infraction à la législation sur les étrangers et usage de faux documents administratifs, infractions en relation avec une entreprise terroriste, vendredi 20 décembre, par M. Roger Le Loire, juge d'instruction à Paris. Aussitôt incarcéré, l'homme a été placé sous écrou extraditionnel à Angers. Il est l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par la justice espagnole pour attentat ayant entraîné la mort, constitution de dépôt d'armes et détention illicite d'armes.

□ **Rupture de caténaire sur le TGV sud-est.** – Le trafic des TGV sud-est a été fortement perturbé durant le week-end, par la rupture d'un câble caténaire (chargé de la fourniture d'énergie électrique). Deux trains ont été bloqués pendant des heures et plusieurs dizaines de convois ont été déviés et retardés. Samedi 21 décembre, une caténaire s'est rompue sur la voie province-Paris, à vingt-quatre kilomètres au sud de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne) et ses débris ont endommagé la caténaire située sur la voie adjacente Paris-province privant d'électricité les deux voies du TGV sud-est. Dimanche, la voie dans le sens Paris-province était rétablie à 9 heures, tandis que celle dans le sens province-Paris devait être rendue à la circulation dans la journée de lundi.

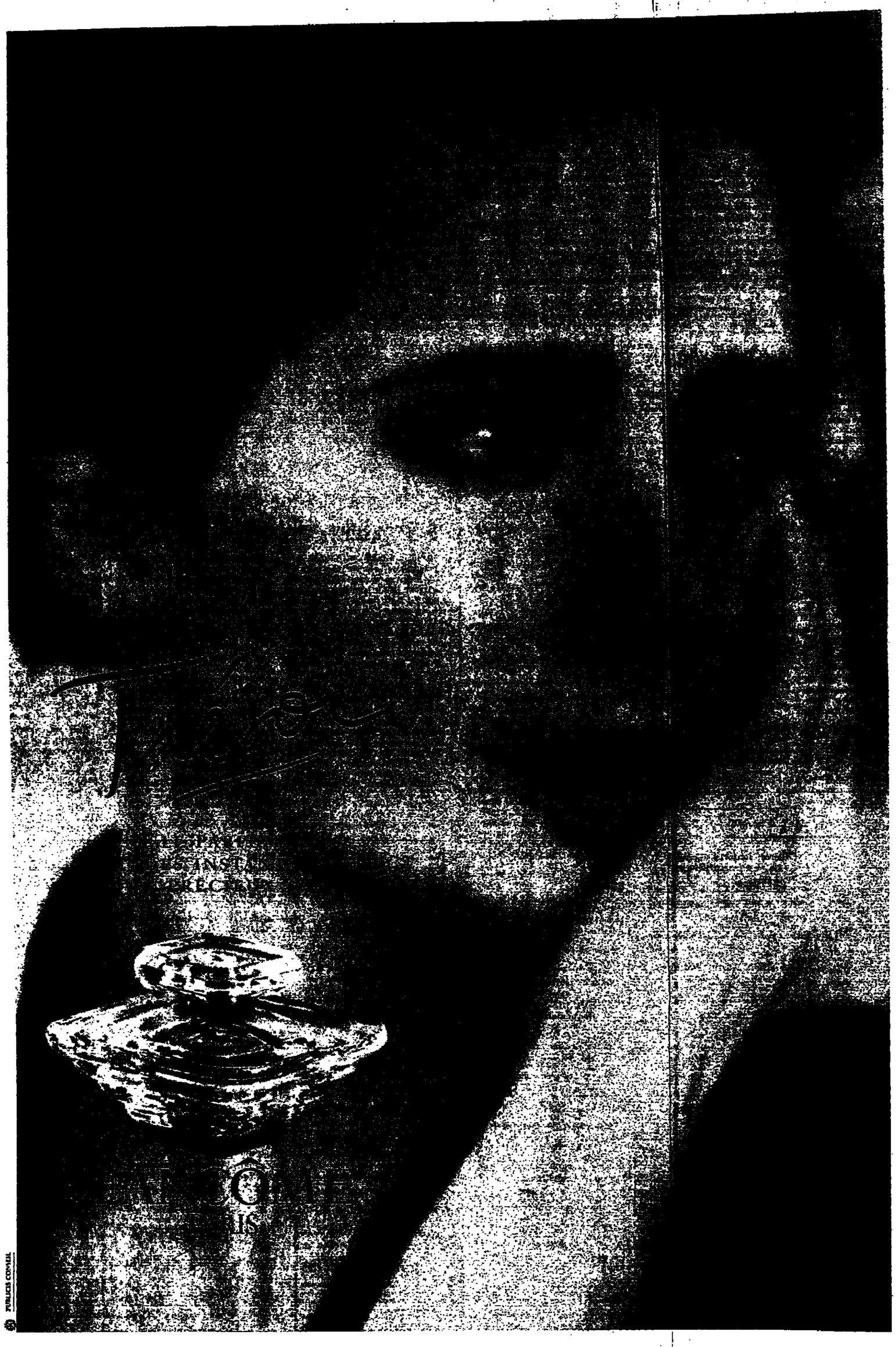

Lancôme vous souhaite un Joyeux Noël.